ASSIAVE

1861

I

1880

NAISSANCES

1861
A
1880

Echandelys 1861-1880

NAISSANCES. *Première Feuille.*

TIMBRE IMPÉRIAL 1f. 25c.

ANNÉE 1861.

Le présent Registre, contenant Vingt *feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,* Premier juge *du Tribunal civil d'*Ambert *, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'*Echandelys *pendant l'année mil huit cent soixante et un.*

Fait à Ambert *le* Douze *décembre mil huit cent soixante.*

Vincent

N° 1

Le 21 mars 1861

Ponchon (Jean-Claude-marie) sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-un, et le vingt-deux mars à six heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Ponchon, Jean, âgé de vingt-sept ans, boulanger, domicilié au bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du matin, en sa maison sise audit lieu d'Echandely, de lui déclarant, et de Vachezon, Marie, son épouse, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Claude-Marie. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de cinquante-cinq ans, et de Pointud, Louis, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Ponchon Chabrissier

N° 2.

Le 4 avril 1861.

Ponchon (Marie-Philomène) sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, et le cinq avril à deux heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Ponchon, située au lieu de Pavel, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Philomène; lequel enfant est né de Claudine Chantelaube, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Jean Ponchon, âgé de quarante-quatre ans, vivant ensemble au lieu de Pavel, commune d'Echandely; la dite déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de cinquante-cinq ans, et de Pointud, Louis, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; lesquels nous ont déclaré ne savoir signer et le déclarant a signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, Renvoi approuvé:

ponchon Chabrissier

N.o 3

Le 9 avril 1861.

Dumas, Jeanne-Marie
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un et le neuf avril, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Dumas, sise au lieu du Mas, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est fils de Marie Cordeyras, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse du dit Pierre Dumas, âgé de trente-huit ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu du Mas, commune d'Echandely; les dites déclaration et présentation faites en présence de Dumas, Antoine, âgé de soixante-douze ans, et Cordeyras, Jean, âgé de soixante-dix-neuf ans, tous deux propriétaires et domiciliés au village du Mas, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboisset
ponchon

N.o 4.

Le 10 avril 1861.

Chatlimbaud (Antoine)
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-un et le dix avril, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Joseph Chatlimbaud, sise à Parel, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est fils de Jeanne Rofeuil, âgée de vingt-un ans, sans profession, épouse du dit Joseph Chatlimbaud, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Parel, en cette commune; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère Pierre, âgé de cinquante-cinq ans, et de Pommiad Louis, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /. et avec le renvoi approuvé:

Chaboisset
ponchon

(illegible) le 13 avril 1861

N.o 5

Le 10 avril 1861

Blanchard (Etienne)
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-un et le dix avril, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Blanchard, située aux Deux-Frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne; lequel enfant est fils de Marie Cordeyras, âgée de trente-une ans, sans profession, épouse du dit Jean Blanchard, âgé de trente-cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu des Deux-Frères en cette commune; la dite déclaration faite en présence d'Etienne Cordeyras, âgé de soixante-ans, et de Blaise Genestier, âgé aussi de soixante-ans, tous deux propriétaires et domiciliés au village des Deux-Frères, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Chaboisset
ponchon

décédé le 9 Mars 1868 à Périgny sur l. Cgnon Côte-d'Or

N.o 6

Le 17 avril 1861.

Grange (Catherine)
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le dix-sept avril, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Etienne Grange, sise au lieu du Moulin-de-Gesy, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine; lequel enfant est fille d'Antoinette Cruset, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Etienne Grange, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu du Moulin-de-Gesy, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Blaise Bouvot, âgé de soixante-seize ans, et de Pierre Longechal, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au hameau du Moulin-de-Gesy, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon
Chaboisset

N° 7

20 avril

Anne, Désusclade
sexe féminin
fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le vingt-un avril à six heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon âgée de cinquante-deux ans, sage femme habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier à six heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Désusclade sise au lieu du moulin de Gery commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Anne, lequel enfant est né d'Antoinette Mazerepoil, âgée de quarante ans, sans profession, épouse du dit Jean Désusclade âgé de quarante ans, saiseur de long demeurant ensemble au lieu du moulin de Gery en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Blaise Bonnet, âgé de soixante-treize ans, et de Pierre Longechal, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au moulin de Gery en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite.

ponchon Chaboissier

N° 8

Le 24 avril 1861

Boyat, Jean-Pierre:

sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-un, le vingt-cinq avril, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Boyat, située au lieu de Boyat, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre; lequel enfant est né d'Antoinette Garmonnet, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse du dit Antoine Boyat, âgé de quarante-cinq ans, saiseur-de-long, demeurant ensemble à Boyat commune d'Echandely; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bourrerie, âgé de soixante-sept ans et de Pierre Longechal, âgé de soixante-six ans, tous deux propriétaires et domiciliés au Moulin-de-Gery en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. Rature d'un mot nul approuvée:

ponchon Chaboissier

N° 9

Le 3 mai 1861.

Renaudias (Marie-Louise)

sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le quatre mai, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jean Renaudias, sise au lieu des Deux-Frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Louise; lequel enfant est né de Marguerite Terrasse, âgée de trente-neuf ans, sans profession, épouse du dit Jean Renaudias, âgé de trente-neuf ans, saiseur-de-long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères, en cette commune; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Etienne Coudeyras, âgé de soixante ans, et de Blaise Genestier, âgé aussi de soixante ans, tous deux propriétaires et domiciliés au village des Deux-Frères, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

ponchon Chaboissier

N° 10

Le 3 mai 1861

Longechal (Anne)

sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le quatre mai, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jacques-Charles Longechal, situé au lieu de Boyat, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Anne; lequel enfant est né de Françoise Force, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse du dit Jacques-Charles Longechal, âgé de trente-trois ans, saiseur-de-long, demeurant ensemble à Boyat, en cette commune; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Etienne Coudeyras, âgé de soixante ans, et de Blaise Genestier, âgé aussi de soixante ans, tous deux propriétaires et domiciliés au village des Deux-Frères, en cette commune; la déclarante a signé

avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. / Chaboissier

ponchon

L'an mil huit cent soixante-un, le six mai, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparue Marguerite Dornier, âgée de quarante ans, propriétaire, domiciliée à la Forestérie, commune d'Echandely ; laquelle nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à dix heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu de la Forestérie en cette commune et de Rougères, Anne, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre âgé de cinquante-cinq ans, et de Pointud, Louis, âgé de soixante-douze ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture #âgée de quarante ans, sans profession demeurant avec lui, renvoi approuvé. / Chaboissier

N° 11

Le 5 mai 1861.

Marquet (Pierre)

sexe masc. fils légitime.

inscrit le 18 X^bre 1864

marquet

Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-un, le quatorze mai, à midi, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Dubois, au lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine ; lequel enfant est né de Jeanne Mylerti, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse du dit Claude Dubois, âgé de trente-six ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu du Moulin-de-Gery, en cette commune ; la dite déclaration faite en présence de Blaise Rouvet, âgé de soixante-treize ans, et de Pierre Lorrocheal, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de Gery, en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. / Chaboissier

N° 12

Le 13 mai 1861.

Dubois (Antoine)

sexe masc. fils légitime.

ponchon

L'an mil huit cent soixante-un, le seize mai, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Grivel, Antoine, située au village de Chabreyras, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine ; lequel enfant est né de Catherine Farge, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse du dit Antoine Grivel, âgé de vingt-neuf ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Chabreyras, en cette commune ; la dite déclaration faite en présence de Dumas, Antoine, âgé de soixante-douze ans, et de Coudeyras Jean, âgé de soixante-dix-neuf ans, tous deux cultivateurs domiciliés au dit lieu, commune d'Echandely ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. / Chaboissier

N° 13

Le 15 mai 1861

Grivel (Claudine)

sexe fém. fille légitime

ponchon

L'an mil huit cent soixante-un, le vingt-huit mai, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Prulhière Annet, sise au village de Buisson, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel a déclaré donner le prénom de Guillaume ; lequel enfant est né de Marie Chenemaille, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse du dit Prulhière, Annet, âgé de quarante ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Buisson, en cette commune ; la dite déclaration faite en présence de Pierre Coudeyras, âgé de soixante-trois ans de Buisson Claud

N° 14

Le 28 mai 1861

Prulhière Guillaume,

sexe masc. fils légitime

âgé de cinquante-six ans, tous deux propriétaires, domiciliés à Fiossore, commune d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. J. Ponchon Chaboisseau

TIMBRE IMPERIAL 1f. 25c.

N.o 15

Le 31 mai 1861.

Chassagne Marguerite
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le trente-un mai, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon âgée de cinquante-deux ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Chassagne Etienne, sise au lieu de la Forge, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est né de Marguerite Bravard, âgé de trente-cinq ans, sans profession, épouse dudit Chassagne Etienne, âgé de trente-neuf ans, sciemment de long, demeurant ensemble audit lieu de la Forge, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Guillaume Lemoine, âgé de soixante-un ans et de Claude Chassagne, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs, domiciliés à la Forge, en cette commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. J. Ponchon Chaboisseau

N.o 16

Le 1.er Juin 1861.

Buisson Jeanne Marie
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le deux juin, à quatre heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Charles Buisson, située au lieu du Moulin-de-Gey commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Jeanne Fayolle, âgé de vingt-un ans, sans profession, épouse dudit Charles Buisson, âgé de vingt-quatre ans, sciemment de long, demeurant ensemble audit lieu du Moulin-de-Gey, en cette commune, la dite déclaration faite en présence de Pierre Longechal, âgé de soixante-six ans, et de Blaise Rouvet, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au Moulin-de-Gey, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. J. Ponchon Chaboisseau

N.o 17

Le 5 juin 1861.

Mouras Antoinette
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le six juin, à sept heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Mouras Jacques, sise au hameau de Lospeux, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette; lequel enfant est né de Longechal Marie, âgé de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Mouras Jacques, âgé de vingt-huit ans, sciemment de long; demeurant ensemble audit lieu de Lospeux, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Mouras Jean, âgé de cinquante-six ans, et de Chataigner Pierre, âgé de soixante-onze ans, tous deux propriétaires, domiciliés à Lospeux, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. J. Ponchon Chaboisseau

N° 18

Le 6 juin 1861

Renaudias
Antoinette
sexe féminin
fille légitime

L'an mil huit cent soixante un, le six juin, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Renaudias, Blaise, âgé de trente un ans, cultivateur, domicilié à Parel, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né ce jourd'hui, à quatre heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu de Parel en cette commune, et de Champroux, Marie, son épouse âgée de vingt-sept ans sans profession demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette. les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de cinquante-cinq ans et de Pointud, Louis, âgé de soixante-douze ans, tous deux propriétaires et domiciliés à Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Fait lecture &c. et après, renvoi approuvé: Renaudias

Chaboy[illegible]

N° 19

Le 5 juin 1861

Coudeyras
(Jeanne-Marie)
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante un, le six juin, à trois heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudeyras, Antoine, sise au bourg d'Echandely, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Françoise-Marie Ravaud, âgée de trente six ans, couturière, épouse du dit Coudeyras, Antoine, âgé de trente quatre ans, sieur de long, demeurant ensemble au bourg d'Echandely, la dite déclaration faite en présence de Louis Pointeud, âgé de soixante douze ans, et de Pierre Bruyère, âgé de cinquante cinq ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

ponchon Chaboy[illegible]

N° 20

Le 10 juin 1861

Barrière
Marie sexe fém.
fille légitime

L'an mil huit cent soixante un, le dix juin à cinq heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-Sturm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon, marguerite, âgée de cinquante deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Claude Barrière sise au hameau des Deux frères, commune d'Echandely, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Jeanne Etourion, âgée de vingt sept ans, sans profession, épouse du dit Claude Barrière, âgé de trente huit ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit village des Deux frères en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Etienne Coudeyras, âgé de soixante ans et de Blaise Genestier, aussi âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au hameau des Deux frères en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

ponchon Chaboy[illegible]

N° 21

Le 25 juin 1861.

Pomel (Antoine)
sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante un, le vingt-cinq juin, à dix heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Pomel, Antoine, sise au lieu de Parel, commune d'Echandely, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Jeanne Farge, âgée de trente huit ans, sans profession, épouse du dit Pomel, Antoine, âgé de cinquante sans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Parel en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Pierre Coudeyras, âgé de soixante trois ans, et de Buisson Claude, âgé de cinquante six ans, tous deux propriétaires, domiciliés au village de Buisson, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon Chaboy[illegible]

N° 22

11 juillet 1861

Chaboissier (Marie) fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le douze juillet, à onze heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Chaboissier, Pierre, sise au hameau des Deux-frères, commune d'Echandely, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Marguerite Berard, âgé de vingt mois ans, sans profession, épouse dudit Chaboissier, âgé de vingt-huit ans, sieur de bois demeurant ensemble au hameau des Deux-frères en cette commune; la dite déclaration, faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de quarante ans, et Jean Mondias, âgé de quarante-cinq ans, tous deux cultivateurs, et domiciliés au hameau des Deux-frères commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite. /.

Ponchon Chaboissier

N° 23

Le 18 juillet 1861

Duchet (Jean-Marie) fils légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le dix-huit juillet, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Duchet, Claude, âgé de quarante-neuf ans, cultivateur, habitant le lieu de Labat, commune d'Echandely: lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à une heure du matin, en sa maison sise audit lieu de Labat en cette commune, de lui déclarant, et de Vaisson, Marguerite, son épouse, âgée de trente huit ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de cinquante cinq ans, et de Pointud Louis, âgé de soixante-douze ans tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely: le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite /.

Duché Chaboissier

N° 24

26 juin 1861.

Jugement rectificatif d'acte de naissance

Pour Jeanne-Marie Pouyet

L'an mil huit cent soixante-un, le vingt-neuf juillet, nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres le jugement rectificatif dont la teneur suit: Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français, à tous présents et à venir salut. Faisons savoir que le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Ambert, a rendu et prononcé le jugement suivant: A Messieurs les président et juges, composant le tribunal ~~tribunal~~ civil de première instance d'Ambert; Le procureur-impérial près le dit tribunal a l'honneur de vous exposer, qu'une erreur s'est glissée dans l'acte de naissance de Jeanne-Marie Pouyet, née à Echandely, le premier mai mil huit cent trente-sept; en effet on l'a indiquée dans les actes comme fille de Jean Pouyet et d'Anne Michy, tandis qu'il résulte: 1° de l'acte de naissance dressé à Condat le vingt-six Messidor an Onze; 2° De l'acte de mariage de ses père et mère dressé à Condat le vingt-neuf août mil huit cent vingt-huit: 3° De l'acte de décès d'Anne Michy, mère de Jeanne-Marie Pouyet, décédée à Echandely, le neuf décembre mil huit cent quarante-huit, que l'épouse d'Anne Michy avait toujours été prénommée Simon au lieu de Jean et que par conséquent le père de Jeanne-Marie ne pouvait avoir d'autre prénom; par ces motifs le soussigné requiert qu'il plaise au tribunal dire, que l'acte de naissance de Jeanne-Marie Pouyet, née à Echandely, le premier mai, mil huit cent trente-sept, sera rectifié en ce sens que le prénom de Simon sera substitué à celui de Jean, qui a été attribué au père de l'enfant nouveau né, ordonner que le jugement du tribunal sera inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandely et que mention en sera faite en marge de l'acte rectifié; et attendu que la nommée Jeanne-Marie Pouyet a justifié d'une manière régulière de son indigence, ordonner que les dites rectification et mention auront lieu sans frais. Au parquet à Ambert, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante. Le procureur-impérial et signé: P. Grellichet. Vu la requête ci-dessus, ensemble les pièces à l'appui; vu les avis du conseil d'Etat du treize nivose an dix, et douze brumaire an onze et les articles quatre-vingt dix-neuf et cent un du code Napoléon, huit cent cinquante-cinq, huit cent cinquante-six

et huit cent cinquante-sept du code de procédure civile; Vu la loi du dix décembre mil huit cent cinqu
Ouï M. Chirol de Lubeuse, président en son rapport et M. Debuye, substitut du Procureu
Impérial, en ses conclusions motivées; attendu qu'il est suffisamment établi par les pièces produites, que l
l'acte signalé en la requête qui précède existe dans l'acte de naissance de Jeanne-Marie Pouyet et q
y a lieu de le rectifier; Le tribunal, jugeant en premier ressort, ordonne la rectification de l'acte de
naissance de Jeanne-Marie Pouyet, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandelys
le premier mai mil huit cent vingt-sept, en ce sens qu'elle devra y être désignée comme fille de Simon
Pouyet, au lieu de Jean Pouyet; Ordonne en outre que le présent jugement sera inscrit, aussitôt qu
lui aura été remis, par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, sur les registres des naissan
de l'année courante et que mention en sera faite en marge de l'acte du premier mai mil huit cent vin
-sept, qui ne sera plus délivré qu'avec la rectification ordonnée, à peine de tous dommages-intérêts;
Fait et jugé à l'audience publique du tribunal de première instance d'Ambert, siégeant M. Ma
Chirol de Lubeuse chevalier de la légion d'honneur, Président; Imbert et Aubert, juges
Debuye, substitut du Procureur-Impérial et Brunel, commis-greffier, le mardi vingt-s
juin mil huit cent soixante. Et signé: Chirol de Lubeuse, Président et Brunel commis
greffier. Enregistré à Ambert le douze juillet mil huit cent soixante, folio cent douze, case
gabelle. Signé: Lemauchant. Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le
présent jugement à exécution; à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de
première instance y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêt
main forte lorsqu'ils en seront légalement requis, expédié à Marie Pouyet. Collationné, le gre
du tribunal. Signé: Deyrieux. La rature d'un mot nul est approuvée:

Chaboy

N° 25

Le 2 août 1861

Longechal Hippolyte sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le trois août, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabo
maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-
et comparu Longechal Antoine, âgé de quarante ans, cultivateur et domicilié au hameau de Moulin-
commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à sept heures du soir, d
sa maison sise au dit lieu du Moulin-de-Gory en cette commune, de lui déclarant et de Dutour, Ma
sa femme, âgée aussi de quarante ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vo
donner le prénom d'Hippolyte; les dites déclaration et présentation faites en présence de Longechal, Ant
âgé de soixante-six ans, et de Mouret, Blaise, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et
domiciliés au hameau de Moulin-de-Gory en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte
les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. / Longechal

Chaboy

N° 26

Du 26 août 1861.

Jugement rectificatif d'acte de naissance, pour Dutour (Marie-Anne)

L'an mil huit cent soixante-un, le premier septembre, nous Antoine-Louis Chaboisseau
Puy-de-Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres le jugement
rectificatif dont la teneur suit: Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale,
empereur des Français, à tous présents et à venir, salut; faisons savoir que: le tribunal civil
première instance de l'arrondissement d'Ambert, Puy-de-Dôme, a rendu et prononcé le
jugement suivant: à l'audience du président et juges composant le tribunal civil d'Ambert, le
Procureur Impérial près le même siège assistant en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par le
vingt-trois décembre mil huit cent cinquante présumptif pour faciliter le mariage entre indigents et au
nom de Marie-Anne Dutour demeurant au hameau de Mas, commune d'Echandelys, lequ
a justifié de son indigence par l'acte du maire de Vernet-Lapoyade en date du huit: Pierre Dutour, habitant au hameau
Bas contracta mariage légitime avec Anne Pinet, le quatre août mil huit cent vingt-cinq, de
Puy, mil huit cent quarante, naquit de cette dernière un enfant du sexe ~~féminin~~ masculin, qui fut inscrit
sous acte de naissance du vingt-cinq juin mil huit cent quarante sous les prénoms de Marie-Anne
comme fille d'Anne Pinet et de Pierre Dutour, cependant Pierre Dutour et Anne Pinet se marièr
quatre août mil huit cent vingt-cinq, existent encore l'un et l'autre aujourd'hui. Que cependant de nou
donné à l'officier de l'état civil dans l'acte de naissance du vingt-cinq juin mil huit cent quarante-deux
elle est née pendant le mariage de Pierre Dutour et Anne Pinet; que Pierre Dutour a reconnu
quarante Pierre Dutour était le légitime époux d'Anne Pinet; qu'il y a lieu de rectifier l'acte
qui dans ce sens a été dressé dans l'acte de naissance du vingt-cinq juin mil huit cent quarante-deux; Que l'acte de mariage

épouse Dutour 2e L'acte de Baptême de Marie-Anne leur fille 3e Vu les actes
du maire d'Echandely, toutes pièces jointes au dossier. Il plaira au Tribunal, prononcer que l'acte
de mariage du seize Juin mil huit cent quarante sera certifié ne nous que le nom de Dutour
figurera au lieu et place de celui de Dumas que son jugement sera inscrit sur les registres de
la commune d'Echandely, que mention en sera faite en marge de l'acte rectifié conformément
aux articles quatre-vingt-dix-neuf et suivants du code Napoléon. Sans toutefois que cette
rectification puisse servir à d'autre but que pour le mariage de Marie Dutour, ni tirer d'autre
conséquence. Fait au parquet le vingt-six août mil huit cent soixante-un. Pour le Procureur Impérial
empêché: Signé: Debrye, substitut. Vu la requête ci dessus ensemble les pièces et documents à
l'appui; Vu l'avis du conseil d'état du douze Brumaire an onze et les articles quatre-vingt-dix-neuf
et cent un du code Napoléon, huit cent cinquante-cinq, huit cent cinquante-six et mil huit cent
cinquante-sept du code de procédure civile. Vu la loi du dix décembre mil huit cent cinquante. Ouï
Monsieur Chirol de Labrousse Président en son rapport à cette audience et Monsieur Debrye
substitut de Procureur Impérial en ses conclusions motivées; Attendu que l'est suffisamment
établi par les pièces produites que l'erreur signalée en la requête qui précède existe dans l'acte de
naissance de Marie Anne Dutour. Le tribunal, après en avoir délibéré et statuant en
premier ressort admet la rectification de l'acte de naissance de Marie-Anne Dutour, inscrit
sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandely, le treize Juin mil huit cent quarante
en ce sens que la dite Dutour devra y être désignée comme fille de Pierre Dutour au lieu de
Pierre Dumas; ordonne en outre que le présent jugement sera inscrit aussitôt qu'il lui aura
été remis, par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandely sur les registres
des naissances de l'année courante et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance
du treize Juin mil huit cent quarante, qui ne sera plus délivré que avec la rectification ordonnée
à peine de tous dommages-intérêts. Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique du
tribunal civil de première instance séant à Ambert le vingt-six Août mil huit
cent soixante-un, où siégeaient MM. Chirol de Labrousse chevalier de la légion
d'honneur, Président, Camille Vimal, Juge, Pour empêchement du premier et
Bernard premier juge suppléant en présence de M. Debrye substitut du
Procureur Impérial assisté de M. Brunel commis-greffier. De la minute ont signé MM.
M. Chirol de Labrousse Président et Brunel commis greffier. Visé pour timbre et en-
registré à Ambert le trente août mil huit cent soixante-un folio cent dix, case quatre
reçu: Lemarchand. Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le
présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les
tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force
publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis, en foi de quoi les présentes
ont été signées scellées. Expédié et délivré à Marie-Anne Dutour, collationnée le
greffier du tribunal: signé: Dégéroy. + feminin sonné et rature d'un mot approuvé

Chaboisier

N° 27

1er octobre 1861

Jeanne-Marie-Thérèse
de sexe fém. fille légit.

L'an mil huit cent soixante-un, le premier octobre, à deux heures du soir, par devant nous
Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain
l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Honchon Marguerite, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant
le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du sexe
féminin, en la maison de Jean Communal, situé au lieu du Cluet, commune d'Echandely, et auquel elle a
déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie-Thérèse, lequel enfant est né de Marie
Chassaing, âgée de vingt-deux ans, sans profession, épouse dudit Jean Communal, âgé de vingt-six ans,
cultivateur, demeurant ensemble au hameau du Cluet, en cette commune; la dite déclaration faite en
présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-cinq ans, et de Vimal dit Louis, âgé de soixante douze ans,
tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte,
les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. + Honchon Chaboisier

N° 28

le 16 8bre 1861.

Boudeyras (Benoît)
de sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le dix-sept octobre, à midi, par devant nous
Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely
canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Boudeyras Joseph, âgé de
trente-trois ans, cultivateur, demeurant aux Deux-frères, commune d'Echandely,
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à onze heures du

soixante, en sa maison sise au dit lieu du Deux-pierre, en cette commune. De lui déclarant et de Jeanne Marie, son épouse, âgée de quarante ans, sans profession, demeurant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Benoît; les dites déclaration et présentation faites en présence de Renaudias, Joseph, âgé de cinquante-sept ans, et de Renaudias, Louis, âgé de soixante-seize ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au hameau des Deux-pierre commune d'Echandelys; le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboissier

N°29

Le 28 8bre 1861

Bourmerie (Victoire) sans profession fille légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le vingt-huit octobre, à midi, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-Lembron, puy de Dôme, est comparue Sonchon, Marguerite, âgée de cinquante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Rame Bourmerie, sise au hameau du moulin de Gery, commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Victoire, lequel enfant est né de Jeanne Communal, sans profession âgée de trente-six ans, épouse dudit François Bourmerie âgé de quarante-deux ans, cultivateur demeurant ensemble au hameau du Moulin de Gery en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Bourmerie, Philippe, âgé de trente-cinq ans et de Bouvet Blaise âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Moulin de Gery commune d'Echandelys; le déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer. Lecture faite.

ponchon Chaboissier

N°30

Le 19 Xbre 1861

Pauchery (Pierre) sans mar. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-un, le dix-neuf décembre, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Pauchery, Jean, âgé de cinquante-deux ans, cultivateur, habitant le hameau du Buisson, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à deux heures du matin, en sa maison sise au dit lieu du Buisson, en cette commune, de lui déclarant et de Magnet, Jacqueline, son épouse, âgée de quarante ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jacques Roux, âgé de soixante-cinq ans et de Antoine Genestier, âgé de cinquante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson en cette commune; le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte, la rature d'un mot nul est approuvée.

Chaboissier

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances contenant trente actes, pour l'année mil huit cent soixante-un. Echandelys, le trente-un décembre mil huit cent soixante-un.

Chaboissier

6e Division

Table alphabétique.

N°s du registre	Noms et Prénoms des enfants	Date de la naissance	N°s du registre	Noms et Prénoms des enfants.	Date de la naissance
20	Barrière, Marie	10 juin	30	Faucheux, Pierre	19 8bre
5	Blanchard, Etienne	10 avril	6	Grange, Catherine	17 avril
29	Bourmeie, Victoire ...	28 7bre	13	Grivel, Claudine	15 mai
16	Buisson, Jeanne Marie	1er juin	24	Jugement rectificatif.	26 juin
22	Chabroisses, Marie	9 juillet	26	Jugement rectificatif	26 août
4	Chalimbaud, Antoine	10 avril	10	Longechal, Anne	3 mai
15	Chassagne, Marguerite	31 mai	25	Longechal, Hippolyte	2 août
27	Communal, Jeanne Marie Thérèse	1er 8bre	11	Marquet, Pierre	5 mai
28	Coudeyras, Benoît	16 8bre	17	Mouras, Antoinette	5 juin
19	Coudeyras, Jeanne Marie	5 juin	21	Pomel Antoine	25 juin
8	Coupat, Jean-Pierre ..	24 avril	1	Ponchon Jean Claude Marie	21 mars
7	Desusclade, Anne	20 avril	2	Ponchon, Marie Philomène	4 avril
23	Duchet, Jean-Marie	18 juillet	14	Prulhière, Guillaume	28 mai
3	Dumas, Jeanne Marie	9 avril	18	Renaudias, Antoinette	6 juin
12	Dutour, Antoine	13 mai	9	Renaudias, Marie Louise	3 mai

Nous soussigné Maire de la commune d'Echandelys, certifions exacte la table alphabétique ci-dessus dressée. —

— Echandelys, le huit Janvier mil huit cent soixante-deux. —

Chabrol

NAISSANCES.

Première Feuille.

TIMBRE IMPÉRIAL 1f. 25c.

ANNÉE 1862.

Le présent Registre, contenant Trois ——— feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous, premier juge-suppléant du Tribunal civil d'Ambert ———, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'Echandelys ——— pendant l'année mil huit cent soixante-deux.

Fait à Ambert, le quinze décembre mil huit cent soixante et un.

Hoppt Dercourt

N° 1

Le 21 janvier 1862.

Dupidon

Anne-Marie-Josephine

sexe féminin

fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt et un janvier, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboiseier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, département du Puy-de-Dôme, est comparu Dupidon, Etienne-Philippe, âgé de quarante-neuf ans, propriétaire, cultivateur, habitant le chef-lieu de la commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du soir, en sa maison sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant, et de Anne-Marie Pilleyres, son épouse, âgée de trente-sept ans, sans profession, demeurant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Marie-Josephine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires, demeurant au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Dupidon — Chabor

N° 2.

Le 23 janvier 1862.

Chantagrel

Auguste-Jean-Marie

sexe masculin

fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-trois janvier, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboiseier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, département du Puy-de-Dôme, est comparu Chantagrel, Gilbert, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, habitant au lieu des Vers, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison, située aux Vers, commune d'Echandelys, de lui déclarant, et de Montagne Benoite, son épouse, âgée de quarante-trois ans, sans profession, demeurant ensemble, au dit lieu des Vers, en cette commune, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Auguste-Jean-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-deux ans, et de Brugière, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, tous deux propriétaires, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Chantagrel — Chabor

N°3

Le 11 mars 1862.

David (Jean)
sexe masculin, fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le douze mars, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chabrijon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Etienne David, sise au Chaboulin de Gerzy, commune d'Echandelys, et qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Berthelay, Catherine, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Etienne David, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, demeurant ensemble au hameau du Chaulin-de-Gerzy, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Rouvet Blaise, âgé de soixante-seize ans, et de Pierre Laffre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs, demeurant au Chaulin-de-Gerzy, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon Chabrijon

N°4

Le 17 mars 1862

Gidon
(Jean-Marie-Alexis)
sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le dix-huit mars, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chabrijon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Gidon, instituteur public suppléant le chef-lieu de la commune d'Echandelys et âgé de trente ans; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier, à huit heures du soir, au domicile sis au bourg d'Echandelys de lui déclarant, et d'Antoinette-Marie Cordent, âgée de vingt-un ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie-Alexis; ladite déclaration et présentation faites en présence de Damien Cordent, âgé de cinquante-cinq ans, instituteur public, demeurant au chef-lieu de la commune de Condat, et de Benoît Berthelay, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, domicilié à Echandelys; et ont, le père et les témoins déclaré savoir signer et signé avec nous le présent acte de naissance, après lecture faite. /.

Cordent Berthelay A. Gidon Chabrijon

N°5

Le 20 mars 1862.

Fougère Blaise
sexe masc. fils légitime.

décédé à Echandelys le 14 janvier 1958

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt mars, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chabrijon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Pierre Fougère, située au Chaul commun d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise; lequel enfant est né de Marie Genestier, âgée de trente-cinq ans, sans professions, épouse du dit Pierre Fougère, âgé de trente-neuf ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu du Chaul, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de soixante-deux ans, et de Joseph Coudeyras, âgé de quarante ans, tous deux propriétaires, demeurant aux Deux-Frères, en cette commune; le déclarant a signé avec le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon Chabrijon

N°6

Le 22 mars 1862.

Bravard
(Jean-Antoine)
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-deux mars, à six heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrijon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Bravard, Antoine, sise à Chez, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Antoine; lequel enfant est né de Marie Vaisse, âgée de trente-trois ans, sans professions, épouse dudit Bravard Antoine, âgé de trente-trois ans, cultivateur, demeurant

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 27 mai 1905
Bravard Jean antoine dont la naissance est ci-contre
a contracté mariage avec Gonniche Marie
mention faite le 7 juin 19[illegible]
Chabaix

2 Hob

ensemble au lieu de Chor, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Brugère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Bravard, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires, demeurant au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. +ans, renvoi approuvé.

pon chon Chaboisier

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-neuf mars, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme; est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré, en l'absence du père, que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Brugère Pierre, sise à Lospeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né d'Anne Chalimbaud, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Brugère Pierre, âgé de vingt-six ans, cultivateur, demeurant ensemble audit hameau de Lospeux; la dite déclaration faite en présence de Chalimbaud, Antoine, âgé de cinquante-sept ans, et de Jean Pourrat, âgé de cinquante-huit ans, tous deux propriétaires-cultivateurs, demeurant à Lospeux, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

pon chon Chaboisier

Le 29 mars 1862.

Brugère /Jean/
mas. fils légitime.

N° 8

L'an mil huit cent soixante-deux, le premier avril, à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Mathieu Courdias, sise au lieu de Chor, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Jeanne Courdias, âgée de vingt ans, sans profession, épouse de Jean Chorion, âgé de trente ans, cultivateur, demeurant ensemble à Chabannette, commune d'Augelles; la dite déclaration faite en présence de Jean Pravaud, âgé de soixante-deux ans, et de Pierre Brugère, âgé de cinquante-huit ans, tous deux propriétaires, habitant le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

pon chon Chaboisier

Le 31 mars 1862.

Chorion /Marie/
mas. fille légitime.

N° 9

L'an mil huit cent soixante-deux, le quatre avril à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Philippe Bourmerie, sise au Mauchin-de-Gery, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Bernadieu, Antoinette, âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse dudit Philippe Bourmerie, âgé de trente-sept ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu du Mauchin-de-Gery; la dite déclaration faite en présence de Rouvet, Blaise, âgé de soixante-seize ans, et de Pierre Koffler, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs, habitant le Mauchin-de-Gery, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

pon chon Chaboisier

Le 4 avril 1862.

Bourmerie /Marie/
mas. fille légitime.

N° 10

L'an mil huit cent soixante-deux, le quatorze avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré, en l'absence du père, que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Boutier, sise à Lospeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant

Le 13 avril 1862.

Boutier /Antoine/
mas. fils légitime.

Par acte reçu à la mairie de Boulogne (Seine) Boutier dont la naissance est ci-contre a contracté mariage le 31 8bre 1909 avec Gachon Eugénie
Mention faite le 3 février 1914
Le Maire,

est née de Marie Ravaut, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Antoine Baudet, âgé de trente-deux ans, cocher de bourg, demeurant ensemble audit bourg de Echandely, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Chalumbaud Antoine, âgé de cinquante-sept ans, et de Jean Ravaut, âgé de cinquante-huit ans, tous deux propriétaires-cultivateurs, demeurant à Bruyères, commune d'Echandely; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Gachon

Chaboy

N° 11

Le 16 avril 1862.

Désuclade

Michel

sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie du XII^e arrond^t de Paris Désuclade Michel a contracté mariage le 6 septembre 1913 avec Antoinette-Maria Gentesote.
Mention faite le 30 octobre 1913
Le maire.

L'an mil huit cent soixante-deux, le seize avril, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Gachon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré, en l'absence du père, que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est née un enfant du sexe masculin, en la maison de Vital Désuclade, sise au Chet, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Michel; lequel enfant est né de Courdot, Marie-Constance, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Vital Désuclade, âgé de trente ans, cocher de bourg, demeurant ensemble au Chet, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Bruyère, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires, demeurant au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Gachon

Chaboy

Par acte reçu à la mairie du XII^e arrond^t de Paris Désuclade Michel a contracté mariage le 6 septembre 1913 avec Antoinette-Maria Gentesote.
M. faite le 30 octobre 1913
Le maire.

N° 12

Le 19 avril 1862

Vaisse Exploration

sexe fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt avril, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Vaisse, âgé de quarante ans, cocher de bourg, demeurant au Pré-Gentin-de-Gery, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à cinq heures du matin, en sa maison sise au Moulin-de-Gery, en cette commune, de lui déclarant et de Françoise Force, âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Moulin-de-Gery, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Exploration; les dites déclaration et présentation faites en présence de François Force, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Dutheil, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux propriétaires, demeurant au dit village du Moulin-de-Gery; le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite.

Chaboy

N° 13

Le 20 avril 1862

Granet

Jeanne-Antoinette

sexe fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt avril, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Granet, Laurent, âgé de vingt-neuf ans, cocher de bourg, demeurant au hameau de Labat, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison, sise à Labat, le déclarant et de Morel, Anne, son épouse, âgée de vingt-deux ans, sans profession, demeurant ensemble au dit hameau de Labat, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Antoinette; les dites déclaration et présentation faites en présence de Chemins Guillaume, âgé de soixante-un ans, cultivateur, habitant le hameau de la Faye, section de la commune d'Echandely, et de Chemin Antoine, âgé de soixante-quatre ans, aussi cultivateur, habitant le même hameau, section de la commune de St-Eloy; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. Granet Laurent

Chaboy

Décédée le 26-1-19 à Paris - XIII^me

N° 14

Le 20 avril 1862.

Magaud

Joséphine-Marie

sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt avril, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Gachon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est née un enfant du sexe féminin, en la maison de Magaud, Laurent, sise au lieu de Paret, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Joséphine-Marie; lequel enfant est né de Ronchon, Anne, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Magaud, Laurent, âgé de trente-huit ans, cocher de bourg, demeurant ensemble au lieu de Paret, commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Vilat Victor, âgé de soixante-deux ans, et de Berenger Victor, âgé de soixante ans, tous deux propriétaires, demeurant à Paret, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. Gachon

Chaboy

N° 15

Le 22 avril 1862. Chanier (Marie) sa fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-deux avril, à midi, par-devant moi Antoine-Louis Chabrisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Denchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du soir, elle a mis au monde un enfant du sexe féminin, en la maison de Chanier Antoine, sise au lieu de Parel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, lequel enfant est né de Benoite Margotte, âgée de trente et un ans, sans profession, épouse dudit Chanier, habitant avec son fils légitime le bourg d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Bérenger Dutour, âgé de soixante-dix-huit ans, tous deux propriétaires, demeurant au dit lieu de Parel; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. /.

pon chon

Chabrisson

N° 16

1er mai 1862

Chabrier Jean-Marie sa fem. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le premier mai, à huit heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Chabrier, âgé de trente-six ans, cordonnier, habitant le bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à midi, en sa maison, sise au dit bourg, de lui déclarant et de Catherine Vergne, son épouse, âgée de trente ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires demeurant au bourg d'Echandelys, lequel père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Chabrier

Chabrisson

N° 17

7 mai 1862.

Désusclade Anne sa fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le sept mai, à six heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Denchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Désusclade Jean, sise au lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne, lequel enfant est né de Marcepoil Antoinette, âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Désusclade Jean, âgé de quarante ans, ses deux demeurant ensemble au Moulin-de-Gery, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Force François, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Duthoil, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux propriétaires, demeurant au dit lieu du Moulin-de-Gery; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. /.

pon chon

Chabrisson

N° 18

7 mai 1862

Brugère Marie-Hélène sa fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le huit mai, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Brugère Louis, âgé de vingt-huit ans, scieur de long, habitant le lieu de Loospeyre, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à onze heures du soir, en sa maison, sise au dit lieu de Loospeyre, de lui déclarant et de Vialles Marie, son épouse, âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Hélène; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires demeurant au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Louis Brugère

Chabrisson

N° 19

le 10 mai 1862

Champroux Jeanne-Marie sa fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le onze mai, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Denchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à dix heures du soir, est née un enfant du sexe féminin, en la maison de Champroux Barthélemy, sise au lieu du Mas, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Françoise Dumas, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Champroux Barthélemy, âgé de trente-trois ans, scieur de long, demeurant ensemble au Mas, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Dumas Antoine, âgé de soixante-quinze ans et de Guillaume Dufour, âgé de vingt-neuf ans, tous deux propriétaires demeurant au dit lieu du Mas; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

pon chon

Chabrisson

L'an mil huit cent soixante-deux, le treize mai, à sept heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Denchon, âgée de

N.° 20

Le 13 mai 1862

Berrasse (Laurent)
sexe masc. fils légitime.

Par acte reçu à la mairie de St Etienne sur Mein le 1er février 1902 Berrasse Laurent a contracté mariage avec Boisset Annette.

cinquante-trois ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Berrasse Etienne, sise au lieu du Buisson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Laurent; lequel enfant est né d'Anne Dutour, âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse du dit Berrasse Etienne, âgé de trente-huit ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu du Buisson; la dite déclaration faite en présence de Blanchon Jean, âgé de cinquante-quatre ans, et de Antoine Genestier, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux propriétaires et domiciliés au lieu du Buisson, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. / La rature de deux mots nuls est approuvée:

ponchon Chabrol

N.° 21

Le 19 mai 1862.

Ravaud (Françoise)
sexe fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le dix-neuf mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabroisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marc-Antoine Ravaud, âgé de trente-cinq ans, maçon, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à quatre heures du matin, en sa maison sise au dit bourg, de lui déclarant et de Lagat, Marie, son épouse, âgée de trente-quatre ans, ##, demeurant ensemble, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise, les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. / ## sans profession, renvoi approuvé. /

ravot Chabrol

N.° 22

Le 22 mai 1862

Loffre (Daniel)
sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie du 3.e arrond.t à Lyon le 19 mai 1902 Loffre Daniel a contracté mariage avec Dervier Marie-Adele mention faite le 20 8.bre 1902 Le maire,

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-trois mai, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Chabroisson maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Donchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jean-Pierre Loffre, sise au lieu des Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Daniel; lequel enfant est né de Marie Barrière, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse du sieur Jean-Pierre Loffre, âgé de vingt-sept ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de quarante-un ans, et d'Etienne Coudeyras, âgé de soixante ans, propriétaires et domiciliés au lieu des Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /

ponchon Chabrol

N.° 23

Le 28 mai 1862.

Viallis (Antoine)
sexe masc. fils légitime.

Mort à 21 ans 1863

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-neuf mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabroisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Donchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Viallis, Antoine, sise au lieu des Enclos, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Françoise Dupuy, âgée de vingt et un ans, sans profession, épouse du dit Viallis, Antoine, âgé de vingt-neuf ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Enclos; la dite déclaration faite en présence de Brugère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /

ponchon Chabrol

N.° 24

Le 29 mai 1862.

Simondet
(Jean-Pierre)
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-neuf mai, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabroisson maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Donchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du soir est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Simondet, Mathieu, sise au lieu de Chez, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre; lequel enfant est né de Dubois Anne, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Simondet, Mathieu, âgé de trente-sept ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Chez; la dite déclaration faite en présence de Joseph Simondet, âgé de soixante-cinq ans, et de Damien Simondet, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires et domiciliés au dit lieu de Chez; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /

ponchon Chabrol

N° 25

Le 28 mai 1862

Collange

François-Régis

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-neuf mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrefisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Collange, Gentrige-Charles, âgé de trente-quatre ans, métayer, demeurant au lieu des Bordes, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à minuit, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu des Bordes; de lui déclarant et de Courtine, Jeanne, âgée de trente-deux ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François-Régis. Ladite déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires habitant le bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture, + ans, renvoi approuvé :

Collange

Chabrefisier

N° 26

Le 1er juin 1862

Bourg

Marie-Virginie

sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le premier juin, à neuf heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrefisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en la maison du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est née un enfant du sexe féminin, en la maison de Bourg Etienne, sise au lieu du Faux-Plantat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Virginie; lequel enfant est né de Marie Etienne, âgée de trente-quatre ans, cultivateur, et de Vichy, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse dudit Bourg, Etienne, âgé de trente-quatre ans, ci-dessus de long, demeurant ensemble au dit lieu du Faux-Plantat; la dite déclaration faite en présence de Fauchery, Jean, âgé de cinquante-quatre ans, et d'Antoine dit Buisson Genestier, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux propriétaires et domiciliés au lieu susdit commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /. ponchon

Chabrefisier

N° 27

Le 3 juin 1862.

Bernue

Louise-Catherine

sexe fém. fille légitime

Décédée le 23 Mai 1952 à Saint-Eloy la Glacière

L'an mil huit cent soixante-deux, le trois juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrefisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu, ~~en la chambre~~ ~~de la~~ Jean Bergue, âgé de cinquante ans, vicaire de long, habitant aux Deux-Frères, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à midi, en sa maison, située au dit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Bonnaudias, Antoinette, son épouse, âgée de trente-trois ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Louise-Catherine, les dites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Coudeyras, âgé de quarante et un ans, et d'Etienne Coudeyras, âgé de soixante ans, propriétaires et domiciliés au dit lieu des Deux-Frères; le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite /. - La rature de quatre mots nuls et approuvée :

Chabrefisier

N° 28

Le 3 juin 1862.

Serindat

Jeanne

sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le quatre juin, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chabrefisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Serindat, Etienne, âgé de quarante-quatre ans, cultivateur, demeurant à Seyrorade, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à six heures du soir, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu de Seyrorade; de lui déclarant et de Marie Bédon, âgée de quarante-une ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne; ladite déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandely; le père et les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite. /.

Chabrefisier

N° 29

Le 13 juin 1862

Rigaud

Anne-Joséphine

sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le treize juin, à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chabrefisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme; est comparue, en la maison du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-six ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est née un enfant du sexe féminin en la maison de Rigaud Jacques, située au hameau de Parel, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne-Joséphine; lequel enfant est né de et Marie Genestier, âgée de trente-huit ans, sans profession, épouse dudit Rigaud, Jacques, âgé de trente-sept ans, ci-dessus de long, demeurant ensemble au dit lieu de Parel, la dite déclaration faite en présence de Bérenger, Dutour, âgé de soixante ans, et de Vital Dutour, âgé de soixante-dix-huit ans, tous deux propriétaires et demeurant au dit hameau de Parel; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /. ponchon

Chabrefisier

N° 30

Le 15 juin 1862.

Coudeyras (Jeanne) sans prof. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante deux, le quinze juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jacques-Roch Coudeyras, sise à la Parade, commune d'Echandelys, lequel enfant est né de lui et de la déclarante, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Dumas, Anne, âgé de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Jacques-Roch Coudeyras, âgé de trente-trois ans, cultivateur, demeurant ensemble audit lieu de la Parade; la dite déclaration faite en présence de Bruyère Pierre, âgé de cinquante-huit ans et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires, demeurant au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture; — La rature de cinq mots nuls est approuvée:

Ponchon

Chaboisson

N° 31

Le 16 juin 1862

Bourrerie

Jean-Marie

nouveau-né fils légitime

L'an mil huit cent soixante deux, le seize juin, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Bourrerie, Jean, sise au hameau du Chel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Marie Communal, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Bourrerie, Jean, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu du Chel; la dite déclaration faite en présence de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, et de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-huit ans, tous deux propriétaires, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture.

Ponchon

Chaboisson

N° 32

Le 15 juin 1862.

Vaisse

Jean-Marie

nouveau-né fils légitime

Reçu le 23 juin 1862

L'an mil huit cent soixante deux, le seize juin, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Vaisse, Benoit, sise au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Albert Benoit, âgé de vingt-neuf ans, sans profession, époux de dudit Vaisse Benoit, âgé de trente cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu du Moulin-de-Gery; la dite déclaration faite en présence de Jarry François, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Dubost, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux propriétaires et domiciliés au dit lieu du Moulin-de-Gery; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite — La rature d'un mot nul est approuvée

Ponchon

Chaboisson

N° 33

15 juin 1862.

Boutier (Anne) sans prof. fille légitime

L'an mil huit cent soixante deux, le seize juin, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Pierre Boutier, sise à Lostruna, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne; lequel enfant est né de Benoite Lagrange, âgée de quarante ans, sans profession, épouse du dit Pierre Boutier, âgé de quarante-cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu de Lostruna; la dite déclaration faite en présence de Bruyère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, tous deux propriétaires, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Ponchon

Chaboisson

N° 34

Le 15 juin 1862

Faurie

Virginie-Marie

sans prof. fille légitime

L'an mil huit cent soixante deux, le seize juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisson, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Faurie, Jean, sise à Langlade, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Virginie-Marie, lequel enfant est né de Françoise Dubost, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse du dit Faurie, Jean, âgé de trente-sept ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu de Langlade; la dite déclaration faite en présence de Jean

Ravaud, âgé de soixante-deux ans, et de Brugère Pierre, âgé de cinquante-huit ans, propriétaires, habitant le bourg d'Echandelys; lui déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Chaboisier

Chabrol

N° 35

26 juin 1862.

Genestier (Anne) fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-six juin, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Genestier, Claude, âgé de trente-trois ans, sabotier, habitant le hameau des Deux-Frères, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison, sise au dit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Dupuydon, Marie, âgée de trente-cinq ans, son épouse, demeurant avec lui; et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Anne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Coudeyras, âgé de quarante-un ans, et de Etienne Coudeyras, âgé de soixante ans, propriétaires, domiciliés au dit lieu des Deux-Frères; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Chaboisier

Genestier

N° 36

28 juin 1862.

Bourmerie Pierre né masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-huit juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Bourmerie ~~Pierre~~, âgé de quarante-quatre ans, serrurier, demeurant au Moulin-de-Gery, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à cinq heures du matin, en sa maison, sise au dit lieu du Moulin-de-Gery, de lui déclarant et de Chaufourière, Antoinette, âgée aussi de quarante-quatre ans, son épouse, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; les dites déclaration et présentation faites en présence de François Force, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Dutheil, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux propriétaires-cultivateurs, demeurant au dit lieu du Moulin-de-Gery; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

H Etienne, le renvoi et la rature d'un mot nul ont été approuvés :

Chaboisier

Bourmerie

N° 37

2 juillet 1862.

Chorion Jean-Marie né masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le deux juillet, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'auberge du père, Marguerite Dorchon, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Chorion, située au hameau de Fiosson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Buisson Antoine, âgé de vingt-huit ans, sans profession, époux de ladite Chorion, Antoinette, âgée de vingt-quatre ans, demeurant audit lieu de Fiosson, la dite déclaration ~~à présence~~ faite en présence de Claude Buisson, âgé de soixante-trois ans, et de André Buisson, âgé de cinquante-neuf ans, propriétaires, domiciliés au dit lieu de Fiosson; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. — La rature de deux mots nuls est approuvée :

Chaboisier

Chorion

N° 38

8 juillet 1862

Berlin Jeanne-Marie fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le huit juillet, à huit heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Berlin, Pierre, âgé de trente-cinq ans, propriétaire, demeurant à Lossedat, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à sept heures du soir, en sa maison, sise au dit lieu de Lossedat, de lui déclarant et de Michelle Pointud, âgée de vingt-huit ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, et de Brugère, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, propriétaires, domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Berlier

Chaboisier

N° 39

27 juillet 1862

Coudeyras (Georges-Jean-Hippolyte) mas. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-deux, le vingt-sept juillet, à onze heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Coudeyras, Antoine, âgé de vingt-quatre ans, propriétaire, demeurant à Fiosson, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le vingt-sept courant à dix heures du soir, en sa maison sise au dit lieu de Fiosson, de lui déclarant et de Viallis, Marguerite, son épouse, âgée de vingt-trois ans, sans profession,

Pour Jean- Gon-

remmurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Hippolyte, les dites déclaration et présentation faites en présence de Georges Coudeyras, âgé de soixante ans, propriétaire, habitant le dit lieu de Fioux et de Pupetton, Darnion, âgé de cinquante-cinq ans, aussi propriétaire, demeurant au bourg d'Echandelys; et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

Pupetton Coudeyras Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-deux, le trente juillet, nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres le jugement rectificatif dont la teneur suit

N° 40

Du 29 avril 1862

Jugement rectificatif d'acte de naissance, pour Roux, Jean-Marie

« Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir salut: faisons savoir que le tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, a rendu et prononcé le jugement suivant: nous procureur impérial près le tribunal civil de première instance d'Ambert, Puy-de-Dôme, Vu la requête du nommé Jean-Marie Roux, domicilié au Buisson, commune d'Echandelys. Vu les certificats d'indigence délivrés au dit Roux les seize et vingt-trois février, mil huit cent soixante-deux. Vu la loi du dix décembre, mil huit cent cinquante, articles un, deux, trois et dix, ensemble les pièces produites par le dit Roux. Attendu qu'il est surabondamment prouvé par ces documents et notamment par l'acte de naissance du neuf floréal, an douze et l'acte de mariage du vingt-trois septembre, mil huit cent vingt-deux que le sieur Jean-Marie Roux, né à Echandelys, vingt-trois mars, mil huit cent trente-trois est fils d'Anne Ponchon, épouse de Jacques Roux et que c'est par erreur que dans l'acte de naissance dressé le dit jour, vingt-trois mars, mil huit cent trente-trois, il a été désigné comme étant fils d'Anne Hibertie, épouse de Jacques Roux. Par ces motifs, plaise au Tribunal, ordonner que l'acte de naissance du dit Jean-Marie Roux, date du vingt-trois mars, mil huit cent trente-trois, sera rectifié en ce sens que le dit Roux sera désigné comme fils de Jacques Roux et d'Anne Ponchon, au lieu d'Anne Hibertie, nom qui a été inséré par erreur; dire que le jugement à intervenir sera enregistré gratis et servira acte de contracter mariage seulement. Fait au parquet le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-deux. Le Procureur-Impérial et signé: Q. Rigal, substitut. Le tribunal, vu la requête ci-dessus ensemble les pièces et documents à l'appui; vu l'avis du Conseil d'Etat du douze brumaire an onze et les articles quatre-vingt-dix-neuf et cent un du Code Napoléon, huit cent cinquante-huit cent cinquante-six et huit cent cinquante-sept du Code de procédure civile. Vu la loi du dix décembre, mil huit cent cinquante; ouï M. Imbert, juge, en son rapport à l'audience et M. Rigal, substitut du procureur-Impérial, en ses conclusions motivées: Attendu qu'il est suffisamment établi par les pièces produites que l'erreur signalée en la dite requête qui précède existe dans l'acte de naissance de Jean-Marie Roux; après en avoir délibéré et statuant en premier ressort, ordonne la rectification de l'acte de naissance de Jean-Marie Roux, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandelys, le vingt-trois mars mil huit cent trente-trois; en ce sens que le dit Roux devra y être désigné comme fils de Anne Ponchon, au lieu de Anne Hibertie; ordonne en outre que le présent jugement sera inscrit aussitôt qu'il aura été remis par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, sur les registres des naissances de l'année courante, et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance du vingt-trois mars, mil huit cent trente-trois, qui ne sera plus délivré qu'avec la rectification ordonnée à peine de tous dommages intérêts. Ainsi jugé et prononcé publiquement à l'audience publique du tribunal civil de première instance, séant à Ambert, où siégeaient Messieurs Imbert, premier juge faisant les fonctions de président par empêchement de ce dernier, Camille Vimal, troisième juge et Bernard (Hippolyte), premier juge suppléant; en présence de M. Rigal, substitut du Procureur-Impérial, assistés de M. Brunel, commis greffier. Et à la minute ont signé: Imbert, premier juge et Brunel, commis greffier. Et pour timbre et enregistré gratis à Ambert, le neuf mai, mil huit cent soixante-deux, folio trente-quatre, case six, signé: Lemarchand, receveur. Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi ces présentes ont été signées et scellées. Expédié et délivré aux sieur Jean-Marie Roux. Collationné, le greffier du tribunal signé: Dégiron. »

Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-deux, le trente août, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Dubost, Claude, âgé de quarante-un ans, cultivateur, demeurant au Breuil

N° 41

30 août 1862

Dutour (Anne)

fille légitime

Gery, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à dix heures du matin, en sa maison, sise au Moulin de Gery, de lui déclarant, et de Jeanne Thibertier, âgée de trente-cinq ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Anne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bourmerie, âgé de cinquante-huit ans, et de Pierre Bourmerie, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Moulin de Gery; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Dutour

Chaboisseau

Dreux a Issoire 30 juin 1947 le maire [illegible]

N° 42

30 août 1862.

Genebrier

Antoine-Louis

masculin

fils légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le trente août, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabaisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Genebrier, Antoine, âgé de vingt-neuf ans, notaire, habitant le bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à neuf heures du matin, en sa maison, sise au bourg d'Echandely, de lui déclarant, et de Chassaing, Marie, âgée de vingt-trois ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Louise-Jeanne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Barraud, âgé de soixante-deux ans, et de Pierre Bruyère âgé de cinquante-huit ans, cultivateurs, habitant aussi à Echandely; le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboisseau

N° 43

12 7bre 1862

Communal

Jean-Marie-Joseph

masculin, fils

légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le douze septembre, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabaisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Communal, Jean, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, habitant le lieu du Chuel, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à quatre heures du matin, en sa maison, sise au dit lieu du Chuel, de lui déclarant, et de Chassaing, Marie, âgée de vingt-trois ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie-Joseph; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Barraud, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs, habitant à Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Communal

Chaboisseau

Dreux a Issoire 23-10-1946 le maire [illegible]

Vu par nous Procureur Impérial, le 13 octobre 1862.

Pellevé

N° 44

11 8bre 1862

Boudet

Jeanne-Marie

fem. fille légitime

décédée à Saint-Amant-Roche-Savine le 4 Novembre 1953.

L'an mil huit cent soixante-deux, le treize octobre, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabaisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Boudet, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le onze octobre présent mois, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudert, Jean, âgé de trente-quatre ans, meunier de long, sise au lieu de Chez, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Buisson, Anne, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Coudert, Jean, demeurant ensemble au dit lieu de Chez; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Barraud, âgé de soixante-deux ans, propriétaires, domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Boudet

Chaboisseau

Coudert

Jeanne-Marie

fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-deux, le treize octobre, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabaisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Boudet, âgée de cinquante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le onze octobre présent mois, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudert, Jean, âgé de trente-quatre ans, meunier de long, sise au lieu de Chez, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Buisson, Anne, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Coudert, Jean, demeurant ensemble au dit lieu de Chez; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-huit ans, et de Jean Barraud, âgé de soixante-deux ans, propriétaires, domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Boudet

Chaboisseau

Poichon

L'an mil huit cent soixante-deux, le premier novembre à quatre heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chabaisseau, Maire officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Forgette Laurent, âgé de quarante-quatre ans, cultivateur, habitant

N° 45.

Le 15 9bre 1862

Marguerite Jeanne-Josephine sexe féminin fille légitime

le lieu du Buisson commune d'Echandelys, laquelle nous a présenté une enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à onze heures du matin, en sa maison, sise au dit lieu du Buisson, de lui déclarant et de Couderas Claudine, âgés de quarante trois ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Josephine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Pierre âgé de cinquante-quatre ans et d'Antoine Genestier, âgé de cinquante-six ans, cultivateurs, habitants le dit lieu du Buisson, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboisseau

Marguerite

N° 46.

Le 10 9bre 1862

Viallis (Jules) sexe masculin fils légitime.

L'An mil huit cent soixante-deux, le onze novembre, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lembron Puy de Dôme est comparu Viallis Claude, âgé de soixante-trois ans, cultivateur, habitant le lieu de Lespeyre, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui, à une heure du soir, en sa maison, sise au dit lieu de Lespeyre, de lui déclarant et de Couderas Marie-Anne, âgée de trente ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jules; desdites déclaration et présentation faites en présence de Chalimbaud, Annet âgé de cinquante-sept ans, et de Mouriot, Jean âgé de cinquante-huit ans, tous deux cultivateurs demeurant à Lespeyre, commune; le père et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte. /.

Chaboisseau

N° 47.

Le 16 9bre 1862

Ducher (Jean-Hippolyte) sexe masculin fils légitime.

L'An mil huit cent soixante-deux, le seize novembre à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Donchon, âgée de cinquante-trois ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que seize novembre à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Ducher, âgé de cinquante ans, cultivateur du lieu du Tamaron de Labat en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Hippolyte; lequel enfant est né de Vaisson, Marguerite, âgée de trente ans, sans profession, épouse du dit Claude Ducher, demeurant ensemble au dit lieu de Labat; la dite déclaration faite en présence de Couderas, Claude, âgé de soixante-sept ans et de Jean Ravaud, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs, domiciliés au hameau de la Parade commune d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte. + présent mois. Reconnu approuvé. /.

pour son

Chaboisseau

N° 48

Le 20 9bre 1862

Echalier (Jules) sexe masculin fils légitime.

L'An mil huit cent soixante-deux, le vingt novembre à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron (Puy-de-Dôme) est comparu Echalier Jean âgé de cinquante-un ans, cultivateur, habitant le lieu de Chabesprat, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison, sise au dit lieu de Chabesprat, de lui déclarant et de Couderas Françoise, âgée de quarante deux ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jules; les dites déclaration et présentation faites en présence de Couderas Claude, âgé de soixante ans et de Ravaud Jean âgé de soixante-deux ans, cultivateurs, domiciliés au hameau de la Parade commune d'Echandelys; le père et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte. /

Chaboisseau

N° 49

Le 24 9bre 1862.

Rousset (Anne) sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent soixante-deux, le vingt-quatre novembre, à une heure du soir, devant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron Puy de Dôme, est comparu Rousset, Etienne, âgé de quarante-sept ans, métayer, habitant le lieu de Fioson commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui à deux heures du matin, en sa maison sise au dit lieu de Fioson, de lui déclarant et de Vorillon, Marie, âgée de trente-deux ans, son épouse sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Anne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Claude Buisson, âgé de soixante-trois ans et d'André Bussière âgé de cinquante-neuf ans, cultivateurs domiciliés au dit lieu de Fioson; le père et les témoins ont dit ne savoir signer après une lecture du présent acte lecture faite.

Chaboisseau

1re feuillet
Chaudes

TIMBRE IMPERIAL 1F 25C

LOI DE 1862

Le présent Cahier contenant deux feuillets a été coté et paraphé par Nous Président du Tribunal civil d'Ambert, pour servir de supplément au registre des actes de naissances de la Commune d'Echandelys.

Ambert le 28 9bre 1862.

Chaudes

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances contenant quarante-neuf actes, pour l'année mil huit cent soixante-deux.

Echandelys, le trente-un décembre mil huit cent soixante-deux

Chaboissier

Table Alphabétique

N° du registre	Noms et prénoms des enfants.	Date de la naissance	N° du registre	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
33	Bautier Anne	15 juin	43	Ducher, Jean-Hippolyte	16 9bre
10	Bautier, Antoine	13 avril	41	Dutour, Anne	30 août
27	Berard, Louise-Catherine	3 juin	48	Echorlier, Jules	20 9bre
38	Bertin, Jeanne-Marie	8 juillet	45	Fargette, Jeanne-Joséphine	1 9bre
25	Bourg, Marie-Virginie	1er juin	34	Fabrie, Virginie-Marie	15 juin
31	Bournet, Jean-Marie	16 juin	5	Fougère, Blaise	20 mars
9	Bournet, Marie	4 avril	42	Genebrier, Marie-Louise-Jeanne	30 août
35	Bournet, Pierre	28 juin	35	Genestier, Anne	26 juin
6	Bravard, Jean-Antoine	22 mars	4	Gidon, Jean-Marie-Alexis	17 mars
7	Brugère, Jean	29 mars	13	Granet, Jeanne-Antoinette	20 avril
12	Brugère, Marie-Hortense	7 mai	40	Jugement rectificatif	29 avril
16	Babrier, Jean-Marie	1er mai	22	Loffre, Daniel	22 mai
19	Champroux, Jeanne-Marie	10 mai	14	Magaud, Joséphine-Jeanne	20 avril
2	Chastagnol, Auguste-Jean-Marie	23 janvier	1	Pupidon, Anne-Marie-Joséphine	21 janvier
37	Chonion, Jean-Marie	2 juillet	21	Ravaud, Françoise	19 mai
8	Chonion, Marie	31 mars	29	Rigaud, Anne-Joséphine	13 juin
15	Chonion, Marie	22 avril	41	Rouvet, Anne	24 9bre
25	Collange, François-Régis	28 mai	28	Perindat, Jeanne	3 juin
43	Communal, Jean-Marie-Joseph	12 9bre	24	Simondet, Jean-Pierre	28 mai
44	Coudert, Jeanne-Marie	18 8bre	20	Senasse, Laurent	13 mai
39	Coubezrasse, Georges-Jean-Hippolyte	27 juillet	12	Vaisse, Euphrasine	19 avril
30	Coubezrasse, Jeanne	13 juin	32	Vaisse, Jean-Marie	18 juin
3	Dejust, Jean	11 mars	23	Vaissière, Simon	26 mai
17	Desrousseaux, Anne	Janvier	46	Vialis, Jules	10 9bre
11	Desrousseaux, Michel	16 avril			

Nous soussigné Maire de la commune d'Echandelys, certifions exacte la table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys, le dix janvier mil huit cent soixante-trois.

Chabory

TIMBRE IMPERIAL 1f. 25c.

1 DÉCIME 1863 250 EX SUS

Première Feuille.

NAISSANCES.

ANNÉE 1863.

Le présent Registre, contenant *trois* **feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,** *Premier juge* **du Tribunal civil d'** *Ambert* **, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'** *Echandelys* **pendant l'année mil huit cent soixante-trois.**

Fait à *Ambert* **le** *Dix neuf* **décembre mil huit cent soixante-deux.**

Vincent

N° 1er

Le 10 février 1863.

Jugement rectificatif d'acte de naissance, pour Vaby. Annet.

L'An mil huit cent soixante trois, le dix mars, nous Antoine Louis Chabrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres le jugement rectificatif dont la teneur suit: = Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français, à tous présents et à venir, salut, faisons savoir que le tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Ambert département du Puy-de-Dôme, a rendu et prononcé le jugement suivant: Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de St Germain Lembron, arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme. Aujourd'hui vingt trois janvier, mil huit cent soixante-trois, devant nous Charles Vauzelles, juge de paix du canton de St Germain Lembron, assisté de Jean Jerentas, greffier de cette justice de paix, sont comparus: 1° Damien Vaby, cultivateur, demeurant au lieu de Chez commune d'Echandelys. 2° François Boudadon, sans profession, demeurant au dit lieu de Chez commune d'Echandelys, femme du dit Damien Vaby. 3° Mathieu Courdiaux, cultivateur, âgé de soixante ans, demeurant au dit lieu de Chez commune d'Echandelys, 4° Antoine Chevalier, marchand, âgé de quarante cinq ans, demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandelys. Lesquels ont par ces présentes certifié et attesté sous vérité, savoir: Le dit Damien Vaby, et François Boudadon, fils Arnaut Vaby, cultivateur, demeurant aussi au village de Chez, est leur fils légitime pour être né de leur mariage au dit lieu de Chez, le onze mai mil huit cent trente six. Et les dits Mathieu Courdiaux, et Antoine Chevalier ayant le dit Arnaut Vaby est réellement l'enfant dont est accouchée le dit jour onze mai mil huit cent trente-six, la dite François Boudadon femme légitime du dit Damien Vaby, audit lieu de Chez, commune d'Echandelys. Et tous les susdénommés certifient sincère que c'est par erreur que dans l'acte de naissance dressé le douze mai mil huit cent trente six, par Mr l'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le dit Arnaut Vaby a été désigné comme étant de sexe féminin et comme ayant reçu le prénom de Françoise

Dont acte fait à St Germain l'Herm les jour mois et an que dessus et lecture, le dit Claudius a signé avec nous et le greffier, les dits Damien Daby, Françoise Boutadon et Mathieu Cerveau ont déclaré ne savoir le faire de ce requis, après lecture. A la minute ont signé Cerveau ont déclaré ne savoir le faire de ce requis, après lecture. A la minute ont signé M. N. Vauzelle juge de paix Claudius et Genestier greffier. Enregistré au bureau de St Germain l'Herm, gratis, le trente janvier mil huit cent soixante trois, folio cinquante huit recto case trois, pour M. Marteau receveur. Pour expédition scellée et certifiée conforme à la minute, sur papier non timbré pour servir à l'effet de contracter mariage entre personnes indigentes, par le greffier soussigné. Signé: Genestier greffier. Réquisitoire. Vous procureur Impérial près le Tribunal de première instance d'Ambert (Puy de Dôme). Vu la loi du dix décembre mil huit cent cinquante et les certificats d'indigence délivrés au Sr Annet Daby les cinq, huit et treize août mil huit cent soixante deux. Attendu que l'extrait du registre des baptêmes de la paroisse d'Echandelys délivré par Mr le curé le trois août mil huit cent soixante deux et de l'acte de notoriété dressé par M. le juge de paix de St Germain l'Herm, le vingt trois janvier mil huit cent soixante trois, il résulte que c'est par une erreur que dans son acte de naissance du douze mai mil huit cent trente six, le Sr Annet Daby fils légitime de Damien Daby et de Francoise Boutadon a été désigné comme étant du sexe féminin et a reçu le prénom de Françoise; que le Sr Daby ayant besoin de cet acte pour contracter mariage, il y a lieu d'en ordonner la rectification. Par ces motifs nous requérons qu'il plaise au Tribunal, ordonner la rectification de l'acte de naissance du douze mai mil huit cent trente six en ce sens que le Sr Annet Daby y a été désigné par erreur comme étant du sexe féminin et sous le prénom de Françoise, ordonner que le jugement à intervenir sera enregistré gratis, après contracté mariage seulement. Fait au parquet d'Ambert le dix février mil huit cent soixante trois. Le Procureur Impérial signé: Rigal substitut. Le Tribunal, vu l'acte de notoriété dressé par Mr le Juge de paix du canton de St Germain l'Herm, le vingt trois janvier mil huit cent soixante trois et la requête qui précède, ensemble les pièces et documents à l'appui; vu la loi du conseil d'état du douze brumaire an onze et les articles quatre vingt dix neuf et cent un du code Napoléon, huit cent cinquante cinq, huit cent cinquante six, huit cent cinquante sept, huit cent quatre vingt cinq et huit cent quatre vingt six du code de procédure civile. Vu la loi du dix décembre mil huit cent cinquante. Ouï Mr le Président en son rapport à cette audience et Mr Rigal substitut du procureur Impérial en ses conclusions motivées. Attendu qu'il est suffisamment établi par les pièces produites que l'erreur signalée en la requête qui précède existe dans l'acte de naissance de Annet Daby. Après en avoir délibéré et statuant en premier ressort, homologue purement et simplement l'acte de notoriété reçu par M. le juge de paix du canton de St Germain l'Herm, le vingt trois janvier mil huit cent soixante trois et pour le profit, ordonne la rectification de l'acte de naissance de Annet Daby, inscrit au registre de l'état civil de la commune d'Echandelys, le douze mai mil huit cent trente six, en ce sens que ledit Daby devra y être désigné comme étant du sexe masculin sous le prénom d'Annet au lieu d'y être indiqué comme étant du sexe féminin, sous le prénom de Françoise. Ordonne en outre que le présent jugement sera inscrit aussitôt qu'il lui aura été remis par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, sur les registres des naissances de l'année courante et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance du douze mai mil huit cent trente six qui en sera plus tôt délivré qu'après la rectification ordonnée, à peine de tous dommages et intérêts. Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique du Tribunal civil de première instance séant à Ambert où siégeaient Messieurs Ordinaire Président, Hubert et comble Vimal juges, en présence de M. Rigal substitut du Procureur Impérial assisté de M. Brunel commis greffier, le mardi dix février mil huit cent soixante trois. Et la minute ont signé MM. Ordinaire Président et Brunel commis greffier. Vu pour timbre et enregistré gratis à Ambert le vingt un février mil huit cent soixante trois, folio cent dix case deux. Signé: Lendrechant. Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi ces présentes ont été signées, scellées, imposé et délivré au Sr Daby. Collationné le greffier du tribunal signé: Degiron. /

Daby

N° 2.

Le 11 mars 1863

Conchon (Marie-Rosalie)
sexe féminin, fille légitime.

L'an mil huit cent soixante trois, le onze mars, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme), est comparue, en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitante du bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à 7 heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Conchon sise au dit bourg, lequel nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Rosalie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Cavaud, âgé de soixante trois ans, et de Pierre Brugière, âgé de cinquante neuf ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandelys, et ont déclaré ne savoir signer; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. J. Le nom de sa mère mot rayé est approuvé:

Conchon Chabroisier

N° 3

Le 14 mars 1863.

Berthelay
Marie-Louise
sexe féminin
fille légitime

décédée le
16 sept. 1868
à Clermont-Fd

L'an mil huit cent soixante trois, le quinze mars, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme), est comparu Benoît Berthelay, âgé de trente cinq ans, manouvrier, demeurant au bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jourd'hui, à neuf heures du soir, en sa maison sise au dit bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Marie Courtet, son épouse, âgée de vingt trois ans, sans profession, demeurant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Louise; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Cavaud, âgé de soixante trois ans, et de Pierre Brugière, âgé de cinquante neuf ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. J.

Berthelay Chabroisier

N° 4.

Le 25 mars 1863.

Mourrat (Marie)
sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante trois, le vingt cinq mars, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme), est comparue en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est née une enfant du sexe féminin en la maison de Jacques Mourrat, sise au hameau de Lespeux, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Longechal Marie, âgé de vingt huit ans, sans profession, épouse du dit Jacques Mourrat, âgé de trente ans, vacher de long, demeurant ensemble au dit lieu de Lespeux; ladite déclaration faite en présence de Jean Cavaud, âgé de soixante trois ans, et de Pierre Brugière, âgé de cinquante neuf ans, tous deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Conchon Chabroisier

N° 5.

Le 6 avril 1863.

Anglade (Antoine)
sexe mas. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante trois, le six avril, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Anglade Antoine, sise au hameau du Chel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Chabrichaud, Louise, âgée de vingt neuf ans, sans profession, épouse du dit Anglade †, âgé de vingt six ans, vacher, demeurant ensemble au dit lieu du Chel; ladite déclaration faite en présence de Jean Vidal, âgé de soixante ans, et de Antoine André, âgé de cinquante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Chel en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. J.
† Antoine. Nombre approuvé:

Conchon Chabroisier

N° 6.

Le 6 avril 1863.

Grivel (Claude)
sexe mas. fils légitime.

par acte reçu à la mairie d'Izieux (Loire) Grivel dans la naissance est

L'an mil huit cent soixante trois, le six avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme), est comparue en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né une enfant du sexe masculin, en la maison de Grivel Antoine, sise au hameau de Chambrogne, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude; lequel enfant est né de Mala Catherine, âgée de vingt sept ans, sans profession, épouse du dit Grivel Antoine, âgé de trente un ans, vacher, demeurant ensemble au dit lieu de Chabroy; la dite déclaration faite en présence de Gouraud Jean

si contre a contracté mariage avec Chorillon Marie Madeleine faite le 3 février 1863 Le Maire.

âgé de soixante trois ans, et de Pierre Brugière, âgé de cinquante neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / ponchon Chaboisseau

N° 7

Le 8 avril 1863

Beraud (Claude sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante trois, le huit avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Laval (Puy de Dôme) est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Beraud Etienne George, dite au hameau des Deux frères en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claude; lequel enfant est né d'Anglade Jeanne, âgée de vingt quatre ans, sans profession, épouse du dit Beraud, Etienne George, âgé de vingt cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu des Deux Frères; la dite déclaration faite en présence de Coudeyras Etienne, âgé de soixante deux ans, et d'Isarde Etienne, âgé de soixante cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit hameau des Deux Frères, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / ponchon Chaboisseau

N° 8.

Le 10 avril 1863.

Ponchon (Françoise Antoinette sexe fem. fille légitime)

L'An mil huit cent soixante trois, le dix avril à huit heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Laval (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Ponchon Claude, sise au hameau de Poisson, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Françoise Antoinette, légitime enfant né de Beraud Jeanne, âgée de vingt trois ans, sans profession, épouse du dit Ponchon Claude, âgé de trente ans, scieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Poisson; la dite déclaration faite en présence de Raynaud Jean, âgé de soixante trois ans, et de Brugière Pierre, âgé de cinquante neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. / ponchon Chaboisseau

N° 9

Le 13 avril 1863.

Anglade Jeanne-Marie sexe fem. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante trois, le treize avril à neuf heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Laval (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Anglade Antoine dit au bourg d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Beraud Marguerite, âgée de vingt cinq ans, sans profession, épouse du dit Anglade Antoine, scieur de long, âgé de vingt neuf ans, demeurant ensemble au dit lieu d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Raynaud Jean, âgé de soixante trois ans et de Brugière Pierre, âgé de cinquante neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. / + sans croix ainsi marqué : ponchon Chaboisseau

N° 10

Le 15 avril 1863

Dutour Jean-Marie sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante trois, le quinze avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Laval (Puy de Dôme) est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Dutour Gaspard, dit au hameau de Barel, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Berthy Benoite, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse du dit Dutour Gaspard, âgé de trente sept ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu de Barel; la dite déclaration faite en présence de Raynaud Jean, âgé de soixante trois ans et Brugière Pierre, âgé de cinquante neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. / ponchon Chaboisseau

Le 1er Juillet 1863

N° 11

Le 15 avril 1863

Bourmerie (Pierre sexe masc. fils légitime.

L'An mil huit cent soixante trois, le seize avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Laval (Puy de Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Bourmerie Claude, sise au hameau Buisson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, auquel elle a déclaré donner les prénoms de Pierre, lequel enfant est né de Brachard Marie, âgée de vingt cinq ans, sans profession, épouse du dit Bourmerie Claude, âgé de trente trois ans, scieur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Buissons; la dite déclaration faite en présence de

Le 16 [illegible] 1863

Faucheux Jean, âgé de cinquante deux ans, et Genestier Antoine, âgé de soixante trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, lesquels ont déclaré ne savoir le faire, après lecture faite. /

Chaboy

N° 12

Le 21 avril 1863

Genestier Jean, sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante trois, le vingt un avril, à dix heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Genestier Blaise, sise au hameau des Deux-frères en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean; lequel enfant est né de Bion Anne âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Genestier Blaise, âgé de quarante cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-frères; la dite déclaration faite en présence de Couderaye Etienne, âgé de soixante deux ans, et d'Issartel Etienne, âgé de soixante cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /

Ponchon

Chaboy

N° 13

Le 21 avril 1863

Genestier Jean-marie sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante trois, le vingt-deux avril, à huit heures du matin, pardevant nous, Antoine-Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Genestier Claude, sise au hameau des Deux-frères, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Bion Anne, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Genestier Claude, âgé de trente-trois ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Couderaye Etienne, âgé de soixante-deux ans, et d'Issartel Etienne, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /

Ponchon

Chaboy

N° 14

Le 23 avril 1863

Ponchon Adolphe-André sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante trois, le vingt-trois avril, à dix heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dôme) est comparu Ponchon Jean, âgé de trente ans, boulanger, demeurant au bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit bourg d'Echandelys de lui déclarant, et de Pachon Marie, âgée de trente deux ans, sans profession, demeurant chez lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Adolphe-André; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante trois ans, et de Bruyère Pierre, âgé de cinquante neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. + sont épouse, ravie a [illegible]

Ponchon

Chaboy

N° 15.

Le 27 avril 1863

Clavelier (Marie) sexe fem. fille légitime

L'An mil huit cent soixante trois, le vingt-huit avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Clavelier Jean, sise au hameau des Deux-frères en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie; lequel enfant est né de Chanoine Catherine, âgée de trente neuf ans, sans profession, épouse dudit ~~Genestier~~ Clavelier Jean, âgé de trente six ans, fermier de Long, demeurant ensemble au Buisson; la dite déclaration faite en présence de Faucheux Jean, âgé de cinquante deux ans, et de Genestier Antoine, âgé de soixante trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /. La déclaré d'un mot nul est approuvé /

Ponchon

Chaboy

L'An mil huit cent soixante trois, le vingt-huit avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a

N° 16

Le 28 avril 1863.

Correuse.
- Jean-Marie-Joseph
sexe masc. fils légitime.

déclaré que le jour d'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Correuse Claude, âgé de quarante deux ans, sise au Mas, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie-Joseph, lequel enfant est né de Dutour Marie, âgée de trente trois ans, sans profession, épouse du dit Correuse Claude, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu du Mas; la dite déclaration faite en présence de Bruyère Pierre, âgé de cinquante sept ans, et de Pointet Louis, âgé de soixante quatorze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la grande commune d'Echandelys; la déclarante a déclaré ne savoir le faire, après lecture faite

Thabory Ch

N° 17

Le 29 avril 1863

Renaudias.
- Martin-Alexis.
sexe masculin fils légitime.

Par acte reçu en notre mairie le 14 juillet 1900 Renaudias Martin Alexis a contracté mariage avec Pinet Claudine-Mentine faite le 21 9bre 1900 L'Maire

L'An mil huit cent soixante trois, le vingt neuf avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Thaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparu, en l'absence de pièce Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Renaudias, Blaise, sise à Paul en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Martin-Alexis; lequel enfant est né de Chamgrosse Marie, âgée de vingt neuf ans, sans profession, épouse du dit Renaudias Blaise, âgé de trente trois ans, cultivateur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Paul; la dite déclaration faite en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante trois ans et de Brugière Pierre, âgé de cinquante sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite et renvoi approuvé:

Thabory Ch

N° 12

Le 6 mai 1863

Dutour (anne-marie)
sexe fem. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante trois, le six mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Thaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparue en l'absence de pièce, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Dutour Pierre, sise au Mas, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Anne-Marie; lequel enfant est né de Dutour-Marie, âgée de vingt trois ans, sans profession, épouse du dit Dutour Pierre, âgé de vingt sept ans, sciant de long, demeurant ensemble au dit lieu du Mas; la dite déclaration faite en présence de Dutour, Guillaume, âgé de trente ans, et de Dumas antoine, âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Mas; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Thabory Ch

N° 19

Le 17 mai 1863.

Longechal (Marie-Victoire)
sexe fem. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante trois, le dix sept mai, à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Thaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparue en l'absence de pièce, Marguerite Ponchon âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Longechal Jacques-Charles, sise à Pissoux, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Victoire, lequel enfant est né de Perpetton Jeanne, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse du dit Longechal Jacques-Charles, âgé de trente six ans, sciant de long, demeurant ensemble au dit lieu de Pissoux; la dite déclaration faite en présence de Brugière Pierre, âgé de cinquante sept ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite

Thabory Ch

N° 20.

Le 19 mai 1863.

Granie (Jules)
sexe masc. fils légitime.

L'An mil huit cent soixante trois, le dix neuf mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Thaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparue en l'absence de pièce, Marguerite Ponchon âgée de cinquante quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Granie Etienne, sise au Moulin de Gery, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jules; lequel enfant est né de Couvert Antoinette âgée de quarante ans; sans profession, épouse du dit Granie Etienne, âgé de quarante cinq ans, sciant de long, demeurant ensemble au dit lieu du Moulin de

la dite déclaration, faite en présence de Lonvet Blaise âgé de soixante deux ans, et de Bonnet Pierre, âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs domiciliés au mentin de Gray; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

poncpon

Chaboiseau O

N° 21

Le 21 mai 1863

Saby (Damien)
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le vingt-un mai, à cinq heures du soir, par devant nous, Antoine Louis Chaboiseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Saby Antoine âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant au dit Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu de Chez Calvinet, de lui déclarant et d'Anglade Marie, âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Damien, la dite déclaration et présentation faites en présence de Coudeyras Jacques, âgé de soixante-sept ans, et de Pointud Louis, âgé de soixante-quatorze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. + son épouse soussignée

Chaboiseau O

N° 22

Le 21 mai 1863

Genestier Joséphine
sexe fem. fille légitime

Saby

L'an mil huit cent soixante trois, le vingt-un mai, à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboiseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Genestier Claude, âgé de trente-quatre ans, cultivateur, demeurant aux Deux frères en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à midi, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Deux frères, de lui déclarant et de Dupidoux Marie, âgée de trente six ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Joséphine, la dite déclaration et présentation faites en présence de Coudeyras Etienne, âgé de soixante-deux ans, et d'Esartel Etienne, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux frères, commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Genestier

Chaboiseau O

N° 23

Le 30 mai 1863.

Roux
Françoise-Philomène.
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le trente-un mai, à deux heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboiseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Roux Jean, sise au Buisson en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Françoise-Philomène; lequel enfant est né de Communal Antoinette, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse du dit Roux Jean, âgé de trente-quatre ans, vivant de leur, demeurant ensemble au dit lieu du Buisson; la dite déclaration faite en présence de Faucheux Jean, âgé de cinquante-deux ans, et de Genestier Antoine, âgé de soixante-trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

ponchon

Chaboiseau O

N° 24.

Le 1er juin 1863

Goutte
Françoise
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le deux juin à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboiseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Goutte Jean, âgé de vingt-sept ans, sieur de long, sise aux Deux-Frères, en cette commune; laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Françoise; lequel enfant est né de Gauvinet Agnès, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse du dit Goutte Jean, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Coudeyras Etienne, âgé de soixante-cinq ans, et d'Esartel Etienne, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au hameau des Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

ponchon

Chaboiseau O

N°: 25.

Le 8 juin 1863

Bourneric
Antoinette
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le huit juin à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jour d'hui, à onze heures du soir, est né son enfant du sexe féminin, en la maison de Bourneric Antoine, sise au hameau de Condeyras en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette; lequel enfant est né de Claudine Benoîte, âgée de quarante deux ans, sans profession, épouse du dit Bourneric Antoine, âgé de quarante-huit ans, cultivateurs, demeurant ensemble au dit hameau de Condeyras; la dite déclaration faite en présence de Champeroux Françoise, âgée de soixante-quinze ans, et de Chevalier Jean-Baptiste, âgé de soixante-dix sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Condeyras; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Ponchon

Chaboisier M

N°: 26

Le 13 juin 1863.

Barrière
Joséphine
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le quatorze juin, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Barrière Jean âgé de soixante ans, sabotier de long, demeurant aux Deux-Frères, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Chassagne Jeanne, âgée de trente ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Joséphine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ponchon Antoine, âgé de soixante-deux ans, et de Bruyère Pierre, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Barrière

Chaboisier M

N°: 27.

Le 25 juin 1863

Ponsel (Jean)
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante trois, le vingt-cinq juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-quatre ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Ponsel Antoine, sise au hameau de Parel, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Farge Jeanne, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse du dit Ponsel Antoine, âgé de quarante-deux ans, cultivateurs, demeurant ensemble au dit lieu de Parel; la dite déclaration faite en présence de Reynaud Jean, âgé de soixante trois ans, et de Bruyère Pierre, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Ponchon

Chaboisier M

N°: 28.

Le 28 juin 1863

Condeyras Jeanne-Marie
sexe fem. fille légitime.

Décédée le 27 juin 1945 à St Germain-Lembron, inscrite à Echandelys N°: 19

L'an mil huit cent soixante trois, le vingt-neuf juin à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Condeyras Jacques, âgé de soixante huit ans, cultivateur de long, demeurant à la Parade, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à huit heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de la Parade, de lui déclarant et de Bertry Catherine, âgée de vingt-sept ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Condeyras Jacques, âgé de soixante-sept ans, et de Pointud Louis, âgé de soixante-quatorze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au susdit lieu de la parade; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Condeyras

Chaboisier M

N°: 29

Le 30 juin 1863

Roux
Benoît
sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante trois, le trente juin, à quatre heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Roux Antoine, âgé de vingt-deux ans, cultivateur de long, demeurant au Pont-Blanc en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à deux heures du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit

Vu Pantat, de lui déclarant, et de Dubour, Marie, âgée de vingt-huit ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Benoît; les dites déclarations et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-trois ans, et de Bruyère Pierre, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys; le père, ainsi que les témoins, ont dit ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur en a été faite.

Chaboisseau

Vu l'arrêté par nous Procureur Impérial le 18 juillet 1863
P.le Procureur Impérial
G. Demarsanger

N.30

Le 14 août 1863.

Genebrier
Sébastien-Antonin-Jean
Sexe masc. fils légitime.

Par acte du 16 juillet 1898 inscrit à la mairie du 4e arrondt de Paris, Genebrier Sébastien Antonin Jean a contracté mariage avec Zoé Hervelin-Marie Dorlan.
N=31

Le 6 août 1863

Fontane
Louise
Sexe fém. fille légitime et posthume.

N=32

Le 14 août 1863

Communal
François
Sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le six août, à dix heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Genebrier, cultivateur, âgé de trente ans, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jourd'hui, à deux heures du soir, en sa maison d'habitation, sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Ste Françoise-Artémise Maître, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit bourg d'Echandelys et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Sébastien-Antonin-Jean; les dites déclaration et présentation faites en présence de Larroche François, âgé de vingt-huit ans, étudiant en droit, et Gibon Antoine, instituteur public, âgé de trente-deux ans, tous deux domiciliés au chef-lieu de la commune d'Echandelys; et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Genebrier
Larroche
Gibon
Chaboisseau

L'an mil huit cent soixante-trois, le six août, à dix heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Lonchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est née une enfant du sexe féminin en la maison d'habitation de ~~Pierre~~ Marie Monlet, sise au Faux-Plantas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louise; lequel enfant est né de la dite Marie Monlet, âgée de trente-deux ans, sans profession, habitant le dit lieu du Faux-Plantas, commune d'Echandelys, veuve de Fontane, Benoît; la dite déclaration faite en présence de Dubau Pierre, âgé de cinquante ans, et de Lonchon François, âgé de vingt-sept ans, cultivateurs et domiciliés au lieu du Faux-Plantas, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.
La rature d'un mot nul est approuvée — Lonchon

Chaboisseau

L'an mil huit cent soixante-trois, le quinze août, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Communal, Antoine, âgé de quarante-huit ans, propriétaire, habitant le lieu de Cougay, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jourd'hui, à cinq heures du soir, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu de Cougay, de lui déclarant et de Pilloger Marie, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu de Cougay, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François; les dites déclaration et présentation faites en présence de Breygère, Pierre, âgé de cinquante-sept ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante-trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, ~~et ont~~ le père ~~et~~ a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. La rature de trois mots nuls est approuvée.

Communal

Chaboisseau

L'an mil huit cent soixante-trois, le dix-sept août, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Genebrier Antoine, âgé de trente-quatre ans, chef cantonnier, habitant la Varade, commune d'Echandelys; lequel

N°33

Le 31 août 1863.

Gourdiat

Marie-Françoise

sexe fém. fille légitime

a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à neuf heures du matin, en sa maison d'habitation, sise à la Parade, de lui déclarant, et de Pierre Marie, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu de la Coude, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Françoise; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Louis, âgé de soixante-quatorze ans, et de Couderas Jacques, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de la Coude; le père a signé avec nous présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Gourdiat Chaboisseau

N°34

Le 30 7bre 1863

Gidoin

Antoine

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le trente septembre, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Gidoin Antoine, âgé de trente-deux ans, instituteur communal, habitant le chef-lieu de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du soir, en son domicile, sis au bourg d'Echandelys, de lui déclarant, et d'Antoinette Marie Coudert, âgée de vingt-deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antoine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Damien Coudert, âgé de cinquante-six ans, instituteur public, demeurant au chef-lieu de la commune de Condat, et de François Pierre, âgé de vingt et un ans, instituteur-adjoint, domicilié à Echandelys; et ont les père et les témoins déclaré savoir signer et signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Gourdiat Gidoin Coudert Chaboisseau

N°35

Le 25 8bre 1863

Dussopt

Antonin-Alexis

sexe masculin, fils légitime

L'an mil huit cent soixante-trois, le vingt-cinq octobre, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, (Puy-de-Dôme) est comparu Dussopt François, âgé de vingt-huit ans, sieur de long, habitant le lieu de Faux-Blanstat commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise au lieu dit Faux-Blanstat en cette commune, de lui déclarant, et de Dutour Jeanne âgée de vingt-cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au lieu de Faux-Blanstat, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antonin Alexis; les dites déclaration et présentation faites en présence de Dutour Pierre âgé de cinquante ans, et de Bonichon François, âgé de vingt-sept ans, cultivateurs et domiciliés au lieu de Faux-Blanstat en cette commune, lesquels a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Dussopt Chaboisseau

N°36

Le 5 novembre 1863

Ravaud

Jean-Baptiste

sexe masc. fils légitime

Vu le jugement du 1864

L'an mil huit cent soixante-trois, le cinq novembre, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Ravaud Marie-Antoine, âgé de trente-cinq ans, maçon, habitant le chef-lieu de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à neuf heures du matin, en son domicile sis au bourg d'Echandelys, de lui déclarant, et de Pagat Marie, âgée de trente-quatre ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Baptiste; les dites déclaration et présentation faites en présence de Perrier Pierre, âgé de cinquante-neuf ans, et de Pointier Louis, âgé de soixante-quatorze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit bourg d'Echandelys, lequel a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Ravaud Chaboisseau

L'an mil huit cent soixante-trois, le neuf novembre, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Fonchon, âgée de cinquante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hui à

N° 37.

Le 9 novembre 1863

Chabrier

Marie

2 fem. fille légitime.

deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Chabrier Jean, sise au lieu de Lospeux ~~de Lospeux~~ en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de Chatagnier# âgée de trente-huit ans, sans profession épouse du dit Chabrier Jean, âgé de trente-huit ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu de Lospeux; la dite déclaration, et présentation faites en présence de Chatagnier Pierre, âgé de soixante-dix ans et de Mouzat Jean, âgé de cinquante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. # Anne, Rumeur et rature de deux mots nuls approuvés :

portion

Chabrier

N° 38.

10 Xbre 1863.

Chantagrel (Marie Julie)

sexe féminin

fille légitime.

L'an mil huit cent soixante trois, le dix décembre, à midi, par devant nous, Antoine Louis Chabrier Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'herm, (Puy-de-Dôme) est comparu Chantagrel Jean, âgé de quarante ans, propriétaire, domicilié aux Vers commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à six heures du matin en son domicile, lieu au hameau des Vers, de lui déclarant, et de Commeval Jeanne-Marie, âgée de trente six ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui au sus dit lieu des Vers, et duquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Julie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de cinquante neuf ans, et de Pointud Louis, âgé de soixante quatorze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Chantagrel

Chabrier A

Clos et arrêté par nous Antoine Louis Chabrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, le présent registre des naissances, contenant trente huit actes pour l'année mil huit cent soixante trois. ———

Echandely, le trente un Décembre, mil huit cent soixante trois.

Le Maire,

Chabrier A

Courroz

Table alphabétique.

	N° du registre	Noms et Prénoms des enfants	Date de la naissance	N° du registre	Noms et Prénoms des enfants	Date de la naissance
	5	Anglade Antoine	6 avril	22	Cenestier Joséphine	21 mai
x	9	Anglade Jeanne-Marie	13 avril	24 x	Cidon Antoine	30 7bre
	26	Barrière Joséphine	13 juin	24	Caille Françoise	1er juin
x	1	Berard Claude	8 avril	20 x	Grange Jules	1 mai
	3	Berthelay Marie Louise	14 mars	6 x	Grivel Claude	6 avril
	25	Bournerie Antoinette	8 juin	1	Jugement rectificatif	10 février
	11	Bournerie Pierre	15 avril	19	Longechal Marie Victoire	17 mai
	37	Chabrier Marie	9 1bre	4	Mourat Marie	25 mars
	38	Chastagnel Marie Julie	10 Xbre	29 x	Pomel Jean	25 juin
	15	Chevalier Marie	2 avril	14 x	Ponchon Adolphe aîné	23 avril
	32	Commandel François	14 août	8	Ponchon François antoinette	10 avril
	28	Coudeyras Jeanne-Marie	28 juin	2	Ponchon Marie Rosalie	11 mars
	18	Dutour anne-Marie	6 mai	36	Ravaud Jean Baptiste	5 9bre
	10	Dutour Jean Marie	15 avril	17 x	Renaudras Martin Alexis	29 avril
x	35	Dussoyt Antonin Alexis	25 8bre	29 x	Roux Benoit	30 juin
	31	Fontaine Louise	6 août	23	Roux Françoise Philomène	30 mai
x	30	Genebrier Sébastien antonin Jean	4 août	21 x	Soby Damien	21 mai
x	12	Genestier Jean	21 avril	16 x	Terrasse Jean-Marie Joseph	28 avril
x	13	Genestier Jean marie	21 avril	33	Tourdias Marie François	31 août

Nous soussigné Maire de la commune d'Echarmeby, certifions exacte la table alphabétique ci-dessus dressée

Echarmeby, le quatre janvier mil huit cent soixante quatre

Le maire

Chabot

TIMBRE IMPERIAL 1F. 50c

NAISSANCES.

ANNÉE 1864.

Le présent Registre, contenant trois ——— **feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,** juge suppléant, — **du Tribunal civil d'** Ambert ——— **, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'** Echandelys, — **pendant l'année mil huit cent soixante-quatre.**

Fait à Ambert — **le** quinze — **décembre mil huit cent soixante-trois.**

L. Armières
J.S.

N° 1

Le 29 janvier 1864.

Marques (Anne)
31 mars fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le trente janvier, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisfier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain, l'Herm (Puy de Dome) est comparue, en l'absence du père, Porchon, Marguerite — âgée de cinquante+ ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Marquet, Damien, sise à la foresterie en cette commune; qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Anne; lequel enfant est né de Fougères — Anne, âgée de quarante-trois ans, épouse dudit Marquet, Damien, âgé aussi de quarante-trois ans, cultivateurs, demeurant ensemble audit lieu de la Forestrie; ladite déclaration faite en présence de Genestier Vital âgé de soixante ans, et de Lapidon Mathieu âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés à la Forestrie commune d'Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. f. + cinq. Renvoi approuvé: porchon Chabois[illegible]

N° 2.

Le 12 février 1864

Chabrier (Antoinette Julie) trente fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le douze février, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisfier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparu Chabrier Jean âgé de trente-huit ans, cordonnier, domicilié à Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui, à cinq heures du matin, en sa maison d'habitation, sise susdit lieu, de lui déclarant et de Couderaze Marie, âgée de trente trois ans+ son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Antoinette ~~Marie~~ Julie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pomthod Louis, âgé de soixante-quinze ans et de Brugière Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire après lecture faite. + sans profession. Le présent renvoi et la rature d'un mot nul sont bons. Chabrier

Chabrier

N° 3.

Le 21 mars 1864

Brugière (Charles) sexe masculin, fils légitime.

X

L'An mil huit cent soixante quatre, le vingt deux mars, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'herm (Puy de Dome) est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante cinq ans, sage femme, demeurant à Echandely, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Brugière Louis, sise à Lospeux, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Charles; lequel enfant est né de Viallis Anne, âgée de vingt huit ans, épouse du dit Brugière Louis, âgé de trente deux ans, cultivateurs, demeurant ensemble au dit lieu de Lospeux; la dite déclaration faite en présence de Chalimbaud Antoine âgé de soixante ans, et de Mouzat Jean, âgé de soixante un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux commune d'Echandely. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

ponchon Chaboisier

N° 4.

Le 24 mars 1864

Genestier (Blaise) sexe masc. fils légitime.

Extrait mis à part du 22 juin 1901 reçu à la mairie de Clermont fd Genestier Blaise a contracté mariage avec Pascaux Antoinette Mention faite le 10 8bre 1901 Le Maire

L'An mil huit cent soixante quatre le vingt huit à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'herm. (Puy-de-Dome) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante cinq ans, sage femme, demeurant à Echandely; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Genestier, sieur, sise aux Deux frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise; lequel enfant est né de Genestier Marie, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse du dit Genestier, âgé de trente ans, sieur de Long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux frères; la dite déclaration faite en présence de Marcepoil Antoine, âgé de soixante cinq ans, et de Coudeyras Etienne, âgé de soixante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux Frères, commune d'Echandely; La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. + mars renvoi approuvé:

ponchon Chaboisier

N° 5.

Le 31 mars 1864

Brugière (Antoinette) sexe fémin. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante quatre, le trente un mars à cinq heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'herm (Puy-de-Dome) est comparue + Marguerite ~~Brugière~~ Ponchon âgée de cinquante cinq ans, sage femme, demeurant à Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Brugière Pierre, sise au hameau de Lospeux, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette; lequel enfant est né de Chalimbaud Anne, âgée de vingt huit ans, sans profession, épouse dudit Brugière, Pierre, âgé de vingt sept ans, cultivateurs, demeurant ensemble au dit lieu de Lospeux; la dite déclaration faite en présence de Chalimbaud, Antoine, âgé de soixante ans, et de Mouzat Jean âgé de soixante un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux, commune d'Echandely. La déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. + en l'absence du père, la citation d'un mot nul et le présent renvoi reçu approuvés:

ponchon Chaboisier

N° 6

Le 31 mars 1864

Vaudable Anne-Chérise sexe fém. fille légitime

Par acte reçu à la Mairie d'Enval le 29 décembre 1910 Mme Anne-Chérise Vaudable divorcée dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Marien Charrillat Mention faite le 20 mai 1911 Le Maire.

décédée le 6 avril 1947 à Marseille

L'An mil huit cent soixante quatre, le huit avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dome) est comparue

Par acte du 30 mai 1899
inscrit à la mairie d'Echandelys
Chalinbaud Joseph pour
l'acte de naissance ci-dessus
a Contracté mariage avec
Largette Maria Julie
Mention faite le 23 7bre 1900
Le Maire

N° 12

Le 22 avril 1864

Collange Marie
sexe fém. fille légitime

Décédée le 24 janv

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-trois avril, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Collange, Antoine-Charles, âgé de trente-six ans, métayer, demeurant au Bondenc des Bordes, commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier, à onze heures du matin, en sa maison d'habitation située aux Bordes, de lui déclarant et de Courtine Jeanne, âgée de trente-cinq ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui au dit lieu des Bordes, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie; ladite déclaration et présentation faites en présence de Breyère, Pierre, âgé de soixante ans, et de Barraud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Chaboisseau

N° 13

Le 23 avril 1864

Gidon Marie Julie
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-quatre avril à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Lopchon, Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir, est née un enfant du sexe féminin en la maison de Gidon Jean, sise aux Vers, en cette commune; qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Julie; lequel enfant est né de Courdot, Marguerite, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Gidon, Jean, âgé de quarante-un ans, cultivateur, tous deux domiciliés audit lieu des Vers; ladite déclaration faite en présence de Moure Jean, âgé de soixante-un ans, et de Chalinbaud, Antoine, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Lopchon

Chaboisseau

N° 14

Le 23 avril 1864

Champroux
(Rosalie Marie)
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-quatre avril à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Lopchon Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Champroux Pierre, sise à Couzegras, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Rosalie Marie; lequel enfant est né de Viallis Marthe, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Champroux Pierre âgé de vingt-cinq ans, cultivateur, tous deux domiciliés au dit lieu de Couzegras; ladite déclaration faite en présence de Breyère, Pierre, âgé de soixante ans, et de Barraud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Lopchon

Chaboisseau

N° 15

Le 24 avril 1864

Montel Antoine.
sexe masculin fils légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-quatre avril à deux heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Lopchon Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de François Anglade sise à la Forestrie, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Anglade, Antoinette, âgée de vingt-deux ans, épouse de Montel, Antoine âgé de trente-six ans, tisserands, tous deux domiciliés aux Faidelles, commune de Cunlhat

N° 7

Le 8 avril 1864

Dutour Clotilde, âgée de trente-cinq ans, cultivateur, domicilié au Moulin-de-Géry, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à huit heures du matin, en sa maison sis au Moulin-de-Géry, de lui déclarant et d'Héberlé Jeanne, âgée de trente deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au Moulin-de-Géry, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette, ladite déclaration et présentation faites en présence de Longeaubal, Etienne âgé de cinquante-cinq ans, et de Bourres, Blaise, âgé de soixante-dix ans, cultivateurs, demeurant tous deux audit lieu du moulin-de-Géry; lequel a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite./.

Dutour

Chabory J

N° 8

Le 11 avril 1864

Faurie Jeanne-Marie Angella, sexe fém. fille légme

L'An mil huit cent soixante-quatre, le onze avril, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chabrolier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Ponchon, marguerite âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à trois heures du matin, est né un enfant de sexe féminin en la maison de Faurie Jean, sise à St Angelade, en cette commune, que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie Angella; lequel enfant est né de Dutour, Françoise, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Faurie Jean, âgé de trente-quatre ans, sieur Delong, tous deux domiciliés audit lieu de St Angelade; ladite déclaration faite en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans, et Barand, Jean, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite./.

Dutour

Chabory J

N° 9

Le 12 avril 1864

Bourg, Jean-Barthélemy, sexe mas. fils légme

L'An mil huit cent, soixante-quatre le douze avril, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrolier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Bourg, Etienne, située au fond-Dantas, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Barthélemy; lequel enfant est né de Michy, Marie, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse dudit Bourg, Etienne, âgé de trente-cinq ans, sieur Delong, demeurant ensemble audit lieu du Fond-Dantas; ladite déclaration faite en présence de Barand, Jean, âgé de soixante-quatre ans, et de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs, demeurant à Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./.

ponchon

Chabory J

N° 10

Le 15 avril 1864

Buisson, Anne-Philomène, sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-quatre, le quinze avril, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrolier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, domiciliée à Echandelys; laquelle nous a déclaré que aujourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Buisson, Charles, sise au Moulin-de-Géry, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Anne Philomène; lequel enfant est né de Teyolle, Jeanne, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Buisson, Charles, âgé de vingt-sept ans, sieur Delong, demeurant ensemble au Moulin-de-Géry; ladite déclaration faite en présence de Soffre, Pierre, âgé de soixante-cinq ans, et de Bourmerie, Pierre, âgé de soixante-dix ans, cultivateurs, demeurant aussi au Moulin-de-Géry. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./.

ponchon

Chabory J

N° 11

Le 21 avril 1864.

Balimbaud, Joseph mas. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-trois avril à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chabrolier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en la maison du père, Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le vingt-un avril courant, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison du

N° 16

le 27 avril 1864

Chanion Marie Louise fém. fille légitime

N° 17

Le 29 avril 1864

Viallis (Julie) sexe fém. fille légitime

N° 18.

Le 30 avril 1864

Viallis (Cécile-Benoite) sexe fém. fille lég.me

décédé à Gauzit, Langes le 18 nov. 1948

N° 19

Le 30 avril 1864

Chanion (Jeanne) sexe fém. fille lég.me

Le dit Déclaration faite en présence de Lapidon Mathieu, âgé de soixante cinq ans et de Gonyatie Victor, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de la Forestrie, en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Chaboyssier

ponchon

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt huit avril à deux heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparue en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à dix heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Chanion Antoine située à Riosson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie; lequel enfant est né de Buisson Annet, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Chanion, Antoine, âgé de vingt-six ans, sieur de long, demeurant ensemble audit lieu de Riosson; la dite déclaration faite en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-quatre ans et de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

Chaboyssier

ponchon

L'An mil huit cent soixante, le trente avril, à onze heures du matin par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparue, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce matin, à deux heures, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Viallis Jean, sise au bourg d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Cécile-Benoite, lequel enfant est né d'Anglade, Anne-Jeanne âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Viallis, Jean, âgé de vingt cinq ans, sieur de long, demeurant ensemble à Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Chaboyssier

ponchon

L'An mil huit cent soixante-quatre, le trente avril à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lherm (Puy de Dome) est comparue en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce matin, à une heure, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Chanion Antoine, sise à Larel, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne lequel enfant est né de Fargette Benoite, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse dudit Chanion, Antoine, âgé de trente sept ans, sieur de long, demeurant ensemble audit lieu de Larel; la dite déclaration faite en présence de Dutour, Pierre, âgé de soixante ans et de Chalimbaud Georges, âgé de soixante cinq ans,

tous deux cultivateurs et domiciliés à Paret. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite.

ponchon Chaboissier A

N° 20

Le 3 mai 1864

Bourg (Marie) sexe fém. fille légme.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le trois mai à six heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-cinq ans, sage-femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Bourg Claude, sise aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Grivel Anne, âgée de trente ans, sans profession, épouse du dit Bourg Claude âgé de trente-quatre ans, cultivateur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Marchepoil Antoine, âgé de soixante-cinq ans, et de Coudeyras Etienne, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

ponchon Chaboissier A

N° 21

Le 6 mai 1864

Coudeyras (Antoine) sexe masc. fils légme

Décédé le 21 février 1869.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le six mai, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sage femme, demeurant à Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Coudeyras, Antoine, sise au bourg d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Françoise-Marie Renaud âgée de trente-neuf ans, sans profession, épouse du dit Coudeyras, Antoine âgé de trente-sept ans, cultivateur de long, demeurant ensemble à Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Baugère Pierre, âgé de soixante ans et de Renaud Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys la ~~déclaration~~ déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite, ~~lecture d'un mot nul~~ et approuvé

ponchon Chaboissier A

N° 22

Le 14 mai 1864

Crosemarie, Antoine, sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-quatre, le quinze mai, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Tournelie Jeanne, veuve de Buisson, Pierre, sise à Chez, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Buisson, Catherine, âgée de vingt-deux ans, sans profession, en ce moment chez sa mère, à Chez, épouse de Crosemarie, Pierre, âgé de vingt-huit ans, fumiste, demeurant à Paris, chaussée de Ménilmontant, numéro huit, ainsi que sa femme; ladite déclaration faite en présence de Descouras, Jean âgé de soixante-un ans, et de Chatinbaud, Antoine, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Coupeyras, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire après lecture à eux faite. / ponchon Chaboissier A

N° 23

Le 19 mai 1864

Blanchard (Jeanne-Marie) sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt mai, à huit heures du matin par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante

cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à trois heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Blanchard, Jean, sise aux Deux-frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Coudeyras, Marie, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse dudit Blanchard, Jean, âgé de trente-huit ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères; ladite déclaration faite en présence de Coudeyras, Etienne, âgé de soixante-quatre ans, et de Marcyssel, Antoine, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /

ponchon

Chaboyssou

N° 24

Le 19 mai 1864

Chassagne, Jeanne-Marie
née fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre le vingt mai, à six heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Chassagne, Etienne, sise à la Faye, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne-Marie; lequel enfant est né de Ponchon, Marguerite, âgée de trente-neuf ans, sans profession, épouse du dit Chassagne, Etienne, âgé de quarante-deux ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de la Faye; ladite déclaration faite en présence de Antoine Guillaume âgé de soixante trois ans et de Antoine Blaise, âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Faye commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire après leur avoir fait lecture du présent acte. /.

ponchon

Chaboyssou

N° 25

Le 21 mai 1864

Baisse, Jean-Germain
né mas. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre le vingt-deux mai, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Baisse Benoît, sise au Moulin-de-Gery en cette commune, que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Germain; lequel enfant est fils de Rouret, Marie, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse dudit Baisse, Benoît, âgé de trente sept ans, sieur de long, demeurant l'un et l'autre audit lieu du Moulin-de-Gery; ladite déclaration faite en présence de Rouret, Blaise âgé de soixante-trois ans, et de Longechal, Damien, âgé de cinquante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin-de-Gery; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite /.

ponchon

Chaboyssou

N° 26

Le 1er Juin 1864

Loffre, Jeanne
née fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le premier juin, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dome) est comparu, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sage femme, demeurant au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Loffre Jean-pierre, aux Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Barrière Marie, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Loffre Jean-pierre, âgé de vingt-neuf ans, sieur de long, demeurant l'un et l'autre audit lieu aux Deux-frères, ladite déclaration faite en présence de Coudeyras Etienne, âgé de soixante quatre ans, et de Marcyssel Antoine, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

ponchon

Chaboyssou

L'An mil huit cent soixante-quatre, le premier juin à quatre heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboissier Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy de Dome) est comparu Dubien, Jean, âgé de vingt-sept ans, propriétaire

N° 24

Le 1er juin 1864

Dubien Jean Pierre

sexe masc. fils légitime

Décédé le 18 Août 1874

demeurant au Buisson, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à deux heures du matin, en la maison d'habitation sise au Buisson, de lui déclarant, et de Dissard Antoinette âgée de vingt ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Buisson, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Pierre; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Genestier Antoine, âgé de soixante ans, et de Roux Jean âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Buisson. Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Dubien

Chaboy D

N° 28

Le 6 juin 1864.

Coudeyras (Antoine)

sexe masc. fils légit.

X

L'An mil huit cent soixante quatre, le sept juin à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dome, est comparue en l'absence du père, Sonchon Marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à cinq heures du soir, est né un enfant sexe masculin, en la maison de Coudeyras Jacques-Loch; sise au hameau de la parade, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Dumas, Anne, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit, Coudeyras Jacques Loch, âgé de trente-cinq ans, sieur de long, demeurant ensemble audit lieu de la parade; ladite déclaration faite en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante quatre ans et de Bruges Jean âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Sonchon

Chaboy D

N° 29

Le 14 Juin 1864

Chalimbaud Antoine

sexe mas. fils légitime

X

L'An mil huit cent soixante-quatre, le quinze juin, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Sonchon, marguerite, âgée de cinquante cinq ans, sage-femme, domiciliée au village de la commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Joseph Chalimbaud, sise à Sarel en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Rossuil, Jeanne, âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse dudit Chalimbaud, Joseph, âgé de trente-deux ans, sieur de long, habitant ensemble audit lieu de Sarel ladite déclaration faite en présence de Coudeyras, Etienne, âgé de soixante quatre ans, et de Marcapoil, Antoine, âgé de soixante-cinq ans, cultivateurs demeurant tous deux aux Deux-Frères, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite. /.

Sonchon

Chaboy D

N° 30

Le 28 Juin 1864

Anglade (Claude-Pierre)

sexe mas. fils légit.

T

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-huit Juin, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Bruges Blaise, âgé de vingt-huit ans, sieur de long, domicilié à Tiosson, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui quatre heures du soir, en la maison de Claude Vauzet, son beau père, situé à Tiosson, de lui déclarant et de Vauzet Claudine, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Tiosson, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claude-Pierre; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bruges Pierre, âgé de soixante ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

Anglade

Chaboy D

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-huit juin, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Bruges Blaise, âgé de vingt-huit ans, sieur de long, domicilié à Tiosson, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui quatre heures du soir, en la maison de Claude Vauzet, son beau père, situé à Tiosson, de lui déclarant et de Vauzet Claudine, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Tiosson, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claude-Pierre; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bruges Pierre, âgé de soixante ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

Anglade

Chaboy D

L'An mil huit cent soixante-quatre, le vingt-huit juin, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Sonchon, marguerite, âgée de

N° 31

Le 29 Juin 1864

Bauties Antoine-
Benoite, sans profession
Fem. fille légitime

cinquante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né dans un légitime du sexe féminin, en la maison de Bauties, Antoine, située à Soudat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Félicie; lequel enfant est né de Rouret, Marie âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Bauties, Antoine, âgé de trente-cinq ans, marchand de chiffons, demeurant ensemble audit lieu de Soudat; ladite déclaration faite en présence de Vauradet, Benoît, âgé de cinquante-six ans, et de Pointet, André, âgé de soixante-seize ans, cultivateurs, demeurant tous deux audit lieu de Soudat; la déclarante a signé avec nous lecture faite, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chabot A.

N° 32

Le 5 Juillet 1864.

Bauties, Antoine-
Benoite, sans profession
Fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quatre, le cinq juillet, à onze heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chabrolesius, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Rouret, Pierre, âgé de vingt-quatre ans, manœuvre, demeurant au bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à cinq heures du soir, en la maison de son beau-père sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Berthelay, Claudine, âgée de vingt ans, son épouse, sans profession, demeurant tous deux à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antoine-Benoît; les dites déclaration et présentation faites en présence de Berthelay, Benoît, âgé de cinquante-trois ans, manœuvre, et de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans, cultivateur, demeurant tous deux au chef-lieu de la commune d'Echandelys; le père et les premiers témoins ont signé avec nous le présent acte, Bruyère a dit ne savoir signer, après lecture faite.

Berthelay Rouret

Chabot A.

N° 33

Le 10 Juillet 1864.

Bonbonne
Marie-Benoite-Félicie
Fem. fille légitime

Décédée à Thiers
le 12 Février 1953.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le dix juillet, à sept heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrolesius, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Bonbonne, François-Roch, âgé de vingt-trois ans, maître d'hôtel, demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du soir, en sa maison sise à Echandelys, de lui déclarant et d'Arnaud, Marie-Antoinette, âgée de vingt-deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec son mari au bourg d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Benoite-Félicie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans, et de Pravaud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture faite, la rature d'un mot nul est approuvée.

Bonbonne Chabot A.

N° 34

Le 7 août 1864

Communal Jeanne
Fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quatre, le sept août, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrolesius, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Communal, Jean, âgé de vingt-neuf ans, propriétaire, demeurant au Chat, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à cinq heures du matin, en sa maison sise au Chat, de lui déclarant et de Chassaing, Marie, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Chat, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante ans, et de Raynaud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture faite.

Communal Chabot A.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le sept août, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrolesius, maire et officier de

N° 31

Le 31 août 1864

Genebrier
Jules-François-Marie
sexe masc. fils légit.

Décédé le 23 janvier 1866

l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Genebrier Antoine, âgé de trente-et-un ans, cultivateur domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à sept heures du matin en sa maison d'habitation, située au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Dame Françoise Antoinette Maître, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Echandelys et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jules-François-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Laroche François, âgé de vingt-trois ans, étudiant en droit, et de Gidon, Antoine, âgé de trente trois ans instituteur public, tous deux domiciliés au bourg d'Echandelys; et ont, les père et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture. /. Genebrier Gidon Thabory

N° 36

Le 24 8bre 1864

Groslet Jean-Marie-Jules
sexe masc. fils légit.

X

L'an mil huit cent soixante-quatre, le vingt quatre octobre, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Groslet Jean Baptiste, âgé de vingt cinq ans, meunier, domicilié au Mas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du matin, au Mas, de lui déclarant et de Dumas Marie, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble au lieu du Mas, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie-Jules; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Jean, âgé de soixante ans, et de Carand Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /. Jean Groslet Chabo

N° 37

Le 25 8bre 1864

Bertin Marie-Julie
sexe fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le vingt six octobre, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Bertin, Pierre, âgé de trente-sept ans, propriétaire, domicilié au Rouget, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à midi, en sa maison d'habitation, située audit lieu de Rouget; de lui déclarant et de Pointud Michelle, âgée de trente-un ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Rouget, en cette commune, à laquelle il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Julie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante ans, et de Carand, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont ne savoir le faire, après lecture faite. /. Bertin Chabo

N° 38

Le 29 8bre 1864

Béal, françoise Ant.te
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quatre le vingt neuf octobre, à quatre heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Claude Béal, âgé de trente cinq ans, cantonnier, habitant actuellement à Chantelauze, commune de Fournols, et autre Claude Béal, âgé de trente-

N° 39

Le 21 9bre 1864

Coudeyras
Marie-Fanny
née fém. fille légit.

matin en sa maison d'habitation, située audit lieu d'Echandely, par-devant nous Antoine Louis Chabroisse, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, département du Puy-de-Dôme, est comparu Clavelier Antoine, âgé de quarante-deux ans, marchand, domicilié au bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à midi en sa maison d'habitation, située audit lieu d'Echandely, de lui déclarant et de Cachon, Anne, âgée de trente-huit ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Fanny; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Coudeyras Chabroisse

N° 40

Le 2 X bre 1864

Clavelier
Anne-Catherine
née fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-quatre, le deux décembre, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chabroisse, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, département du Puy-de-Dôme, est comparu Clavelier Antoine, âgé de quarante-deux ans, marchand, domicilié au bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à midi en sa maison d'habitation, située audit lieu d'Echandely, de lui déclarant et de Cachon, Anne, âgée de trente-huit ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Catherine, les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Clavelier Chabroisse

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chabroisse, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, le présent registre des naissances, contenant quarante actes pour l'année mil huit cent soixante-quatre.

Echandely, le trente-un décembre mil huit cent soixante-quat

Chabroisse

C. S. C. L.

Table alphabétique

N° du registre	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
30	Anglade, Claude Pierre	28 juin
31	Baudier, Marie félicie	29 juin
38	Béal, Françoise Antoinette	29 8bre
37	Bertin, Marie-Julie	25 8bre
23	Blanchard, Jeanne-marie	19 mai
9	Bourg Jean Barthélemy	12 avril
10	Bourg Marie	3 mai
5	Brugère, Antoinette	31 mars
3	Brugère, Charles	21 mars
10	Buisson, Anne Philomène	15 avril
2	Chabriet, Antoinette Julie	12 février
29	Chalimbaud, Antoine	14 Juin
15	Chalimbaud Joseph	21 avril
14	Champroux, Rosalie-marie	23 avril
24	Chassagne, Anne-marie	19 mai
19	Chonion, Jeanne	30 avril
16	Chanion, Marie	27 avril
40	Chevelier, Anne Catherine	2 Xbre
12	Collange, Marie	22 avril
34	Combaud, Jeanne	7 août

N° du registre	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
21	Coudeyras, Antoine	6 mai
28	Coudeyrac, Antoine	6 juin
39	Coudeyrac, Marie-fanny	21 9bre
22	Crosemarie, Antoine	14 mai
27	Dubien, Jean-Pierre	1er juin
7	Dubois, Antoinette	9 avril
8	Faurie, Jeanne-marie	11 avril
33	Fombonne, marie-benoite-felicie	10 juin
35	Genebrier, Jules-françois-marie	31 août
4	Genestier Blaise	27 mai
13	Gidon, Marie-Julie	23 avril
36	Graslet, Jean marie Jules	24 8bre
26	Joffre Jeanne	1er juin
1	Marquet, Anne	29 juin
15	Mondel, Antoine	24 avril
32	Morvet, Antoine Leocadie	5 juillet
6	Vandable, Anne Therese	31 mars
25	Vezisse Jean Germain	21 mai
18	Viallis, célite-Benoite	30 avril
17	Viallis, Julie	29 avril

Nous soussigné Maire de la commune d'Echandelys, certifions exacte la table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys, le six Janvier mil huit cent soixante cinq

Mabo

TIMBRE IMPÉRIAL 1F. 50c.

NAISSANCES.

ANNÉE 1865.

Le présent Registre, contenant Cinq ***feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,*** juge suppléant, ***du Tribunal civil d'*** Ambert ***, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'*** Echandelys, ***pendant l'année mil huit cent soixante-cinq.***

Fait à Ambert ***le*** Vingt-trois ***décembre mil huit cent soixante-quatre.***

L. Armilhon
j. s.

N° 1.

Le 14 janvier 1865.

Rouvet, Pierre
sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le quatorze janvier à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Rouvet Vital, âgé de quarante-huit ans, métayer, demeurant à Fiozon, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce matin, à une heure, est né, en sa maison d'habitation, un enfant du sexe masculin, de lui déclarant et de Vorillon Marie, âgée de quarante ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble audit lieu de Fiozon, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre. De laquelle déclaration et présentation faites en présence de Couteyras Pierre, âgé de soixante-sept ans et de Brioux, Claude, âgé de soixante-un ans, tous deux métayers et domiciliés au susdit lieu d'Oud, le déclarant et les témoins, dit ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte et le quatorze janvier, renvoi approuvé:

Chabrier Maire

N° 2.

Le 24 janvier 1865

Berthelay Benoît-Ambroise.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le vingt-quatre janvier à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme) est comparu Berthelay Benoît, âgé de trente deux ans, meunier, demeurant au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce matin à quatre heures, en sa maison d'habitation, sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Pardoux Marie, âgée de vingt-six ans, ses épouses, sans profession, demeurant audit lieu d'Echandelys et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Benoît-Ambroise, de laquelle déclaration et présentation faites en présence de Berthelay Benoît âgé de cinquante-trois ans, cultivateur et grand père de l'enfant, Pardoux Gidon-Antoine, âgé de trente trois ans, instituteur public, domiciliés tous deux à Echandelys, le père et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Berthelay

sexe masc. fils légitime
Sur acte en date du 21 déc. 1868 inscrit à la mairie de St Jean des Ollières le nommé Berthelay Benoît-Ambroise dont la naissance a été constatée ci-contre a contracté mariage avec Courtine Françoise dont mention faite le 29 avril 1869.

N° 3

Le 26 mars 1865.

David Benoit Antoine
sexe masc. fils légitime.

la rature de trois mots nuls, l'un d'eux approuvé
Cha

L'An mil huit cent soixante cinq, le vingt six mars à cinq heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'herm, Puy de Dôme, est comparue en la maison de son père Marguerite Pongeon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce matin, à onze heures, est né un enfant de sexe masculin, en la maison d'habitation de ses parents sise au Moulin de Pey, en cette commune, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Benoit Antoine; lequel enfant est né de Berthelay Catherine, âgée de vingt sept ans, sans profession, et de David Etienne âgé de trente cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au Moulin de Pey, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Longechal Etienne, âgé de soixante quatre ans, et de Bournerie Pierre, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin de Pey; et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte; la déclarante a signé avec nous.

ponchon Chaboisier

N° 4.

Le 6 avril 1865

Bournerie Marie-Philomène
sexe fém. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante cinq, le six avril à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm, Puy de Dôme, est comparue en la maison de Pongeon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce matin, à quatre heures, est né un enfant de sexe féminin, en la maison de Bournerie Philippe, sise au lieu du Moulin de Pey, en cette commune, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Philomène; lequel enfant est né de Benaudias, Antoinette, âgée de trente huit ans, sans profession, et de dit Bournerie Philippe, âgé de quarante ans, cocher de long, demeurant ensemble au Moulin de la commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Longechal Etienne, âgé de soixante quatre ans, et de Bournerie Pierre, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin de Pey; et ont, la ~~déclarante~~ et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte, la déclarante a signé avec nous. Rature de trois mots nuls approuvée

ponchon Chaboisier

N° 5

Le 10 avril 1865.

Roux Jean-Gilbert
sexe masc. fils légitime.

L'An mil huit cent soixante cinq, le dix avril à midi par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm, Puy de Dôme, est comparue en la maison Pongeon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce matin, à huit heures, est né un enfant de sexe masculin, en la maison de Roux Annet, sise au lieu du Faux-Planchas, en cette commune, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Gilbert; lequel enfant est né de Dutour Marie, âgée de trente ans, sans profession, et de dit Roux Annet, âgé de vingt-quatre ans, cocher de long, demeurant ensemble au Faux-Planchas commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Roux Jacques, âgé de soixante deux ans, et de Genestier Antoine, âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu susdit, en cette commune; et ont, la ~~déclarante~~ et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte, la déclarante a signé avec nous.

ponchon Chaboisier

N° 6

Le 10 avril 1865

Bournerie Jeanne-Marie
sexe fém. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante cinq, le onze avril à midi, par devant nous Antoine Chaboisier, Maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm, Puy de Dôme, est comparue en la maison de Pongeon Marguerite, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce matin, à quatre heures, est né un enfant de sexe ~~masculin~~ féminin, en la maison de Jean Bournerie sise au lieu du Clud, en cette commune, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Communal Marie, âgée de trente ans, sans profession, d'un dit Bournerie Jean, âgé de trente deux ans, cocher de long, demeurant ensemble au Clud, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Genestier, Antoine, âgé de soixante quatre ans, et de Dutour André, âgé de soixante deux ans, cultivateurs, domiciliés audit lieu du Clud; et ont, la déclarante et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte; la déclarante a signé avec nous. La rature de quatre mots nuls est approuvée:

ponchon Chaboisier

N° 7

Le 16 avril 1865

TIMBRE IMPERIAL 1F. 50c.

Coudeyras Anne sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante cinq, le seize avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce matin, à cinq heures, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Coudeyras Joseph, sise au lieu des Deux frères, en cette commune, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Anne; lequel enfant est né de Jouannet Marie âgée de quarante quatre ans, sans profession, et de Coudeyras Joseph, âgé de quarante sept ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu des Deux frères, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Genestier Blaise, âgé de soixante trois ans, et de Genestier Joseph, âgé de soixante neuf ans, cultivateurs, domiciliés au dit lieu des Deux frères. Dont, de ce requis et les témoins, dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte, la déclarante a signé avec nous. La rature de trois nullement de approuvée.

ponchon Chaboisier

N° 8

Le 19 avril 1865

Terrasse Jean-Louis-Auguste. exe masc. fils légitime.

Par acte en date du 6 mai 1899 inscrit à la mairie d'Auzelles dans la marge de la naissance de Terrasse Jean Louis Auguste est constaté le contrat de mariage de Terrasse Auguste avec Mlle Prulhière Adrienne Philomène. Mention faite le 30 7bre 1899. Le Maire

L'An mil huit cent soixante cinq, le dix neuf avril à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce matin, à une heure, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Terrasse Etienne, sise au lieu du Buisson, en cette commune, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Louis-Auguste; lequel enfant est né de Dutour Anne, âgée de trente sept ans, sans profession, et dudit Terrasse Etienne, âgé de quarante un ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu du Buisson, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Genestier Antoine âgé de soixante douze ans et de Roux Jacques, âgé de soixante six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, en cette commune, dont, de ce requis, les témoins, dit ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte, quant à la déclarante elle a signé avec nous. La rature est nulle de approuvée.

ponchon Chaboisier

N° 9

Le 25 avril 1865

Anglade, Anne, exe fém. fille légit.

Par acte reçu le cinq août 1903 à la mairie Terrasse a contracté mariage avec Jeanne Maria mention faite le 15 7bre 1903. Le Maire

L'An mil huit cent soixante cinq, le vingt cinq avril, à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Anglade Antoine, située au Sud, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Anne; lequel enfant est né de Louise Chabonneau, âgée de vingt deux ans, sans profession, épouse dudit Antoine Anglade, âgé de vingt neuf ans, sieur de bourg, demeurant ensemble audit lieu du Sud, en cette commune; ladite déclaration faite en présence d'Etienne Coudeyras, âgé de soixante deux ans, et de Tarrian Joseph, âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, tous deux domiciliés aux Deux frères, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon Chaboisier

N° 10

Le 26 avril 1865

Anglade Antoine marie exe masc. fils légitime.

Décédé le 27 7bre 1865

L'An mil huit cent soixante cinq, le vingt six avril, à une heure du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Anglade Antoine, située à Labat commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoine Marie; lequel enfant est né de Françoise Pointud, âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse d'Antoine Anglade, âgé de vingt huit ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu de Labat, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Michel Barthélemy, âgé de soixante cinq ans, demeurant à Labat, cultivateur, et de Roux Jacques, âgé de soixante six ans, aussi cultivateur, demeurant au Buisson, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

ponchon Chaboisier

N° 11

Le 28 avril 1865.

Goutte, Guillaume,
sexagénaire, fils légitime.

Décédé le 8 mars 1865.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le vingt-huit avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-six ans, sage-femme, habitant bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Goutte, située à Lamylade, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Guillaume, lequel enfant est né de Françoise Dufour, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Jean Goutte, âgé de trente-cinq ans, vivant de leurs, tous deux domiciliés aux Deux-Frères, à Lamylade, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Vital Jouvet, âgé de soixante ans, et de Mathieu Lapidon, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Forestière, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, le témoin ont dit ne savoir signer, après lecture faite, la rature de trois mots nuls est approuvée.

ponchon Chaboissier

N° 12

Le 2 mai 1865

Faurie, Jacques-Philippe,
sexe mas. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le deux mai, à six heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-six ans, sage-femme, habitant bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Faurie, située à Lamylade, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jacques-Philippe; lequel enfant est né de Françoise Dufour, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Jean Faurie, âgé de trente-cinq ans, vivant de leurs, tous deux domiciliés ~~aux Deux~~ ~~Frères~~ à Lamylade, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Vital Jouvet, âgé de soixante ans, et de Mathieu Lapidon, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Forestière, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, le témoin ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite, la rature de trois mots nuls est approuvée.

ponchon Chaboissier

N° 13

Le 3 mai 1865.

Ponchon, Jeanne-Marie,
sexe fém. fille légitime.

Décédée à Vichy le 28 Août 1952.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le trois mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-six ans, sage-femme, demeurant à Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Antoine Ponchon, située à Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Benoite Bion, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Antoine Ponchon, âgé de vingt-six ans, vivant de leurs, demeurant tous deux dit lieu des Deux-Frères, en cette commune, ladite déclaration faite en présence de Joseph Condeyras, âgé de quarante-sept ans, et d'Etienne Condeyras, âgé de soixante-deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite, la rature de trois mots nuls est approuvée.

ponchon Chaboissier

N° 14

Le 7 mai 1865

Genestier, Anne,
sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le huit mai, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Gervais Genestier, âgé de trente-six ans, cultivateur, domicilié aux Deux-Frères, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier, à dix heures du soir, en sa maison d'habitation, située audit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Philiberte Marie, âgée de trente-huit ans, son épouse, sans profession, demeurant ensemble aux Deux-Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Anne; de cette déclaration et présentation faites en présence de Damien Loffre, âgé de soixante-quatre ans, et d'Etienne Condeyras, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs domiciliés aussi aux Deux-Frères, le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite, la rature de trois mots nuls est approuvée.

Genestier Chaboissier

N° 16

Le 8 mai 1865

TIMBRE IMPERIAL 1F. 50C.

Bourrerie Claude
Antoine, issu marié
fils légitime

L'an mil huit cent soixante cinq le huit mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Tonchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, demeurant à Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Bourrerie Claude, située au Besseyon, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claude Antoine, légal enfant est né de Bravard Marie, âgée de vingt sept ans, sans profession, épouse dudit Bourrerie Claude âgé de trente cinq ans, cultivateur demeurant ensemble, audit lieu du Besseyon, en cette commune, la dite déclaration faite en présence de Couet Jacques âgé de soixante dix ans et de Bourrerie Antoine âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés au Besseyon ; la déclarante a signé avec nous le présent acte. Les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

poinchon Chaboissier A.

N° 16

Le 10 mai 1865

Couderc Marguerite
sa fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante cinq, le dix mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Tonchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, demeurant à Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Couderc Jean, située à Cher, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, légal enfant est né de Besson, Anne âgée de trente huit ans, sans profession, épouse dudit Couderc Jean, âgé de trente sept ans, sciers de long, demeurant ensemble, au dit lieu de Chez es cette commune, la dite déclaration faite en présence de Saby Damien, âgé de soixante quatre ans, cultivateur, demeurant à Chez et de Genestier Antoine, âgé de soixante deux ans, aussi cultivateur, demeurant au Besseyon, en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

poinchon Chaboissier A.

N° 17

Le 13 mai 1865

Dutour Jean Pierre
son mari fils légitime

L'an mil huit cent soixante cinq, le treize mai, à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Tonchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, demeurant à Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Dutour Pierre, située au Mas, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre, légal enfant est né de Dutour Marie, âgée de vingt cinq ans, sans profession, épouse dudit Dutour Pierre, âgé de vingt neuf ans, sciers de long, demeurant ensemble au dit lieu du Mas, en cette commune, la dite déclaration faite en présence de Dumas Antoine, âgé de soixante dix sept ans et de Dutour Guillaume, âgé de trente deux ans, cultivateurs, demeurant aussi au Mas, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

poinchon Chaboissier A.

N° 18

Le 14 mai 1865

Dumas Jean Bapte
son mari fils légitime

L'an mil huit cent soixante cinq, le quinze mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron (Puy-de-Dôme), est comparu Dumas Jean, âgé de vingt six ans, menuisier, domicilié à Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à quatre heures du soir, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu d'Echandelys, de lui déclarant et de Dumas Marie Antoinette, âgée de vingt cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Baptiste ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyère âgé de cinquante six ans et de Mazuyer Jean, âgé de soixante cinq ans, cultivateurs, domiciliés à Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte ; les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

Chaboissier A.

Dumas

L'an mil huit cent soixante cinq, le dix neuf mai, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys,

N° 19

Le 18 mai 1865

Nouvras (Claudine) sexe fém. fille légitime

canton de St Germain Lespy (Puy de Dôme) et comparue, en l'absence de père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans, sage-femme, habitante bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Meissras Jacques habitée par les époux comparant d'Echandely qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine; lequel enfant est né de Longechal Marie, âgée de trente un ans sans profession, épouse dudit Nouvras Jacques âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant ensemble Lespeux, en cette commune, la dite déclaration faite en présence de Pierre Brudier, âgé de cinquante six ans, et de Cavalat Jean, âgé de soixante cinq ans cultivateurs demeurant tous deux à Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /. ponchon Chabrol

N° 20

Le 22 mai 1865

Genestier (Marie) sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante cinq le vingt deux mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabrolier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain Lespy (Puy de Dôme) est comparue en l'absence de père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans sage-femme habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Genestier Blaise, située au Mas, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, lequel enfant est fils de Dubois Marie, âgé de trente cinq ans sans profession, épouse dudit Genestier Blaise, âgé de quarante deux ans, cultivateur, demeurant ensemble au Mas, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Dumas Antoine, âgé de soixante dix sept ans, et de Dubois Guillaume, âgé de trente deux ans, cultivateurs, domiciliés aussi au Mas; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir faire après lecture faite. /. ponchon Chabrol

N° 21

Le 25 mai 1865.

Terrasse (Jean Pierre) sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante cinq le vingt cinq mai à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chabrolier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain Lespy (Puy de Dôme) est comparu en l'absence de père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans sage-femme habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Terrasse Claude, située au Mas, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean Pierre, lequel enfant est fils de Dubois Marie, âgé de trente cinq ans sans profession, épouse dudit Terrasse Claude, âgé de quarante cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au Mas, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Dumas Antoine, âgé de soixante dix sept ans, et de Dubois Guillaume, âgé de trente deux ans, cultivateurs domiciliés aussi au Mas; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir faire après lecture faite. /. ponchon Chabrol

N° 22

Le 28 mai 1865

Renaudias, Marthe Félicie sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante cinq le vingt huit mai à quatre heures du soir par devant nous Antoine Louis Chabrolier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain Lespy Puy de Dôme est comparu, en l'absence de père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante six ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Renaudias Blaise, située au Pareil, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marthe Félicie, lequel enfant est né de Chayes Marie Rose, âgée de trente un ans, sans profession, épouse dudit Renaudias Blaise, âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant ensemble au Pareil, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Couderas Jean, âgé de soixante sept ans, et de Bruel Claude, âgé de soixante cinq ans, cultivateurs et domiciliés à Pions, en cette commune, le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir de faire après lecture faite. /. ponchon Chabrol

N°. 23

Le 29 mai 1865

Goutte (Antoine)

sexe masc. fils légitime.

N°. 24

Le 1er Juin 1865

Fournet-Fayard

Jean-Marie

2xe masc. fils légit.

Décédé le 28 Juin 1865

N°. 25

Le 4 Juin 1865

Couchon Etienne

1xe masc. fils légit.

N°. 26

Le 8 juin 1865

Fargette (Marie)

sexe fém. fille légit.

L'an mil huit cent soixante cinq, le trente mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St. Germain Lherm, (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Bouchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Goutte Damien, située au dit lieu commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Barrière Marie, âgée de vingt six ans, sans profession, épouse dudit Goutte Damien, âgé de vingt sept ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu; ladite déclaration faite en présence de Damien Loffre, âgé de soixante quatre ans, et d'Etienne Coudeyras, âgé de soixante deux ans, cultivateurs, domiciliés aussi au dit lieu, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Chaboissier A.

L'an mil huit cent soixante cinq, le premier juin, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St. Germain Lherm, (Puy de Dôme) est comparu Fournet Fayard, Antoine, âgé de vingt sept ans, sabotier, demeurant au bourg d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce matin, à deux heures en sa maison d'habitation sise au bourg d'Echandely, lequel déclarant et de Coudeyras Antoinette âgée de vingt six ans, sans profession, son épouse demeurant ensemble à Echandely et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean-Marie; ladite déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre âgé de cinquante cinq ans, et de Cavard Jean, âgé de soixante cinq ans, cultivateurs, demeurant à Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Fournet Fayard

Chaboissier A.

L'an mil huit cent soixante cinq, le cinq juin, à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St. Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père, Marguerite Bouchon âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à midi, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Bouchon Claude, située à Fioson, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne; lequel enfant est né de Bravard Jeanne, âgée de vingt cinq ans, sans profession, épouse dudit Bouchon Claude, âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant ensemble à Fioson en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Coudeyras Pierre, âgé de soixante sept ans, et de Brindon Claude, âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés au même lieu de Fioson, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite, la rature d'un mot nul et approuvée

Bouchon

Chaboissier A.

L'an mil huit cent soixante cinq, le neuf juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St. Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue en l'absence du père, Marguerite Bouchon, âgée de cinquante six ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à midi, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Fargette Jean-Pierre, située à Labat commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Bravard Marie âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Fargette Jean-Pierre, âgé de quarante deux ans, cultivateur, demeurant ensemble, à Labat, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Roux Jacques, âgé de soixante dix ans, et de Fournet Antoine, âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, commune d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

Bouchon

Chaboissier A.

N° 27

Le 18 juin 1865

Déselade (Anne-Marthe) sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-cinq, le dix-huit juin, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Mr Grégoire Lonchon, âgé de cinquante-six ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin, est née en sa maison d'habitation sise audit bourg d'Echandelys, en la succursale de Vital, située au Cheil, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne-Marthe, lequel enfant est né de Duprat Marie Constance, âgée de trente-sept ans, sans profession, épouse dudit Desselade Vital, âgé de trente-trois ans, ses de long, demeurant ensemble au dit lieu du Cheil, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Damien Leffre, âgé de cinquante-quatre ans, et de Lafaydegras Etienne, âgé de soixante-trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au hameau des deux frères, commune d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. + Ledit acte a été approuvé: Chaboisier

par chor

N° 28

Le 20 juin 1865

Coudeyras (Barthélemy) sexe masc. fils légit.

Inscrit le 20 mars 1866

L'An mil huit cent soixante-cinq, le vingt un juin à huit heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Coudeyras Jacques, âgé de quarante-ans, chiffonnier, domicilié à la Parade commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier, à quatre heures du matin, en sa maison d'habitation sise audit lieu de la Parade, de lui déclarant, et de Bertry Catherine, âgée de trente ans sans profession, son épouse, demeurant ensemble au dit lieu de la Parade et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Barthélemy; ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante-six ans, et de Chaland Jean, âgé de soixante-cinq ans, cultivateurs domiciliés à Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. / Chaboisier

Coudeyras

N° 29

Le 29 Juin 1865

Grivel (Jean-Pierre) sexe masc. fils légitime.

L'An mil huit cent soixante-cinq, le trente juin, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu, en l'absence du père, Marguerite Lonchon, âgée de cinquante-six ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que, hier, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Grivel située à Chabrayras commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre; lequel enfant est né de Farge Catherine, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit ~~Desselade~~ Grivel Antoine âgé de trente-cinq ans, sciens de long, demeurant ensemble au dit lieu de Chabrayras, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Echalier Jean, âgé de cinquante-six ans, et de Chaland Georges, âgé de quarante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Chabrayras; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. / La rature d'un mot nul est approuvée: Chaboisier

par chor

N° 30

Le 11 Juillet 1865

Dutour; Antoine; sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-cinq, le onzième juillet, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Dutour, Gaspard, âgé de quarante-deux ans, sciens de long, demeurant à Farel, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à quatre heures du soir, en sa maison située à Farel, de lui déclarant et de Bertry, Benoite, âgée de quarante-un ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Farel et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine; ladite déclaration et présentation faites en présence de Brisson, Claude, âgé de soixante-un ans, et de Coudeyras, Pierre, âgé de soixante-sept ans, cultivateurs et domiciliés à Farel commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. / Dutour Chaboisier

N° 31

Le 19 juillet 1865.

Chambrial, Antoine-Jean
sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante cinq, le vingt juillet, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabrissier Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy de-Dôme, est comparu Chambrial Georges, âgé de trente deux ans, sabotier, demeurant au bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né hier à sept heures du soir, en son domicile d'habitation sise au bourg d'Echandely, de lui déclarant, et de Marquet Françoise, âgée de trente deux ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Echandely et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Antoine-Jean; les dites déclaration et présentation faites en présence de pierre Brugère, âgé de cinquante six ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante-cinq ans, cultivateurs domiciliés à Echandely; et ont, le père et les témoins déclaré ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte.

Chabrissier

N° 32

Le 1er août 1865.

Chabrier anne
sexe femi. fille légit.

L'An mil huit cent soixante cinq, le premier août, à deux heures du soir par devant nous Antoine Louis Chabrissier Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy de-Dôme, est comparu Chabrier, Jean, âgé de trente neuf ans, cordonnier habitant le bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né ce jourd'hui, à quatre heures du matin, en sa maison d'habitation sise à Echandely, de lui déclarant et de Coudeyras Marie, âgée de trente trois ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Echandely et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Anne, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Ravaud, âgé de soixante-cinq ans, et de Pierre Brugère, âgé de cinquante six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Chabrier

Chabrissier

N° 33

Le 6 7bre 1865

Genestier, Joseph-Théophile
sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-cinq, le six septembre, à midi par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme; est comparu Genestier, Antoine, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur habitant le lieu du Cluel commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à neuf heures du matin, en sa maison d'habitation sise au dit lieu du Cluel, commune d'Echandely, de lui déclarant et de Anne Chedeau, âgée de quarante-deux ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui au dit lieu du Cluel en cette commune, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph-Théophile; les dites déclaration et présentation faites en présence d'André Dufour, âgé de soixante-deux ans, et de Alexandre Collange, âgé de quarante ans tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu du Cluel commune d'Echandely; le déclarant, ainsi que les témoins, ont dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte, J.

Chabrissier

N° 34

Le 6 9bre 1865

Ravaud, Louis-Théodore-Joseph
sexe masc. fils légitime

décédé le
26-1-49
à Chambon
Sce.

L'An mil huit cent soixante-cinq, le six novembre, à midi par devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Ravaud, Pierre-Antoine, âgé de trente huit ans, noyer, demeurant au chef lieu de la commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à sept heures du matin, en sa maison d'habitation, située au bourg d'Echandely, de lui déclarant et de Layat Marie, âgée de trente sept ans, sans profession, sa femme, domiciliée et

d'Antoine Théodore, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Peyssière, âgé de cinquante-six ans, et de Jean Ravaud, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, lecture faite. Et ont déclaré ne savoir signer de ce requis, après lecture à eux faite.

Taxe

Chabrier M.

Clos et arrêté par nous soussigné Antoine Louis Chabrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances, contenant trente quatre actes pour l'année mil huit cent soixante cinq.

Echandelys, le six janvier mil huit cent soixante six.

Chabrier M.

Table alphabétique des naissances

N° d'enregistre	Noms et prénoms des enfants	Date des naissances	N° d'enregistre	Noms et prénoms des enfants	Date des naissances
9	Arnylade, Anne	2 avril	12	Faurie, jacques Philippe	2 mai
10	Arnylade Antoine marie	26 avril	24	Faurret-Fayard, jean marie	18 juin
2	Berthelay, Benoit Antoine	24 janvier	14	Gerestier, Anne	7 mai
15	Bourrerie, Claude Antoine	8 mai	33	Gerestier, joseph Théophile	6 7bre
6	Bourrerie, jeanne marie	16 avril	20	Gerestier, marie	22 mai
4	Bourrerie, marie Philomène	6 avril	23	Goutte, Antoine	29 mai
32	Chabrier, Anne	1er août	11	Goutte, Guillaume	28 avril
31	Chambrial, Antoine jean	29 juillet	29	Grivel, jean Pierre	29 juin
16	Coudert, marguerite	10 mai	19	Maurras, Claudine	18 mai
7	Coudeyras, Anne	16 avril	25	Tornelon, Etienne	4 juin
28	Coudeyras, Barthélemy	26 juin	13	Tornelon, jeanne marie	3 mai
3	David, Benoit Antoine	26 mars	34	Ravaud, Antoine Théodore	6 7bre
24	Désuselade, Anne marthe	18 juin	22	Renaudias, marthe félicie	28 mai
30	Dutour, Antoine	14 juillet	5	Roux, jean Thulbert	10 avril
17	Dutour, jean Pierre	13 mai	8	Terrasse, jean Louis Auguste	19 avril
26	Turgotte, marie	8 juin	21	Terrasse, jean Pierre	2 mai

Le maire de la commune d'Echandelys, soussigné, certifie avoir la table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys le six janvier mil huit cent soixante six

Chabrier M.

Ne pas prononcé la rature de vingt-huit lignes et de deux signatures ci-dessus mises par suite d'une erreur.

Chabrier M.

N° 35

le 10 Xbre 1865

Fombonne Michel

Le Trente mil huit cent soixante cinq, le Dix Décembre à Deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain Laval, Puy de Dôme, est comparu Fombonne François Roch, âgé de vingt cinq ans, aubergiste, habitant le bourg d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à six heures du matin, en sa maison, sise à Echandely, de lui déclarant et d'Anne Arnaud, âgée de vingt trois ans, maîtresse d'hôtel, son épouse, demeurant avec lui au chef lieu de la commune d'Echandely et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Michel; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Fombonne Michel, âgé de cinquante quatre ans et de Fombonne François, âgé de soixante dix sept ans, tous les deux propriétaires et domiciliés au bourg d'Echandely; et ont, le père et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Fombonne Fombonne Chabrissier

Clos et arrêté par nous soussigné Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, le présent registre des naissances contenant trente cinq actes pour l'année mil huit cent soixante cinq.

Echandely, le trente un Décembre mil huit cent soixante cinq

Chabrissier

Table alphabétique des naissances

N°s du registre	Noms et prénoms des enfants	Date des naissances	N°s du registre	Noms et prénoms des enfants	Date des naissances
9	Anglade, Anne	25 avril	35	Fombonne Michel	10 décembre
10	Anglade, antoine marie	26 avril	24	Fournel Sayard jean marie	1er juin
2	Berthelay Benoît Ambroise	24 janvier	14	Genestier, Anne	7 mai
15	Bournerie Claude antoine	8 mai	33	Genestier joseph Théophile	6 7bre
6	Bournerie jeanne marie	6 avril	20	Genestier, marie	22 mai
4	Bournerie, marie Philomène	6 avril	23	Goutte, Antoine	29 mai
32	Chabrier Anne	1er août	11	Goutte, Guillaume	28 avril
31	Chambrial, antoine Jean	19 juillet	29	Grivel jean Pierre	29 juin
16	Coudert, Marguerite	10 mai	19	Mouvras, Claudine	18 mai
7	Cordeyras, anne	16 avril	25 +	Ponchon Etienne	4 juin
28	Cordeyras, Barthélemy	26 juin	13	Ponchon, jeanne Marie	3 mai +
3	David Benoît Antoine	26 mars	34 +	Ravaud, antoine Théodore	6 7bre
27	Désusclade Anne Marthe	18 juin	22	Renaudias, marthe Sidonie	28 mai
18 +	Dumas jean Baptiste	14 mai	1er	Rouvet Pierre	14 janvier
30	Dutour Antoine	14 juillet	5	Roux jean Hubert	10 avril
17	Dutour, jean Pierre	13 mai	8	Terrasse, jean Louis Auguste	19 avril
26	Forgette, Marie	8 juin	21	Terrasse jean Pierre	25 mai
12	Fouric jacques Philippe	2 mai			

Le maire de la commune d'Echandely, soussigné, certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée

Echandely, le vingt sept janvier mil huit cent soixante six

Chabrissier

R.

Première Feuille.

TIMBRE IMPERIAL 1F. 50c.

NAISSANCES

ANNÉE 1866.

Le présent Registre, contenant Cinq ***feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,*** juge suppléant ***du Tribunal civil d'*** Aubert ***, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'*** Echandelys ***pendant l'année mil huit cent soixante-six.***

Fait à Aubert ***le*** Neuf ***décembre mil huit cent soixante-cinq.***

L. Arnebon
j.s.

N°. 1

4 janvier 1866

Dutour, Léon
exe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante six, le quatre janvier, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St. Germain-Lhoim, Puy de Dôme, est comparu Dutour Claude, âgé de quarante six ans, cultivateur, demeurant au Moulin de Jozy commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin en sa maison située au Moulin de Jozy de lui déclarant et de Jeanne Hibertie, âgée de trente cinq ans sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu du Moulin de Jozy en cette commune, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Léon; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Duthoil, âgé de soixante quatre ans, et de Etienne Longechal, âgé de soixante ans cultivateurs habitant l'un et l'autre au susdit lieu du Moulin de Jozy; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

Chabrissier

Dutour

N°. 2

11 janvier 1866.

Collange, Jeanne Antoinette
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante six le onze janvier, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St. Germain-Lhoim, Puy de Dôme, est comparu Collange Antoine-Charles, âgé de trente sept ans, métayer, demeurant aux Bordes en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en sa maison d'habitation sise aux Bordes, de lui déclarant et de Jeanne Martine, âgée de trente cinq ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui audit lieu des Bordes, commune d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Antoinette; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Buisson Claude âgé de soixante un ans, et de Coudoyras, Pierre, âgé de soixante sept ans, cultivateurs, tous deux domiciliés à Tiozon commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Collange

Chabrissier

N° 3

Le 12 février 1866

Courdias Jean François sexe masculin fils légit.

L'an mil huit cent soixante-six le douze février, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint Gervais Lyon, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean-Baptiste Courdias située au moulin-de-Géry, en cette commune et duquel elle a déclaré [illegible] les prénoms de Jean-François: lequel enfant est né de Marie Gorce, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse du dit Jean-Baptiste Courdias, âgé de vingt-neuf ans, acteur-de-long tous deux habitant ensemble au moulin-de-Géry, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence d'Etienne Lohyssebas, âgé de soixante-cinq ans, et de Blaise Rouget, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Moulin-de-Géry; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. + Donner Le présent renvoi et la nature d'un mot nul sont approuvés:

ponchon

Chaboissier

N° 4

le 24 février 1866

Berlin Pierre Antoine sexe masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante-six, le vingt-cinq février à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Berlin Pierre, âgé de trente huit ans, cultivateur demeurant à Lossedat en cette commune; lequel nous a déclaré que ce jour d'hier, à huit heures du matin est né un enfant du sexe masculin en sa maison sise audit lieu de Lossedat de lui déclarant et de Michelle Pointud, âgée de trente trois ans sans profession, son épouse habitant avec lui audit lieu de Lossedat, en cette commune, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-Antoine les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Chalaigne âgé de soixante sept ans et Claude Giallis, âgé de soixante six ans tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. + De renvoi approuvé:

Berlin

Chaboissier

Décédé le 13 juin 1866

N° 5

le 1er mars 1866

Blanchard Antoine sexe masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante-six, le premier mars, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Blanchard situé au Deux-Frères, commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine lequel enfant est né de Marie Coudeyras âgée de trente-six ans, sans profession épouse du dit Jean Blanchard, âgé de quarante ans, acteur-de-long demeurant ensemble aux Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence d'Etienne Coudeyras âgé de soixante-six ans, et de Blaise Genestier, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs, demeurant aussi au dit lieu des Deux-Frères en cette commune; le déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. + ponchon

Chaboissier

Décédé le 19 mars 1866

N° 6

Le 19 mars 1866

Collange Jean-Marie-Joseph sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-six le Dix-neuf mars, à cinq heures du soir, pardevant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu François Collange, âgé de quarante-deux ans, métayer, demeurant à la Chaldie commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui, à une heure du soir,

Décédé le 1866

en sa maison d'habitation située à la Chaudie, commune d'Echandely, de lui déclarant, et d'Antoinette Dissard, âgée de trente-six ans, son épouse ménagère, demeurant avec lui à la Chaudie, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie-Joseph; la dite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante ans, et de Jean Rouchaud, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Collange

Thabaroux A

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-trois mars, à cinq heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Champeroux située à Coudeyras en cette commune, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Marthe Viallis, âgée de dix-neuf ans, sans profession, épouse dudit pierre Champeroux âgé de vingt-six ans, cultivateur de leur, habitant ensemble au dit lieu de Coudeyras, commune d'Echandely. La dite déclaration faite en présence de Claude Viallis, âgé de soixante-sept ans, et de Pierre Chalagne, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lasfeux commune d'Echandely; La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Thabaroux A

Ponchon

Le 22 mars 1866.

Champeroux

Jeanne-Marie

Sexe fém. Ne 6

Légitime

N° 8

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-six mars, à dix heures du matin, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme; est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jean Chassagne, située à la Faye, commune d'Echandely, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Marie Dissis, âgée de vingt-deux ans, sans profession, épouse dudit Jean Chassagne, âgé de vingt-sept ans, seiteur de bois, demeurant ensemble audit lieu de Lafaye, commune d'Echandely; La dite déclaration faite en présence de Guillaume Lemoine, âgé de soixante-quatre ans, et de Blaise Lemoine âgé de cinquante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lafaye, commune d'Echandely; La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. ponchon Thabaroux A

Le 25 mars 1866

Chassagne

Jean-Marie

Sexe Masc. Ne 6

légitime

Décédé à Chamalières le 30 mai 1945

Mention faite le 14 juin 1945 -

Le Maire.

N° 9

L'An mil huit cent soixante-six, le cinq avril, à onze heures du matin, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Claude Genestier, située aux Deux-frères, commune d'Echandely, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Anne Bion, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse de dit Claude Genestier, âgé de trente-cinq ans, seiteur de bois demeurant ensemble audit lieu des Deux-frères commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de soixante-deux ans, et de Etienne Coudeyras, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-frères, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. ponchon Thabaroux A

Le 5 avril 1866

Genestier

Jeanne

Sexe Féminin

fille légitime

N° 10

Le 6 avril 1866

Bougère Jean sexe masculin fils légitime

Reçu le 10 juin 1867

L'An mil huit cent soixante six, le six avril, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dome, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, a six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Pierre Bougère, située à Lospeteix, commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Anne Chalambaud, âgée de vingt cinq ans, sans profession, épouse dudit Pierre Bougère, âgé de trente ans, sieur, demeurant ensemble au dit lieu de Lospeteix, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Claude Viallis, âgé de soixante ans, et de Pierre Chalagnac, âgé de soixante douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeteix, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture./

ponchon Chaboissier

N° 11

Le 7 avril 1866

Cruayre antoine sexe masculin fils légitime

Par acte reçu à la mairie de Condat le 15 8bre 1904 Cruayre a dressé l'acte ci-contre a contracté mariage avec Comelias Jeanne-Marie Mauricy suivant acte du 8 7bre 1907
Le Maire

L'An mil huit cent soixante six, le sept avril, à cinq heures du soir, par devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dome; est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Etienne Cruayre, située à Sur commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Marguerite Flot, âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Etienne Cruayre, âgé de quarante huit ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Sur, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Etienne Longechal, âgé de soixante cinq ans, et de Blaise Ronnet, âgé de soixante douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Mouslin de Sur, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture./. la rature d'un mot nul est approuvée./

ponchon Chaboissier

N° 12

Le 7 avril 1866

Renaudias Pierre-Claudius sexe mas. fils légit.

Par acte reçu à la mairie de Ceilloux le 1er septembre 1909 Renaudias Pierre-Claudius dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Gouras Jeanne-Anna mention faite le 8 9bre 1909
Le Maire,

L'An mil huit cent soixante six, le dix avril, à une heure du soir, par devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de saint Germain Lembron, Puy de Dome, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jean Renaudias, située aux Deux Soeurs, commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Pierre-Claudius; lequel enfant est né de Marguerite Terrasse, âgée de quarante quatre ans, sans profession, épouse dudit Jean Renaudias, âgé de quarante quatre ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux Soeurs, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence d'Etienne Cudeyras, âgé de soixante six ans, et de Blaise Genestier, âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs, demeurant aussi au dit lieu des Deux-Soeurs, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que il leur en a été fait lecture. /

ponchon Chaboissier

N° 13

Le 15 Avril 1866.

Bougère Jean-Prosper sexe masc. fils légitime.

L'An mil huit cent soixante six, le quinze avril, à deux heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy de Dôme; est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, le quatorze avril courant, à six heures du matin, est né un enfant

décédé le 3 juin 1867

TIMBRE IMPÉRIAL 1F 50c

N° 14

Le 18 avril 1866

Anglade, antoinette, sexe fem. fille légit^me

N° 15

Le 21 avril 1866

Barrière, Louis-Antoine, sexe masc. fils légit^me

N° 16.

Le 29 avril 1866

Bial, Marie-Virginie, sexe fém. fille légit^me

décédée le 19 janvier 1954 à Châtillon-Coligny (Loiret)
Rature approuvée de un mot rayé Nul
Le Maire

Du sexe masculin en la maison de Louis Brugière, située à Loyseux, commune d'Echandelys et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre; lequel enfant est né de Annette Viallis, agée de trente ans, sans profession, épouse dudit Louis Brugière, âgé de trente-quatre ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Loyseux, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Claude Viallis, âgé de soixante-sept ans, et de Pierre Chalagnac, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Loyseux, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante-six, le dix-neuf avril, à une heure du soir, par devant nous, Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme; est comparue, en l'absence du père, Marguerite Fontanier, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, dix-huit avril courant, à midi, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Etienne Anglade, située à la Forestarie, commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoinette; lequel enfant est né de Mazzie Fontanier, âgée de dix-neuf ans, sans profession, épouse dudit Etienne Anglade, âgé de trente ans sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de la Forestarie, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Tupinon, Mathieu, âgé de soixante-treize ans, et de Jonestier Vital âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Forestarie, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-un avril, à trois heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme; est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, vingt-un avril courant, à trois heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Barrière, située au Mas, commune d'Echandelys, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Louis-Antoine; lequel enfant est né de Françoise Ponchon, agée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Claude Barrière, âgé de trente-sept ans, sieur de long, demeurant ensemble au dit lieu du Mas; commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de soixante ans, et de Jean Mazaud, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante-six, le trente avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme; est comparu Claude Bial âgé de trente-sept ans, cantonnier, demeurant aux Deux-frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à trois heures du matin, en la maison de Claude Barrière, située aux Deux frères, commune d'Echandelys, de lui déclarant, et de Marguerite Hospital, âgée de trente-six ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui aux Deux-frères, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Virginie; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Etienne Coulgras, âgé de soixante-six ans, et de Blaise Jonestier, âgé de soixante-deux ans, tous deux cultivateurs demeurant aussi au dit lieu des Deux-frères, de cette commune; le déclarant a dit que les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante-six, le trois mai, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme; a comparu, en l'absence

N° 17

Le 2 mai 1866.

Anglade Jean, sexe masc. fils légit.

Décédé le 12 juin 1866

N° 18

Le 6 mai 1866

Courdias François sexe masc. fils légit.

Décédé le 31 août 1866.

de

N° 19

Le 8 mai 1866.

Fayet Marie-Antonine sexe fem. fille légit.

décédée le 11 janvier 1954 à Ardes-sur-Couze.

N° 20

Le 9 mai 1866

Renaudias, Marie-Joséphine, sexe fem. fille légit.

Du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Antoine Anglade, située au bourg d'Echandelys, et auquelle elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né d'Anne Brigoulet, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Antoine Anglade, âgé de trente-trois ans, scieur de long, habitant ensemble au chef-lieu de dite commune; la dite déclaration faite en présence de Jean Anglade, âgé de cinquante-huit ans, et d'Antoine Anglade, âgé de cinquante ans, cultivateurs et domiciliés à Echandelys; et ont, la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture faite. + qu'elle nous présente. le présent renvoi est approuvé.

anglade anglade ponchon ... ... Chaboy

L'An mil huit cent soixante-six, le six mai à six heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Courdias, âgé de trente-sept ans, cantonnier demeurant à la Parade, commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe + ~~féminin~~ masculin, né ce jourd'hui à deux heures du matin, en la maison de Antoine Courdias, située à la Parade commune d'Echandelys, de lui déclarant, et de Marie Pointeau, âgée de trente ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui à la Parade, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François; la dite déclaration et présentation faite en présence de Pierre Breugère, âgé de soixante ans, et de Jean Renaud, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. + la rature d'un mot nul est approuvée. +

Courdias Chaboy

L'An mil huit cent soixante-six, le huit mai, à cinq heures du soir, par-devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme; est comparue en la demeure du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Antoine Fayet, située à Labat commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Antonine; lequel enfant est né de Benoite Pouilhère, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse du dit Antoine Fayet, âgé de trente-quatre ans, maréchal, habitant ensemble au dit lieu de Labat, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Docteur Mare, âgé de cinquante-six ans, et de Michel Barthélemy, âgé de soixante-cinq ans, cultivateurs et domiciliés à Labat, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. +

ponchon Chaboy

L'An mil huit cent soixante-six, le Dix mai, à cinq heures du soir, par-devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme; est comparue en la demeure du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-sept ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Renaudias, située aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Joséphine; lequel enfant est né de Louise Roussel, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse du dit Jean Renaudias, âgé de vingt-neuf ans, scieur de long, habitant ensemble au dit lieu des Deux-Frères, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de soixante-deux ans, et d'Etienne Cudegnas, âgé de soixante-dix ans, cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères, commune d'Echandelys la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. +

ponchon Chaboy

N.° 21

Le 13 mai 1866

Dutour, Etienne

sexe masc. fils légit.

Inscrit le 27 mai 1875

L'An mil huit cent soixante-six, le treize mai, à six heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Porchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Annet Dutour, située au Fieux-Plantat, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne; lequel enfant est né de Catherine Michy, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Annet Dutour, âgé de vingt-six ans cultivateur de leur, habitant ensemble au dit lieu du Fieux-Plantat, commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Michy Barthélemy, âgé de soixante-cinq ans, et de Duchier Marc, âgé de cinquante-six ans, cultivateurs et domiciliés à Labat, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

porchon

Chaboissier

N.° 22

Le 21 mai 1866

Bautier, Jean

sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-deux mai, à onze heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Porchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Bautier, située à Lozedat, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de Marie Rouret, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse dudit Antoine Bautier, âgé de trente-sept ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu de Lozedat, commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bougère, âgé de soixante ans, et de Jean Barraud, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

porchon

Chaboissier

N.° 23

Le 22 mai 1866

Losfre, Catherine Antoinette

sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-deux mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Porchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Losfre Jean-Pierre, située aux Deux Frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Catherine Antoinette; lequel enfant est né de Marie Barrière, âgée de trente-deux ans sans profession, épouse dudit Losfre Jean-Pierre, âgé de trente-un ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu des Deux Frères, commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Etienne Cudeyras, âgé de soixante-six ans, et de Blaise Genestier, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs et domiciliés aux Deux Frères, commune d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture, les présents testaments ont été paraphés.

porchon

Chaboissier

N.° 24

Le 23 mai 1866

Bourg. Benoît

sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-quatre mai, à dix heures du matin, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Porchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Bourg, situé aux Deux-frères, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Benoît; lequel enfant est né de Anne Grenet, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Claude Bourg, âgé de trente deux ans, cultivateur, tous deux domiciliés aux Deux-frères, commune d'Echandely, la dite déclaration faite en présence de Joseph Cudeyras, âgé de quarante-quatre ans, et de Thomas Cudeyras, âgé de soixante six ans, cultivateurs et domiciliés au dit lieu des Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

porchon

Chaboissier

N° 25

Le 26 mai 1866.

Bourg, Annet, sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-six mai, à sept heures du soir, par-devant nous, Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à midi, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Benoît Vaisse, au Moulin-de-Jary, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Antoinette; lequel enfant est né de Marie Rouset, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse dudit Benoît Vaisse, âgé de quarante ans, tous deux domiciliés au Moulin-de-Jary, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Etienne Longechal, âgé de soixante-cinq ans, et de Blaise Rouset, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu du Moulin-de-Jary, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chabrissier

N° 26

Le 23 mai 1866

Vaisse, Marie-Antte sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-neuf mai, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à midi, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Benoît Vaisse, au Moulin-de-Jary, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Antoine; lequel enfant est né de Marie Rouset, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse dudit Benoît Vaisse, âgé de quarante ans, tous deux domiciliés au Moulin-de-Jary, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Etienne Longechal, âgé de soixante-cinq ans, et de Blaise Rouset, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu du Moulin-de-Jary, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chabrissier

N° 27

Le 29 mai 1866

Baulier, Jean-Marie sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-six, le trente mai, à trois heures du soir, par-devant nous, Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à ~~quatre~~ trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Pierre Baulier, sise à Lasgroux, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Benoîte Lagarde, âgée de quarante-cinq ans, sans profession, épouse dudit Pierre Baulier, âgé de quarante-neuf ans, tisserand, tous deux domiciliés à Lasgroux, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Claude Vieillis, âgé de soixante-sept ans, et de Jean Delagnes, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lasgroux, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. + quatre le présent renvoi et la rature d'un mot nul sont approuvés;

ponchon

Chabrissier

N° 28

Le 14 Juin 1866

Buisson Louise-Julie sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-six, le quinze juin à une heures du matin, par-devant nous Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Buisson, Charles, âgé de vingt-neuf ans, manœuvre, demeurant au Moulin-de-Jary, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à quatre heures du soir, en sa maison d'habitation, située au Moulin-de-Jary, commune d'Echandelys, de lui déclarant, et de Jeanne Tixedet+, son épouse demeurant avec lui au Moulin-de-Jary, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Louise-Julie; la dite déclaration et présentation faites en présence d'Etienne Longechal, âgé de soixante ans, et de Jean Duthoit, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, habitant tous et chacun au susdit lieu du Moulin-de-Jary; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite. +âgée de vingt-sept ans sans profession. Le présent renvoi est approuvé.

Buisson

Chabrissier

N° 29

Le 26 Juin 1866.

Lemoine Jean-Léon
Mascle légitime.

L'an mil huit cent soixante-six, le vingt-sept juin, à Dix heures du matin, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Lemoine Pierre, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur, demeurant à la Faye, section de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du soir, en sa maison sise au village de la Faye commune d'Echandelys, de lui déclarant, et de Racine Marie âgée de vingt-trois ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui à la Faye, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Léon, les dites déclaration et présentation faites en présence de Lemoine Guillaume âgé de soixante-quatre ans et de Lemoine Blaise âgé de soixante-sept ans tous deux cultivateurs et domiciliés à la Faye aussi section de la commune d'Echandelys; et ont, le père et les témoins déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite. /. + ans renvoi approuvé

Par acte reçu à la mairie du 2e arrondt à Lyon le 25 mars 1913 Lemoine Jean-Léon a contracté mariage avec Charvet Anne Brigitte
Mention faite le 30 octobre 1913
Le Maire

Chaboissier

N° 30

Le 12 juillet 1866

Viallis (Jeanne-Marie) sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-six, le douze juillet, à trois heures du soir, par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Viallis Antoine, âgé de trente-trois ans, cultivateur, habitant le village d'Enclos commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à six heures du matin, en sa maison, sise au dit lieu des Enclos, de lui déclarant et de Dupuis Françoise âgée de vingt-cinq ans, sans profession, habitant avec lui aux Enclos et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Chalagnet Pierre, âgé de soixante-douze ans, et Viallis Claude âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lasgeas commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite. /. + Enclos Le présent renvoi et la rature d'un mot nul sont approuvés:

Viallis

Chaboissier

N° 31

Le 21 juillet 1866

Genebrier Mathilde Antoinette sexe fém. fille légitime

L'an mil huit-cent soixante-six, le vingt-deux juillet, à midi par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Genebrier Adeline âgée de trente-trois ans, notaire, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à huit heures du soir, en la maison qu'il habite au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Boutre Françoise Artémise âgée de vingt-sept ans, sans profession, son épouse habitant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Mathilde-Antoinette; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre âgé de soixante ans et de Chavaud Jean âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés, le premier à Echandelys et le second à la Parade commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite. /. + ans renvoi approuvé

Décédée à Saint-Etienne (Loire) le 19 janvier 1867.

Chaboissier

N° 32

Le 28 juillet 1866

Fournet-Fayard Jacques-Hippolyte sexe masc. fils légitime

L'an mil huit-cent soixante-six, le vingt-huit juillet, à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Fournet-Fayard Antoine, âgé de vingt-neuf ans, sabotier, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à quatre heures du matin, en la maison où il habite sise au dit lieu d'Echandelys, de lui déclarant et de Corbey Antoinette, âgée de vingt-sept ans, ouvrière en dentelle, son épouse, habitant avec lui

Par acte en date du 22 janvier 1868 inscrit à la mairie de Châteauneuf (Puy-de-Dôme) le n° fourni. Fayard Jacques. Hippolyte Journet la naissance en inscrite dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Bardy Jeanne Marie. Mention faite le 27 avril 1868

N° 33

6 août 1866.

Chouvet Jean-Michel-Alfred sexe masculin légitime

à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jacques Hippolyte les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre âgé de soixante ans, cultivateur, demeurant à la Parade, commune d'Echandely, et de Ravaud Jean âgé de soixante-six ans, cultivateur, demeurant à la Parade, commune d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. + Journet-Fayard Thaboy

L'an mil huit cent soixante-six, le dix août, à huit heures du matin, par devant nous, Antoine-Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Chouvet, Antoine-Joseph Séraphique âgé de trente ans, propriétaire, habitant le bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, en la maison qu'il habite, sise au bourg d'Echandely, de lui déclarant et de Pacheron Marie, âgée de trente ans, sans profession, son épouse habitant avec lui à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Michel-Alfred; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre âgé de soixante ans, cultivateur, demeurant aussi à Echandely, et de Ravaud Jean âgé de soixante-six ans, aussi cultivateur demeurant à la Parade, commune d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. + Thaboy

Chouvet

N° 34

Le 18 8bre 1866.

Communal Virginie sexe féminin légitime

L'an mil huit cent soixante-six, le dix-huit octobre, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Communal, Antoine, âgé de cinquante-un ans propriétaire, demeurant à Couprat, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à six heures du soir, en sa maison, sise à Couprat, de lui déclarant et de Pilleyre, Marie âgée de trente-huit ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Couprat, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Virginie les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Ravaud, âgé de soixante-six ans, et de Brugère, Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs, habitant, le premier, à la Parade en cette commune et le second à Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite. + Thaboy

Communal

N° 35

Le 17 7bre 1866

Jugement rectificatif d'acte de naissance Pointud André

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt octobre, nous Antoine-Louis Chabroisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres de naissance le jugement dont la teneur suit = « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français, à tous présents et à venir salut: Le tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme a rendu et prononcé le jugement suivant: Le Procureur Impérial près le tribunal de première instance d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, sur la demande à nous adressée par le Sr Pointud André, demeurant commune de Sauvatar (Gers) ensemble les pièces jointes, la loi du dix décembre mil huit cent cinquante-sept et les articles quatre-vingt-neuf et suivants du Code Napoléon; considérant que le dénommé a été porté par erreur sur son acte de naissance en date à Echandely du premier juillet mil huit cent quarante, comme étant fils de François et de Françoise Brauard tandis qu'il est fils de Claude et de Françoise Blanchard; considérant que cette erreur résulte de la production de l'acte de mariage dudit Claude Pointud avec Françoise Blanchard, en date à St Jean l'Herm du quinze septembre mil huit cent trente-neuf; requiert qu'il plaise au Tribunal ordonner la rectification de l'acte de naissance du sieur André Pointud en ce sens que son père y sera désigné sous le prénom de Claude au lieu de François, et sa mère sous le nom de Blanchard au lieu de Brauard et l'acte ainsi rectifié dire que le jugement intervenu sera enregistré gratis, qu'il sera transcrit en entier sur les registres courant de l'

commune d'Echandely et qu'il en sera fait mention en marge de l'acte de [illegible] premier juillet mil huit cent quarante. Dont Arrêté qui sera plus régulièrement la minute ci dessus aux peines de droit. Fait au Parquet le quinze septembre mil huit cent soixante-six. Dans le Procureur Impérial. signé: Mondanges substitut.= Le Tribunal, ouï la requête qui précède ensemble les pièces et documents à l'appui, et les articles quatre-vingt-dix-neuf et suivants du Code Napoléon, et la loi du dix décembre mil huit cent cinquante; sur le rapport fait à la présente audience par M^r^ Imbert, Juge, après audition du M^r^ Mondanges, substitut du Procureur impérial en ses conclusions orales et en avoir délibéré conformément à la loi, attendu que des pièces produites, résulte la preuve que les erreurs signalées en la requête existent dans l'acte de naissance du S^t^ André Lointier, statuant en premier ressort ordonne la rectification de l'acte de naissance d'André Lointier inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandely, le premier Juillet mil huit cent quarante en ce sens que son père devra y être désigné sous le prénom de Claude au lieu de François et sa mère sous le nom de Blanchard au lieu de Brodard; Ordonne, en outre que le présent jugement sera inscrit en entier sur les registres des naissances de l'année courante aussitôt qu'il lui aura été remis une expédition en forme laquelle restera au nombre des pièces justificatives annexées par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandely qui devra en donner avis dans les trois jours à M^r^ le Procureur Impérial conformément à l'article quarante-neuf du Code Napoléon, et que mention en sera faite en marge de l'acte réformé, qui en sera plus délivré qu'après la rectification ordonnée à peine de tous dommages intérêts; Dit que le présent jugement sera enregistré gratis et que l'expédition à délivrer sera dispensée de tous droits de greffe au profit du Trésor.= Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du Tribunal civil de première instance séant à Ambert où siégeaient MM. Imbert, Juge faisant fonction de Président par empêchement de ce magistrat, Bernard, premier suppléant et Maisonneuve avoué, appelé par rang d'ancienneté par empêchement du deuxième juge suppléant et des avocats, en présence de M^r^ Mondanges, substitut du Procureur Impérial et assistés de M^r^ Dégeroy greffier, le lundi dix-sept septembre mil huit cent soixante-six, signé: Imbert et Dégeroy.= Visé pour timbre et enregistré gratis à Ambert, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-six, folio cent cinq, case sixième, signé: Deshouteres.= Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à nos Procureurs généraux et à nos Procureurs près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi ces présentes ont été signées et scellées. Expédié et délivré à André Lointier à Collatianne le Greffier du Tribunal, signé: Dégeroy./.

Timbré

N^o^ 36

Le 11 9^bre^ 1866

Communal
Marie Philomène
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-six, le douze novembre, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Communal Jean, âgé de trente-un ans, cultivateur, demeurant au Clud en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier à six heures du matin, en sa maison, sise au Clud de lui déclarant et de Chassaing Marie âgée de vingt-sept ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui au Clud et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Philomène; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Bonnyd, âgé de soixante-six ans et de Brugière Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs habitant, le premier à la Palade en cette commune et le second à Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

Communal

Chaboissier

L'An mil huit cent soixante-six, le vingt-cinq novembre, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dome, est comparu Rouret Pierre âgé de vingt-six ans, marié, demeurant au bourg d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à trois heures du soir en

N° 37

Le 25 9bre 1866

Rouret, Benoît Ambroise.
sexe masc. fils légitime.

maison d'habitation, située au Cbourg d'Echandely, de lui déclarant et de Claudine Barthelay, âgée de trente-sept ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Benoît-Ambroise; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante ans, et de Raynaud Jean, âgé de soixante-six ans, tous deux propriétaires et domiciliés le premier à Echandely et le second à la Parade commune d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Chaboissier

Rouret

N° 38

Le 3 décembre 1866

Granet, Jeanne Marguerite.
sexe fem. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-six, le trois décembre, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en présence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-six ans, sage-femme, habitant le Cbourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, elle est née un enfant du sexe féminin, en la maison du Granet Laurent, sise à Labat, en cette commune, qu'elle nous présente et nous a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marguerite, lequel enfant est né de Granet, Annet, âgé de vingt-six ans, sans profession, épouse du dit Granet Laurent, âgé de trente-trois ans, tisseur de lainy, tous deux domiciliés à Labat, commune d'Echandely; les dites déclaration et présentation faites en présence de Michy Barthelemy, âgé de soixante-ans et David Jean, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux cultivateurs tous deux domiciliés à Labat, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après ~~que~~ lecture à eux faite. Le mot rature d'un mot nul est approuvé

ponchon

Chaboissier

Clos et arrêté par nous soussigné, maire de la commune d'Echandely, le présent registre des naissances, contenant trente-huit actes pour l'année mil huit cent soixante-six

Ce jourd'hui, trente-un décembre mil huit cent soixante-six

Chaboissier

Table alphabétique.

N° des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance	N° des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
14	Anglade, Antoinette	18 avril	34	Communal Virginie	17 8bre
17	Anglade, Jeanne	2 mai	21	Dufour, Etienne	13 mai
15	Barrière Louis-Antoine	21 avril	1	Dufour, Leon	4 janvier
22	Baudier, Jeanne	21 mai	19	Fayet Marie-Antoinette	8 mai
27	Baudier, Jeanne-Marie	29 mai	32	Fournet-Fayard, Jacques Hippolyte	28 juillet
16	Béal, Marie-Virginie	29 avril	31	Genebrier, Mathilde-Antoinette	21 juillet
4	Berlin, Pierre-Antoine	24 février	9	Genestier, Jeanne	5 avril
5	Blanchard, Antoine	1 mars	38	Granet, Jeanne-Marguerite	3 8bre
25	Bourg, Annet	26 mai	35	Jugement rectificatif acte de naissance précédent	17 7bre
24	Bourg, Benoît	23 mai	29	Lemoine, Jean Leon	26 juin
20	Brugère, Jean	6 avril	23	Loffre, Catherine-Antoinette	22 mai
13	Brugère Jean-Prosper	14 avril	20	Renaudias Marie-Josephine	9 mai
28	Buisson, Julie-Louise	14 juin	12	Renaudias, Pierre-Claudius	9 avril
7	Champroux, Jeanne-Marie	12 mars	37	Rouret, Benoît-Ambroise	25 9bre
8	Chassagne, Jean-Marie	25 mars	18	Roudias, François	6 mai
33	Chevret, Jean-Michel-Alfred	31 août	3	Roudias, Jean-François	18 janvier
2	Collange, Jeanne-Antoinette	31 janvier	11	Teuyre, Antoine	janvier
6	Collange, Jean-Marie-Joseph	19 mars	26	Vacher, Marie-Antoinette	29 mai
36	Communal Marie-Philomène	31 9bre	30	Valles, Jeanne-Marie	12 juillet

Le maire de la commune d'Echandely certifie avoir la table alphabétique ci-dessus dressée le 4 janvier 1867.

Chaboissier

TIMBRE IMPÉRIAL 1F. 50c.

NAISSANCES

ANNÉE 1867.

Le présent Registre, contenant trois **feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,** Monsieur le juge **du Tribunal civil d'**Issoire**, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de naissance dans la commune d'**Echandelys **pendant l'année mil huit cent soixante-sept.**

Fait à Issoire **le** quatorze **décembre mil huit cent soixante-six.**

Monnet

N° 1

Le 2 Janvier 1867

Batisse, Marie-Philomène, fille légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabannier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm (Puy de Dôme) est comparu, en la demeure du père, Bruchon, Marguerite, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Antoine Batisse, sise à Acher, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie-Philomène; lequel enfant est né de Marie Labord, âgée de quarante-quatre ans, sans profession, épouse dudit Batisse Antoine, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu de Acher, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Mathieu Courdias, âgé de soixante ans, et de Damien Saby, âgé de soixante-un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au même lieu; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite. L'an mil huit cent soixante-sept, le deux janvier, renvoi approuvé. ponctués

Chabannier

N° 2.

Le 26 janvier 1867

Dufour Jean, sexe masculin, légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, vingt-six janvier, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabannier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm (Puy de Dôme) est comparu, en la demeure du père, Bruchon Marguerite, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Dufour, sise à Sarel, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de Marie Mayaud, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Dufour, Antoine, âgé de trente-deux ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu de Sarel, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Georges Chalimbaud, âgé de soixante-deux ans, et de Chalimbaud Joseph âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au même lieu; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins

ont déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chabo[illegible]

L'An mil huit cent soixante sept, le sept février, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-Lherm (Puy de Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Ponchon, sise au lieu dit Deux-frères commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de Benoîte Bian, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse du dit Antoine Ponchon, âgé de vingt huit ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu des Deux-frères commune; la dite déclaration faite en présence de Joseph Condegras, âgé de quarante cinq ans, et d'Etienne Condegras, âgé de soixante sept ans, cultivateurs et domiciliés au dit lieu Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. /.

N° 3

Le 7 février 1867

Ponchon, Jean
sexe masc. fils légt.

ponchon Chabo[illegible]

L'An mil huit cent soixante sept, le treize février, à cinq heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-Lherm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean-Baptiste Grolet, âgé de vingt-sept ans, manœuvre, habitant le lieu de Chigros commune d'Augelles, canton de Rochefort; lequel nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir est né un enfant du sexe féminin, qu'il nous a présenté, en la maison de Claude Dumas, sise au hameau du Mas, commune d'Echandely, de lui déclarant et d'Anne Dumas, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, son épouse, tous deux domiciliés au dit lieu de Chigros commune d'Augelles, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claudine-Marguerite, les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-un ans, et de Jean Ravaud âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture en a été fait lecture. /.

N° 4

Le 12 février 1867

Grolet Claudine-Marguerite
sexe fem. fille légt.

Grolet Chabo[illegible]

L'an mil huit cent soixante-sept, le [illegible] mars, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Bournerie, sise au Buisson, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de Marie Bravard, âgée de vingt-neuf ans sans profession, épouse du dit Claude Bournerie, âgé de trente-sept ans, cultivateurs, habitant ensemble au dit lieu du Buisson, commune; la dite déclaration faite en présence de Flot Louis, âgé de cinquante-six ans et de Roux Jacques, âgé de soixante-sept ans, cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Buisson; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /. + deux renvoi approuvé

N° 5

Le 2 mars 1867

Bournerie Jean,
sexe masc. fils légt

Décédé le 15 [illegible] 1870

ponchon Chabo[illegible]

L'An mil huit cent soixante sept, le dix-sept mars, à onze heures du matin par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jacques Mourras, sise à Lopeina, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Marie Longechal

N° 6

Le 16 mars 1867

Mourras Jeanne
sexe fem. fille légt

âgée De trente trois ans, sans profession, épouse du dit Jacques Mouvras âgé De trente quatre ans, sieur de Long, habitant ensemble au dit lieu De Lespeux, en cette commune ; la dite Déclaration faite en présence De Vialle Claude, âgé De soixante sept ans, et de Chalagnac Pierre âgé de soixante cinq ans, tous deux cultivateurs et Domiciliés au dit lieu de Lespeux ; la Déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

porchon

Chabrol

L'An mil huit cent soixante sept, le dix huit mars, à Deux heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy De-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Porchon Marguerite, âgée de cinquante huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys ; laquelle nous a Déclaré que ce jourd'hui, à Deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudeyras Joseph, sise aux Deux frères, commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a Déclaré Donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de Marie Jouannet, âgée de quarante six ans, sans profession, épouse du dit Coudeyras Joseph, âgé De quarante neuf ans, sieur de Long, habitant ensemble au dit lieu des Deux-frères, en cette commune ; la Dite Déclaration faite en présence De Joseph Coudeyras, âgé de quarante cinq ans, et d'Étienne Coudeyras, âgé de soixante sept ans, cultivateurs et Domiciliés au dit lieu des Deux frères ; la Déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

porchon

Chabrol

N° 7

Le 18 mars 1867.

Coudeyras Jeanne-Marie
née fem. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante sept, le vingt trois mars, à onze heures du matin, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Chalimbaud, Jean, âgé de trente cinq ans, propriétaire, habitant le lieu de Parel, commune d'Echandelys ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hier à Deux heures du soir, au village de Parel de la maison de Chalimbaud et de Rathière Antoinette âgée de trente cinq ans, sans profession, son épouse, y demeurant avec lui au susdit lieu de Parel, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Anne ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Chalimbaud Joseph, âgé de soixante dix ans, et de Chalimbaud Georges, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et Domiciliés au dit lieu de Parel ; le père a signé avec nous le présent acte ; le témoin est déclaré ne savoir signer, après lecture à lui faite de tout ce que dessus. Chalimbaud

Chabrol

N° 8

Le 22 mars 1867.

Chalimbaud, Anne
née fem. fille légitime.

L'An mil huit cent soixante sept, le vingt sept mars, à dix heures du matin, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Chalin Jean, âgé de quarante un ans, cordonnier, habitant le bourg d'Echandelys ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à une heure du matin en sa maison sise au bourg d'Echandelys ; de lui déclarant et de Coudeyras Marie âgée de trente six ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie ; les dite déclaration et présentation faites en présence de Vergne Pierre, âgé de soixante un ans, et de Renaud Jean, âgé de soixante sept ans, tous deux cultivateurs et Domiciliés au chef-lieu de la commune d'Echandelys ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

Chabrol

N° 9

Le 27 mars 1867

Chalin Jean-Marie
né mas. fils légit.

L'An mil huit cent soixante sept, le trois avril, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Porchon Marguerite, âgée de cinquante huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Dutour Marie-Antoine, sise à Chel, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie ; lequel enfant est né de Vaissa Antoinette, âgée de vingt six ans, sans profession épouse du dit Dutour Marie-Antoine, âgé de trente sept ans, cultivateur, demeurant ensemble au dit lieu de Chel, en cette commune ; la Dite Déclaratrice, faite en présence

N° 10

Le 3 avril 1867

Dutour Marie
née fem. fille légit.

De Saby, Damien, âgé De soixante-huit ans, et De Courdines, Mathieu, âgé soixante-cinq ans, tous Deux cultivateurs et Domiciliés au Dit lieu De Chez; la Déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont Dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. /. la rature De quatorze mots nuls est approuvé.

ponchon

Chaboisier D

L'An mil huit cent soixante-sept, le cinq avril, à une heure Du soir, par Devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier De l'état civil De la commune D'Echandelys canton De St Germain-Lherm, Puy-De-Dôme, est comparue, en l'absence Du père, Pinchon Marguerite, âgée De cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg D'Echandelys; laquelle nous a Déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures Du matin, est né un enfant De sexe masculin, en la maison D'Anglade Antoine, sise au chef-lieu De la commune D'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a Déclaré Donner les prénoms D'Antoine lequel enfant est né De Anglade, Anne-Jeanne, âgée de vingt-sept ans, sans profession épouse De Diallès Jean, âgé De vingt-huit ans, sceur De long, habitant ensemble au bourg D'Echandelys; la Dite Déclaration faite en présence Du Dit Antoine Anglade, âgé De cinquante-cinq ans, et De Jean Anglade, âgé De cinquante-neuf ans, tous Deux cultivateurs et Domiciliés au Dit lieu D'Echandelys; la Déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Anglade ponchon Chaboisier D

L'An mil huit cent soixante-sept, le cinq avril, à quatre heures Du soir, par Devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier De l'état civil De la commune D'Echandelys, canton De St Germain-Lherm, Puy-De-Dôme, est comparue, en l'absence Du père, Pinchon Marguerite, âgée De cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg D'Echandelys; laquelle nous a Déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant De sexe masculin, en la maison D'Issartel Gabriel, sise aux Deux-frères, commune D'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a Déclaré Donner les prénoms De Jean-Etienne, lequel enfant est né De Chevarin, Marie, âgée De trente-six ans, sans profession, épouse Du Dit Issartel Gabriel, âgé De quarante ans, sceur De long, habitant ensemble aux Deux-frères Dite commune D'Echandelys; la Dite Déclaration faite en présence D'Issartel Etienne âgé De soixante-huit ans, et De Coudeyras Etienne aussi âgé De soixante-huit ans, tous Deux cultivateurs et Domiciliés aux sus Dit lieu Des Deux-frères; la Déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont Dit ne savoir signer après lecture faite. /.

ponchon Chaboisier D

L'An mil huit cent soixante-sept, le huit avril, à dix heures Du matin, par Devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier De l'état civil De la commune D'Echandelys, canton De St Germain-Lherm, Puy-De-Dôme, est comparu Claude Barrière, âgé De quarante-trois ans, cultivateur, habitant le lieu Des Deux-frères, commune D'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant De sexe masculin, né aujourd'hui, à Deux heures Du matin, en sa maison sise au Dit lieu Des Deux-frères De lui Déclarant et De Chanion, Jeanne, âgée De trente-Deux ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au sus Dit lieu, et auquel il a Déclaré vouloir Donner les prénoms De Jean-Antoine les Dites Déclaration et présentation faites en présence De Coudeyras, Etienne, âgé De soixante-huit et De Issartel, Etienne, âgé De soixante-huit ans, tous Deux cultivateurs et Domiciliés au Dit lieu Des Deux-frères; le Déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont Dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Barrière

Chaboisier D

L'An mil huit cent soixante-sept, le neuf avril, à onze heures Du matin, par Devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier De l'état civil De la commune D'Echandelys, canton De St Germain-Lherm Puy-De-Dôme, est comparue, en l'absence Du père, Pinchon Marguerite âgée De cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg D'Echandelys; laquelle nous a Déclaré que le jour D'hier, à midi, est né un enfant De sexe féminin, en la maison De Genestier Marie, sise aux Deux-frères, commune D'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a Déclaré Donner le prénom De Catherine, lequel enfant est né De Genestier Marie âgé De trente-un ans, sans profession épouse Dudit Genestier Claire, âgé De trente-quatre ans, sceur De long, habitant ensemble aux Deux frères, Dite commune D'Echandelys; la Dite Déclaration faite en présence D'Issartel Etienne, âgé De soixante huit ans, et De Coudeyras, Etienne aussi âgé De soixante-huit ans, tous Deux cultivateurs

Vo 11
Le 5 avril 1867
Diallès, Antoine
sexe masc. fils légit.
marié le 29 novembre 1919 à Pommel Eugénie Justine
Vo 12
Le 4 avril 1867.
Issartel Jean-Etienne
sexe masc. fils légit.
Vo 13
Le 8 avril 1867
Barrière Jean-Antoine
sexe masc. fils légit.
Décédé le 21 juillet 1867
Vo 14
Le 8 avril 1867
Genestier Catherine
sexe fem. fille légit.

et domiciliés au sus dit lieu Les Deux frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

ponchon Chaboisier

L'An mil huit cent soixante sept, le dix avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante huit ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudeyras jean, sise aux Enclos, commune d'Echandelys, que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Cécile, lequel enfant est né de Vinteuil, Jeanne, âgée de trente deux ans, sans profession, épouse du dit Coudeyras, Jean, âgé de trente cinq ans, scieur de long, habitant ensemble aux Enclos, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Pons Brugière, âgé de soixante ans, et de Jean Renaud, âgé de soixante sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

N° 15

Le 9 avril 1867

Coudeyras, Marie Cécile, sexe fem. fille légitime. décédée à Aix la Fayette le 15 février 1956

ponchon Chaboisier

L'An mil huit cent soixante sept, le quinze avril à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy de Dôme) est comparue, en l'absence du père Ponchon Marguerite âgée de cinquante huit ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Dubien Jean, sise au Buisson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Pierre Auguste, lequel enfant est né de Dissard, Antoinette, âgée de vingt quatre ans, sans profession, épouse du dit Dubien Jean, âgé de trente un ans, scieur de long, habitant ensemble au Buisson en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jean Renaud, âgé de soixante sept ans, et de Pierre Brugière, âgé de soixante un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

N° 16

Le 14 avril 1867

Dubien, Pierre Auguste, sexe Masc. fils légitime.

ponchon Chaboisier

L'An mil huit cent soixante sept, le dix huit avril, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père Ponchon Marguerite, âgée de cinquante huit ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Beraud, Etienne Georges, sise aux Deux frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né d'Englade Jeanne âgée de vingt huit ans, sans profession, épouse du dit Beraud, Etienne Georges, âgé de vingt neuf ans, scieur de long, habitant ensemble aux Deux frères en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Beraud Claude, âgé de soixante quatre ans, et de Beraud Jean, âgé de cinquante sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu des Deux frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

N° 17

Le 18 avril 1867.

Beraud, Marie, sexe fem. fille Légit.me

ponchon Chaboisier

L'An mil huit cent soixante sept, le dix neuf avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme; est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante huit ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Les Dutour, sise au Mas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a donné les prénoms de Jean Marie; lequel enfant est né de Dutour Marie, âgée de vingt sept ans, sans profession, épouse du dit Dutour Pierre âgé de trente un ans, scieur de long, habitant ensemble au Mas, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jean Renaud, âgé de soixante sept ans et de Pierre Brugière, âgé de soixante un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

N° 18

Le 19 avril 1867

Dutour, Jean Marie sexe Masc. fils légitime

ponchon Chaboisier

N° 19

Le 3 mai 1867

Anglade Jeanne
sa fille légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, le trois mai, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Bonichon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Anglade, Antoine, sise au Chat, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Louis Chabrier âgé de vingt-quatre ans, sans profession, époux dudit Anglade Antoine, âgé de trente cinq ans, vigneron habitant ensemble au Chat, dite commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère âgé de soixante un ans, et de Jean Bruyard, âgé de soixante sept ans tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Bonichon Chaboisseau

N° 20

Le 8 mai 1867

Vimondet,
Antoine sa fille
légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, le huit mai, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Bonichon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Vimondet, Mathieu, sise au Chat, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Anne âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Vimondet, Mathieu, âgé de quarante deux ans, cultivateur de long habitant ensemble au dit lieu du Chat, la dite déclaration faite en présence de Mabey, Damien, âgé de soixante-un ans, et de Coindeau Mathieu âgé de soixante-un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au même lieu, la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Bonichon Chaboisseau

N° 21

Le 9 mai 1867

Barrière Claude
son fils masculin
légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, le neuf mai à six heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Bonichon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Barrière Benoît, sise aux Deux-frères commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude, lequel enfant est né de Jeanne-Marguerite Berard âgée de trente-neuf ans, sans profession, épouse dudit Barrière Benoît âgé de trente-trois ans, vigneron de long habitant ensemble au dit lieu des Deux-frères; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six ans et de Renaudias Louis âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au même lieu, la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Bonichon Chaboisseau

N° 22

Le 3 mai 1867

Truthière Marie-Madelaine sa fille légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, le dix mai, à sept heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Bonichon âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely. Laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Truthière Ennet, sise à Pioson, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Madelaine. Lequel enfant est né de Marie Chenevaille âgée de quarante-deux ans, sans profession, épouse dudit Truthière Ennet âgé de quarante-six ans, vigneron de long habitant ensemble au dit lieu de Pioson; la dite déclaration faite en présence de Barbe Bruyère, âgé de soixante onze ans et de Jean Berard âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Bonichon Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante-sept, le quinze mai, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père,

N° 23

Le 15 mai 1867

Anglade Jeanne Marie, sœur fille légitime

d'Echandely laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Blaise Anglade, sise à Pissay commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Jauget Claudine, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse du dit Blaise Anglade, âgé de trente-un ans sieur de Lony, habitant ensemble à Pissay dite commune d'Echandely. La dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de soixante un ans et de Jean Navaud, âgé de soixante sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

ponchon Chaboy O

N° 24

Le 16 mai 1867

Lemoine Philomène, sexe fem. fille légit.me

L'An mil huit cent soixante sept le seize mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St. Germain-Lherm (Puy de Dôme) est comparue, en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante huit ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Lemoine Etienne, sise à la Faye commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Philomène; lequel enfant est né de Jeanne Guillot, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse du dit Lemoine Etienne, âgé de vingt-six ans, sculpteur de Lony, habitant ensemble à ~~La Faye~~ la Faye dite commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Blaise Lemoine, âgé de soixante-deux ans et de Guillaume Lemoine, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à La Faye en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. + la Faye renvoi et rature de quatre mots nuls approuvés:

ponchon Chaboy O

N° 25

Le 21 mai 1867

Force, Marie-Antoinette sexe fem. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, le vingt-un mai, à six heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St. Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante huit ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison d'André Force, sise au Moulin-de-Jery commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Antoinette; lequel enfant est né de Pissis Anne, âgée de vingt-trois ans sans profession, épouse du dit André Force, âgé de trente ans, sciers de Lony, habitant ensemble au dit lieu du Moulin-de-Jery; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de soixante-un ans et de Jean Navaud âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

ponchon Chaboy O

N° 26

Le 25 mai 1867

Désuscladé Jeanne-Marie sexe fem. fille légit.me

L'An mil huit cent soixante sept, le vingt-cinq mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St. Germain-Lherm (Puy de Dôme), est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à ~~deux heures~~ vingt-trois heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Vital Desuscladé sise au Cluel, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Marie Constance Courdot, âgée de trente-neuf ans, sans profession, épouse du dit Vital Desuscladé âgé de trente-cinq ans, sciers de Lony, habitant ensemble au dit lieu du Cluel; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de soixante-un ans et de Jean Navaud, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. / la rature de trois mots nuls est approuvée.

ponchon

N° 27

Le 29 mai 1867

Roux, Anne Claudine-Adèle
sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-sept, le trente mai, à onze heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que aujourd'hui à dix heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Roux Jean sise au Buisson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne-Claudine-Adèle, lequel enfant est né de Communal Antoinette, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse du dit Roux Jean, âgé de trente-huit ans, vivant de Saby, habitant ensemble au dit lieu du Buisson, la dite déclaration faite en présence de Blaise Lemoine, âgé de soixante-deux ans et de Lemoine Guillaume, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Faye, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite./

ponchon Chaboissier

N° 28

Le 31 mai 1867

Longechal Philomène-Julie
sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-sept, le trente-un mai, à six heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que aujourd'hui à trois heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jacques Longechal, sise à Fraysse, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Philomène-Julie, lequel enfant est né de Jeanne Longechal, âgée de trente-sept ans, sans profession, épouse du dit Jacques Longechal, âgé de trente-neuf ans, vivant de Saby, habitant ensemble au dit lieu de Fraysse; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante-un ans, et de Jean Rivade âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite./

ponchon Chaboissier

N° 29

Le 31 mai 1867

Faurie Georges
sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-sept, le trente-un mai, à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Faurie, sise à Langlade, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Georges lequel enfant est né de Françoise Dubour, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse du dit Jean Faurie, âgé de trente-sept ans, vivant de Saby, habitant ensemble au dit lieu de Langlade; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante-un ans, et de Jean Rivade âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. + sept renvoi et rature d'un mot approuvé &c:

ponchon Chaboissier

N° 30

Le 1er juin 1867.

Coudeyras Jean-Marie
sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-sept, le premier juin à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que aujourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jacques Coudeyras, sise à la Sara de commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Catherine Barlet âgée de

trente deux ans, sans profession, épouse du dit Jacques Couderas âgé de quarante deux ans, scieur de long, habitant ensemble au dit lieu de la Barde, la dite déclaration faite en présence de Jean Brasard, âgé de soixante six ans et de Pierre Brugère, âgé de soixante-un ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite f.

ponchon

Chaboy

N° 31

Le 5 juin 1867

Longechal, Antoinette
sexe fém. fille naturelle

Longechal, Antoinette a été reconnue par Catherine Longechal, sa mère, le cinq mai mil huit cent soixante sept suivant acte inscrit dans le présent registre sous le N° 34 Echandely le vingt trois juin 1867. L'officier de l'état civil, Chaboy

L'An mil huit cent soixante-sept; le cinq juin, à huit heures du soir; pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm (Puy-de-Dôme) est comparue Marguerite Conchon, âgée de cinquante huit ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, cinq juin courant, à trois heures du matin, la Demoiselle Catherine Longechal, âgée de vingt-deux ans, sans profession, habitant à Vosgeux, en cette commune est accouchée dans sa maison d'habitation sise audit lieu de Vosgeux, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous a présenté et auquel elle a donné les noms et prénoms de Longechal Antoinette; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Chatagner âgé de soixante-onze ans, et de Claude Vialle âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au sus-dit lieu de Vosgeux, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite f.

ponchon

Chaboy

N° 32

Le 12 juin 1867

Coudert Jean-Eugène
sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-sept, le douze juin, à six heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm (Puy-de-Dôme) est comparu en la maison du père, Marguerite Conchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Coudert, sise à Cher commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Eugène; lequel enfant est né d'Anne Buisson, âgée de quarante-huit ans, sans profession, épouse dudit Jean Coudert, âgé de quarante-neuf ans, scieur de long demeurant ensemble audit lieu de Cher, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Damien Saby, âgé de soixante-un ans, et de Mathieu Courdias, âgé de soixante ans tous deux cultivateurs et domiciliés à Cher; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture f.

ponchon

Chaboy

N° 33

Le 17 juin 1867

Courdias Antoinette
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix-huit juin, à six heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Conchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme demeurant au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Antoine Courdias, sise à Cher, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né d'Antoinette Parrot, âgée de vingt-deux ans, sans profession, épouse du dit Antoine Courdias, âgé de vingt-huit ans, scieur de long, demeurant ensemble au dit lieu de Cher, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Damien Saby, âgé de soixante-un ans, et de Mathieu Courdias, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Cher, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture f.

ponchon

Chaboy

L'an mil huit cent soixante-sept, le vingt-trois juin, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Catherine Longechal

N° 34
Le 23 juin 1867
Reconnaissance d'un enfant né le 5 juin 1867
sexe féminin

âgé de vingt-deux ans, sans profession, demeurant à Lospeux commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré qu'elle se reconnaît mère d'un enfant du sexe féminin qui nous a été présenté le cinq juin courant et que nous avons inscrit sur les registres de l'état civil sous les nom et prénom de Longechal Antoinette, laquelle déclare avec une personne qu'elle ne nous a pas désignée. La dite déclaration faite en présence de Claude Viallis, âgé de soixante-sept ans et de Pierre Chatagnon âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de Lospeux ; et ont, la déclarante et les témoins, déclaré ne savoir signer, de ce interpellés, suivant la loi, de ce lecture faite du présent acte. J.

Chaboy

L'an mil huit cent soixante-sept, le trois juillet, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu en la mairie Jean Pierre Augustin Pouchon âgé de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré, que le jour d'hui, à huit heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Etienne Coudeyras et sise au lieu dit Puy-Pères, commune d'Echandelys, que nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Etienne ; lequel est né de Marguerite Coudeyras, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Jean Etienne Coudeyras, âgé de trente ans, cultivateur, domiciliés au dit lieu de Puy-Pères, en la commune d'Echandelys, ici présents, lesquels ont déclaré vouloir donner à l'enfant présenté les prénoms de Jean-Etienne. Dont acte fait et lu en présence de Léonard Joseph âgé de soixante-six ans, et de Renaudias Louis âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs domiciliés à Puy-Pères, en la dite commune ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. J.

Chaboy

N° 35
Le 3 juillet 1867
Coudeyras Jean-Etienne
sexe masculin
décédé à Domène (Isère) le 25 Août 1957

L'an mil huit cent soixante-sept, le quatre juillet, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu en la mairie Jean Pierre Pouchon, âgé de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré, que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Blanchard sise au lieu dit Puy-Pères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette ; lequel enfant est né de Marie Coudeyras, âgée de trente-sept ans, sans profession, épouse dudit Jean Blanchard, âgé de quarante ans, cultivateur, domiciliés ensemble au dit lieu de Puy-Pères, en la commune ; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph âgé de soixante-six ans, et de Renaudias Louis, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Puy-Pères ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture en a été faite. J.

Pouchon

Chaboy

N° 36
Le 4 juillet 1867
Blanchard Antoinette
sexe féminin
décédé

L'an mil huit cent soixante-sept, le quatre juillet, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Pierre Pouchon, âgé de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré, que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Blanchard sise au lieu dit Puy-Pères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette ; lequel enfant est né de Marie Coudeyras, âgée de trente-sept ans, sans profession, épouse dudit Jean Blanchard, âgé de quarante ans, cultivateur, domiciliés ensemble au dit lieu de Puy-Pères, en la commune ; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph âgé de soixante-six ans, et de Renaudias Louis, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Puy-Pères ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture en a été faite. J.

Pouchon

Chaboy

N° 37
Le 4 juillet 1867
Coudeyras Guillaume Henri
sexe masculin
décédé

L'an mil huit cent soixante-sept, le quatre juillet, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jacques-Roch Coudeyras, âgé de trente-huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la Parade, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né au jourd'hui, à dix heures du matin, en sa maison sise au dit lieu de la Parade, de lui déclarant et de Anne Reumas âgée de trente ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au susdit lieu, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Guillaume-Henri ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Eugène, âgé de soixante-onze ans et de Jean Renaud, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys ; la déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. J.

Coudeyras Jacques

Chaboy

L'an mil huit cent soixante-sept, le huit juillet à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jacques Soudon âgé de soixante-huit ans, cultivateur, habitant le lieu de Voyssou, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né au jourd'hui,

N° 37

13 juillet 1867

Edon Françoise

Féminin fille légit.

à trois heures du soir en sa maison, sise au dit lieu de Soyons, de lui Déclarant et de Jeanne Berrolet, âgé de trente-cinq ans, sans profession, époux de lad. Déclarante, domicilié avec lui au sus dit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Chatagnier âgé de soixante-onze ans et de Claude Vaillé âgé de soixante sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Soyons; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite./.

Edon

Chaboisseau D.

L'an mil huit cent soixante-sept, le sept juillet à trois heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à trois heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Damien Goulte sise au Puy-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Marie Barrière âgée de vingt-huit ans sans profession, épouse dudit Damien Goulte, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six ans, et de Renaudias Louis, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Deux-Frères, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Chaboisseau D.

Décédée à Echandelys 6 Mai 1955

N° 40

Le 16 août 1867

Ravaud Antoine

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-sept le dix-sept août, à neuf heures du matin par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lherm Puy-de-Dôme est comparu Ravaud Marc Antoine âgé de quarante ans, maçon, habitant le bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier à trois heures du soir, en sa maison, sise au bourg d'Echandelys de lui déclarant et de Lagat Marie âgée de trente-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui à Echandelys, auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère Pierre âgé de soixante-un ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Ravaud

Chaboisseau D.

N° 41

Le 17 août 1867

Dutour Joseph

sexe masc fils légitime

Le 2 mai 1899 Dutour Joseph a contracté mariage avec Mlle Morize Célestine Mathilde en la Mairie de Neuvy-en-Dunois ainsi mentionné le 11 7bre 1899. Le Maire

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix-sept août, à trois heures du soir par devant nous, Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Dutour Claude, âgé de quarante-sept ans, cultivateur, habitant le lieu du Mouchy-de-Gery, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à six heures du matin, en sa maison, sise au dit lieu du Mouchy-de-Gery, de lui déclarant et de Hibertie Jeanne, âgée de trente-six ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au sus dit lieu et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Joseph; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyère âgé de soixante-un ans et de Jean Ravaud, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite./.

Dutour

Chaboisseau D.

Décédé à Authon-du-Perche le 5 juin 1949

N° 42

Le 17 7bre 1867

Faugeras Jean

sexe masc fils légitime

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix-sept décembre, à deux heures du soir par devant nous, Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en la maison ci-après Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Antoine Faugeras sise à Sabat commune d'Echandelys, auquel enfant est né de Pontet Jeanne et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de Pontet Jeanne

Par acte reçu à la Mairie de Varetz (Corrèze)

N° 38

13 juillet 1867

Redon Françoise

féminin fille légit.

à trois heures du soir en sa maison sise au Dit lieu de Soyons, de lui Déclarant et de Jeanne Berrolis, âgé de trente-cinq ans, sans profession, son épouse habitant avec lui au sus Dit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Chatagnon âgé de soixante-onze ans et de Claude Vialle âgé de soixante sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Soyons; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Redon

Chaboissier D

N° 39

15 juillet 1867

Goulle Jeanne

féminin fille légit.

L'an mil huit cent soixante-sept, le quinze juillet à trois heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à trois heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Damien Goulle sise aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Marie Barrière âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Damien Goulle, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur de long, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six ans, et de Renaudias Louis, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Chaboissier D

Décédée à Echandelys le 6 Mai 1955

N° 40

Le 16 août 1867

Ravaud Antoine

masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix-sept août, à onze heures du matin par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Ravaud Marc Antoine âgé de quarante ans, maçon, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier à trois heures du soir, en sa maison sise au bourg d'Echandelys de lui déclarant et de Lagat Marie âgée de trente-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui à Echandelys et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre âgé de soixante-un ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Ravaud

Chaboissier D

N° 41

Le 17 août 1867

Dutour Joseph

sexe masc fils légitime

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix-sept août, à trois heures du soir par-devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Dutour Claude, âgé de quarante-sept ans, cultivateur, habitant le lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à six heures du matin, en sa maison sise au dit lieu du Moulin-de-Gery, de lui déclarant et de Hibertie Jeanne âgée de trente-sept ans, sans profession, son épouse habitant avec lui au sus dit lieu et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Joseph; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugière âgé de soixante-dix ans et de Jean Ravaud, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Chaboissier D

Le 2 mai 1899 Dutour Joseph a contracté mariage avec Mlle Morize Célestine Mathilde en la Mairie de Nevers-en-Dunois mention le 11 7bre 1899. Le Maire

Décédé à Chethon-du-Perche le 5 juin 1949

N° 42

Le 17 X^bre 1867

Faivet Jean

sexe masc fils légitime

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix-sept décembre, à deux heures du soir par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-le-Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en la maison conjugale Marguerite Ponchon, âgée de cinquante-huit ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin, est né dans la maison d'Antoine Faivet sise à Sabot commune d'Echandelys, un enfant du sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est de Jean Faivet

Par acte reçu à la Mairie de Varetz (Corrèze)

Pages jeunes dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Croisille Marie-Melanie le 23 septembre 1902 mention faite le 15 mai 1903 Le Maire

agée de trente ans, sans profession, épouse Du Dit Antoine Piaget, âgé de trente-sept ans, cultivateur de long Demeurant ensemble au Dit lieu de Sabat, en cette Commune, la Dite Déclaration faite en présence de Pierre Brugne, âgé de soixante-cinq ans et de Jean Renaud, âgé de soixante-sept ans, tous Deux cultivateurs et Domiciliés au bourg d'Echandoly la Declarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont Dit ne savoir signer lecture faite

Echandoly

N° 43

Le 28 août 1867

Jugement rectificatif d'acte de naissance Pour Dialat Annet

L'An mil huit cent soixante-sept le vingt décembre nous maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres des naissances le jugement qui suit: «Nous par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français à tous présents et à venir salut: Le Tribunal civil de première de l'arrondissement d'Ambert département du Puy-de-Dôme a rendu et prononcé le jugement suivant: Ouï en ses Président et Juges le Tribunal de première instance d'Ambert: le Procureur Impérial, soussigné, Vu les articles quatre-vingt-dix-neuf et suivants du code et huit cent cinquante-cinq du code de Procédure civile, Vu la loi du dix décembre mil huit cent cinquante. Attendu qu'il résulte certificat de Mr le maire d'Echandoly que c'est par erreur que dans l'acte de naissance inscrit sous le numéro vingt-un des registres de cet acte porte que l'enfant né de Jean Dialat et de Anne Pailhière sa femme a été prénommé Anne et désigné comme étant du sexe féminin Attendu qu'il n'a jamais existé d'enfant de ce sexe et de ces prénoms dans cette époque, Attendu au contraire qu'un enfant du sexe masculin prénommé Annet, né à la dite épouse de Jean Dialat et d'Anne Pailhière a un acte de naissance applicable Attendu enfin que l'erreur est évidente par portrait de Baptême délivré par Monsieur le Desservant de la commune d'Echandoly. Requiert qu'il plaise au tribunal ordonner la rectification de l'acte de naissance susénoncé en ce sens: 1° que le prénom d'Annet sera substitué à celui de Anne et que les mots sexe féminin seront remplacés par ceux de: sexe masculin. Fait au parquet du Procureur Impérial à Ambert le vingt-huit août mil huit cent soixante-sept. Pour le procureur Impérial en congé le substitut E. Grelicha. Vu la requête qui précède ensemble les pièces et documents à l'appui et la loi du dix décembre mil huit cent cinquante, sur le rapport à la présente audience par Mr le Président l'Ouï Mr Grelicha substitut du Procureur Impérial en ses conclusions, Attendu l'acte d'état civil de la commune d'Echandoly du dix mai mil huit cent trente-sept en constatant la naissance d'un enfant baptisé de Jean Dialat et d'Anne Pailhière a donné à cet enfant la qualification du sexe féminin et le prénom de Anne, Attendu qu'il résulte des documents certains produits au tribunal qu'à cette date il est né aucune fille du nom de Dialat qui aurait un fils des époux Dialat ayant une telle possession d'état étranger d'acte de naissance. Attendu qu'il est certain que l'acte susénoncé du Dix mai mil huit cent trente-sept est applicable à ce fils Dialat du prénom d'Annet. Le tribunal ordonne que l'acte susénoncé sera rectifié en ce sens que l'indication du sexe féminin et du prénom de Anne seront substituées à l'indication du sexe masculin et le prénom d'Annet. Ordonne que le présent jugement sera transcrit au registre courant destiné aux naissances de la commune d'Echandoly et que mention en sera faite en marge de l'acte rectifié en date du dix mai mil huit cent trente-sept. Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du tribunal civil de première instance séant à Ambert où siégeaient Mr Chardon président, Ambert et Bonnefoy juges en présence de Mr Grelicha substitut du procureur impérial et assistés de M. Dupeyron commis-greffier le mercredi vingt-huit août mil huit cent soixante sept. Signé Chardon et Dupeyron. Enregistré à Ambert visé pour timbre le quatre septembre mil huit cent soixante-sept. folio vingt-quatre, case six. Frais signé Desbrandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis de mettre le présent jugement en exécution; à nos Procureurs généraux à nos Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront également requis. En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées. Expédié et délivré à Dialat. Collationné le greffier du tribunal, signé Dupeyron

Echandoly

Et le dit jour nous maire de la commune d'Echandoly, le présent registre des naissances contenant quarante-trois actes pour l'année mil huit cent soixante-sept.

Echandoly le trente-un décembre mil huit cent soixante-sept

Echandoly

Table alphabétique.

N° des actes	Noms et prénoms des enfants.	date de la naissance	N° des actes	Noms et prénoms des enfants.	date de la naissance
15	Anglade Jeanne	3 mai	29	Maurie Georges	21 mai
23	Anglade Jeanne-Marie	15 mai	42	Payet Jean	17 décembre
21	Barrière Claude	9 mai	25	Pèce Marie-Antoinette	21 mai
13	Barrière Jean-Antonin	3 avril	14	Genestier Catherine	8 avril
1	Batisse Marie-Philomène	2 janvier	39	Goutte Jeanne	15 juillet
17	Berard Marie	18 avril	4	Grolet Claudine-Marguerite +	12 février
36	Blanchard Antoinette	14 juillet	12	Issartel Jean-Etienne	4 avril
5	Bourmerie Jean	2 mars	43	Jugement rectificatif d'acte de naissance pour Dialat Annet	28 août
9	Chabrier Jean-Marie	27 mars	24	Lemoine Philomène	16 mai
8	Chalimbaud Anne	22 mars	31	Lonnechal Antoinette	5 juin
32	Condert Jean-Eugène	12 juin	28	Longechal Philomène Julie	31 juin
37	Condeyras Guillaume-Henri	4 juillet	6	Mourras Jeanne	16 mai
33	Condeyras Jean-Etienne	2 juillet	3	Pouchon Jean	7 février
30	Condeyras Jean-Marie	1 juin	22	Pailhière Marie-Madelaine	9 mai
7	Condeyras Jeanne-Marie	13 mars	40	Ravaud Antoine	16 août
15	Condeyras Marie-Cécile	9 avril	34	Reconnaissance d'enfant	23 juin
26	Desbrandes Jeanne-Marie	15 mai	38	Redon Françoise	15 juillet
16	Dubien Pierre-Auguste	14 avril	27	Roux Anne-Claudine dite	21 mai
2	Dulour Jean +	26 janvier	20	Simondet Antoine	18 mai
18	Dulour Jean-Marie +	19 avril	33	Tourdias Antoinette	11 juin
41	Dulour Joseph	1 août	11	Viallis Antoine	5 avril
10	Dulour Marie	3 avril			

Le maire de la commune d'Echandoly certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée ce 16 janvier 1868.

Echandoly

et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Pierre ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Genestier Blaise, âgé de soixante-quatre ans, et de Coudeyras Joseph, âgé de quarante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu des Deux-Frères ; le déclarant a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. La rature de deux mots nuls est approuvée.

Chabot

Né le 4

le 30 janvier 1868

Berlin Alexis

sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le trente-un janvier, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-le-Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Berlin Pierre, âgé de quarante ans, cultivateur habitant le lieu de Fossedat, commune d'Echandelys ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à dix heures du soir, en sa maison sise au dit lieu de Fossedat, de lui déclarant et de Michelle Pinlier, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Alexis ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Ruivard Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture.

Berlier

Chabot

Né le 5

le 16 mars 1868

David Alphonse

sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le dix-sept mars, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-le-Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys ; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de David Etienne, sise au moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Alphonse ; lequel enfant est né de Catherine Berthelay, âgée de trente ans, sans profession, épouse du dit David Etienne, âgé de trente-quatre ans, sieur de long, habitant ensemble au dit lieu du Moulin-de-Gery, en cette commune ; la dite déclaration faite en présence d'Etienne Longchal, âgé de soixante-quatorze ans, et de François Force, âgé de soixante-trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. ponchon

Chabot

Né 6

le 19 mars 1868

Ponchon (Joseph-Antoine)

sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le dix-neuf mars, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-le-Herm, Puy-de-Dôme ; est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Ponchon, sise à Tiesson, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Joseph-Antoine ; lequel enfant est né de Jeanne Brevard, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse du dit Claude Ponchon, âgé de trente-cinq ans, sieur de long, habitant ensemble au dit lieu de Tiesson en cette commune ; la dite déclaration faite en présence d'Antoine Ponchon, âgé de soixante-cinq ans, et de Buisson Claude, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Tiesson, commune d'Echandelys ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. ponchon

Chabot

Né 7

le 2 avril 1868

Chanion Jeanne-Marie

sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le trois avril, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-le-Herm, Puy-de-Dôme ; est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Etienne Chanion, sise au Mas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie ; lequel enfant est né de Jeanne Vernet, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Etienne Chanion, âgé de trente-deux ans, sieur de long, habitant ensemble au dit lieu du Mas, en cette commune ; la dite déclaration faite en présence de Chanion Jean, âgé de soixante ans, et de Dufour Guillaume, âgé de trente-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Mas, commune d'Echandelys ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. ponchon

Chabot

NAISSANCES

TIMBRE IMPERIAL 1F. 50c.

ANNÉE 1868.

Le présent Registre, contenant Trois ——— **feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,** 1er juge-suppléant **du Tribunal civil d'** Ambert ———, **département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'** Echandelys, ——— **pendant l'année mil huit cent soixante-huit.**

Fait à Ambert, **le** neuf — **décembre mil huit cent soixante-sept.**

Dippt. Bernard

N° 1

Le 14 janvier 1868

Berthelay Joseph-Antoine
sexe mâle. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-huit le quinze janvier, à dix heures du matin, par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Berthelay Benoit, âgé de trente-cinq ans, menuisier, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à dix heures du soir, en sa maison sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Marie Caudert, âgée de vingt-neuf ans sans profession, son épouse, habitant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph-Antoine; les dites déclarations et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef-lieu de la commune d'Echandelys. le père a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Berthelay Chaboissier

N° 2

Le 25 janvier 1868

Bassagne Marie
sexe fémi. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt-cinq janvier, à deux heures du soir, par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Chassagne Jean, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur habitant le lieu de la Faye commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à cinq heures du matin, en sa maison sise au dit lieu de la Faye, de lui déclarant et de Viallis Marie, âgée de vingt quatre ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au sus-dit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Blaise Lemoine, âgé de soixante-cinq ans et de François Verdoine, âgé de vingt-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de la Faye. le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. Chassagne Chaboissier

N° 3

Le 30 janvier 1868.

Béal Jean-Pierre
sexe mâle. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le trente janvier à trois heures du soir devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Béal Claude, âgé de trente-neuf ans, cantonnier, habitant le ~~lieu~~ Lieu des Deux Soeurs, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison sise au dit lieu des Deux Soeurs, de lui déclarant et de Marguerite Montel âgée de trente-neuf ans sans profession, son épouse, habitant avec lui au

N° 8

Le 4 avril 1868

Margueritte Clovis-Claude
sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le quatre avril, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en habitation du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin, dans la maison de Jean-Pierre Targette, sise à Labat, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Clovis-Claude, lequel enfant est né de Marie Bravard, âgée de trente-huit ans, sans profession, épouse du dit Jean-Pierre Targette, âgé de quarante-cinq ans, sieur de long, habitant ensemble au dit lieu de Labat, en cette commune; la dite déclaration, faite en présence de Barthélemy Michy, âgé de soixante-trois ans, et de Marc-Duchez âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Labat, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Ponchon

Chaboissier

N° 9

Le 5 avril 1868

Chambrial Jean-marie
sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le cinq avril, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Chambrial Georges, âgé de trente-cinq ans, sabotier, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à huit heures du matin, en sa maison sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Barbeire Marguet, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie, les dites Déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-deux ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte. /.

Chaboissier

N° 10

Le 7 avril 1868

Lemoine Anne-Marie
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le sept avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Pierre Lebreuil, sise à la Faye, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne-Marie, lequel enfant est né de Marie Racine, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse du dit Pierre Lemoine, âgé de trente-un ans, sieur de long, habitant ensemble au dit lieu de la Faye, en cette commune; la dite déclaration, faite en présence de Blaise Lemoine, âgé de soixante-quatre ans, et de François Lemoine, âgé de vingt-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Faye, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /. Ponchon

Chaboissier

N° 11

Le 19 avril 1868

Bourg Jeanne-Marie
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le dix-neuf avril, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil, de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Etienne Bourg sise au Faux-Plantes, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de Marie Michy, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Etienne Bourg, âgé de trente-cinq ans, sieur de long, habitant ensemble au dit lieu du Faux-Plantes, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-deux ans, et de Ravaud Jean âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. /. Ponchon

Chaboissier

N° 12

Le 23 avril 1868

Renaudias Annelle
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le vingt-cinq avril, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Renaudias, sise aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Annelle; lequel enfant est né de Louise Renaudias,

vingt-cinq ans, sans profession épouse dudit Jean Benedicas, âgé de trente-sept ans, sceau de long habitant ensemble dudit Bourg Dieu Poyes, dite commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Genestier Blaise, âgé de soixante-quatre ans et de Coudeyras Joseph, âgé de quarante six ans; tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Bourg Dieu Poyes, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Chaboissier Maire

Ponchon

N° 13

Le 4 mai 1868

Buisson Eugénie
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le quatre mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Charles Buisson, sise au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Eugénie, enfant issu légitime de Jeanne Teyolle, âgée de vingt neuf ans, sans profession, épouse dudit Charles Buisson, âgé de trente-un ans sceau de long, habitant ensemble du Moulin de Gery, commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de François Vorce, âgé de soixante-cinq ans et de Blaise Rouvet, âgé de soixante-dix-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu du Moulin de Gery, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboissier Maire

ponchon

N° 14

Le 4 mai 1868

Diallat Anne
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-huit, le quatre mai, à cinq heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue en l'absence du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Diallat Pierre, sise à Cher, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Anne; lequel enfant est né de Marguerite Simoine, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Diallat Pierre, âgé de vingt-sept ans, ~~sceau~~ sceau de long, habitant ensemble à Cher, dite commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Saby Damien, âgé de soixante-dix ans et de Mathieu Simon dit, âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs domiciliés à Cher, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /. la rature d'un mot nul est approuvé

ponchon

Chaboissier Maire

N° 15

Le 5 mai 1868

Dufour Jean-Marie
sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le six mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue, en l'absence du père Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Dufour Gaspard, sise à Parel, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; lequel enfant est né de Benoîte Berthy, âgée de quarante-quatre ans, sans profession, épouse dudit Dufour Gaspard, âgé de quarante-cinq ans, sceau de long, habitant ensemble à Parel, dite commune d'Echandelys, ladite déclaration faite en présence de Vervair Claude, âgé de cinquante-cinq ans et de Chalimbaud Joseph, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Parel, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture a été fait lecture. /.

Par acte en date du 19 + 6bre 1898 à la mairie de St Etienne le nommé Jean-Marie Dufour dont la naissance est constatée dans l'acte ci contre a contracté mariage avec Jeanne Vial. Mention faite le 29 avril 1899.

ponchon

Chaboissier Maire

N° 16

Le 8 mai 1868

Rouvet Joséphine
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le huit mai, à quatre heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Rouvet Pierre, âgé de vingt huit ans, maréchal, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à deux heures du matin en sa maison sise au bourg d'Echandelys; de lui déclarant et de Claudine Berthelay, âgée de trente-huit ans, sans profession son épouse habitant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Joséphine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux ans, et de Rondud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et

domiciliés au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. J. V. Ch.

Routet

Chaboisseau

N°= 17

IMPERIAL 1F. 50c TIMBRE

Le 10 mai 1868.

Brugière Augustine fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le dix mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à Dix heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Pierre Brugère, sise à Lospreux, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Augustine, lequel enfant est né d'Anne Chalimbaud âgée de trente-un ans sans profession, épouse du dit Pierre Brugère âgé de trente-deux ans sieur de long, habitant ensemble à Lospreux, commune d'Echandely ; la dite déclaration faite en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. J.

ponchon

Chaboisseau

N°= 18

Le 15 mai 1868

Genestier Joseph fils légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le seize mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir, est un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Genestier, sise aux Deux-frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joseph, lequel enfant est né d'Anne Bion, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse du dit Claude Genestier, âgé de trente-huit ans, sieur de long habitant ensemble aux Deux frères, commune d'Echandely ; la dite déclaration faite en présence de Genestier Blaise âgé de soixante-quatre ans et de Condeyras Joseph, âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu des Deux frères ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. + ne Le présent renvoi est approuvé : ponchon

Chaboisseau

N°= 19

Le 16 mai 1868

Champroux Jeanne Marie fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le dix-sept mai, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Barthélemy Champroux, sise au mas, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie ; lequel enfant est né de Françoise Dumas, âgée de quarante-deux ans, sans profession, épouse dudit Barthélemy Champroux, âgé de trente-neuf ans, sieur de long habitant ensemble au Mas, dite commune d'Echandely ; la dite déclaration faite en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. J.

ponchon

Chaboisseau

N°= 20

Le 21 mai 1868

Terrindat Jean Benoît fils légitime

Né le 30 mars 1869

L'An mil huit cent soixante-huit, le vingt-un mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Terrindat, âgé de cinquante ans, cultivateur habitant le lieu de Lagneraude, section de la commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en la maison sise au dit lieu de Lagneraude, en cette commune, de lui déclarant et de Reclon Marie âgé de quarante sept ans sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean Benoît ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandely ; le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte. J.

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante-huit, le deux juin, à six heures du soir, par devant nous

N°= 21

Le 3 juin 1868

Mourras Jean-Marie sexe masc. fils légitime

Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon marguerite âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jacques Mourras, sise à Lospeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Marie Longechal âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse dudit Jacques Mourras âgé de trente-cinq ans, sieur de long, habitant ensemble audit lieu de Lospeux en ladite commune; la dite déclaration faite en présence de Viallis, Claude, âgé de soixante-huit ans, et de Chalagnac Pierre âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu de Lospeux, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite de ce requise. /.

ponchon

Chaboy

N°= 22

Le 4 juin 1868.

Brugère, Marie sexe fém. fille légitime

Par acte en date du quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit inscrit à la mairie de Chamalières Puy-de-Dôme la nommée Brugère Marie pour la naissance en constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Bourbonnais Jean. Mention faite le 20 juin 1898 Le Maire

L'An mil huit cent soixante-huit, le quatre juin, à cinq heures du soir par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Louis Brugère, sise à Lospeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Viallis, Annette, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Louis Brugère, âgé de trente-six ans, sieur-de-long, habitant ensemble audit lieu de Lospeux en ladite commune; la dite déclaration faite en présence de Viallis, Claude, âgé de soixante-huit ans, et de Chalagnac Pierre âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de Lospeux; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

ponchon

Chaboy

N°= 23

Le 7 juin 1868

Genestier, Etienne-Annet sexe masc. fils légitime

Reçu le 22 mars 1871

L'An mil huit cent soixante-huit, le sept juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Genestier, sise aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Etienne-Annet; lequel enfant est né de Marie Dupidou, âgée de quarante-un ans, sans profession, épouse dudit Claude Genestier, âgé de trente-neuf ans, sieur-de-long, habitant ensemble audit lieu des Deux-Frères en ladite commune; la dite déclaration faite en présence de Genestier Blaise âgé de soixante-quatre ans, et de Coudeyras Joseph âgé de quarante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

ponchon

Chaboy

N°= 24

Le 22 juin 1868

Michy Jeanne-Marie sexe fem. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-huit, le vingt-deux juin à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Michy Jacques, âgé de trente-trois ans, cultivateur, habitant à Labat, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison, sise au lieu de Labat, déclarant, et d'Anne-marie Coupat, âgée de vingt-un ans, sans profession, son épouse, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; lesdites déclarations et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Lavaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

Michy

Chaboy

L'An mil huit cent soixante-huit, le vingt-six juin, à sept heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm Puy-de-Dôme est comparu, en l'absence du père,

N° 25

Le 25 juin 1868.

Viallis Marie-Antonin
sexe masc. fils légitime.

Par acte du 28 8bre 1899 inscrit à la mairie de St Jean en-Val, le nommé Viallis Marie Antonin dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Fargette Marie alphonsine
Mention faite le 10 8bre 1899
Lebaire

Ponchon, Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Viallis Antoine, sise aux Combes, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Antonin; lequel enfant est né de Françoise Dupuy, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Viallis Antoine âgé de trente-cinq ans, sieur de long habitants ensemble au dit lieu des Combes, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Viallis Claude, âgé de soixante-huit ans, et de Châtagner Pierre, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu de Lespinas, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture;

Chaboissier

ponchon

N° 26.

Le 4 juillet 1868.

Marie-Claudine Grivel
sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante huit, le quatre juillet, à deux heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu, Grivel Antoine, âgé de trente-sept ans, sieur de long, habitant à Chabrayras, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant, du sexe féminin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison, sise au lieu de Chabrayras, de lui déclarant, et de Catherine Dare, âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Claudine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bougère Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Rostaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite;

grivel

Chaboissier

N° 27.

Le 7 juillet 1868

Dulour (Marie)
sexe féminin fille légitime

Décédée 28 Octobre à Echandelys.

L'an mil huit cent soixante-huit, le sept juillet, à deux heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu, Dulour Antoine, âgé de trente-trois ans, sieur de long, habitant à Parel, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant, du sexe féminin, né ce jour d'hier à trois heures du soir, en sa maison, sise au lieu de Parel, de lui déclarant, et de Magaud Marie, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie; les dites déclaration et présentation faites, en présence de Pomel Antoine, âgé de quarante-huit ans, et de Verrier Claude, âgé de soixante ans, tous deux sieurs de long et domiciliés à Parel, commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite;

Dulour

Chaboissier

N° 28.

Le 8 juillet 1868

Grange (Claude-Louis)
sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie de Montsaugeon le 9 août 1902 Grange Claude Louis a contracté mariage avec Delerue Eloise Victoria Adelaïde
Mention faite le 18 8bre 1902
Le maire

décédé à Donnemarie (Ille et Vilaine) le 18 février 1951

L'an mil huit cent soixante-huit; le neuf juillet, à cinq heures du soir, par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu; Grange Etienne, âgé de trente-cinq ans, sieur de long, habitant à Parel, commune d'Echandelys, lequel nous a ~~déclaré~~ présenté un enfant, du sexe masculin, né le jour d'hier à sept heures du soir, en sa maison, sise au lieu de Parel, de lui déclarant, et de Jeanne Chalimbaud, âgée de vingt-sept ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claude-Louis; les dites déclaration et présentation faites, en présence de Verrier, Claude, âgé de soixante ans, et de Pomel, Antoine, âgé de quarante-huit ans, tous deux sieurs et domiciliés à Parel, commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite, et de long le présent acte et la rature d'un mot nul sont approuvés.

Grange

Chaboissier

N° 29

Le 25 août 1868.

Courdias
Marie Josephine
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt cinq août, à six heures du soir par devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de cinquante-neuf ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Antoine Courdias, sise à la Faurie, commune d'Echandelys,

décédée le 3 février 1949 à Pouilly (Rhône)

qui elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Josephine; lequel enfant est né de Marie Pontet, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Antoine Escudier, âgé de trente-cinq ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu de la Parade, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-deux ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Ponchon

Chaboissier

N° 30.

le 30 août 1868

Reconnaissance d'un enfant né le 9 mai 1868

sexe féminin

L'an mil huit cent soixante-huit, le trente août, à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune de canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Anne Pialat, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, épouse de Pierre Butour, âgé de soixante ans, demeurant ensemble au lieu de Pialat, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré se marier mère d'un enfant de sexe féminin qui nous a été présenté le neuf mai mil huit cent cinquante-dix et que nous avons inscrit sur les registres de l'état civil sous le nom de Louise comme étant né le même jour; lequel enfant elle a reconnu pour sa fille de mariage de père inconnu; elle nous a déclaré en outre que c'est par erreur que dans l'acte de naissance de la dite Louise elle a été dénommée Jeanne Pialat, tandis que ses véritables prénom et nom sont Anne Pialat. Ladite déclaration faite en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit ans et de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; et ont, la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboissier

N° 31

le 31 août 1868

Collange (Jeanne-Marie) sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante-huit, le ~~vingt-cinq~~ trente août à sept heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Collange Antoine, âgé de trente-neuf ans, métayer, demeurant aux Bordes, en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à quatre heures du matin en sa maison sise au lieu des Bordes, de lui déclarant, et de Jeanne Courtine, âgée de trente-sept ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Belugère, âgé de soixante-deux ans et de Jean Ravaud, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer; après lecture à eux faite. + trente-un le présent renvoi et la rature de deux mots nuls sont approuvés.

Collange Chaboissier

N° 32

le 8 septembre 1868

Fournet-Fayard (Eugénie) sexe féminin fille légitime

décédée à Chadeleuf (Puy-de-Dôme) le 9 octobre 1954

L'an mil huit cent soixante-huit, le huit septembre, à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Fournet-Fayard, Antoine, âgé de trente-un ans, sabotier, habitant le bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu d'Echandelys, de lui déclarant, et de Coudeyras Antoinette, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Eugénie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-deux ans et de Ravaud Jean, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite.

Fournet-Fayard Chaboissier

N° 33

le 28 décembre 1868

Mathieu (Joséphine) sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt-huit décembre, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Mathieu Philibert, âgé de trente-huit ans, aubergiste, habitant le bourg d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu d'Echandelys, de lui déclarant

et de Jeanne Marie Rouzeau, orgé de trente ans, sans profession, ses époux, habitant avec lui à Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Josephine ; les dits déclarants et présentation faites en présence de Bruyère Pinet âgé de soixante deux ans, et de Ravaud Guay, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Thabaud Maire

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances, mariages contenant trente-trois actes pour l'année mil huit cent soixante-huit.

naissances, mariages approuvé: Ch B

Echandelys, le trente-un décembre mil huit cent soixante-huit

la rature d'un mot nul est approuvée:

Thabaud Maire

Table Alphabétique.

N° des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance	N° des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
3	Béal, Jean-Pierre	30 janvier	23	Genestier, Étienne-Annet	7 juin
1	Berthelay, Joseph-Antoine +	14 janvier	18	Genestier, Joseph	15 mai
4	Bertin, Alexis	30 janvier	28	Grange, Claude-Louis	8 juillet
11	Bourg, Jeanne-Marie	19 avril	26	Grivel, Marie-Claudine	4 juillet
17	Bruyère, Augustine	10 mai	10	Lemoine, Anne-Marie +	7 avril
22	Bruyère, Marie	4 juin	33	Mathieu, Joséphine	28 X^bre
13	Buisson, Eugénie	4 mai	24	Micley, Jeanne-Marie +	22 juin
9	Chambrial, Jean-Marie +	8 avril	21	Moulras, Jean-Marie	2 juin
19	Champreux, Jeanne-Marie	16 mai	14	Diallet, Anne	4 mai
2	Chassagne, Marie	25 janvier	6	Penchon, Joseph-Antoine	19 mars
31	Collange, Jeanne-Marie	31 août	30	Reconnaissance d'un enfant	30 août
7	Chorlon, Jeanne-Marie	2 avril	12	Renaudias, Orinette	25 avril
5	David, Alphonse	16 mars	16	Rouvet, Josephine	8 mai
15	Dulour, Jean-Marie	8 mai	20	Serindat, Jean-Benoît	21 mai
27	Dulour, Marie +	7 juillet	29	Courdias, Marie-Josephine	25 août
8	Fougette, Clovis-Claude	4 avril	25	Viallis, Marie-Antonia	25 juin
32	Fleurat-Fayard, Eugénie +	8 7^bre			

Le Maire d'Echandelys certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée:

Echandelys, le six janvier mil huit cent soixante-neuf.

Thabaud Maire

NAISSANCES

TIMBRE IMPERIAL 1F. 50c.

ANNÉE 1869.

Le présent Registre, contenant Trois feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous, C. Mauros, juge du Tribunal civil d Ambert, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d Echandelys pendant l'année mil huit cent soixante-neuf.

Fait à Ambert le quatorze décembre mil huit cent soixante-huit.

C Mauros

N° 1

Le 3 février 1869.

Genestier (Blaise)

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le trois février à dix heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, de la maison de Genestier Blaise, sise aux Deux-Frères commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise; lequel enfant est né de Anne Bion, âgée de quarante-un ans, sans profession, épouse de Genestier Blaise, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu des Deux-Frères, en cette commune; la dite déclaration et présentation faites en présence de Joseph Renaudias âgé de soixante-six ans, et de Joseph Couderas, âgé de quarante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Ponchon Chaboissier

N° 2

Le 16 février 1869

Goutte (Antoinette-Victorine)

sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le seize février, à deux heures du soir, par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Damien Goutte, située aux Deux-Frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoinette-Victorine; lequel enfant est né de Marie Barrière, âgée de trente ans, sans profession, épouse du dit Damien Goutte, âgé de trente-un ans, cultivateur, habitant tous les deux au dit lieu des Deux-Frères, commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence de Joseph Couderas, âgé de quarante-six ans et de Joseph Renaudias, âgé de soixante-six ans, cultivateurs, habitant aussi aux Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Ponchon Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-cinq février, à trois heures du soir, par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Ponchon Marguerite,

N°3

Le 25 février 1869.

Courdias (marie) sexe fém. fille légitime

âgé de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle m
a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe
féminin, en la maison de Jean-Baptiste Courdias, sise au Moulin-de-Gery de
cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prén
de Marie; lequel enfant est né de Marie Force, âgé de trente-cinq ans, sans
profession, épouse du dit Jean-Baptiste Courdias, âgé de trente-deux ans, scie
de long, habitant ensemble au dit lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echa
la dite déclaration faite en présence de François Force, âgé de soixante-huit a
et de Jean Dutheil, âgé de soixante-deux ans, tous deux cultivateurs, habita
aussi au Moulin-de-Gery; la déclarante a signé avec nous le présent acte
les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon Chabois D

N°4

Le 28 février 1869.

Cosson (Jean) sexe mas. garçon légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-huit février, à cinq heures du so
par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la comm
d'Echandely, canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absenc
du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante ans, sage-femme habitant le bourg d'Echa
laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du matin, est né un enfant du sexe mo
en la maison de Joseph Cosson, sise à Lospeux, commune d'Echandely, qu'elle nous
présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de
Catherine Longechal, âgée de vingt-quatre ans, journalière, épouse du dit
Joseph Cosson, âgé de trente-deux ans, peigneur de chanvre, habitant ensemble
lieu de Lospeux, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jea
Ravaud, âgé de soixante-dix ans et de Pierre Brugère, âgé de soixante-trois an
tous deux cultivateurs habitant le bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec
nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur
en a été fait lecture. /.

ponchon Chabois D

N°5

Le 28 février 1869.

Faurie (Jean Marie) sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-huit février, à six heures du soir, par-de
nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état-civil de la commune d'Echand
canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Ponc
Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely,
laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du
sexe masculin, en la maison de Jean Faurie, située à Langlade, commune d'Echandely,
qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-pierre; lequel
enfant est né de Jean-marie; lequel enfant est né de Françoise Dutour, âgée de
trente-cinq ans, épouse du dit Jean Faurie, âgé de trente-neuf ans, scieur de lo
habitant ensemble le lieu de Langlade, en cette commune; la dite déclaration faite e
présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-trois ans et de Jean Ravaud, âgé de soixa
dix ans, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandely; la déclaran
a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il
en a été fait lecture. /. + cultivateurs, le présent renvoi et la rature de sept mots nul
sont approuvés :

ponchon Chabois D

N°6

Le 26 Mars 1869.

Chassagne (Baptiste) sexe masc. fils légitime

Inscrit le 12 mars 1869

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-sept mars, à trois heure
du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état
civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dô
est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante
ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré
que ce jourd'hui, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masc
en la maison de Jean Chassagne, située à la Faye, commune d'Echandely,
qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Bap
lequel enfant est né de Marie Sissis, âgée de vingt-cinq ans, sans profes
épouse du dit Jean Chassagne, âgé de trente ans, scieur de long, habitant
ensemble le lieu de la Faye, en cette commune; la dite déclaration a été pré
faite en présence de Jean Ravaud, âgé de soixante-dix ans et de Brugi
Pierre, âgé de soixante-trois ans, cultivateurs, habitant tous les deux le bourg d'Ech
la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signe
après qu'il leur a été fait lecture. /.

ponchon Chabois D

N° 7

Le 30 Mars 1869.

(Anglade (Jeanne)
née fém. fille légitime.

décédée à Beaurillaud le 7 Janvier 1955

L'an mil huit cent soixante-neuf, le trente mars, à dix heures du matin, par-
Devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune
d'Echandoly, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence
du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le
bourg d'Echandoly; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin,
est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Anglade Antoine, située au Chaul,
commune d'Echandoly, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le
prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Louise Chalambaud, âgée de
vingt-six ans, sans profession, épouse du dit Anglade Antoine, âgé de trente-deux ans,
cultivateur de long, habitant ensemble le dit lieu du Chaul en cette commune; la-
dite déclaration faite en présence de Bruyère Pierre, âgé de soixante-trois ans et de
Rameau Jean, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg
d'Echandoly; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne
savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /. ponchon Chaboy

N° 8

Le 1er avril 1869.

Communal (Françoise)
née fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le deux avril, à deux heures du soir, par-devant nous
Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly,
canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Communal Jean, âgé de trente-qua-
tre ans, cultivateur, domicilié au Chaul, commune d'Echandoly, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin, né hier, à huit heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation,
sise au Chaul, et de Marie Chassaing, âgée de trente ans, sans profession, son épouse, auquel
il a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise; les dites déclaration et présentation
faites en présence de Genestier Antoine, âgé de soixante-deux ans, et de Rondanieux Joseph,
âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs, habitant le premier au Chaul et le second aux
Deux-Frères, commune d'Echandoly; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins
ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Chaboy

Commune d'

N° 9

Le 7 avril 1869.

Viallis (Félix-Laurent-Jean-Marie)
née masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le huit avril, à six heures du soir, par-devant nous
Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly,
canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon
Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandoly;
laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du
sexe masculin, en la maison d'Anglade Antoine, située au bourg d'Echandoly, qu'elle nous
présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Félix-Laurent-Jean-
Marie; lequel enfant est né d'Anne-Jeanne Anglade, âgée de vingt-neuf
ans, sans profession, épouse de Viallis Jean, âgé de trente ans, sculpteur de long, habitant
ensemble le dit lieu d'Echandoly; la dite déclaration faite en présence d'Anglade
Antoine, âgé de cinquante-cinq ans, cultivateur domicilié au bourg d'Echandoly,
et d'Anglade Laurent-Antoine, âgé de vingt-quatre ans, instituteur à St Frézal-de-
Viallis, la déclarante et les témoins ont signé le présent acte, après qu'il leur en a été fait lec-
ture avec nous, le présent acte approuvé. /. ponchon Chaboy

+ Lettre Anglade

N° 10

Le 15 avril 1869.

Gourguet (Claude)
née masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le seize avril, à onze heures du matin,
par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de
la commune d'Echandoly, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu,
en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme,
habitant le bourg d'Echandoly; laquelle nous a déclaré que hier, à deux heures du soir,
est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Gourguet Pierre, situé aux
Deux-Frères, commune d'Echandoly, qu'elle nous présente et auquel elle
a déclaré donner le prénom de Claude; lequel enfant est né de Marie
Pourrat, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse du dit Gourguet Pierre,
âgé de trente-deux ans, cultivateur de long, habitant ensemble le dit lieu des
Deux-Frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de
Joseph Rondanieux, âgé de soixante-six ans, et Joseph Coudeyras, âgé de
quarante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères en cette commune;
la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture
faite. /. ponchon Chaboy

N° 11

Le 16 avril 1869.

Genestier (Blaise-Théodore)
sexe masc. fils légit.

Décédé le 29 mai 1870

L'an mil huit cent soixante-neuf, le seize avril, à onze heures et demie du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Genestier Pierre, située aux Deux-Frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Blaise-Théodore; lequel enfant est né de Marie Genestier, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse du dit Genestier Pierre, âgé de trente-six ans, cultivateur, demeurant ensemble le dit lieu des Deux-Frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six ans, et de Coudeyras Joseph, âgé de quarante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

ponchon

Chaboissier

N° 12

Le 23 avril 1869

Terrasse (Georgette-Marie-Théodorine)
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-trois avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Donchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Terrasse, Claude, située au Mas, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Georgette-Marie-Théodorine; lequel enfant est né de Dutour, Marie, âgée de quarante ans, sans profession, épouse du dit Terrasse, Claude, âgé de quarante-neuf ans, sujet de long habitant ensemble le dit lieu du Mas, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Dutour Guillaume, âgé de trente-six ans, cultivateur, habitant au Mas, commune d'Echandely et de Sabatier Claude-Marie-Théodore, instituteur à St Bonnet-le-Chastel; la déclarante et le dernier témoin ont signé avec nous, le premier témoin a dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte. + âgé de vingt-six ans + avril les deux renvois ci-contre sont approuvés:

Chaboissier

ponchon

Sabatier

N° 13

Le 26 avril 1869.

Terrasse (Jean-Louis-Annet)
sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-six avril, à six heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Donchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Terrasse Etienne, située au Buisson, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Louis-Annet; lequel enfant est né de Dutour Anne, âgée de quarante-cinq ans, sans profession, épouse du dit Terrasse, Etienne, âgé de quarante-cinq ans, sujet de long habitant ensemble le dit lieu du Buisson, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Genestier, Antoine, âgé de soixante-cinq ans et de Chartoire, Joseph, âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés au Buisson, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Chaboissier

ponchon

N° 14

Le 2 mai 1869.

Coudeyras (Marguerite)
sexe fém. fille légitime

Décédée à Pérousse Puy de Dôme, le vingt huit février 1946

L'an mil huit cent soixante-neuf, le deux mai à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Donchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe en la maison de Coudeyras Etienne, située aux Deux-Frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite; lequel enfant est né de Coudeyras Marguerite, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse du dit Coudeyras Etienne, âgé de trente-deux ans, sujet de long habitant ensemble le dit lieu des Deux-Frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six ans, et de Coudeyras Joseph, âgé de quarante-sept ans tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

ponchon

Chaboissier

N° 15

Le 10 mai 1869

Chonion (Jean, Marie, Joseph)
sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le dix mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Donchon Marguerite ~~âgée~~ ~~femme~~ âgée de soixante ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Chonion, Antoine, située à Buisson

commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie-Joseph, lequel enfant est né de Largette Benoit, âgé de trente-neuf ans, sans profession, épouse du dit Chanion, Antoine, âgé de quarante-deux ans, sciieur de long, habitant ensemble le dit lieu de Fisson, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Verrais, Claude, âgé de cinquante-six ans, et de Chalimbaud, Claude, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Varel, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. / la rature de deux mots nuls est approuvé:

Chabot

ponchon

N° 16

le 10 mai 1869

L'an mil huit-cent soixante-neuf, le onze mai, à quatre heures du soir par-devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père Donchon, Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Bourrerie Jean, situé au Cluel, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Guillaume; lequel enfant est né de Communal Marie, âgé de trente-trois ans, sans profession, épouse du dit Bourrerie Jean, âgé de trente-quatre ans, sciieur de long, habitant ensemble le dit lieu du Cluel, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Genestier Antoine, âgé de soixante-deux ans et de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs, habitant le premier au Cluel et le second aux Deux-Frères commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Bourrerie (Guillaume).
nau mas fils légitime.

décédé le 5-3-49
à Bergonne

Chabot

ponchon

N° 17

le 29 mai 1869

L'an mil huit cent soixante-neuf, le trente mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Donchon Marguerite, âgé de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudeyras Jean, situé aux Enclos commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Julie; lequel enfant est né de Pointud, Jeanne, âgé de trente-quatre ans sans profession, épouse du dit Coudeyras Jean, âgé de trente-sept ans, sciieur de long, habitant ensemble le dit lieu des Enclos en cette commune; la dite déclaration faite en présence d'Antoine Buisson, âgé de soixante-dix ans et de Damien Saby, âgé de soixante-deux ans, tous deux cultivateurs, habitant à Ehu, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Coudeyras (marie-Julie)
nau fém. fille légitime.

Chabot

ponchon

N° 18.

le 1er juin 1869

L'an mil huit cent soixante-neuf, le deux juin à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Donchon Marguerite, âgé de soixante ans, sage-femme, habitant au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Pierre Echalier, situé au Buisson commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de Flot Marguerite, âgé de vingt ans, sans profession, épouse du dit Pierre Echalier, âgé de vingt-huit ans, sciieur de long, habitant ensemble le dit lieu du Buisson, en cette commune; la dite déclaration faite en présence d'Echalier, Jean, âgé de cinquante-sept ans et de Flot, Louis, âgé de cinquante-sept ans, tous deux cultivateurs, habitant, le premier à Chabreys et le dernier au Buisson, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Echalier (Jeanne-Marie)
nau fém. fille légitime.

décédé à Brousse
le 11 mars 1917.

Chabot

ponchon

N° 19

Le 6e juin 1869.

L'an mil huit cent soixante-neuf, le six juin, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Donchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de André Force, situé au Moulin de Gergy, commune d'Echandely; qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre; lequel enfant est né de Anne Dessi, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse de dit André Force, âgé de trente-deux ans, sciieur de long, habitant ensemble le dit lieu du Moulin de Gergy, en cette commune; la dite déclaration faite

Force (Pierre)
nau mas fils légitime

décédé le 20 avril
1870

ey présens Dus Rassyeix Jean, âgé de soixante huit ans et de Joyey Detiel, âgée de soixante
ans, tous deux cultivateurs, habitants aussi aux Moulins-des-Gry; la déclarante a signé avec
nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait
lecture. /.

ponchon

Chabroy

N.e 20

Le 1.er Août 1869

Grange (Pierre)

sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-neuf, le premier août à une heure du soir, par-devant
nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Ec
canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Grange Etienne, âgé de trente
six ans, chiffonnier, domicilié à Pabil, commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant
du sexe masculin, né aujourd'hui, à deux heures du matin, de lui déclarant, et de sa femme
d'habitation, sise à Pabil, et de Jeanne Chalembaud, âgée de vingt-huit ans, sans profession
son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; les dites déclaration
et présentation faites en présence de Vervais Claude, âgé de soixante-un ans, et de
Sornet Antoine, âgé de quarante-neuf ans, tous deux voisins de long et habitants
Pabil, commune d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont
dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte. /.

Chabroy

Grange

N.e 21

Le 14 septembre 1869.

Béal (Jeanne)

sexe féminin, fille légi.

L'an mil huit cent soixante-neuf, le quinze septembre, à dix heures du matin, par-devant
nous Antoine-Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely
canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Béal, Claude, âgé de quarante
ans, journalier, domicilié aux Deux-Frères, commune d'Echandely, lequel nous a présenté
un enfant du sexe féminin, né hier, à quatre heures du soir, de sa maison d'habitation
aux Deux-Frères, de lui déclarant et de Marguerite Hospital, âgée aussi de quarante
ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne
Ladite déclaration et présentation faites en présence de Renaudias Joseph, âgé de soixante-six
ans et de Cadeyras Joseph, âgé de quarante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés
aux Deux-Frères, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins
ont dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte. /.

Chabroy

Béal

N.e 22

Le 24 X.bre 1869

Chambrial (Marc-Noël)

sexe mas. fils légi.

Marié à Echandely le 30 Janvier 1922 à Genetter Antoinette Berthe Le Maire Cauy

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-cinq décembre, à trois heures du soir, pa
devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune
d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en la mais
du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le
bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier, à minuit, est né
un enfant du sexe masculin en la maison de Chambrial Georges, située au chef
lieu de cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les
prénoms de Marc-Noël, lequel enfant est né de Maryuet Françoise, âgée de
trente-neuf ans, lingère, épouse de Chambrial Georges, âgé aussi de trente-neuf
sabotier, habitant ensemble le dit chef-lieu de cette commune; la dite déclaration
et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-trois ans
de Renaud Jean, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au
bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins
ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chabroy

N.e 23

Le 27 X.bre 1869

Renaud Marie-Antoinette

sexe fém. fille légi.

L'an mil cent soixante-neuf, le vingt-sept décembre, à deux heures du soir, par-devant
nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely
canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en la maison du père, Ponchon
Marguerite, âgée de soixante ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle
nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin
en la maison de Fourt Guillaume, situé à la Faye, commune d'Echandely, que
nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Antoinette; lequel
enfant est né de Anne Roche, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse
de Fourt Guillaume, âgé de quarante-cinq ans, sabotier, habitant ensemble
le dit lieu de la Faye; la dite déclaration et présentation faites en présence de Blanc
Le Maire, âgé de soixante-cinq ans, et de François Poloisse, âgé de trente-sept

ans, tous deux cultivateurs et Domiciliés à la Faye, section d'Echandelys; la Déclarante signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

ponchon

Chaboissier

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances, contenant vingt-trois actes pour l'année mil huit cent soixante-neuf.

Echandelys, le trente-un décembre, mil huit cent soixante-neuf.

Chaboissier

Table alphabétique.

N°s des Actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance	N°s des Actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
7	Anglade, Jeanne	30 mars	8	Faurie, Jean-Marie	28 février
21	Béal, Jeanne	14 7bre	23	Fours, Marie-Antoinette	27 Xbre
16	Bourbeyre, Guillaume	10 mai	11	Genestier, Blaise-Théodore	16 avril
22	Chambriat, Marc-Noël	24 Xbre	1	Genestier, Blaise	3 février
6	Chassagne, Baptiste	26 mars	10	Gourguet, Claude	15 avril
15	Chonion, Jean-Marie-Joseph	10 mai	2	Goutte, Antoinette-Victorine	16 février
8	Communal, Françoise	1er Avril	20	Grange, Pierre	1er août
4	Casson, Jean	28 février	12	Terrasse, Georgette-Marie-Théodorine	23 avril
14	Coudeyras, Marguerite	2 mai	13	Terrasse, Jean-Louis-Amat	26 avril
17	Coudeyras, Marie-Julie	29 mai	3	Courdias, Marie	28 février
18	Echalier, Jeanne-Marie	1er juin	9	Viallis, Félix-Laurent-Jean-Marie	7 avril
19	Force, Pierre	6 juin			

Le Maire de la commune d'Echandelys, soussigné, certifie exacte la table alphabétique ci-dessus Dressée.

Echandelys, le six janvier, mil huit cent soixante-dix.

Chaboissier

NAISSANCES.

Première feuille.

TIMBRE IMPÉRIAL. 1f. 50c.

ANNÉE 1870.

Le présent Registre, contenant trois feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous, président du Tribunal civil d'Aubert, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune de Chandelys pendant l'année mil huit cent soixante-dix.

Fait à Aubert **le** deux **décembre mil huit cent soixante-neuf.**

Chardon.

N°1.

Le 31 janvier 1870.

Ravaud (Marc-Hippolyte) mar. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-dix, le trente-un janvier à onze heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Ravaud, Marc-Antoine, âgé de quarante-deux ans, maçon, domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à six heures du matin, en sa maison d'habitation sise au dit chef-lieu de cette commune, de lui déclarant et de Lagat, Marie, aussi âgée de quarante-deux ans, sans profession son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marc-Hippolyte. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Breugière Pierre, âgé de soixante-quatre ans et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte C.f. + demeurant avec lui: renvoi approuvé.

Chaboissier

Reçu le 4 janvier 1871

N°2

Le 8 Mars 1870.

Bautier (Anne) sexe fém. Lég.

L'an mil huit cent soixante-dix, le huit mars, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Chataignes, Pierre, âgé de soixante-quinze ans, cultivateur, domicilié à Lospeux, commune d'Echandelys; lequel nous a déclaré, en habitation du père, que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Bautier, Antoine, ~~âgé de quarante ans, chiffonnier~~, sise à Lonidat, susdite commune d'Echandelys, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Anne, lequel enfant est né de Ravaud, Marie, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse dudit Bautier, Antoine, âgé de quarante ans, chiffonnier, demeurant ensemble au dit lieu de Lonidat, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Breugière Pierre, âgé de soixante-quatre ans et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, dont, le déclarant et les témoins, dit

ne savoir signer, après lecture à eux faite de présent acte. J. La rature de cinq mots nuls est approuvée.

Thubon J.

N° 3

Le 14 Mars 1870.

Chonion (Jn Claudius) sexe mas. Lég.

Par acte reçu en notre mairie le 8 9bre 1900 Chonion Jn Claudius a contracté mariage avec Clavelier Antoinette Geneviève
Mention faite le 21 9bre 1900
Le Maire

L'An mil huit cent soixante dix, le quinze mars à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabaisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dome) est comparu Chonion, Etienne, âgé de trente-quatre ans, garde-particulier, domicilié au Mas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à quatre heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu du Mas et de Vernet, Jeanne, âgé de vingt-cinq ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui au dit lieu du Mas auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Claudius, les dites déclaration et présentation faites en présence de Chonion, Jean, âgé de soixante-cinq ans et Dufour Guillaume, âgé de trente-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Mas susdite commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite de dit acte J.

Chonion

Thubon J.

N° 4

Le 24 Mars 1870.

Buisson (Henri) sexe mas. fils Lég.

Décédé à Echandelys le 2 Janvier 1951

L'An mil huit soixante dix, le vingt-cinq Mars, à deux heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chabaisier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dome, est comparue en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-un ans sage femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Buisson, Charles, située au Moulin de Gery commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Henri; lequel enfant est né de Fayolle, Jeanne, âgé de trente-un ans, sans profession épouse du dit Buisson, Charles, âgé de trente-trois ans, meunier, habitant ensemble le lieu du Moulin-de-Gery, en cette commune; ladite déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans et Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture J.

ponchon

Thubon J.

N° 5.

Le 2 avril 1870.

Coudeyras (Elisabeth) sexe fém. fille Lég.

L'An mil huit cent soixante-dix, le trois avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabaisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dome) est comparue, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite âgée de soixante-un ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudeyras Jacques, située à la Parade, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Elisabeth; lequel enfant est né de Bertry, Catherine, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Coudeyras, Jacques, âgé de quarante-cinq ans, scieur de long, habitant ensemble le lieu de la Parade, en cette commune; la dite déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans et Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite du dit acte J.

ponchon

Thubon J.

N° 6

Le 4 avril 1870.

L'An mil huit cent soixante-dix, le cinq avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabaisier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dome) est comparue en l'absence du père Ponchon, Marguerite âgée de soixante-un ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin

Chassagne (Marie) sa fille légitime

décédée le 28 Mars 1963 à Saint Etienne (Loire)

TIMBRE IMPÉRIAL 1F. 50c.

N° 7.

Le 6 avril 1870.

en la maison de Chassagne, Jean, située à la Faye, section d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Pinet, Marie, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Chassagne Jean âgé de trente-un ans sieur de Long habitant ensemble le lieu de la Faye 2 Cne 2 Cne Long, section d'Echandelys; la dite déclaration et présentation faites en présence de Rovaud, Jean, âgé de soixante-onze ans et Brugère Pierre âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après qu'il leur en a été fait lecture c.f. la rature de cinq mots nulle et Chabroisier

Brugère (Anne) sa fille légitime

décédée à Clermont-Ferrand le 19 Février 1954

N° 8.

Le 8 avril 1870.

porchon

L'An mil huit cent soixante-dix, le huit avril à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-un ans sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à deux heures du matin, est né un enfant de sexe féminin en la maison de Bouex, Annet, située au Faux-plantes, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Dutour, Marie, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse du dit Bouex, Annet âgé de vingt-neuf ans, sieur de Long, demeurant ensemble au lieu du Faux-plantes en la commune desdites déclaration et présentation faites en présence de Rovaud, Jean, âgé de soixante-onze ans et Brugère Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys. la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après que lecture du dit acte leur a été faite c.f.

Bouex (Jeanne-Marie) sa fille légitime présente

N° 9.

Le 11 avril 1870.

Désuscladc (Marie) 1ère fém. fille légitime jumelle

porchon

L'An mil huit cent soixante-dix, le douze avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-un ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant de sexe féminin en la maison de Désuscladc Vital située au Cheil, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant qui est issu d'un accouchement de jumeaux, inscrit dans l'acte suivant, est né de Coudot, Marie Constance, âgée de quarante deux ans, sans profession, épouse du dit Désuscladc, Vital, âgé de trente-huit ans, sieur de Long demeurant ensemble au dit lieu du Cheil, commune d'Echandelys; les dites déclaration et présentation faites en présence de Gruestier, Antoine, âgé de soixante-huit ans, cultivateur, domicilié au Cheil, commune d'Echandelys et de Rovaud, Jean, âgé de soixante-onze ans cultivateur, domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite.

porchon

N° 10

Le 11 avril 1870.

Désiré Jean
sexe masc. fils lég.
inscrite
Daté de 15 avril 1870

L'An mil huit cent soixante dix, le onze avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabannier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante un ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Désiradelle, Vital, sitüé au Cheil, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant, qui est fils légitime, puîné de la fille inscrite dans l'acte précédent, est né de Courdat, Marie Constance, âgée de quarante deux ans, sans profession, épouse du dit Désiradelle, Vital, âgé de trente huit ans, sitüé de long, demeurant ensemble au dit lieu du Cheil en cette commune, les dites déclaration et présentation faites en présence de Genestier, Antoine, âgé de soixante huit ans, cultivateur, domicilié au Cheil, susdite commune d'Echandelys et de Ravaud, Jean, âgé de soixante onze ans, aussi cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture du dit acte leur a été faite.

Ponchon Chabannier

N° 11

Le 17 avril 1870.

Blanchard (Jean-Antoine) sexe masc. fils lég.
Daté de 17 avril 1870.

L'An mil huit cent soixante dix, le dix sept avril, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabannier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Blanchard, Jean, âgé de quarante quatre ans, cultivateur, domicilié à Deux frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise aux Deux frères, susdite commune, et de Coudeyras, Marie, âgée de quarante ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu de Deux frères et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Antoine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Coudeyras Antoine, âgé de soixante deux ans et de Blanc, Claude, âgé de cinquante cinq ans, cultivateurs domiciliés aux Deux frères, commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire, après lecture à eux faite du dit acte.

Blanchard Chabannier

N° 12.

Le 17 avril 1870.

Coudeyrette (Jeanne) sexe fém. fille lég.

L'An mil huit cent soixante dix, le dix huit avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chabannier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Ponchon Marguerite, âgée de soixante un ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coudeyrette, Jean, située aux Faux plantas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Pialat, Louise, âgée de dix neuf ans, sans profession, épouse du dit Coudeyrette, Jean, âgé de vingt quatre ans, sitüé de long, demeurant ensemble au dit lieu des Faux plantas, susdite commune d'Echandelys, les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante onze ans et de Breyère, Pierre, âgé de soixante quatre ans, cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys; et ont, les témoins, dit ne savoir signer, la déclarante a signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Ponchon Chabannier

N° 13.

Le 21 avril 1870.

Roux (Basile-Anselme-Antoine-Marie) sexe masc. fils lég.

L'An mil huit cent soixante dix, le vingt un avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabannier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante un ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Roux, Jean Marie, sitüé à la Fouterie, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Basile Anselme Antoine Marie, lequel enfant est né de Genestier, Marie, âgée de vingt six ans, sans profession, épouse du dit Roux Jean Marie, âgé de trente sept ans, sitüé de long, demeurant ensemble au dit lieu de la Fouterie, commune d'Echandelys, les dites déclaration et présentation faites en présence de Genestier, Vital, âgé de soixante quatre ans, cultivateur, domicilié à la Fouterie, en cette commune et de Breyère, Pierre, âgé de soixante quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys; et ont, les témoins, dit ne savoir signer, la déclarante a signé avec nous le présent acte après lecture à elle faite.

Ponchon Chabannier

N°11

Le 21 avril 1870.

TIMBRE IMPÉRIAL 1F. 50.

Farge (Claude) ex mas. fils lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le vingt deux avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue en la demeure de Pinchon, Marguerite, âgée de soixante onze ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Farge, Etienne située à Parel commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude, legitime enfant issu de Farge, Claudine, âgée de vingt six ans, sans profession épouse dudit Farge, Etienne, âgé de vingt huit ans, sieur de long, demeurant ensemble audit lieu de Parel, en cette commune; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Fervais Claude, âgé de soixante deux ans et de Chalimbaud, Joseph, âgé de soixante cinq ans cultivateurs domiciliés à Parel, commune d'Echandelys, lesdits témoins ont dit ne savoir signer, la déclarante a signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

pinchon Chaboissier

Par acte reçu à la Mairie d'Orbeil le 5 mars 1910, Farge Claude dont la naissance est ci-dessus a contracté mariage avec dame Faulhioux Marie, veuve de Dupin Jacques.
Mention faite le 16 septembre 1910. Le Maire,

N°10

Le 26 avril 1870.

Pinchon (Marguerite) femme sage femme.

L'an mil huit cent soixante dix, le vingt six avril à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm Puy de Dôme est comparu Dutour Annet, âgé de trente ans, sieur de long, domicilié au Faux Plantas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au Faux Plantas en cette commune et de Michy Catherine, âgée de vingt huit ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu du Faux Plantas et auquel il a déclaré donner le prénom d'Antoine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Renaud, Jean, âgé de soixante onze ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys et de Roubet, Antoine, âgé de vingt quatre ans, cultivateur, domicilié à Coudeyres, commune d'Echandelys, le père et le second témoin ont signé avec nous le présent acte, le premier a dit ne le savoir faire après qu'il leur a été fait lecture du dit acte.

Renaud Dutour Chaboissier

N°16

Le 26 avril 1870.

Pillat (Antoine, Alfred) ex mas. fils lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le vingt six avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père, Pinchon Marguerite, âgée de soixante onze ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Pillat, Pierre, située à Pier commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoine, Alfred, légitime enfant issu de Perrotin, Marguerite, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse de dit Pillat, Pierre, âgé de vingt cinq ans, sieur de long demeurant ensemble au dit lieu de Chartreuille commune, les dites déclaration et présentation faites en présence de Renaud, Jean, âgé de soixante onze ans et de Breyer, Pierre, âgé de soixante quatre ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après lecture à eux faite du dit acte.

pinchon Chaboissier

N°17

Le 30 avril 1870.

Barrière (Jean Antonin) ex mas. fils lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le vingt neuf avril, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Barrière, Claude, âgé de quarante huit ans, propriétaire cultivateur, domicilié à Deux frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce matin, à cinq heures, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise aux Deux frères et de Chemion, Marie, âgée de trente six ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui aux Deux frères en dite commune, auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Antonin, les dites déclaration et présentation faites en présence de Lafont, Damien, âgé de soixante ans et Cavidepras, Joseph, âgé de cinquante trois ans, cultivateurs, domiciliés aux Deux frères en cette commune, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après lecture à eux faite du dit acte.

Barrière Chaboissier

N° 18.

Le 19 avril 1870.

Bournerie Jules Pierre sexe masculin Célébré

Publié le 2 juin 1872

Par acte reçu à la mairie de la Chapelle agnon le 14 juin 1902 Granet Marie Anne dont la naissance est constatée ci contre a contracté mariage avec Marret Antoine Mention faite le 15 juillet 1902

Le Maire

décédée à Clermont le 1er mars 1951

L'An mil huit cent soixante dix, le vingt neuf avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisnier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Bournerie Claude, âgé de quarante ans, sieur de long, habitant le lieu du Buisson, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce matin, à neuf heures ~~du matin~~, de lui déclarant, en sa maison, habitation sise au dit lieu du Buisson et de Bravard, Marie âgée de trente deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au Buisson en cette commune et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jules Pierre; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Rivet, Louis, âgé de soixante ans et de Roux, Jacques, âgé de soixante douze ans, cultivateurs, domiciliés au Buisson en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit le savoir faire après lecture à eux faite du dit acte. S.

Bournerie

Chaboisnier

N° 19

Le 4 Mai 1870.

Granet, Marie Anne sexe fém. fille Lég.

Décédée le 7 8bre 1876

L'An mil huit cent soixante dix, le quatre mai, à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisnier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue en l'absence du père Ponchon, Marguerite, âgée de soixante un ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce matin, à dix heures, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Granet, Laurent, située à Labat, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Anne, lequel enfant est né de Monet, Anne, âgée de trente ans, sans profession, épouse du dit Granet, Laurent, âgé de trente sept ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Labat, en cette commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante onze ans et de Breyère, Pierre âgé de soixante quatre ans, cultivateurs, domiciliés au dit lieu de la commune d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture. S.

Par acte reçu à la mairie de Marat le 7 janvier 1912 Granet Marie-Anne a contracté mariage avec Marat Jean. Mention faite le 30 8bre 1913 Le maire,

pour Mon Chaboisnier

N° 20

Le 19 Mai 1870.

Grolet Jean Baptiste Hippolyte sexe masc. fils Lég

Décédé le 7 8bre 1876

L'An mil huit cent soixante dix, le dix neuf mai, à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisnier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père Ponchon Marguerite, âgée de soixante un ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce soir, à quatre heures, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Grolet Jean Baptiste, situé au Mas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Baptiste-Hippolyte; lequel enfant est né de Dumas, Marie, âgée de trente deux ans, sans profession, épouse du dit Grolet Jean Baptiste âgé de trente ans, chiffonnier, demeurant ensemble au Mas susdite commune d'Echandelys lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante onze ans et de Breyère, Pierre, âgé de soixante quatre ans cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. S.

ponchon

Chaboisnier

N° 21.

Le 26 Mai 1870.

Grivel, Annet-Etienne sexe masc. fils Lég

Décédé le 7 Mai 1871

L'An mil huit cent soixante dix, le vingt six mai, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisnier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu, en l'absence du père Ponchon, Marguerite, âgée de soixante un ans, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce matin, à quatre heures, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Grivel Antoine située à Chabreyras, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Annet-Etienne lequel enfant est né de Sauc, Catherine, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse du dit Grivel, Antoine, âgé de trente huit ans, sieur de long, demeurant ensemble à Chabreyras en cette commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de Echalier, Jean, âgé de cinquante huit ans et de Grivel Etienne, âgé de cinquante neuf ans, cultivateurs, domiciliés à Chabreyras en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture ~~#~~ sage femme relevé approuvé :

ponchon

Chaboisnier

N°22.

Le 2 juin 1870.

Longechal
Claudine-antoinette
ex fém. fille lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le deux juin, à sept heures du soir, par devant nous Antoine-Louis, Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en absence du père, Pouchon, Marguerite, âgée de soixante-cinq ans, rentière, femme de, habitant le bourg d'Echandelys, ~~canton de St Germain~~ laquelle nous a déclaré que ce matin, à six heures, elle a mis au monde un enfant du sexe féminin en la maison de Longechal Jacques-Charles sise à Rossou commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claudine-Antoinette, lequel enfant est né de Pouchon, Jeanne, âgée de quarante ans, sans profession, épouse du dit Longechal Jacques-Charles, âgé de quarante deux ans, rentier de long demeurant avec lui au lieu de Rossou, susdite commune d'Echandelys; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante dix ans et de Breyne, Pierre, âgé de soixante-quatre, cultivateurs, habitant tous deux le bourg d'Echandelys la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après lecture faite.

Pouchon Chaboissier

N°23.

Le 5 juillet 1870.

Champroux
Jean-Marie
ex mar. fils lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le six juillet, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Champroux, Antoine, âgé de trente ans, rentier de long, habitant le lieu de Lonadat cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à trois heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu de Lonadat et de Fayolle, Marie âgée de vingt-cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu de Lonadat, commune d'Echandelys auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans et de Breyne, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire, après lecture faite.

Par acte reçu à la mairie de Bertignat le 10 juin 1902 Champroux Jean-Marie
Pour la naissance ci-contre a contracté mariage avec Beal Marie Anne Célina
Mentions faites le 28 juin 1902
Le Maire

décédé à Beaumont (Puy-de-Dôme) le 18 Juillet 1961

Champroux Chaboissier

N°24.

Le 6 juillet 1870.

Faurie
Jeanne-Marie-Joséphine
ex fém. fille lég.

L'an mil huit cent soixante-dix, le six juillet, à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Faurie, Jean, âgé de quarante ans, cultivateur domicilié à Langlade commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce matin, à quatre heures, de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au dit lieu de Langlade et de Dubour Françoise, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui à Langlade en cette commune et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie-Joséphine les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-dix ans et de Breyne, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, habitant tous deux le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après lecture faite.

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 28 Déc. 1904 Faurie Jeanne-Marie-Joséphine a contracté mariage avec Herrier Jean-Yves Victor de Marie Perlin Mentions le 28 Déc. 1904
Le Maire

décédée à Issoire le 5 Novembre 1959

Faurie Chaboissier

N°25

Le 6 juillet 1870.

Vaudable (André)
ex mar. fils lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le six juillet, à six heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Vaudable, Jean, âgé de trente-cinq ans cultivateur domicilié au Cluet, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à trois heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au Cluet en cette commune et de Ravaud Antoinette âgée de vingt-huit ans, sans profession son épouse, demeurant avec lui au susdit lieu du Cluet, commune d'Echandelys et auquel il a déclaré donner les prénoms de André les dites déclaration et présentation faites en présence de Genestier, Antoine, âgé de soixante-neuf ans et de Communal, Jean, âgé de trente-cinq ans, cultivateurs domiciliés au Cluet commune d'Echandelys le père et le second témoin ont signé avec nous le présent acte, le premier témoin a dit ne le savoir faire après lecture faite.

Communal Vaudable Chaboissier

N°26

Le 8 Juillet 1870.

Barrière (Marie-Elisabeth) sexe fém. fille lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le huit juillet à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Barrière Claude, âgé de quarante un ans, chiffonnier, domicilié au Mas, commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce matin, à quatre heures, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu du Mas et de Ponchon Françoise, âgée de trente cinq ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui au sus dit lieu du Mas en cette commune et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie Elisabeth; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ponchon, Antoine, âgé de soixante neuf ans, cultivateur domicilié à Soisson en cette commune et de Brugière, Pierre, âgé de soixante quatre ans, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Barrière Chaboisier

N°27

Le 12 Juillet 1870

Rouvet (Jean) sexe masc. fils lég.

Décédé à Brousse le 4 Juin 1953

L'an mil huit cent soixante dix, le treize juillet, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Rouvet, Blaise, âgé de vingt huit ans, métayer, domicilié à Roure en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à trois heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu de Roure, commune d'Echandelys et de Chalimbaud, Marie âgée de vingt deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au sus dit lieu de Roure en cette commune et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean, les dites déclaration et présentation faites en présence de Rouvet, Jean, âgé de soixante ans, métayer, domicilié à Roure, commune d'Echandelys et de Ravaud Jean, âgé de soixante onze ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys; et tout, le père et les témoins, dit ne savoir signer après lecture à eux faite du présent acte.

Chaboisier

N°28

Le 8 7bre 1870

Champroux (Marie Claudine) sexe fém. fille lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le huit septembre à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme est comparue en l'absence du père Ponchon, Marguerite, âgée de soixante un ans, sans profession, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce matin à onze heures est né un enfant du sexe féminin en la maison de Champroux, Pierre, située à Coudegras, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Claudine; lequel enfant est né de Viallis, Marthe, âgée de vingt trois ans, sans profession, épouse du dit Champroux, Pierre, âgé de trente ans, cultivateur, habitant ensemble le lieu de Coudegras, en cette commune; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante onze ans et de Brugière, Pierre, âgé de soixante quatre, cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys, lesdits déclarants, signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire, après que lecture leur en a été faite.

Ponchon Chaboisier

N°29

Le 14 7bre 1870

Bertin (Joseph) sexe masc. fils lég.

L'an mil huit cent soixante dix, le quinze septembre, à sept heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme est comparu Bertin, Pierre, âgé de quarante deux ans, cultivateur, domicilié à Lonzadat en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à onze heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au dit lieu de Lonzadat en cette commune et de Pointet Michelle, âgée de trente huit ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui au dit lieu de Lonzadat en cette commune, les dites déclarations faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante onze ans et de Brugière, Pierre, âgé de soixante quatre ans, cultivateurs

Par acte en date du 19 janvier 1901 inscrit à la mairie d'Issoire Berlin Joseph a contracté mariage avec Dartigue Marie Mention faite le 8 octobre 1901
Le Maire

habitant tous deux le bourg d'Echandely ; et a, le père, signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir faire après lecture faite et auquel il a déclaré donner le prénom de Joseph ; renvoi approuvé :

Berlin Chaboyet

N° 30.

Le 14 Septembre 1870.

Dutour
Joseph-Marc.
masc. fils légit.

L'An mil huit cent soixante-dix, le quinze septembre, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm : est comparu Dutour Francais, âgé de trente-deux ans, cultivateur, habitant au Cheil, commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à neuf heures du soir, en sa maison d'habitation sise audit lieu du Cheil de lui déclarant et de Martin Osmalin, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au Cheil et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph-Marc. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite du présent acte.

Dutour Chaboisier

N° 31

Le 26 9bre 1870.

Dutour (Annette)
sexe fém. fille légitime.

décédée à Gardanne (Bouches du Rhône) le 14 février 1956.

L'An mil huit cent soixante-dix, le vingt-sept novembre, à six heures du soir par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Dutour, Claude, âgé de quarante-huit ans, cultivateur, habitant au Moulin-de-Gery, commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à deux heures du soir, en sa maison d'habitation sise audit lieu du Moulin-de-Gery, de lui déclarant et de Hiberti, Jeanne, âgée de quarante ans, sans profession, son épouse, demeurant au lieu du Moulin-de-Gery et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Annette ; les dites déclarations et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, cultivateurs, habitant tous deux le bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite du présent acte. Dutour

Genebrier.

Clos et arrêté par nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, le présent registre des naissances, contenant trente-un actes pour l'année mil huit cent soixante-dix.

Echandely, le trente-un décembre, mil huit cent soixante-dix

Le Maire

Genebrier.

(Voir à la page suivante pour la table alphabétique.)

Table alphabétique &.

N.os des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance	N.os des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance
17	Barrière, Jean-Antonin &. .	29 avril	31	Dutour, Annette &	26 9.bre
26	Barrière, Marie-Elisabeth &. .	8 juillet	15	Dutour, Antoine &	25 avril
2	Bautier, Anne &	8 mars.	30	Dutour, Joseph-Marc	14 7.bre
29	Bertin, Joseph	14 7.bre	14	Farge, Claude &	21 avril
11	Blanchard, Jean-Antoine & . . .	17 avril	24	Faurie, Jeanne-Marie-Joséphine &	6 juillet
18	Bournerie, Jules-Pierre &	29 avril	19	Granese, Marie-Anne & . . .	4 mai
7	Brugère, Anne &	6 avril	21	Grivel, Anne-Etienne . . .	26 mai
4	Buisson, Henri	24 mars.	20	Grolese, Jean-Baptiste-Hippolyte	19 mai
23	Champroux, Jean-Marie &	5 juillet	22	Longechal, Claudine-Antoine	2 juin
28	Champroux, Marie-Claudine	8 7.bre	16	Piallat, Alfred-Antoine &	26 avril
6	Chassagne, Marie	4 avril	1	Ravaud, Marc-Hippolyte . .	31 janvier
3	Chonion, Jean-Claudius	14 mars.	27	Rousele, Jean &	12 juillet
5	Coudeyras, Elisabeth	2 avril	13	Roux, Blaise-Anselme-Antoine-Marie	21 avril
12	Coudeyrette, Jeanne	17 avril	8	Roux, Jeanne-Marie	8 avril.
10	Désusclade, Jean	11 avril	25	Vaudable, André &	6 juillet
9	Désusclade, Marie & . . .	11 avril	..	. . . . .	. . . .

Le maire de la commune d'Echandely, soussigné, certifie avoir dressé la Table alphabétique ci-dessus dressée. . . . . .

Echandely, le quatre janvier, mil huit cent soixante-onze & . .

Turbet

NAISSANCES.

ANNÉE 1871.

Le présent Registre, contenant trois **feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,** c. Pairot, juge **du Tribunal civil d'** Ambert **, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'** Echandelys **pendant l'année mil huit cent soixante-onze.**

Fait à Ambert **le** quinze **décembre mil huit cent soixante-dix.**

c. Pairot

N° 1

Le 24 janvier 1871

Pombonne

Marie-Joseph-Antonin

sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-cinq janvier, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Pombonne François-Roch, âgé de vingt-neuf ans, maître d'hôtel, habitant le bourg d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à sept heures du soir, en sa maison sise au chef-lieu de cette commune, de lui Déclarant et de Arnaud, Marie-Antoinette, âgée de vingt-huit ans, aussi maîtresse d'hôtel, son épouse, demeurant avec lui à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Henri Joseph-Antonin; lesdites Déclaration et présentation faites en présence de Pombonne Michel, âgé de soixante ans, propriétaire, et de Pombonne, Jean-Henri, âgé de vingt-deux ans, étudiant, tous deux domiciliés au bourg d'Echandely, et ont, le père et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Pombonne — Pombonne — Pombonne

N° 2

Le 2 mars 1871

Collange

Françoise-Antoinette

sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le trois mars, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dome), est comparu Collange, Charles-Antoine, âgé de quarante-deux ans, métayer, habitant aux Bordes, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à cinq heures du soir, en sa maison sise aux Bordes, en cette commune, de lui déclarant, et de Courtine, Jeanne, âgée de quarante ans, sans profession, son épouse, demeurant aussi avec lui audit lieu des Bordes commune d'Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Françoise-Antoinette; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Renaud, Jean, âgé de soixante-neuf ans et Bruyère, Pierre, aussi âgé de soixante-neuf ans, cultivateurs, tous deux domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après que lecture du présent acte leur a été faite. /.

Collange

N° 3

Le 4 mars 1871

Dubien

Pierre Henri

sexe masc. fils légitime

Par acte reçu en notre mairie le 20 8bre 1900 Dubien Pierre Henri a contracté mariage avec Genestoux Marie Marguerite suivant acte passé le 21 9bre 1900 Lebrun

L'an mil huit cent soixante-onze, le cinq mars, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dome), est comparu Dubien, Jean, âgé de trente-quatre ans, sieur de Long, habitant au Buisson, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du soir, en sa maison sise au Buisson en ladite commune, de lui déclarant et de Dissard, Antoinette, âgée de vingt-huit ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui audit lieu du Buisson commune d'Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-Henri; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-neuf ans, et Brugière, Pierre, aussi âgé de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après que lecture du présent acte leur a été faite. /.

Dubien

N° 4

Le 23 mars 1871

Bournerie

Marie Marguerite

sexe fém. fille légitime

X

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-trois mars, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dome), est comparu Bournerie, Damien-Lucas, âgé de vingt-cinq ans, propriétaire, habitant au Moulin-de-Gery, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à dix heures du soir, en sa maison d'habitation sise au Moulin-de-Gery, de lui déclarant et de Marie Rouvet, âgée de vingt-deux ans; sans profession, demeurant avec lui audit lieu du Moulin-de-Gery, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Marguerite; lesdites déclaration et présentation faites en présence de François Bournerie, âgé de cinquante deux ans, propriétaire, habitant ledit lieu du Moulin-de-Gery, et d'Antoine Rouvet, âgé de vingt-cinq ans, aussi propriétaire, habitant à Coudeyras commune d'Echandely; et ont, le père et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Rouvet Bournerie Bournerie

N° 5

Le 2 avril 1871

Cosson

Joseph

sexe masc. fils légitime

Par acte passé en la mairie de Clermont Fd (Puy-de-Dôme) le 28 août 1897 Cosson Joseph a contracté mariage avec Angelier Louise

L'an mil huit cent soixante-onze, le deux avril, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Cosson, Joseph, âgé de trente-quatre ans, peigneur de chanvre, habitant le village de Lospeux, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du matin, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu de Lospeux, de lui déclarant et de Longuechal Catherine âgée de vingt-six ans, sans profession, demeurant avec lui, au hameau de Lospeux, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Joseph; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Viallis, Claude, âgé de soixante-douze ans, et de Mourrat, Jean, âgé de soixante-cinq ans, tous deux propriétaires-cultivateurs habitant aussi Lospeux; et ont, le père et les témoins, déclaré ne savoir signer le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Cosson

N° 6

Le 4 avril 1871

Fournet-Fayard

Marie

sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-onze, le cinq avril, à une heure du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Fournet-Fayard, Antoine, âgé de trente-quatre ans, cabaliet, habitant le chef-lieu de la commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à trois heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu d'Echandely, de lui déclarant et de Coudeyras, Antoinette, âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit chef-lieu

d'Echandely ; et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante-neuf ans, et de Brugière Pierre, âgé aussi de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Coupat

Tenebrier

N° 7

Le 6 mai 1871

Coupat (Jeanne-Marie) sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-onze, le sept mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Coupat, Pierre, âgé de trente-un ans, sieur de Long, habitant le lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à sept heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du Moulin-de-Gery, de lui déclarant, et de Vaissey Marie, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Moulin-de-Gery, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante-neuf ans, et de Brugière Pierre, âgé de soixante-neuf ans aussi, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Coupat

Tenebrier

N° 8.

Le 8 mai 1871

Tourrat (Antoinette) sexe fém. fille légitime.

dédédée à Fournols le 24 Janvier 1957

L'an mil huit cent soixante-onze, le huit mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Tourrat Etienne, âgé de vingt-sept ans, sieur de Long, habitant aux Deux-Frères, commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à huit heures du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Vaissey Marie, âgée de vingt-sept ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu des Deux-Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Tourrat

Tenebrier

N° 9

Le 21 mai 1871

Anglade Julie-Eugénie sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-un mai, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Anglade Antoine, âgé de trente-cinq ans, sieur de Long, habitant au Cluel, commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à cinq heures du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Chalimbaud Louise, âgée de vingt-huit ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Cluel, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Julie-Eugénie ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-neuf ans, et de Bearaud Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Anglade

Tenebrier

N° 10

Le 5 juin 1871.

Roux (Eugène-Jean-Marie) sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-onze, le cinq juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Roux Jean-Marie âgé de trente-huit ans, sieur de Long, habitant au Buisson, commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui, à deux heures du matin, à la Forestorie en cette commune, de la maison de Genestier Vital, de lui déclarant et de Genestier, Marie, âgée de vingt-sept ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu du Buisson, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Eugène-Jean-Marie ; les dites déclaration et présentation faites en présence du dit Genestier Vital, âgé de soixante-six ans, cultivateur, habitant le dit lieu de la Forestorie, et de Ravaud Jean, âgé de soixante neuf ans, aussi cultivateur domicilié au bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins en dit ne savoir signer, après lecture faite.

Roux

Tenebrier

N° 11

Le 10 juin 1871

Viallis (Marie-Hélène) sexe fém. fille légitime.

Par acte du 4 mars 1899 inscrit à la mairie d'Echandely Viallis Marie-Hélène dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Chamroux Jean Baptiste ainsi qu'il appert mention faite le 23 7bre 1900 Le Maire

L'an mil huit cent soixante onze, le dix juin, à sept heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Viallis, Antoine, âgé de trente-huit ans, sieur de long, domicilié aux Enclos, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à huit heures du matin, en son domicile, de lui déclarant et de Dupuy, Françoise, âgée de trente ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au dit lieu des Enclos, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Hélène; les dites déclaration et présentation faites en présence de Viallis, Charles, âgé de vingt-un ans de Viallis jeune, âgé de trente-deux ans, tous deux frères du père, sieurs de long, habitants, le premier aux Enclos et le second au bourg d'Echandely; et ont, le père et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après lecture faite et lecture faite. Viallis Viallis Genebrier

N° 12

Le 12 juin 1871

Ponchon (Jeanne-Marie) sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-onze, le douze juin, à sept heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Ponchon, Antoine, âgé de trente-deux ans, sieur de long, domicilié aux Deux-Fours, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à dix heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Deux-Fours, et de Bion, Benoîte, âgée de trente-trois ans, sans profession, son épouse, habitant le domicile de son mari, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Loffre, Damien, âgé de soixante-un ans, et de Coudeyras, Joseph, âgé de cinquante-quatre ans, tous deux cultivateurs, habitant le hameau des Deux-Fours; et ont, le père et les témoins, déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte. Genebrier

N° 13

Le 15 juin 1871

Montel (Jeanne-Marie) sexe fém. fille naturelle.

Montel Jeanne-Marie a été reconnue par Montel Marie sa mère le vingt-deux octobre de la présente année suivant acte inscrit au présent registre n° 32 Echandely le 29 8bre mil huit cent soixante-onze L'officier de l'état civil Genebrier

L'an mil huit cent soixante-onze, le quinze juin, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon Marguerite, âgée de soixante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir, la dame Montel, Marie, veuve de Bonnet Fontaine, âgée de quarante ans, sans profession, demeurant au lieu de la Barade, a accouché, dans sa maison d'habitation, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente, et auquel elle donne le nom et prénoms de Montel (Jeanne-Marie); lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean, âgé de soixante-neuf ans, et de Brugère Pierre, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture en a été faite et leur, renvoi approuvé: ponchon Genebrier

N° 14

Le 16 juin 1871

Bourg (Benoît-Victor) sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-onze, le seize juin, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Bourg, Etienne, âgé de quarante-deux ans, cultivateur, domicilié au Faux-Plantas, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à neuf heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Faux-Plantas, et de Michy, Marie, âgée de trente-huit ans, sans profession, son épouse, habitant le domicile de son mari, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Benoît-Victor; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-neuf ans, et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte de naissance, les témoins ont dit ne savoir signer après que lecture leur en a été faite. Bourg Genebrier

N° 19

Le 26 juillet 1871

Brugère (Claude-Marie)

sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 1 février 1908 Brugère Claude Marie dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Douaire Jeanne-Marie mention faite le 1 février 1908

Devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Brugère, Pierre, âgé de trente-cinq ans, sieur de long, domicilié à Lospeux, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe ~~féminin~~ masculin, né aujourd'hui, à sept heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Lospeux, et de Chalembaud, Anne, âgée de trente-quatre ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu de Lospeux, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claude-Marie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Viallis, Claude, âgé de soixante-douze ans et de Mouvrat, Jean, âgé de soixante-cinq ans, tous deux propriétaires-cultivateurs, habitant aussi le hameau de Lospeux; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. + la rature d'un mot nul est approuvé: Brugère pierre

Genebrier

N° 20

Le 29 juillet 1871

Buisson (Jeanne)

sexe fémi. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-neuf juillet, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Buisson, Charles, âgé de trente-quatre ans, sieur de long, domicilié au Moulin-de-Gery, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à huit heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du Moulin-de-Gery, et de Fayolle, Jeanne, âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu du Moulin-de-Gery, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-neuf ans, et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. / Buisson

Genebrier

N° 21

Le 6 août 1871

Dutour (Antoine)

sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le six août, à onze heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme) est comparu Dutour, Michel âgé de vingt-sept ans, sieur de long, domicilié à Chabreyras, commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à une heure du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Chabreyras, et de Perisse, Antoinette, âgée de vingt-trois ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu de Chabreyras, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-neuf ans, et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. / Dutour

Genebrier

N° 22

Le 12 août 1871.

Genestier

Eugénie-Adeline

sexe fém. fille légitime

décédée le 15 Mai 1954 à Beaumont-P.-de-D.

L'An mil huit cent soixante-onze, le douze août, à onze heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme) est comparu Genestier Pierre, âgé de trente-huit ans, sieur de long, domicilié aux Deux-Frères, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à huit heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Deux-Frères, et de Genestier, Marie, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu des Deux-Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Eugénie Adeline; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante-neuf ans, et de Brugère, Pierre, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. / Genestier

Genebrier

N° 15

Le 23 juin 1871.

Anglade (François-Régis) sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-trois juin, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Anglade, Etienne, âgé de trente-cinq ans, sieur de long, domicilié à la Forestrie, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à deux heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise audit lieu de la Forestrie, et de Fontanet, Marie, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, son épouse, habitant le domicile de son mari, situé audit lieu de la Forestrie, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François-Régis; laditte déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-huit ans, et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte de naissance, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Anglade

Genebrier.

N° 16

Le 2 juillet 1871.

Dutour (Marie-Marguerite) sexe fém. fille légitime.

Par acte reçu en notre mairie le 29 7bre 1900 Dufour Marie Marguerite a contracté mariage avec Ponchon Francisque Mention faite le 21 9bre 1900 Lebeau

L'an mil huit cent soixante-onze, le deux juillet, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'habitation de Dutour, Antoine, sise à Dorel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle déclare donner les prénoms de Marie-Marguerite; lequel enfant est né de Marie Margaud, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Dutour, Antoine, âgé de trente-six ans, sieur de long, habitant ensemble audit lieu d'Aurel; laditte déclaration faite en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-neuf ans, et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Ponchon

Genebrier.

N° 17

Le 14 juillet 1871

Gidon (Henri-Jules.) sexe masculin, fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-onze, le quinze juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine-Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Gidon, Antoine, âgé de quarante ans, Instituteur, domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu d'Echandely, et de Coudert, Antoinette-Marie, âgée de trente ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui le bourg d'Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Henri-Jules; laditte déclaration et présentation faites en présence de Coudert, Damien, âgé de soixante-quatre ans, Instituteur, et de Coudert, Antoine-Marie, âgé de vingt-huit ans, propriétaire, tous deux domiciliés au chef-lieu de la commune de Condat; et dont, le père et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Coudert Coudert Gidon

Genebrier

N° 18

Le 18 juillet 1871

Coudeyras (Marie) sexe fém. fille légitime

décédée le 30-12-45 à Echandelys

L'an mil huit cent soixante-onze, le dix-huit juillet, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Coudeyras, Jacques-Roch, âgé de quarante-deux ans, sieur de long, domicilié à la Berade, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à trois heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de la Berade, et de Dumas, Anne, âgée de trente-quatre ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui ledit lieu de la Berade, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; laditte déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-neuf ans, et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Coudeyras

Genebrier

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-trois juillet, à trois heures du soir, par-

N° 23

Le 18 août 1871

Courquet (Antoine)
sexe masc. fils légitime

Par acte du 19 août 1871 inscrit à la marge de l'acte de naissance de Courquet Antoine a contracté mariage avec Reseuille Antonine.

L'An mil huit cent soixante-onze, le dix-neuf août, à onze heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Courquet, Pierre, âgé de trente-cinq ans, seigneur de long, domicilié aux Deux-Frères, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à huit heures du matin, en sa maison d'habitation, de lui déclarant et de Courrad, Marie, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, habitants avec lui dit lieu des Deux-Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely; le père et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à lui faite du présent acte.

Genebrier.

N° 24

Le 16 7bre 1871

Communal (Antoine-Maurice)
sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le dix-sept septembre, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Communal, Jean, âgé de trente-six ans, seigneur de long, domicilié au Cluel, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à minuit, en sa maison d'habitation, de lui déclarant et de ~~Chassaing~~ + Communal Marie, âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu du Cluel, et auquel il a déclaré donner les prénoms d'Antoine-Maurice; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après que lecture leur en a été faite + Chassaing, renvoi et rature d'un mot nul approuvés.

Communal Genebrier.

N° 25

Le 23 7bre 1871

Courdias (Marie-Joséphine)
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-quatre septembre, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Courdias, Jean-Baptiste, âgé de trente-cinq ans, seigneur de long, domicilié au Moulin-de-Géry, commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à quatre heures du matin, en sa maison d'habitation, de lui déclarant et de Force, Marie, âgée de trente-sept ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu du Moulin-de-Géry, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie-Joséphine; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après que lecture leur en a été faite.

Courdias Genebrier.

N° 26

Le 26 7bre 1871

Terrasse (Anne)
sexe fémi. fille légit.

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-huit septembre, à midi, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Terrasse, Etienne, âgé de quarante-sept ans, seigneur de long, domicilié au Buisson, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le vingt-sept du courant, à quatre heures du soir, en sa maison d'habitation, de lui déclarant et de Dutour, Anne, âgée de quarante-trois ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu du Buisson, et auquel il a déclaré donner le prénom d'Anne; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bonnefaigne, âgé de soixante-quinze ans et de Genestier, Antoine, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs, habitant ~~audit~~ le lieu du Buisson, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après que lecture leur en a été faite + la rature d'un mot nul est approuvée.

Terrasse Genebrier.

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-huit septembre, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat

N° 27

Le 27 7bre 1871

Dutour (Antoine)

sexe masc. fils légitime

civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Dutour François, âgé de trente-trois ans, cultivateur, habitant le lieu du Cluel, en cette commune ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à cinq heures du matin, en sa maison d'habitation de lui déclarant et de Hormalin, Marthe, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui dudit lieu du Cluel, et auquel il a déclaré donner le prénom d'Antoine ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely ; Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Dutour

Genebrier

N° 28

Le 15 8bre 1871

Ponchon

(Jean-Marie.)

sexe masc. fils légitime

Visité le 9 Xbre 1871

L'an mil huit cent soixante-onze, le quinze octobre, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme), est comparu Ponchon Claude, âgé de trente-huit ans, sieur de long, habitant le lieu de Fioson, en cette commune ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à une heure du matin, en sa maison d'habitation, de lui déclarant et de Bravard Jeanne, âgée de trente-un ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu de Fioson, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud, Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely ; le père a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Ponchon

Genebrier

N° 29

Le 16 8bre 1871

Champroux

Jean-François

sexe masc. fils légitime

Suivant acte reçu à la Mairie de la Chapelle sur Usson le 3 février 1906 Champroux dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Rigoulet-Marie Jeanne suivant acte reçu le 20 février 1906

L'An mil huit cent soixante-onze, le seize octobre, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, cantons de St Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme), est comparue Ponchon Marguerite, âgée de soixante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'habitation de Champroux Antoine, âgé de trente-un ans, sieur de long, sise à Lossedat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-François ; lequel enfant est né de Fayolle, Marie, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Champroux Antoine, habitant ensemble audite lieu de Lossedat ; ladite déclaration faite en présence de Ravaud Jean, âgé de soixante-neuf ans et de Brugière Pierre, âgé de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandely ; la déclarante a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Ponchon

Genebrier

N° 30

Le 22 8bre 1871

Brugère (Antoine)

sexe masc. fils légitime

Par acte en date du 9 Xbre 1899

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-trois octobre, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, cantons de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon Marguerite, âgée de soixante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'habitation de Brugère, Louis, âgé de trente-neuf ans, sieur de long, sise à Lospeux, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine ; lequel enfant est né de Viallis Clémentine, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse dudit Brugère Louis, habitant ensemble

inscrit à la mairie de St Genis la Bourelle. Bruyère Antonin a contracté mariage avec Chichet Marie Virginie mention faite le 10 Fb. 1899 Echaux

audite lieu de Loupeux ; laditte déclaration faite en présence de Bruyère Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, domiciliés à Echandely ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /. ponchon Jeunier

N° 31

le 23 8bre 1871

Viallis

Marie-Claudine

sexe fém. fille légitime

décédée à Saucillanges le 13 Mai 1959

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-trois octobre, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, cantons de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est née un enfant du sexe féminin, en la maison d'habitation de Viallis Jean, âgé de trente-deux ans, cultivateur, au bourg d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Claudine ; lequel enfant est né d'Angèle, Anne-Jeanne, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Viallis Jean, habitant ensemble audit bourg d'Echandely ; laditte déclaration faite en présence de Bruyère Pierre, âgé de soixante-neuf ans et de Ravaud Jean, âgé aussi de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs demeurant au bourg d'Echandely ; la déclarante a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /. ponchon Jeunier.

N° 32

le 29 8bre 1871.

Reconnaissance d'un enfant né le 14 juin 1871

sexe féminin

L'an mil huit cent soixante-onze le vingt-neuf octobre à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, cantons de St Germain-l'Herm Puy-de-Dôme, est comparue Marie Montel, âgée de quarante ans, sans profession, demeurant à la Parade, en cette commune, veuve de Benoît Fontaine ; laquelle nous a déclaré qu'elle se reconnaît mère d'un enfant du sexe féminin, qui nous a été présenté le quatorze de ce mois et que nous avons inscrit sur les registres de l'état civil sous les nom et prénoms de Montel (Jeanne-Marie) née la veille ; lequel enfant elle a eu d'un père qu'elle n'a point désigné, laditte déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante-cinq ans, et de Jean Ravaud, aussi âgé de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Echandely ; et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte. /. + qui vaut + Jeunier

N° 33

le 26 8bre 1871.

Jugement rectificatif d'acte de naissance sour Lomel, Guillaume

Transcription.

rature d'un mot nul :

L'an mil huit cent soixante-onze, le dix novembre, nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat Civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), avons conformément à la loi transcrit sur nos registres de naissances le jugement dont la teneur suit. — République Française. Au nom du peuple Français : Le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme a rendu et prononcé le jugement suivant : Réquisitoire. Le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Ambert, vu la demande formée par le sieur Guillaume Lomet, en exécution des articles quatre-vingt-deux et suivants du code civil, la loi du dix décembre mil huit cent cinquante, et les certificats d'indigence délivrés au demandeur les dix-sept et vingt-deux octobre mil huit cent soixante-onze, attendu que dans son acte de naissance inscrit sur les registres de l'Etat civil de la commune d'Echandely, à la date du vingt-six juin mil huit cent quarante-six, son père est désigné sous les noms et prénom d'Antoine Mouvet, attendu qu'il y a là une erreur et que le nom du père du demandeur est Antoine Lomet, ainsi qu'il résulte : 1° de son acte de mariage avec Anne David, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandely, à la date du vingt-trois août mil huit cent quarante-deux ; 2° de son acte de naissance inscrit sur les mêmes registres à la date du deux mai mil huit cent vingt-un ; attendu que cette erreur

doit être rectifié ; requiert qu'il plaise au tribunal, rectifier l'acte de naissance du demandeur en ce sens que le nom d'Antoine Pomet sera substitué à celui d'Antoine Rouvet ; que le jugement à intervenir sera transcrit au net sur les registres de l'année courante et que mention en sera faite en marge de l'acte réformé. Le tout sans frais, vu l'indigence régulièrement constatée. Fait au Parquet d'Ambert le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante onze. Pour le Procureur de la République signé Dugaray. Ouï le Président en son rapport et Monsieur le Substitut en ses conclusions. — Considérant que d'après l'acte de célébration de mariage dressé le vingt-trois août mil huit cent quarante deux, à Echandelys, Antoine Pomet du village de Paret, a épousé Anne David ; et que ce mariage n'était pas dissous en mil huit cent quarante six ; considérant que cette année-là Anne David a mis au jour un fils qui, en l'absence du père n'a été présenté à l'état civil que par une sage femme, laquelle a fait une déclaration erronée en donnant au père le nom de Rouvet ; considérant que le fils d'Anne David, né en légitime mariage n'a pas d'autre père que le mari Antoine Pomet ; = Considérant dès lors qu'il y a lieu d'accueillir la demande en rectification formulée par le Ministère public. = Le tribunal ordonne que l'acte de l'état civil dressé le vingt-six juin mil huit cent quarante six, par Monsieur le Maire d'Echandelys, constatant la naissance de l'enfant d'Anne David, sera rectifié en substituant au nom patronymique Rouvet, qui est erroné, celui de Pomet, qui est sincère. Ordonne qu'à la diligence de Monsieur le procureur de la République le présent jugement sera transcrit sur les registres courants destinés à constater les naissances dans la commune d'Echandelys, et mentionné en marge de l'acte rectifié ; Vu l'indigence constatée, dit que la procédure sera gratuite. Ainsi jugé et prononcé en audience publique par le tribunal de première instance séant à Ambert, composé de Messieurs Chardon, président, Imbert et Macros juges ; Dugaray substitut du procureur de la République, remplissant les fonctions de Ministère public et Sauvade, commis-Greffier tenant la plume le jeudi vingt-six octobre mil huit cent soixante onze à la minute est signé Messieurs Chardon, Président et Sauvade commis-Greffier. Visé pour timbre et enregistré gratis à Ambert le trente octobre mil huit cent soixante onze, folio sur case six. Signé Hiver, receveur. En conséquence le Président de la République Français, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux procureurs-généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte toutes qu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par Messieurs Chardon, Président et Sauvade commis-Greffier. = Expédié à Billom à Guillaume Pomet = Collationné. = Le Greffier du tribunal, signé Dégiron. = La rature de deux mots nuls est approuvée :

Inscrit

K = 34

Le 26 9bre 1871 canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme)

Force (+)

(Jeanne-Pétronille)

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-sept novembre, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys soussigné, est comparue Ranchon Marguerite, âgée de soixante-deux ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'habitation commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Pétronille, légitime enfant issu de Pierre Force, âgé de trente-quatre ans, scieur de long, fils de Pierre Force, cultivateur, habitant ensemble audit lieu du Moulin-de-Gery ; lecture de la déclaration faite en présence de Reynaud Jean, âgé de soixante-neuf ans et de Bruyère Pierre, âgé de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys ; la déclarante a signé avec nous

le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Poncheon — Jeanrie

N.° 35

Le 15 X.bre 1871

ROUX

(Jean-Antoine.)

sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent soixante-onze, le vingt-décembre, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St.-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Roux Jean, âgé de quarante-trois ans, sieur de Long, habitant le lieu du Buisson, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, en sa maison d'habitation, de lui déclarant et de Communal Antoinette, âgée de trente-trois ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu du Buisson, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean-Antoine. Ladite déclaration et présentation faites en présence de Roux Jacques, âgé de soixante-dix-sept ans, et de Viol Louis, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs, habitants aussi le lieu du Buisson; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Roux — Genebrier

Clos et arrêté par nous Antoine Genebrier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances, contenant trente cinq actes pour l'année mil huit cent soixante-onze.

Echandelys, le trente-un décembre mil huit cent soixante onze

Le maire,

Genebrier.

Table alphabétique.

N.os des actes	Noms et prénoms des enfants	Date de la naissance	N.os des actes	Noms et prénoms des enfants.	Date de la naissance
15	Anglade François-Régis	23 juin 1871			
9	Anglade Julie-Eugénie	21 mai	10	Roux Eugène-Jean-Marie	5 juin
14	Bourg Benoît-Victor	16 juin			
4	Bourterie Marie-Marguerite	23 mars	35	Roux Jean-Antoine	15 X.bre
30	Brugère Antonin	22 8.bre			
19 +	Brugère Claude-Marie	26 juillet	26	Terrasse Anne	26 7.bre
20	Buisson Jeanne	29 juillet			
29	Champroux Jean-François	16 8.bre	25	Courtiat Marie-Joséphine	23 7.bre
2	Collange Françoise-Antoinette	2 mars			
24 +	Communal Antoine-Maurice	16 7.bre	31	Viallis Marie-Claudine	28 8.bre
5	Esson Joseph	2 avril			
18 +	Goudeyras Marie	18 juillet	11	Viallis Marie-Hélène	10 juin
7	Goupat Jeanne-Marie	6 mai			
13 +	Dubrey Pierre-Henri	4 mars			
21	Dutour Antoine	6 août			
27	Dutour Antoine	27 7.bre			
16	Dutour Marie-Marguerite	2 juillet			
1	Fombonne Henri-Joseph-Antonin	24 janvier			
34	Foix Jeanne-Pétronille	26 9.bre			
6	Fougnet-Fayard Marie	4 avril			
22 +	Genestier Eugénie-Adeline	12 août			
17	Giton Henri-Jules	14 juillet			
23	Gourguet Antoine	18 août			
33	Jugement rectificatif	26 8.bre			
13	Montel Jeanne-Marie	14 juin			
12	Ponchon Jeanne-Marie	12 7.bre			
28	Ponchon Jean-Marie	15 8.bre			
8	Pourrat Antoinette	8 mai			
32	Reconnaissance	29 8.bre			

Le Maire de la commune d'Echandelys soussigné certifie avoir la table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys, le douze janvier mil huit cent soixante-douze.

Genebrier.

NAISSANCES.

Première feuille.

ANNÉE 1872.

Le présent Registre, contenant trois *feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,* Premier juge *du Tribunal civil d'*Ambert*, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de naissances dans la commune d'*Echandely *pendant l'année mil huit cent soixante-douze.*

Fait à Ambert *le* Dix *décembre mil huit cent soixante-onze.*

Genebrier

N° 1

Le 3 février 1872.

Camus (Marie)

sexe féminin, fille légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le quatre février, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Camus, François, âgé de vingt-cinq ans, scieur de long, domicilié à la Maillerie, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né hier, à onze heures et demie du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de la Maillerie, et de Russias, Marie, âgée de vingt-trois ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; laquelle déclaration et présentation faites en présence de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, habitant du lieu de la Parade, en cette commune, et de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, aussi cultivateur, habitant le bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été faite lecture. /. Camus

Genebrier

N° 2

Le 11 février 1872

Anglade (Louis-Antoine)

sexe mâle, fils légitime

décédé le 28 avril 1874

L'an mil huit cent soixante-douze, le onze février, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue Chassin, Jeanne, âgée de trente-deux ans, sage-femme, domiciliée à Labat, commune d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, elle a mis un enfant de sexe masculin, en la maison d'habitation d'Anglade, Antoine, sise audit lieu de Labat, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Louis-Antoine; lequel enfant est né de Lointier, Françoise, âgée de quarante-deux ans, sans profession, épouse dudit Anglade, Antoine, scieur de long, âgé de trente-cinq ans, demeurant ensemble audit lieu de Labat; ladite déclaration faite en présence de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, habitant au lieu de la Parade, en cette commune, et de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, aussi cultivateur, habitant le bourg d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été faite lecture. /. Chassin — Genebrier

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 27 mai 1901 Gonnichon Marie a contracté mariage avec Bravard Jean Antoine

TIMBRE 1F. 50c

N° 8.

Le 20 avril 1872

Chambrial (Félix).

sexe masc. fils légitime.

N° 9

Le 25 avril 1872.

Marcepoil (Anne. Marie)

sexe fem. fille légitime.

décédée le 4 Mai 1961 à Echandelys

N° 10

Le 28 avril 1872.

Bautier (Jean. Pierre)

sexe masc. fils légitime.

Par acte reçu en notre mairie le 13 juillet 1901 Bautier Jean Pierre a contracté mariage avec Bourmeric Berthe Eulalie Joséphine mention faite le 10 Bre 1901 Le Maire

N° 11.

Le 6 mai 1872.

Dialet (Etienne)

sexe masc. fils légitime.

---

lui audit lieu de la Grange, et auquel le prénom de Marie a été déclaré vouloir donner en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Parade, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Gonnichon

Jenebrier

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Chambrial, Georges, âgé de quarante ans, tailleur, habitant au lieu du Mas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui sur les onze heures du soir, en son domicile d'habitation, au dit lieu du Mas, de lui déclarant et de Marguerite Françoise, âgée de trente-neuf ans, tisseuse, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Mas, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Félix; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et dudit Ravaud Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Parade, en cette commune; le père et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé ledit jour, mois et an que dessus. /.

Jenebrier

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-six avril, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme), est comparu Gonchon Marguerite, âgée de soixante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du matin, est née une enfant du sexe féminin, en la maison d'habitation de Marcepoil, Barthélemy, sise au Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Marie, lequel enfant est le fils de Grange, Anne, âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Marcepoil, Barthélemy, âgé de quarante-deux ans, cultivateur, habitant ensemble audit lieu des Deux-Frères; lesdites déclarations faites en présence de Bruyère Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Ravaud Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Parade, commune d'Echandelys, lequel a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Gonchon

Jenebrier

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-huit avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Bautier, Antoine, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, habitant au lieu de Bretdale, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à cinq heures du matin, en sa maison d'habitations, sise audit lieu de Bretdale, de lui déclarant et de Lassie, Françoise, âgée de trente-neuf ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Bretdale, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Pierre; lesdites déclarations et présentations faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Parade, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / Bautier

Jenebrier.

L'an mil huit cent soixante-douze, le sept mai, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue en la maison du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du matin, est née une enfant du sexe masculin, en la maison d'habitation de Dialet, Pierre, sise au faubourg de Clus, en cette commune, que elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom d'Etienne; lequel enfant est fils de Landine, Marguerite, âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse dudit Dialet, Pierre, âgé de trente-cinq ans, tailleur de pierre, habitant ledit lieu de Clus; lesdites déclarations faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant

N° 3

Le 21 février 1872

Bourrerie
(Marie-Léonie)
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-un février, à trois heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Bourrerie, Claude, âgé de quarante-deux ans, sieur de long, habitant au Buisson, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à sept heures du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du Buisson, de lui déclarant et de Bravard, Marie, âgée de trente-quatre ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Buisson et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Léonie; laquelle déclaration et présentation faites en présence de Genebrier, Antoine, âgé de soixante-huit ans et de Flot, Louis, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au Buisson; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Genebrier.

N° 4

Le 8 mars 1872

Champroux
(Antoine)
sexe masc. fils légitime

Bourrerie

L'an mil huit cent soixante-douze, le huit mars, à quatre heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue, en la demeure du père, Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'habitation de Champroux, Pierre, sis à Couderyras, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Viallis, Mathilde, âgée de vingt ans sans profession, épouse dudit Champroux, Pierre, âgé de trente-deux ans, sieur de long, habitant avec sa femme audit lieu de Couderyras, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandely, et de Roraine, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur habitant le lieu de la Parade, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite et la rature d'un mot nul est approuvée. /.

Ponchon

Genebrier

Sur acte en date du 1er Juin 1896 inscrit à la mairie de Levallois-Perret (Seine) le nommé Antoine Champroux dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Bueso Hortense-Joséphine-Elisabeth.

N° 5

Le 8 avril 1872

Dutour
(Eugénie-Marie-Joséphine)
sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-douze, le huit avril, à cinq heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Dutour, Claude, âgé de cinquante ans, cultivateur, habitant au Moulin-de-Gery, commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du Moulin-de-Gery, de lui déclarant et d'Hiberty, Jeanne, âgée de quarante ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Moulin-de-Gery, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Eugénie Marie-Joséphine; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Longechal, Etienne, âgé de soixante-dix-huit ans et de Force, François, âgé de soixante-sept ans, cultivateurs tous deux domiciliés audit lieu du Moulin-de-Gery; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Dutour

Genebrier

N° 6

Le 8 avril 1872

David (Annette-Julie)
sexe fém. fille légitime

mariée le 15-11-1892 à Echandelys avec Dutour Jean — décédée à Echandelys le 11 Juin 1961.

L'an mil huit cent soixante-douze, le neuf avril, à midi, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue Ponchon, Marguerite, âgée de soixante-trois ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'habitation de David, Etienne, sise au Moulin-de-Gery, commune d'Echandely, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Annette-Julie, lequel enfant est né de Berthelay, Catherine, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse dudit David, Etienne, âgé de trente-neuf ans, sieur de long, habitant avec sa femme audit lieu du Moulin-de-Gery; ladite déclaration faite en présence de Force, François, âgé de soixante-sept ans, et de Longechal, Etienne, âgé de soixante-dix-huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés audit lieu du Moulin-de-Gery; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Ponchon

Genebrier.

N° 7

Le 15 avril 1872

Gounichon (Marie)
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le quinze avril, à six heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Gounichon, Jean, âgé de trente-deux ans, sieur de long, habitant au lieu de la Faye, section de la commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de la Faye, en cette commune, de lui déclarant et de Vacheron, Claudine, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant avec

Le 20 juin 1872.

Payet (Antoine) sexe masculin, fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt juin, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Payet, Antoine, âgé de quarante-cinq ans, sieur de long, habitant le lieu de Labat, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à huit heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Labat, de lui déclarant et de Bonnet, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, demurant avec lui audit lieu de Labat, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Antoine; lesdites déclarations et présentations faites en présence de Bugère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Rostaing, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Garde, même commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Par acte reçu en notre mairie le 26 8bre 1901
Payet Antoine a contracté mariage avec
Faugère Françoise Rosalie suivant acte du 16 mai 1902
Le Voisin

Payet. Genebrier.

N° 16.

Le 5 juillet 1872

Blanchard (Pierre) sexe masc. fils légitime.

Etait les mois 1873

L'an mil huit cent soixante-douze, le cinq juillet, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Blanchard, Jean, âgé de quarante-six ans, sieur de long, habitant aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu des Deux-Frères, de lui déclarant et de Coudeyras, Marie, âgée de quarante-deux ans, sans profession, son épouse, demurant avec lui audit lieu des Deux-Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; lesdites déclarations et présentations faites en présence de Bugère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Rostaing, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Garde, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Blanchard

Genebrier.

N° 17

Le 11 juillet 1872

Chonion (Jeanne-Marguerite) sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-douze, le onze juillet, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Chonion, Etienne, âgé de trente-six ans, garde-champêtre, habitant le lieu du Mas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à trois heures du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du Mas, de lui déclarant et de Vernet, Jeanne, âgée de vingt-sept ans, sans profession, son épouse, demurant avec lui audit lieu du Mas, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marguerite; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Chonion, Jacques, âgé de trente-un ans, propriétaire cultivateur, habitant ledit lieu du Mas, et de Damas, Jean, âgé de trente-trois ans, menuisier, habitant le bourg d'Echandelys; et acte, le père et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. J. Chonion

Chonion Damas

Genebrier.

N° 18

Le 24 juillet 1872

David (Claudius) sexe masc. fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-cinq juillet, à sept heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu David, Antoine, âgé de trente-un ans, sieur de long, habitant le lieu de Labat, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à onze heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Labat, de lui déclarant et de Lonjon, Marie-Adeline, âgée de vingt ans, sans profession, son épouse, demurant avec lui audit lieu de Labat, et auquel il a déclaré vouloir

le lieu de la Barade, ensuite commune ; la déclarante a signé avec nous la présente acte ; les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

poncon

N° 12

le 9 mai 1872

Redon

(Marie-Julie)

sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le neuf mai, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Redon Jean, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, habitant au lieu de Lespeux, commune d'Echandelys ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Lespeux, de lui déclarant et de Redon, Marie-Louise, âgée de vingt-un ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Lespeux, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Julie, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Marquet, Jean-Auguste, âgé de vingt-quatre ans, instituteur, et Chabaud, Antoine, âgé de vingt-un ans, étudiant, habitant tous deux la commune d'Echandelys, témoins, le déclarant et les témoins, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été faite lecture. /.

H. Marquet A. Chabaud Redon

poncon

N° 13

le 22 mai 1872

Faurie (Antoine)

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-deux mai, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Faurie Jean, âgé de quarante-deux ans, cultivateur, habitant au lieu de Langlade, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Langlade, de lui déclarant et de Dutour, Françoise, âgée de trente-sept ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Langlade, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antoine ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Mauvan, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, habitant le lieu de la Barade, en cette commune, et de Bugière, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, aussi cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys ; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

poncon

Faurie

N° 14

le 23 mai 1872

Echalier (Louis-Francisque)

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-trois mai, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue, en l'absence du père, Lonchon, Marguerite, âgée de soixante-trois ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'habitation d'Echalier, Pierre, sise au hameau du Buisson, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Louis-Francisque, lequel enfant est né de Stoer, Marguerite, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Echalier, Pierre, âgé de trente-un ans, tisseur de lacs, habitant ensemble ledit lieu du Buisson ; ladite déclaration faite en présence de Mauvan, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, habitant le lieu de la Barade, en cette commune, et de Bugière, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, aussi cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys ; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

poncon

Par acte reçu en notre mairie le 20 fév. 1900 Echalier Louis la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Lonchon Marie antoinette mention faite le 21 fév. 1900 Le maire

N° 15

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-un juin, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de

le prénom de Claudius ; laditte Déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys et de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Varade, en cette commune ; le père a signé avec nous le présent acte et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Lavie Jeanbrun

N° 19

Le 4 août 1872

Rouset (Benoît)

sexe masc. fils légitime.

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 13 août 1901 Rouset Benoît a contracté mariage avec Grange Victorine mention faite le 10 8bre 1901 Le Maire

L'An mil huit cent soixante-douze, le cinq août, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Jeanbrun, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Rouset Antoine, âgé de vingt-sept ans, propriétaire-cultivateur, habitant le hameau de Coudeyras, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à deux heures du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Coudeyras, de lui déclarant et de Roux Marthe, âgée de dix-neuf ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble audit lieu de Coudeyras, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Benoît ; laditte déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Varade, en cette commune ; le père a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / Rouset

Jeanbrun

N° 20

Le 14 août 1872

Chanion (Jean)

sexe masc. fils légitime.

L'An mil huit cent soixante-douze, le quatorze août, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Jeanbrun, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Chanion, Jacques, âgé de trente-un ans, propriétaire-cultivateur, habitant le hameau du Mas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du Mas, de lui déclarant et de Dumas, Anne, âgée de vingt-un ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble audit lieu du Mas, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean ; laditte déclaration et présentation faites en présence de Brugière, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, et de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la Varade, en cette commune ; le père a signé avec nous le présente acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /. Chanion

Jeanbrun

N° 21

Le 24 août 1872

Clavelier (François-Louis)

sexe masc. fils naturel.

Clavelier François-Louis a été reconnu par Anne Clavelier, sa mère, le 11 7bre 1872 suivant acte inscrit avec les parents au hameau du Buisson, en cette commune, est accouchée, dans la maison d'habitation de ses parents, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente, et auquel elle donne les nom et prénoms de Clavelier, François-Louis ; laditte déclaration et présentation, faites en présence de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, habitant le lieu de la Varade, en cette

Jeanbrun

Clavelier François-Louis a été reconnu par Anne Clavelier, sa mère, le 11 7bre 1872 suivant acte inscrit avec les parents au hameau du Buisson, en cette commune, est accouchée, dans la maison d'habitation de ses parents, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente, et auquel elle donne les nom et prénoms de Clavelier, François-Louis ; laditte déclaration et présentation, faites en présence de Ravaud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, habitant le lieu de la Varade, en cette

Sur acte en date du 4 ~~septembre~~ 1898
du 2 juillet 1898
inscrit à la mairie d'Augelle
le nommé Claveliez François-Louis
dont la naissance est constatée sous
l'acte ci-contre a contracté mariage
avec Brunel Marie
Dont mention faite le 31 Xbre 1898

N° 22

Le 11 7bre 1872

Reconnaissance d'un enfant né le 25 août 1872.

sexe masculin.

† décédé le 6 décembre 1956 à Nuits-St Georges (Côte-D'or) par chon

L'an mil huit cent soixante-douze, le onze septembre, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Claveliez, (Emma), âgée de près de vingt ans, sans profession, fille de Claveliez, Louis, âgé de cinquante-huit ans, marchand ambulant, et de Gidon, Marguerite, âgée de cinquante-sept ans, sans profession, demeurant avec ses parents au hameau de Buisson, en cette commune; laquelle nous a déclaré qu'elle se reconnaît mère d'un enfant du sexe masculin, qui nous a été présenté le vingt-cinq août de la présente année, et que nous avons inscrit sur les registres de l'état civil sous les nom et prénoms de Claveliez (François-Louis), né la veille; lequel enfant elle a eu d'un père qu'elle ne pointe désigné; ladite déclaration faite en présence de Bugère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandely, et de Barraud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le hameau de la Barraude, en cette commune; et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture à eux faite du présente acte. /.

Genebrier

N° 23

Le 15 7bre 1872

Dutour

Eugénie-Marie-Joséphine

sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt septembre, à dix heures du matin; par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Dutour, Marc-Antoine, âgé de quarante-deux ans, scieur de long, habitant le lieu de Cher, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à une heure du soir, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Cher, de lui déclarant et de Vaisse, Antoinette, âgée de trente-un ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble audit lieu de Cher, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Eugénie-Marie-Joséphine; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bugère, Pierre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandely, et de Barraud, Jean-Blaise, âgé de soixante-seize ans, aussi cultivateur, habitant le hameau de la Barraude, en cette commune. Le père et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite des présentes acte que nous avons signé lesdits jour, mois et an que dessus. /.

Genebrier

N° 24

Le 9 novembre 1872

Vernaison

Benoît-Joseph

sexe masc-fils légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le douze novembre à quatre heures du soir pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Joseph-Augustin Vernaison âgé de trente-trois ans, sellier, habitant la ville d'Arlanc (Puy-de-Dôme) lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le neuf du présent mois, à six heures du soir, en la maison d'habitation d'Anne Anglade, âgée de cinquante-sept ans, veuve de Jean Desjardon, sise au bourg de lui déclarant et Jeanne-Josephine Desjardon, âgée de vingt-sept ans, couturière, son épouse, demeurant ensemble en ladite ville d'Arlanc et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Benoît-Joseph; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Mouvat âgé de soixante-cinq ans et Etienne Chatelus âgé de soixante-dix ans, tous deux propriétaires habitant le lieu de Lavaure en cette commune, lesquels nous ont dit ne savoir signer; le père nous a requis, le tout après lecture à eux faite du présent acte + d'Echandely

Vernaison - Desjardon

N° 25

Le 30 9bre 1872

Roux

Germaine-Marie-Joséphine

sexe féminin, légitime

L'an mil huit cent soixante-douze, le premier décembre à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Jean-Marie Roux, âgé de trente-neuf ans, cultivateur demeurant au Buisson, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jour de hier à dix heures du soir, en sa maison d'habitation sise audit lieu du Buisson de lui déclarant et de Marie Genestier âgée de vingt-huit ans sans profession, son épouse, demeurant ensemble, audit lieu du Buisson et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Germaine-Marie-Joséphine, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Claveliet âgé de cinquante-neuf ans et Flot Louis, âgé de soixante-un ans, cultivateurs, habitant le lieu du Buisson, commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Roux

Genebrier

N° 26

Le 2 Xbre 1872

Jugement rectificatif d'acte de naissance pour Champroux Jean-Marie

Transcription

L'an mil huit cent soixante-douze, le deux décembre, nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, cantonée St Germain-l'Herm, (Puy-de-Dôme), avons conformément à la loi, transcrit sur nos registres de naissances le jugement dont la teneur suit: ——— Républiques Française — Au nom du peuple Français: Le tribunal de première de l'arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme a rendu et prononcé le jugement suivant: Réquisitoire. Le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Ambert dit: Vu la demande formée par le nommé Champroux Jean-Marie, domicilié à Fossedat, commune d'Echandelys. Vu les articles quatre-vingt-dix-neuf et suivants du code civil, deux et trois, loi du dix décembre mil huit cent cinquante, huit cent cinquante-six du code de procédure civile et vingt-cinq, loi du vingt-cinq mars mil huit cent soixante-sept. Vu les certificats d'indigence délivrés. Attendu que dans l'acte de naissance du sieur Champroux Jean-Marie, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandelys à la date du dix-neuf avril, mil huit cent quarante-huit, il a été désigné par erreur comme étant du sexe féminin et a reçu les prénoms de Jeanne-Marie. Attendu que le demandeur devait être indiqué dans cet acte comme étant du sexe masculin et s'appeler Jean-Marie ainsi que cela résulte: 1° De l'acte de remplacement délivré par M. le Préfet du Puy-de-Dôme duquel il résulte que ledit Champroux a fait partie de la classe militaire de mil huit cent soixante-huit. 2° De l'acte de baptême dressé le dix-neuf avril, mil huit cent quarante-huit, à Echandelys. 3° Du certificat délivré par M. le maire d'Echandelys, le sept septembre mil huit cent soixante-douze. Requiert qu'il plaise au tribunal rectifier l'acte de naissance du dix-neuf avril mil huit cent quarante-huit en ce sens que l'enfant issu de Champroux Jean et de Marie Brugère, sera indiqué comme étant du sexe masculin et s'appellera Jean-Marie. Ordonner que ladite rectification sera transcrite en entier sur les registres de l'année courante, que mention en sera faite en marge de l'acte rectifié et qu'aucun extrait de cet acte ne pourra être délivré sans cette mention, le tout sans frais, vu l'indigence régulièrement constatée. Ainsi requis le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-douze. Pour le Procureur de la République, signé Du-Garay substitut. Ouï Monsieur le Président en son rapport et Monsieur le Substitut du Procureur de la République en ses conclusions. Attendu qu'un acte d'état civil dressé par le maire de la commune d'Echandelys, le dix-neuf avril mil huit quarante-huit constate la naissance d'un enfant issu du mariage de Jean Champroux et de Marie Brugère et attribue à cet enfant le sexe féminin et les prénoms de Jeanne-Marie. Attendu que le ministère public dans son intérêt d'ordre public soutient que ces qualifications sont erronées, et demande la rectification du sexe et du prénom. Attendu qu'un acte d'état civil ne peut être modifié qu'après une justification juridique de l'erreur dont il peut être vicié. Le tribunal ordonne avant faire droit qu'à l'audience même le ministère public produira articulés par témoins. Ouï ensuite en leurs dépositions, après serment prêté les témoins ci-après nommés, savoir 1° Communal Jean, âgé de trente-sept ans, propriétaire, habitant au Chat, commune

et qu'aucun extrait ne pourra être délivré sans cette mention, le tout sans frais vu l'indigence régulièrement constatée. Au Parquet le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-douze. Pour le Procureur de la République. Signé Du-Garay substitut. Ouï Monsieur le Président en son rapport et Monsieur le Substitut en ses conclusions. Attendu qu'un acte d'état civil dressé par le Maire de la commune d'Echandely le dix-neuf mai mil huit cent cinquante-deux, constate la naissance d'une enfant issue du mariage de Jean Champroux et de Marie Brugère et attribue à cet enfant le sexe masculin et le prénom d'Antoine. Attendu que le ministère public, dans un intérêt d'ordre public soutient que ces qualifications sont erronées et demande la rectification du sexe et du prénom. Attendu qu'un acte d'état civil ne peut être modifié qu'après une justification juridique de l'erreur dont il peut être vicié. Le tribunal ordonne avant faire droit que à l'audience même le ministère public prouvera l'erreur articulée par les témoins. Ouï ensuite en leurs dépositions, après serment prêté les témoins ci-après nommés savoir: 1° Communal, Jean, âgé de trente-sept ans, cultivateur, habitant au Chat commune d'Echandely. 2° Antoine Champroux, âgé de trente-trois ans, cultivateur, habitant à Lossedat, commune d'Echandely. 3° Antoine Courdot, âgé de soixante-cinq ans, propriétaire, habitant au bourg d'Echandely. 4° Guérinon Gaspard, âgé de quarante-quatre ans, cultivateur, habitant à Fournelon, et 5° Champroux Jean-Marie, âgé de vingt-quatre ans, scieur de long, habitant à Lossedat, commune d'Echandely. Attendu qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu à cette audience 1° Qu'en l'année mil huit cent cinquante-deux, les époux Jean Champroux et Marie Brugère n'ont eu qu'un seul enfant qui est du sexe féminin qui est connu et a été élevé sous le prénom d'Antoinette. Attendu dès lors que l'erreur alléguée est manifeste et doit être redressée. Le Tribunal ordonne la rectification de l'acte de naissance dressé à Echandely, le dix-neuf mai mil huit cent cinquante-deux, en ce sens qu'à l'indication erronée du sexe masculin et du prénom d'Antoine, il sera substitué l'indication du sexe féminin, conforme à la vérité et le prénom d'Antoinette. Ordonne la transcription du présent jugement sur les deux registres courants destinés aux naissances dans la commune d'Echandely et la mention dudit jugement en marge de l'acte rectifié sur l'un et l'autre double de l'année mil huit cent cinquante-deux. Dit qu'à l'avenir l'acte sus visé ne pourra être expédié et produit que rectifié. Ordonne que la procédure aura lieu sans frais. Ainsi jugé et prononcé en audience publique par le tribunal de première instance séant à Ambert, composé de Messieurs Chardon, Président, Imbert et Pacros, juges, Du-Garay, substitut du Procureur de la République et Sauvade commis-greffier, tenant la plume, le mardi premier octobre mil huit cent soixante-douze. Signé: Chardon, Président, et Sauvade commis-greffier. Visé pour timbre et enregistré gratis à Ambert le cinq octobre mil huit cent soixante-douze, folio cinq, case une. Signé Hiver, Receveur. En conséquence le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par M.M. Chardon et Sauvade. Expédié et délivré à A. Champroux. Collationné. Le greffier du tribunal + E. Gourbeyre + signé. Le présent renvoi et la rature de quatre mots nuls sont approuvés: f.

Gourbeyre.

N° 28

Le 23 Xbre 1872

Dufour Antoine-Joseph
sans profession

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-trois décembre à onze heures du matin, par-devant nous Antoine Genestier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Annet Dufour, âgé de trente-deux ans, scieur-de-long, demeurant au Faux-Plantas, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à trois heures du matin, en sa maison d'habitation sise audit lieu de Faux-Plantas de lui déclarant et de Catherine Michy âgée de trente ans, sans profession, son épouse, demeurant ensemble, audit lieu du Faux-Plantas et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms

d'Echandely 2° Antoine Champroux, scieur de long, habitant à Lossedat, commune d'Echandely, âgé de trente-trois ans 3° Coudol, Antoine, âgé de soixante-cinq ans, propriétaire, demeurant au bourg d'Echandely, Et 4° Guérinon, Gaspard, âgé de quarante-quatre ans, cultivateur, habitant à Etavaux. Attendu qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu à cette audience 1° qu'en l'année mil huit cent quarante-huit les époux Jean Champroux et Marie Breygère n'ont eu qu'un seul enfant qui est du sexe masculin qui est connu et a été élevé sous le prénom de Jean-Marie. 2° Que cet enfant a satisfait à la loi du recrutement militaire. Attendu dès lors que l'erreur alléguée est manifeste et doit être rectifiée. Le tribunal ordonne la rectification de l'acte de naissance dressé à Echandely le dix-neuf avril mil huit cent quarante-huit en ce sens qu'à l'indication erronée du sexe féminin et du prénom de Jeanne-Marie, il sera substitué l'indication du sexe masculin et le prénom de Jean-Marie. Ordonne la transcription du présent jugement sur les deux registres courants destinés aux naissances dans la commune d'Echandely et la mention dudit jugement en marge de l'acte rectifié, sur l'un et l'autre conflit de l'année mil huit cent quarante-huit. Dit qu'à l'avenir, l'acte susénoncé ne pourra être expédié et produit que rectifié. Ordonne que la procédure aura lieu sans frais. Ainsi jugé et prononcé en audience publique par le tribunal de première instance séant à Ambert composé de MM. Chardon, Président Imbert et Pacaus, juges, Du-Garray, substitut du procureur de la République, remplissant les fonctions du Ministère public et Sauvade, commis-greffier, tenant la plume, le mardi premier octobre mil huit cent soixante-douze, signé Chardon, Président et Sauvade commis-greffier. Visé pour timbre enregistré gratis à Ambert le cinq octobre mil huit soixante-douze, folio quatre, case sept. Signé Hiver Receveur. En conséquence le Président de la République Française, mande et ordonne à tous les huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous les commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par MM. Chardon et Sauvade. Expédié et délivré à Mr. Champroux. Collationné. Le greffier du tribunal signé E. Gourbeyre. + l'erreur. Le présent renvoi et la rature d'un mot nul sont approuvés.

Enregistré

L'an mil huit cent soixante-douze, le deux décembre, nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, avons, conformément à la loi, transcrit sur nos registres de naissances, le jugement dont la teneur suit: République Française — Au nom du peuple Français: Le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, a rendu et prononcé le jugement suivant: Le procureur de la République, près le tribunal de première instance d'Ambert. Vu la demande formée par la nommée Antoinette Champroux, domiciliée à Lossedat commune d'Echandely. Vu les articles quatre-vingt-dix-neuf et suivants du code civil, deux cent trois de la loi du dix décembre mil huit cent cinquante, huit cent cinquante-six du code de procédure civile, vingt-cinq de la loi du vingt-cinq mars mil huit cent-six-sept. Vu les certificats d'indigence n° 1 délivrés. Attendu que dans l'acte de naissance de la demanderesse, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandely, à la date du dix-neuf mai mil huit cent cinquante-deux, c'est par erreur qu'elle a été désignée comme étant du sexe masculin et a reçu le prénom d'Antoine. Attendu qu'elle devait être indiquée comme étant du sexe féminin et s'appeler Antoinette, ainsi que cela résulte 1° de l'acte de baptême dressé le dix-neuf mai mil huit cinquante-deux à Echandely. 2° Du certificat délivré par le maire de cette commune le onze septembre mil huit cent soixante-douze. Requiert qu'il plaise au Tribunal rectifier l'acte de naissance du dix-neuf mai mil huit cent cinquante-deux en ce sens que l'enfant issu d'elle de Champroux Jean et de Marie Breygère sera désignée comme étant du sexe féminin et s'appellera Antoinette. Ordonne que ladite rectification sera transcrite sur les registres de l'année courante, que mention en sera faite en marge de l'acte rectifié

N° 27

Le 2 Xbre 1872

Jugement rectificatif d'acte de naissance de Champroux Antoinette

Transcription



marié à Echan-delys le 3 Août 1895 avec Marie Pouget.
décédé le 31 Août 1962 à Boussac-Ville (Creuse)

d'Antoine-Joseph; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Ravaud Jean-Blaise, âgé de soixante seize ans, cultivateur, habitant le lieu de la Parade, en cette commune, et de Brugère Pierre, âgé de soixante-quatre ans, aussi cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, le père a signé avec moy le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Dubourg

Genebrier

Clos et arrêté par nous Antoine Genebrier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances contenant vingt-huit actes pour l'année mil huit cent soixante-douze.

Echandelys, le trente-un décembre mil huit cent soixante-douze.

Le maire,

Genebrier

Table alphabétique

N° des actes	Noms et prénoms des enfants	date de la naissance	N° des actes	Noms et prénoms des enfants	date de la naissance
		1872			1872
2	Anglade, Louis Antoine	11 février	23	Dutour, Eugénie-Marie-Joséphine	15 7 bre
10	Bautier, Jean-Pierre +	28 avril	14	Echalier, Louis-Francisque +	23 mai
16	Blanchard, Pierre	5 juillet	13	Faurie, Antoine	22 mai
3	Bourrerie, Marie-Léonie	21 février	15	Fayet, Antoine	20 juin
1	Camut, Marie	3 février	7	Gauniche, Marie	15 avril
8	Chambrial, Félix	20 avril	26	Jugement rectificatif	2 X bre
4	Champroux, Antoine	8 mars	27	Jugement rectificatif	2 X bre
17	Chorion, Jeanne-Marguerite +	11 juillet	9	Marcepoil, Anne-Marie +	25 avril
20	Chorion, Jean	14 août	11	Piatat, Etienne	6 mai
21	Chevalier, François-Louis (naturel)	24 août	22	Reconnaissance d'enfant	11 7 bre
6	David, Annette-Julie +	8 avril	12	Redon, Marie-Julie	9 mai +
18	David, Claudius	24 juillet	19	Rouvet, Benoît +	11 août
28	Dutour, Antoine-Joseph	23 X bre	24	Rouse, Germaine-Marie-Joséphine	30 9 bre
5	Dutour, Eugénie-Marie-Joséphine	8 avril	24	Vernaison, Benoît-Joseph	9 9 bre

Le Maire de la commune d'Echandelys, soussigné, certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys, le huit janvier mil huit cent soixante-treize.

Genebrier

N° 3

le 18 avril 1873

Compat, Antoine
sexe masculin
fils légitime

Le 22 août 1899 Compat Antoine a contracté mariage avec Décombas Jeanne par la mairie de Courpière
Mention faite le 11 7bre 1899
Le Maire

L'an mil huit cent soixante-treize, le quatorze avril, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce dix-huit avril, mil huit cent soixante-treize, à minuit, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Grange Etienne sise à Farl, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Cheylembaud, Jeanne, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Etienne Grange, âgé de quarante ans, cultivateur, de long, habitant ensemble audit lieu de Farl; ladite déclaration faite en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

ponchon

Maire.

N° 4

le 18 avril 1873.

Grange, Jean
sexe masculin
fils légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt avril, à onze heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-quatre ans, sage-femme, habitant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce dix-huit avril, mil huit cent soixante-treize, à minuit, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Grange Etienne sise à Farl, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Cheylembaud, Jeanne, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Etienne Grange, âgé de quarante ans, cultivateur, de long, habitant ensemble audit lieu de Farl; ladite déclaration faite en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

ponchon

Maire.

N° 5

Le 19 avril 1873.

Englade, Anne
sexe féminin
fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt avril, à une heure du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Englade, âgé de trente-sept ans, cultivateur, demeurant à la Forestrie, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à quatre heures du soir, de lui déclarant, en la maison sise au lieu de la Forestrie, et de Fontanes, Marie, son épouse, âgée de vingt-six ans, sans profession, demeurant avec lui audit lieu de la Forestrie, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Anne, ladite déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys, le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture leur en a été faite. /.

Englade

Maire.

N° 6

Le 23 avril 1873.

Marguet Antoinette Louise
sexe féminin-légitime

Par acte reçu la Mairie 16e Arrt de Paris le 13 9bre 1902 Marguet Antoinette Louise a contracté mariage avec Mellhiet Auguste
Mention faite le 25 9bre 1902
Le Maire

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-trois avril à midi, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Jeanne Chevaire, âgée trente-trois ans, sage-femme demeurant à Pabat, en cette commune, en l'absence du père; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jean Marguet sise au Faux-Plantas, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoinette Louise, lequel enfant est né de Benoîte Ponchon, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse dudit Jean Marguet, âgé de quarante ans, vivant de long, habitant ensemble audit lieu du Faux Plantas; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /. la rature de quatre mots nuls est approuvée:

Chevaire

Maire.

NAISSANCES

Première feuille.

ANNÉE 1873.

Le présent Registre, contenant *trois* ***feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille par nous,*** *C. Pauros, juge* ***du Tribunal civil*** *d'Ambert* ***, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Civil, pour servir à l'inscription des actes de naissances dans la commune d'*** *Echandelys* ***pendant l'année mil huit cent soixante-treize***

Fait à *Ambert* ***le*** *Deux* ***décembre mil huit cent soixante-douze.***

C. Pauros

N°. 1.

Le 25 Février 1873

Buisson

Louise-Victorine

féminin-légitime

Décédée à Clermont Fd le 11 mai 1946. Le Maire.

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-cinq février, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Buisson, Charles, âgé de trente-six ans, sabotier de long, domicilié au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jourd'hui à dix heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise audit lieu du Moulin-de-Gery, et de Fayolle, Jeanne, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui dudit lieu du Moulin-de-Gery, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Louise-Victorine; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite. /.

Buisson

Genebrier

N°. 2

Le 8 avril 1873.

Dutour (Claude-Louis) sexe masculin, légitime.

Décédé le 17 avril 1873

L'an mil huit cent soixante-treize, le huit avril, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à une heure du matin, est née une enfant du sexe masculin en la maison d'habitation Dutour, sise à Darel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claude-Louis; lequel enfant est né de Marie Mayaud, âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse dudit Antoine Dutour, âgé de trente-huit ans, sabotier, demeurant ensemble audit lieu de Darel; ladite déclaration faite en présence de Bérenger Dutour, âgé de soixante-cinq ans, et de Joseph Chastinchaud, âgé de soixante-quinze ans, cultivateurs, tous les deux domiciliés au susdit lieu de Darel; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Ponchon

Genebrier

N° 7

le 22 avril 1873.

décédé à Echandelys le 1er avril 1959

Champroux

Jean-Auguste

masculin - légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys a contrôlé le 26 9bre 1904

L'an mil huit cent soixante treize, le vingt-trois avril, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marguerite Longechal, âgée de soixante-quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle, en l'absence du père nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Champroux, sise à Lossedat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Auguste, lequel enfant est né de Marie Fayolle, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Antoine Champroux, âgé de trente-trois ans, scieur de long, habitant ensemble audit lieu de Lossedat; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, demeurant au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture.

Champroux Jean auguste mariage Fayet Rapart Bruyerchon Mention en marge le 26 9bre 1904

N° 8

le 25 avril 1873

Casson, Marie

sexe féminin,

fille légitime.

décédée à Troyes (Aube) le 6 Janvier 1963

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-cinq avril, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Joseph Casson, âgé de trente-six ans, peigneur de chanvre, domicilié à Lespeux, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à onze heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Lespeux, et de Catherine Longechal, son épouse, âgée de vingt-huit ans, sans profession, habitant ensemble audit lieu de Lespeux, et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte. J.

N° 9

le 26 avril 1873.

Granet

Clémentine-Joséphine

sexe féminin

fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-sept avril, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Chuaire, âgé de trente-trois ans, sage-femme, demeurant au Labat, en cette commune; laquelle, en l'absence du père, nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Laurent Granet, sise au hameau de Labat en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle déclare donner les prénoms de Clémentine-Joséphine, lequel enfant est né de Mouret, Anne, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse dudit Laurent Granet, âgé de quarante ans, scieur de long, habitant ensemble audit lieu de Labat; lesdites déclarations et présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. J. Chuaire

N° 10

le 6 mai 1873.

Ravaud, Alphonse-Jean

sexe masculin

fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-treize, le sept mai, à neuf heures du matin, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marc-Antoine Ravaud, âgé de quarante-cinq ans, maçon, domicilié au bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à neuf heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu d'Echandelys, et de Marie Sagal, âgée de quarante-cinq ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui dudit lieu; auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Alphonse-Jean; lesdites déclaration, présentation faites en présence de Bruyère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud, Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après

Sur acte en date du 8 9bre 1898 remis à la mairie de Manzat R.J. le nommé Ravaud Alphonse Jean a contracté mariage avec Lafont Hélène Marie Antoinette par procuration faite le 29 avril 1899.

Que lecture leur en a été faite. / Ravaud Jeanne

N° 11

Le 12 mai 1873.

Bourrerie Mélanie Marthe sexe féminin — fille légitime

décédée à Beaurillauges le 24 Novembre 1952

L'an mil huit cent soixante-treize, le douze mai, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-quatre ans, sage femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle, en l'absence du père, nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Bourrerie, Damien-Lucias, sise au Moulin-de-Gery, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Mélanie-Marthe, lequel enfant est né de Marie Rouvet, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Bourrerie Damien-Lucias, âgé de vingt-sept ans, cultivateur de long, habitant ensemble audit lieu du Moulin-de-Gery; les dites déclaration et présentation faites en présence de Bourrerie François, âgé de cinquante-cinq ans, cultivateur demeurant au lieu du Moulin-de-Gery en cette commune, et de Rouvet, Antoine, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, domicilié au hameau de Coudeyras, en cette commune; la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. / Ponchon

Rouvet

Bourrerie

Jeanne.

N° 12

Le 13 mai 1873.

Brugère Justine sexe féminin — fille légitime

Par acte reçu à la Mairie d'Enval le 7 janvier 1913 Brugère Justine a contracté mariage avec Guillaume Randier mention faite le 30 8bre 1913 Le Maire,

L'an mil huit cent soixante-treize, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Marguerite Ponchon, âgée de soixante-quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle, en l'absence du père, nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Louis Brugère, sis au hameau de Lospeux, en dite commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Justine, lequel enfant est né de Vialles, Annette, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Louis Brugère, âgé de quarante-un ans, scieur de long, habitant ensemble audit lieu de Lospeux; les dites déclaration et présentation faites en présence de Brugère, Pierre, âgé de soixante-onze ans, et de Ravaud-Jean, âgé de soixante-onze ans, tous deux cultivateurs domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite, et le treize mai, nenvoi approuvé:

ponchon

Jeanne.

N° 13

Le 1er Juin 1873

Dumas, Claude sexe masculin fils légitime

Par acte reçu à la mairie d'Enval le 24 juin 1905 Dumas Claude dont l'acte de naissance a contracté mariage à la mairie de Riom-ès-Montagnes avec Rebeuille Alexandrine mention faite le 27 7bre 1905 Le Maire soit renvoi

L'an mil huit cent soixante-treize, le premier juin, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme) est comparue Marguerite Ponchon, âgée de soixante quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys, laquelle, en l'absence du père, nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Dumas sise au lieu de Pazel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claude, lequel enfant est né de Françoise Pervais, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Claude Dumas, âgé de vingt-cinq ans, sciant de long habitant ensemble dudit lieu de Pazel, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Dumas Claude, âgé de cinquante-six ans et de Dumas Jean-Baptiste âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au hameau du Mas, en cette commune, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent après lecture à eux faite. / Dumas Claude

ponchon

Jeanne.

N° 14

Le 2 juin 1873

Brugière Marie Françoise sexe féminin fille légitime d'Annet Chalimbaud

L'an mil huit cent soixante-treize, le deux juin, à midi par-devant nous Antoine Genebrier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Brugère Pierre âgé de trente-six ans, sciant de long, habitant le lieu de Lospeux, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à six heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu de Lospeux, et de Chalimbaud, Annet, âgé de trente-six ans sans profession, son épouse, habitant avec lui le hameau de Lospeux, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Françoise; lesdits

Déclaration et présentation faites en présence de Jean Mouratat, âgé de soixante neuf ans
et de Claude Viallis, âgé de soixante quatorze ans, tous deux cultivateurs domiciliés
au lieu de Lespeux, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit
ne savoir signer après lecture à eux faite. /. Brugère

N: 15

Le 21 juin 1873

Vaudable, antonine-Benoîte
sexe féminin
fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-deux juin, à onze heures du matin, par-devant
nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St
Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Vaudable, âgé de quarante ans, cultivateur,
habitant le lieu du Cheul, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né
le jour d'hier à cinq heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise audit lieu du
Cheul, et d'Antoinette Ravaud, âgée de trente-un ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui
au lieu du Cheul, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antonine-Benoîte, lesdites
déclaration et présentation faites en présence de Dumas, Claude, âgé de cinquante-six ans, et de
Dumas, Jean-Baptiste, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au hameau
des Mas, en cette commune; le père et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture
faite. /. Dumas Dumas Vaudable

N: 16

Le 24 juin 1873

Viallis, Jeanne-Marie
sexe féminin
fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-quatre juin, à six heures du soir, par-devant
nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton
de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de soixante-
quatre ans, sage-femme demeurant au bourg d'Echandelys, laquelle, en l'absence du père,
nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe féminin,
en la maison de Viallis, Antoine, sise au lieu des Enclos, en cette commune, qu'elle nous présente,
et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de Dussuts,
Françoise, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Viallis, Antoine, âgé de
quarante ans, sieur de long, habitant ensemble audit lieu des Enclos; lesdites déclaration et
présentation faites en présence de Jean Mouratat, âgé de soixante-neuf ans, et de Claude
Viallis, âgé de soixante-quatorze, tous deux cultivateurs domiciliés au lieu de Lespeux en cette
commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer
après lecture faite à eux faite. /. Ponchon Genebrier

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 2 juin 1903
Viallis Jeanne Marie a contracté mariage avec
Jarre Vital - Dont mention faite le
4 juin 1903

N: 17 décédée le 15 Juin 1951 à Aulnat P. de D.

Le 5 juillet 1873

Courdos, Marie-Françoise
sexe féminin, fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le six juillet, à midi, par-devant nous Antoine
Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St
Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jacques Courdos, âgé de trente-un ans,
sieur de long, habitant le lieu du Cheul, en cette commune, lequel nous a présenté un
enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à minuit, de lui déclarant, en sa maison d'habitation
sise audit lieu du Cheul, et de Marie Chevarin, âgé de vingt-huit ans, sans profession, son
épouse, habitant avec lui, au lieu du Cheul, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms
de Marie-Françoise, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Dumas, Claude,
âgé de cinquante-six ans, et de Dumas Jean-Baptiste, âgé de soixante-huit ans, tous deux
cultivateurs, domiciliés au hameau du Mas, en cette commune; le père et les témoins ont signé
avec nous le présent acte, après lecture faite. / Courdos Dumas Dumas Genebrier

N: 18.

Le 17 7bre 1873.

Goutte Claude.
sexe masculin, fils légitime

Par acte reçu en notre
Mairie le 24 août 1901
Goutte Claude a contracté
Mariage avec Jury
Marie
Mention faite le 11 8bre 1901
Le Maire

L'an mil huit cent soixante-treize, le dix-huit septembre
à midi, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier
de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain
l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Damien Goutte, âgé
de trente-cinq ans, sieur de long, habitant au lieu des Deux-Frères
en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe
masculin, né le jour d'hier, à trois heures du soir, de lui déclarant
en sa maison d'habitation sise audit lieu des Deux-Frères et
de Marie Barrière, âgée de trente-quatre ans, sans profession,
son épouse, habitant avec lui au lieu des Deux-Frères, et
auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Claude, lesdites

déclaration et présentation faites en présence de Barrière Claude âgé de cinquante ans, et Jacques Dubourg âgé de cinquante deux ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg des Deux Frères en cette commune; la pièce et le premier témoin ont signé avec nous la présente acte, le second a déclaré ne le savoir faire après lecture faite.

Goutty Barrière Jumebrin.

N°. 19

Le 21 7bre 1873.

Montel, Marie.
sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-deux septembre, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Laurent-Louis Montel, âgé de trente-quatre ans, propriétaire-cultivateur, demeurant au Buisson, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à dix heures du soir, en sa maison sise au dit lieu du Buisson, de lui déclarant, et d'Anne Montel, âgée de vingt-huit ans, sans profession, habitant avec lui au Buisson, commune d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Claude Montel, âgé de soixante-huit ans, et de François Montel, âgé de soixante-cinq ans, tous les deux cultivateurs et domiciliés à la Forestrie, en cette commune; et ont le déclarant et les témoins, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Montel Montel Montel Genebrier

N°. 20

Le 3 9bre 1873

Roussel, marie,
sexe féminin
fille naturelle

Roussel, Marie
a été reconnue par
ses père et mère
dans leur acte de
mariage dressé
le 20 9bre 1873

L'an mil huit cent soixante treize le trois novembre à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St. Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de soixante quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, demoiselle Anne Roussel, âgée de vingt-trois ans, sans profession, fille d'André Roussel, âgé de quarante-sept ans, et de Marie Champroux, âgée de quarante-quatre ans, cultivateurs, demeurant ensemble au Sud, commune d'Echandelys, est accouchée dans la maison de son père sise audit lieu du Sud, d'un enfant du sexe féminin que elle nous présente et auquel elle donne les noms et prénoms de Roussel, Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Champroux, âgé de soixante-seize ans, et d'André Roussel, âgé de quarante-sept ans, cultivateurs, domiciliés au susdit lieu du Sud; et ont, la déclarante et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. / Champroux Roussel

Ponchon Genebrier

N° 21

Le 22 9bre 1873

Redon

Marie-Augustine
sa fille légitime

L'an mil huit cent soixante-treize, le vingt-trois décembre, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Sonchon, âgé de soixante-quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'habitation de Jean Redon, situé à Lospeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Augustine, lequel enfant est né de Marie-Louise Redon, âgé de vingt-deux ans, sans profession, épouse du dit Jean Redon, âgé de vingt-huit ans, marchand, demeurant ensemble au dit lieu de Lospeux, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Claude Vallis, âgé de soixante-seize ans, et de Jean Chatagnon, âgé de soixante-quatorze ans, tous deux domiciliés au lieu de Lospeux et de l'état de cultivateurs; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite/.

Sonchon Genebrier

Clos et arrêté par nous, Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des actes de naissance, contenant vingt-un actes pour l'année mil huit cent soixante-treize.

Echandelys, le trente-un décembre, mil huit cent soixante-treize

Le Maire.

Genebrier

Voir d'autre part pour la table alphabétique

n° 13. Par acte en date du 7 juillet 19 H. reçu en la mairie d'Orléans
Samuel Claude a contracté mariage avec Berthe Louise Marie Lemesle.

Table alphabétique.

Nos des actes.	Noms et prénoms des enfants.	Dates des actes	Nos des actés	Noms et prénoms des enfants	Dates des actes.
		1873			1873
8	Anglade, Anne ---	19 avril	3	Granet, Clémentine Joséphine	26 avril
11 +	Bourmerie, Mélanie Marie	12 mai	4	Grange, Jean -----	18 avril
12	Brugère, Justine ----	13 mai	6	Marquet, Antoinette Louise	22 avril
14	Brugère, Marie Françoise	2 juin	19	Montel, Marie ----+	21 7bre
1	Buisson, Louise Victorine	24 février	10	Ravaud, Alphonse Jean --	6 mai
7 +	Champroux, Jean Auguste	22 avril	21	Redon, Marie Augustine	22 Xbre
8	Esson, Marie ----	28 avril	20	Roussel, Marie ----	3 9bre
3	Coupat Antoine ----	14 avril	17	Tourdot, Marie Françoise	5 juillet
13	Dumas, Claude ----	1er juin	18	Vaudable, Antonine Benoîte	21 juin
2	Dutour, Claude Louis --	8 avril	16	Viallis, Jeanne Marie	24 juin
18	Goutte, Claude ----	17 7bre	-----	----------	----

Le Maire de la commune d'Echandelys certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée pour l'année mil huit cent soixante-treize des actes des naissances survenues pendant ladite année.

Echandelys, le vingt janvier mil huit cent soixante-quatorze.

Le Maire.

Pleuvry.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NAISSANCES.

ANNÉE 1874.

Le présent Registre, contenant six *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté et paraphé à chaque feuillet, par nous, Juge du Tribunal civil d'*Ambert*, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'*Echandelys *pendant l'année mil huit cent soixante-quatorze.*

Fait à Ambert *le* Premier *décembre mil huit cent soixante-treize.*

C. Pacros

décédé le 11 octobre 1958 à St Etienne sur Usson (P.-de-D.)

↓ N° 1

Le 7 janvier 1874.

Bourmerie (Louis-Marie) sexe masculin, légitime.

Par acte du 15 avril 1899 inscrit à la mairie d'Echandelys le nommé Bourmerie Louis-Marie a contracté mariage avec Mlle Marie Mention faite le 6 mai 1899. Le Maire

N° 2.

Le 12 janvier 1874.

Dutour (Pierre) sexe masculin, légitime.

Par acte reçu à la Mairie d'Echandelys le 9 juillet 1904 Dutour pour l'acte ci-contre a contracté mariage avec Mention faite le 9 juillet 1904.

Béal, Marie, a été reconnue par Béal Marie, sa mère, le 1er mars 1874, suivant acte inscrit ci-après, n° 7. Echandelys le 1er mars 1874 L'officier de l'état civil,

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le huit janvier, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Sonchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Bourmerie, sise au Faux-Plantas, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Louis-Marie; lequel enfant est né de Jeanne Flot, âgée de vingt ans, sans profession, épouse dudit Claude Bourmerie, âgé de vingt-huit ans, vacher-de-long, habitant ensemble le dit lieu de Faux-Plantas; ladite déclaration faite en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. *Sonchon* *Genebrier*

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le douze janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu François Dutour, âgé de trente-cinq ans, cultivateur, domicilié au Chul, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à une heure du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise au lieu du Chul, et de Martha Hosmalin, âgé de vingt-sept ans, sans profession, habitant avec François Dutour, son époux, le dit lieu du Chul, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; laquelle déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le déclarant a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. *Dutour* *Genebrier*

Chevalier Marie Rose fille

L'An mil huit cent soixante-quatorze, le trente janvier, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue Marguerite Sonchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à neuf heures du matin, Marie Béal, âgée de dix-neuf ans, sans profession, fille de Claude

N° 3.

Le 29 janvier 1874.

Béal (Marie)
sexe féminin, fille naturelle.

N° 4.

Le 5 février 1874.

Rouvet (Marie-Henriette)
sexe féminin, fille légitime
jumelle

Par acte reçu en notre mairie le 24 déc. 1900 Rouvet M.-H. a contracté mariage avec Marques Damien
N° 5. le 25 déc. 1900 Le Maire

N° 5.

Le 5 février 1874.

Rouvet (Mélanie)
sexe féminin, fille légitime
jumelle.

N° 6.

Le 28 février 1874.

Ducher (Louis)
sexe masculin, fils légitime

Décédé le 25 mars 1946
à Moulins - allier

N° 7

Le 1er mars 1874.

Reconnaissance d'un enfant né le 29 janvier 1874. du sexe féminin

âgé de cinquante-huit ans, et de Marguerite Hospital, âgé de quarante-huit ans, cultivateurs, demeurant tous ensemble aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, est accouchée dans la maison de son père sise audit lieu des Deux-Frères, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les nom et prénom de Béal, Marie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Claud. Berade, âgé de cinquante-huit ans et de Jacques Déchamps, âgé de cinquante deux ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au susdit lieu des Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Ponchon

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le cinq février, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Antoine Rouvet, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, demeurant à Couderyras, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison sise audit lieu de Couderyras, de lui déclarant, et de Marthe Roux, âgé de vingt ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au susdit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Henriette, lequel enfant est sœur jumelle de la fille inscrite dans l'acte ci-après; lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, et de Pierre Brugère, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite. /.

Rouvet

Genebrier.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le cinq février, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Antoine Rouvet, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, demeurant à Couderyras, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à onze heures un quart du matin en sa maison sise audit lieu de Couderyras, de lui déclarant, et de Marthe Roux, âgé de vingt ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au susdit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Mélanie, lequel enfant est sœur jumelle de la fille inscrite dans l'acte précédent; lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, et de Pierre Brugère, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Rouvet

Genebrier.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt-huit février, à deux heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Jeanne Chuaire, âgée de trente-quatre ans, sage-femme, demeurant à Labat, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean-François Ducher, sise au lieu de Labat, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louis; lequel enfant est né de Marie-Louise Bravard, âgée de vingt-trois ans, épouse dudit Jean-François Ducher, âgé de vingt-neuf ans, cultivateurs, habitant ensemble ledit lieu de Labat; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. /.

Chuaire

L'an mil huit cent soixante-quatorze le premier mars à huit heures du matin par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Marie Béal, âgée de dix-neuf ans, sans profession, fille de Claude âgé de cinquante-huit ans, et de Marguerite Hospital, âgée de quarante-huit ans, cultivateurs, demeurant ensemble aux Deux-Frères, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui est né un enfant du sexe féminin que nous a été présenté le trente janvier dernier et que nous avons inscrit sur les registres de l'état civil sous les nom et prénoms de Béal (Marie) née la veille, lequel enfant elle a eu d'un père qu'elle n'a point désigné; ladite déclaration faite en présence de Jacques Dechamps, âgé de cinquante-deux ans, et de Claude

N° 12

Le 16 avril 1874.

Ponchon (Victorine)
sexe féminin, légitime.

L'an mil huit cent soixant-quatorze, le dix-sept avril, à deux heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Ponchon, sise aux Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Victorine; lequel enfant est né de Jeanne Bion, âgée de trente-six ans, épouse dudit Antoine Ponchon, âgé de trente-cinq ans, cultivateurs, habitant ensemble le dit lieu des Deux-Frères, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Louis Renaudias, âgé de quatre-vingts ans, et de Claude Beraud, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs domiciliés aux Deux-Frères, commune d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./.

Victor Chaboissier — ponchon

N° 13.

Le 30 avril 1874.

Dutour (Antoine-Marie-Henri.)
sexe masculin, fils légitime.

Le 19 août 1899 Dutour Antoine-Marie-Henri a contracté mariage avec Dueros Antonine en la mairie de St-Bloy-la-Glacière Dont mention faite le 31 7bre 1899.
Le Maire

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le trente avril, à trois heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Jeanne Epuy, âgée de trente-quatre ans, sage-femme, demeurant à Labat, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Michel Dutour, sise au lieu de Chabreyras, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoine-Marie-Henri; lequel enfant est né d'Antoinette Voisse, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Michel Dutour, âgé de vingt-neuf ans, cultivateurs, habitant ensemble ledit lieu de Chabreyras; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoin. Marquet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux domiciliés cultivateurs au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir faire, après lecture faite./. Renaire — Victor Chaboissier

N° 14

Le 11 mai 1874

Coudeyras (Philomène)
sexe féminin, fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le douze mai à onze heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à midi, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Etienne Coudeyras, sise au lieu des Deux-frères, en cette commune qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Philomène, lequel enfant est né de Marguerite Coudeyras, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Etienne Coudeyras, âgé de trente-sept ans, tisseur de long, habitant ensemble ledit lieu des Deux-Frères, les dites déclaration et présentation faites en présence de Claude Beraud, âgé de soixante-deux ans, et de Louis Renaudias, âgé de quatre-vingts ans, cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères, en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./. ponchon — Victor Chaboissier

décédée le ~~1er~~ 8 Juin 1950 à Paris (XIIème)

N° 15

Le 14 mai 1874

Chorion (Jean-Marie)
sexe masculin, légitime

Par acte reçu à la mairie de St-Amant-R.-S. Chômine pour l'acte ci-contre a contracté mariage avec Françoise Déjoux le 21 octobre 1905.
Pour mention
Le Maire

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le quinze mai, à sept heures du matin, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Chorion, âgé de trente-neuf ans, garde champêtre, demeurant au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à neuf heures du soir, en sa maison sise audit lieu d'Echandelys, de lui déclarant, et de Jeanne Vernet, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui le susdit lieu d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./.

Chorion — Victor Chaboissier

Beraud, âgé de cinquante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu des Deux-Frères; et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte./.

Signatures.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt mars, à midi, par-devant nous André Roussel, adjoint, remplissant, en l'absence du maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Sonchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Claude Béal, sise aux Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Françoise-Mélanie; lequel enfant est né de Marguerite Hospital, âgée de quarante-huit ans, épouse dudit Claude Béal, âgé de cinquante-huit ans, cultivateurs, demeurant ensemble au lieu des Deux-Frères, en cette commune; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./. Sonchon Roussel

N° 8

Le 19 mars 1874.

Béal (Françoise-Mélanie)

sexe féminin, légitime

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt-quatre mars, à cinq heures du soir, par-devant nous André Roussel, adjoint, remplissant pour le maire absent, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue, en l'absence du père, Marguerite Sonchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Viallis, sise au bourg d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né d'Anne-Jeanne Anglade, âgée de trente-quatre ans, épouse dudit Jean Viallis, âgé de trente-cinq ans, cultivateurs, demeurant ensemble au bourg d'Echandelys; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Brugière Pierre, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marguet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./. Roussel Sonchon

N° 9

Le 24 mars 1874.

Viallis (Jean.)

sexe masculin, fils légitime

Par acte reçu à la mairie de St Genès-la-Tourette le 22 avril 1902 Viallis Jean sous la naissance est ci contre a contracté mariage avec Dupuy Françoise acte mentionné fait le 5 mai 1902

Décédé à Thiers le 8-2-18

N° 10

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le douze avril, à six heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue, en l'absence du père, Marguerite Sonchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jean Renaudias, sise aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoinette-Virginie; lequel enfant est né de Louise Roussel, âgée de trente-un ans, épouse dudit Jean Renaudias, âgé de trente-sept ans, cultivateurs, demeurant ensemble au dit lieu des Deux-Frères. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Claude Berraud, âgé de soixante-deux ans, et de Louis Renaudias, âgé de quatre-vingts ans, cultivateurs domiciliés au susdit lieu des Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./. Sonchon Victor Chaboissier

Le 12 avril 1874.

Renaudias (Antoinette-Virginie)

sexe féminin, fille légitime.

Décédée à Martre en Limadoise 12 février 1947 le maire

N° 11

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le seize avril, à midi, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue, en l'absence du père, Marguerite Sonchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jacques-Louis Redon, sise à Les Jeux, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Victorine; lequel enfant est né de Marie Farge, âgée de vingt-deux ans, épouse dudit Jacques-Louis Redon, âgé de vingt-sept ans, cultivateurs, demeurant ensemble audit lieu de Les Jeux; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Mounat, âgé de soixante-dix ans, et de Jean Chatagner, âgé de soixante-dix-sept ans, cultivateurs, domiciliés à Les Jeux en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite./. Sonchon

Le 15 avril 1874.

Redon (Anne-Victorine)

sexe féminin, fille légitime.

féminin, en la maison de Jean-Marie Champroux, sise aux Vers, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Françoise, lequel enfant est né de Marie Guidon, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Jean-Marie Champroux, âgé de vingt-six ans, scient de long, habitant ensemble ledit lieu des Vers. Les dites déclarations et présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante-sept ans, et d'Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

Champroux
Marie-Françoise
sexe féminin légitime

ponchon

Victor Chaboissier

N°20

Le 6 juin 1874

Sauvadet Julie-Sidonie
sexe féminin légitime

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le sept juin, à quatre heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison dudit Sauvadet, sise à Lonsdat, en cette commune, qu'elle nous présente, auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Julie-Sidonie, lequel enfant est né de Marie-Madelaine Bonnerie, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Antoine Sauvadet, âgé de vingt-cinq ans, scient de long, habitant ensemble ledit lieu de Lonsdat; les dites déclarations et présentation faites en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans, et de Pierre Bruyère, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire, après lecture faite.

ponchon

Victor Chaboissier

N°21

Le 10 juin 1874

Dutour
Anaïsse-Julie
sexe féminin
légitime

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le dix juin, à six heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Vital Dutour, sise au Chuel en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anaïsse-Julie, lequel enfant est né de Antoinette Communal, âgé de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Vital Dutour, âgé de trente-deux ans, scient de long, habitant ensemble ledit lieu du Chuel, la dite déclaration faite en présence de Claude Berand, âgé de soixante-deux ans, et de Louis Renaudiat, âgé de quatre-vingts ans, cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire, après lecture faite.

ponchon

Victor Chaboissier

N°22.

Le 17 juin 1874

Dumas
Claude
sexe féminin, légitime

décédé le 27 Mai 1961 à Murat-le-Quaire (P.-de-Dôme)

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le dix-huit juin, à sept heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Dumas, sise au Mas, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Claude, lequel enfant est né de Marie Sauzet, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Antoine Dumas, âgé de vingt-quatre ans, scient de long, habitant ensemble le dit lieu du Mas, la dite déclaration faite en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans, et de Pierre Bruyère, âgé de soixante-sept ans, cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire, après lecture faite.

ponchon

Victor Chaboissier

N°= 16

Le 15 mai 1874

Farge Antoinette

sexe féminin légitime



décédée le 10 Février 1971 à St-Dier-d'Auvergne

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le quinze mai, à cinq heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Etienne Farge, sise au lieu de Parel en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Claudine Grivet, âgé de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Etienne Farge, ~~sise au lieu de Parel~~ âgé de trente-deux ans, sieur de long habitant ensemble audit lieu de Parel. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-sept ans et d'Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys. la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne le savoir faire après lecture faite. La rature de cinq mots nuls est approuvée.

Ponchon Victor Chaboissier

N°= 17

Le 25 mai 1874

Issartel Marie-Antoinette

sexe féminin légitime

Marié à Paris (XI^e N^e) le vingt neuf Juin mil neuf cent dix huit à Redon

Jean marie Echandelys le 2 Septembre 9^bre de Issartel cant^n

décédée à Epinay-sur-Orge (Seine et Oise) le 22 Décembre 1964

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt-six mai à neuf heures du matin, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Gabriel Issartel, sise aux Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Antoinette, lequel enfant est né de Marie Chevarin, âgée de quarante-trois ans, sans profession, épouse dudit Gabriel Issartel, âgé de quarante-sept ans, sieur de long, habitant ensemble audit lieu des Deux-Frères, les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marquet âgé de soixante-quatre ans et de Pierre Brugère, âgé de soixante-sept ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys. la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

Ponchon Victor Chaboissier

N°= 18

Le 31 mai 1874.

Genestier (Catherine)

sexe féminin, légitime.

Décédée le 12 Février 1968 à La Garenne-Colombes (Seine)

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le trente-un mai, à cinq heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Genestier, âgé de quarante-deux ans, cultivateur, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à cinq heures du matin, en sa maison sise au lieu des Deux-Frères, en cette commune, de lui déclarant et de Marie Genestier, âgée de trente-huit ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui dit lieu des Deux-Frères et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Catherine, les dites déclarations et présentation faites en présence de Claude Berard, âgé de soixante-deux ans, et Louis Renaudias, âgé de quatre-vingts ans, cultivateurs, domiciliés aux Deux-Frères, ~~et voisins~~ en cette commune, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite. La rature de deux mots nuls est approuvée.

Genestier Victor Chaboissier

N°= 19

Le 3 juin 1874.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le trois juin, à quatre heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-cinq ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, est né un enfant du sexe

N°. 27.

Le 13 août 1874.

Ponchon
(Jeanne. Marie)
sexe féminin, légitime.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le quatorze août à midi, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu François Ponchon, âgé de trente-huit ans, cultivateur de long, demeurant au Faux-Plantas, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à six heures du soir, en sa maison d'habitation sise au dit lieu du Faux-Plantas, de lui déclarant et de Jeanne Montel, âgée de trente-six ans, sans profession, demeurant avec lui au susdit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Mourret, âgé de soixante-dix ans et de Pierre Chalagnat, âgé de soixante-dix-sept ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Los Pieux en cette; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer de ce requis, après qu'il leur en a été fait lecture. / # son épouse, le présent renvoi est approuvé: Victor Chaboissier

Ponchon

N°. 28

Le 24 7bre 1874.

Chalimbaud
(Anne. Marie. Joséphine)
sexe fém. fille légitime

Décédée le 23 Août 1952 à St. Dier - d'Auvergne.

L'an mil huit cent soixante-quatorze le vingt-cinq septembre à onze heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Chalimbaud, âgé de quarante-deux ans, cultivateur, demeurant à Parel en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à neuf heures du soir, en sa maison sise au dit lieu de Parel, de lui déclarant et d'Antoinette Rulhière, âgée de quarante-deux ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui à Parel et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Marie-Joséphine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Philibert Mathieu, âgé de quarante-trois ans, aubergiste et de Benoît Berthaley, âgé de quarante-cinq ans, menuisier, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys; et ont, le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Berthaley Chalimbaud
Mathieu Victor Chaboissier

N°. 29

Le 28 7bre 1874

Dumas
(Claudine-Anne-Marie)
sexe fém. fille légitime

Par acte du vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, inscrit à la mairie de Saint-Hilaire, la nommée Dumas Claudine Anne-Marie dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Mercier Pierre-Louis

L'an mil huit cent soixante-quatorze le vingt-huit septembre à cinq heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Dumas, âgé de trente-cinq ans, menuisier demeurant au bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison sise à Echandelys, de lui déclarant, et de Marie-Antoinette Dumas, âgée de trente-quatre ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au dit bourg d'Echandelys et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claudine-Anne-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Philibert Mathieu, âgé de quarante-trois ans, aubergiste et de Benoît Berthaley, âgé de quarante-cinq ans, menuisier, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys; et ont, le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. /.

Berthaley Dumas Mathieu Victor Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-quatorze le huit octobre à dix heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de

N° 23

Le 30 juin 1874

Force (Benoît)

sexe masculin, légitime

Par acte reçu à la Mairie de Couty Force Benoît dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Vaudable Jeanne antoinette Victoire le 17 mars 1900. mention faite le 16 février 1903 le présent

Second mariage contracté à Pauillac avec Taverdier Marie Elise le 2 Oct. 1919

N° 24

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le premier juillet, à dix heures du matin, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu André Force, âgé de trente-sept ans, scieur de long, demeurant au Moulin-de-Gay, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à quatre heures du matin, en sa maison d'habitation sis audit lieu du Moulin-de-Gay, de lui déclarant et d'Anne Sicre, âgé de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, et habitant avec lui le susdit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Benoît, toutes déclaration et présentation faites en présence de Jean Mourat, âgé de soixante-dix ans, et de Simon Chatoigner, âgé de soixante-dix-sept ans, cultivateurs et domiciliés en cette commune, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir de ce enquis, après lecture faite./.

Force

Victor Chaboissier

L. 24 juillet 1874.

Bourmerie (Marie-Anne)

sexe féminin, légitime

N° 24

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt-cinq juillet, à onze heures du matin, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Claude Bourmerie, âgé de quarante-quatre ans, cultivateur, demeurant au Buisson, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à une heure du matin, en sa maison d'habitation sis audit lieu du Buisson, de lui déclarant et de Marie Bravard, âgé de trente-six ans, sans profession, son épouse, et habitant avec lui le susdit lieu, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Anne; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Louis Flot, âgé de soixante-huit ans, et de Jacques Roux, âgé de quatre-vingts ans, cultivateurs et domiciliés audit lieu du Buisson, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir de ce faire après lecture faite./.

Victor Chaboissier

Bourmerie

N° 25

Le 25 juillet 1874

Anglade Marie

sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt-cinq juillet, à sept heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Gervais-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Etienne Anglade, âgé de trente-sept ans, cultivateur domicilié à la Forestérie, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à quatre heures du soir, en sa maison d'habitation sise à la Forestérie, de lui déclarant et de Marie Fontaine, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de la Forestérie en cette commune, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites déclarations et présentation faites en présence de Pierre Bringère, âgé de soixante-sept ans et de Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis, après lecture faite./.

Victor Chaboissier

Anglade

N° 26.

Le 7 août 1874

Couderyras (Antoine-Adolphe)

sexe masculin, légitime;

Décédé le 28 mars 1875

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le ~~vingt~~ huit août, à dix heures du matin, par-devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jacques-Roch Couderyras, âgé de quarante-cinq ans, scieur de long, demeurant à la Parade en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à quatre heures du soir, en sa maison d'habitation sise à la Parade, de lui déclarant et de Anne Dumas, âgée de trente-sept ans, cultivatrice, son épouse, habitant avec lui au dit lieu de la Parade commune d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antoine Adolphe; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante-quatre ans et de Pierre Bringer, âgé de soixante-sept ans tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, de ce requis, après lecture faite. La rature d'un mot nul est approuvée;

Couderyras Jacque

N° 30

Le 7 8bre 1874.

Tourdias
(Jean Marie)
sexe masc. fils légitime.

Par acte reçu à la mairie de Condat, Tourdias Jean Marie a contracté mariage avec Refeuille Françoise Victoire le 17 août 1901. Mention faite le 16 février 1903 Le Maire

N° 31

Le 12 8bre 1874.

Bautier
(Antoine Théodore)
sexe mas. fils légitime

L'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, (Puy-de-Dôme) est comparu Antoine Tourdias, âgé de trente six ans, sieur de long, demeurant à Chez, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à minuit, en sa maison sise à Chez, de lui déclarant, et d'Antoinette Barrot, âgée de trente ans, ménagère son épouse demeurant avec lui audit lieu de Chez, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Mathieu Simonet âgé de quarante sept ans, et d'Antoine Buisson, âgé de soixante huit ans, cultivateurs et domiciliés audit lieu de Chez; lequel a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite.

Tourdias Victor Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-quatorze le treize octobre à huit heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm (Puy-de-Dôme) est comparu Antoine Bautier, âgé de quarante cinq ans, chiffonnier, domicilié à Lossedat, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à une heure du matin, en sa maison sise audit lieu de Lossedat de lui déclarant et de Françoise Loffre âgée de quarante cinq ans, ménagère son épouse, domiciliée avec lui à Lossedat et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antoine Théodore, les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Chalagnac, âgé de soixante dix sept ans, et de Jean Mourat, âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux, en cette commune; lequel a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite. Echandelys, le présent renvoi est approuvé:

Bautier Victor Chaboissier

N° 32

Le 31 8bre 1874

Pointud (Jeanne-Marie)
sexe féminin fille lég.

L'an mil huit cent soixante-quatorze le premier novembre à quatre heures du soir par devant nous Victor Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm (Puy-de-Dôme) est comparu en l'absence du père Marguerite Porchon, âgée de soixante cinq ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Annet Pointud, sise à la Faye, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Antoinette Limoine, âgée de vingt trois ans, cultivatrice, épouse du dit Annet Pointud, âgé de vingt huit ans, sieur de long, habitant ensemble le dit lieu de la Faye; la dite déclaration faite en présence de Blaise Limoine âgé de soixante dix ans et de Jean Chassagne, âgé de trente cinq ans, tous deux cultivateurs, domiciliés à la Faye, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir le faire après lecture faite.

porchon Victor Chaboissier

Clos et arrêté par nous André Roussel, adjoint, remplissant, en l'absence du maire, les fonctions de 1er officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des actes de naissance, contenant trente-deux actes pour l'année mil huit cent soixante-quatorze.

Echandelys le trente-un décembre mil huit cent soixante-quatorze

la rature de deux mots nuls est approuvée

Table alphabétique

Roussel

N°s des actes	Noms et prénoms des enfants	Dates des actes	N°s des actes	Noms et prénoms des enfants	Dates des actes
		1874			1874
2	Anglade, Marie	25 juillet	2	Dutour, Pierre +	12 janvier
31	Baleix, Antoine-Théodore	12 9bre	16	Farge, Antoinette +	15 mai
8	Béal, Françoise-Mélanie	19 mars	23	Force, Benoît	30 juin
3	Béal, Marie	29 janvier	18	Generier, Catherine +	31 mai
1	Bourmerie, Louis-Marie +	7 janvier	17	Fesardet, Marie-Antoinette	25 mai
24	Bourmerie, Marie-Anne	24 juillet	32	Pointaud, Jeanne-Marie	31 8bre
28 x	Chalimbaud, Anne-Marie-Joseph	24 7bre	27	Ponchon, Jeanne-Marie	13 août
19	Champroux, Marie-Françoise	3 juin	12	Ponchon, Victorine	16 avril
15	Chomion, Jean-Marc +	14 mai	7	Reconnaissance	1er mars
26	Coudeyras, Antoine-Adolphe	7 août	11	Redon, Anne-Victorine	15 avril
14	Coudeyras, Philomène	11 mai	10	Renaudias, Antoinette-Virginie +	12 avril
6	Dubier, Louis +	28 février	4	Rouret, Marie-Henriette	5 février
22	Dumas, Claude +	17 juin	5	Rouret, Mélanie	5 février
29	Dumas, Claudine-Anne-Marie	28 7bre	20	Sauradet, Julie-Sidonie	6 juin
21	Dutour, Amédée-Julie	10 juin	30	Courdias, Jean-Marie	9 8bre
13	Dutour, Antoine-Marc-Henri	30 avril	9	Vallis, Jean	24 mars

L'adjoint de la commune d'Echandelys, soussigné, remplissant, en l'absence du maire, les fonctions d'officier de l'Etat civil, certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys le vingt-cinq janvier mil huit cent soixante-quinze

Roussel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NAISSANCES.

ANNÉE 1875.

Le présent Registre, contenant trois feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous, C. Pauros, juge du Tribunal civil d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent soixante-quinze.

Fait à Ambert le quatre décembre mil huit cent soixante-quatorze.

C. Pauros

N° 1re

Le 5 février 1875

Désarsclade, François, sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie de Saint-Genès, le Conseiller Désarsclade dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Drugeon Philomène le 25 8bre 1903
Le Maire
Champon

décédé à Echandelys le 12 Janvier 1960

L'an mil huit cent soixante-quinze le cinq février, à quatre heures du soir, par-devant nous André Rouchol, adjoint, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marguerite Gidon, âgée de soixante-six ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Désarsclade, au moulin de Gerzon, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François, lequel enfant est né de Marguerite Gidon, âgée de vingt-sept ans, ménagère à Gerzon, sus-nommée, demeurant ensemble audit lieu du moulin de Gerzon, laquelle déclaration faite en présence d'Etienne Longechal, âgé de soixante-six ans, et de Jean Chassaing, âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés dans cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Rouchol

Pouchon

N° 2

Le 8 février 1875.

Vernet, Anne-Léonie, sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quinze le huit février, à une heure du soir, par-devant nous André Rouchol, adjoint, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Vernet, âgé de trente ans, chiffonnier, demeurant à Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à deux heures du matin, en sa maison sise à Chez Sulet, déclarant et de Marie Louis âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu de Chez Sulet, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Léonie; et les déclarations et présentation faites en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante cinq ans, et de Pierre Bourgère, âgé de soixante-huit ans, tous deux deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys;

le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /. Roussel Vernet Jean

N° 3.

le 15 février 1875

Bravard Gustave-Louis + sexe masc. fils légr

Par acte reçu à la mairie d. Auzelles le 13 avril 1909 Bravard Gustave-Louis dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Tourt Marie Gabrielle Mention faite le 14 mai 1909 Le Maire, décédé à Chaméane le 26 Mars 1954

L'an mil huit cent soixante-quinze le seize février, à quatre heures du soir, par devant nous André Roussel, adjoint remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-six ans, sage-femme demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du soir elle est né une enfant du sexe masculin, en la maison d'André Dutour, sise au Cluel en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Gustave-Louis; lequel enfant est né d'Antoinette Dutour, âgée de vingt trois ans, ménagère épouse de Benoit Bravard âgé de vingt neuf ans, marchand chiffonnier habitant ensemble audit lieu du Cluel; ladite déclaration faite en présence d'André Dutour, âgé de soixante ans et d'Antoine Genestier, âgé de soixante-treize ans tous les deux cultivateurs et domiciliés au sus dit lieu du Cluel, commune d'Echandelys; la déclarante et le premier témoin ont signé avec nous le présent acte, Genestier a dit ne savoir signer, après lecture à eux faite.

Dutour ponchon Roussel

N° 4

le 27 février 1875.

Gourguet, marie sexe fém. fille légre

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 29 7bre 1902 Gourguet Marie dont la naissance est constatée ci contre a contracté mariage avec Pachon antoine Mention faite le 8 8bre 1902. Le Maire Champeau

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt-huit février, à deux heures du soir, par devant nous André Roussel, adjoint remplissant les fonctions du maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-six ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Gourguet, sise aux Deux-Frères en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de Marie Pourrat, âgée de ~~vingt-trois ans~~ trente-huit ans, ménagère, épouse du dit Pierre Gourguet, âgé aussi de trente-huit ans cultivateur de long, habitant ensemble au dit lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Claude Benant, âgé de cinquante-huit ans, et de Joseph Coudeyras, âgé de cinquante-quatre ans, tous les deux cultivateurs domiciliés au sus dit lieu des Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, et les deux témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /. La rature de trois mots nuls est approuvée.

ponchon Roussel

N° 5

le 2 avril 1875.

Derrode, francois sexe mas. fils légr

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 27 7bre 1902 Derrode francois dont la naissance est constatée ci contre a contracté mariage avec Aubery Marguerite Angela Mention faite le 8 8bre 1902. Le Maire Champeau

L'an mil huit cent soixante-quinze et le vingt-sept avril, à deux heures du soir par devant nous Victor Chabaissier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de soixante-six ans, sage-femme, domiciliée au chef-lieu de la commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de François Fauradet sise au Cluel en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François, lequel enfant est né de Louise-Marie Faurade âgée de vingt-trois ans, ménagère, épouse de Jean-Pierre Derrode âgé de trente trois ans, cultivateur, tous deux habitant ensemble audit lieu du Cluel, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence d'Antoine Genestier, âgé de soixante-quatorze ans, et de François Faurade, âgé de cinquante-deux ans, tous deux cultivateurs domiciliés au susdit lieu du Cluel, la déclarante et le ~~premier~~ second témoin ont signé avec nous le présent acte, le premier témoin a dit ne savoir signer, après lecture à eux faite la rature de deux mots nuls est approuvée. /.

Faurade et ponchon Victor Chabaissier

N° 6

TIMBRE 2/10 ENSUS 1F. 50c.

Le 29 avril 1875

Gounicho Eugénie

Sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt neuf avril à cinq heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante six ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir, est né en la maison d'habitation sise au bourg d'Echandelys, un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Eugénie, lequel enfant est né de Jean Gounicho, cultivateur, âgé de trente cinq ans, domicilié à la Faye section de la commune d'Echandelys, et de Claudine Sagebien, âgée de trente cinq ans, ménagère, épouse dudit Jean Gounicho, âgé de trente cinq ans, demeurant ensemble audit lieu de la Faye en cette commune; ladite déclaration faite en présence d'Antoine Mauriat, âgé de soixante-cinq ans, et de Pierre Bruyère, âgé de soixante ans, cultivateurs, domiciliés audit lieu d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après que lecture leur a été faite.

ponchon

Victor Chaboissier

N° 7

Le 3 mai 1875

Béraud Ambroise

Sexe masculin, fils légitime

décédé le 8 juillet 1875

L'an mil huit cent soixante-quinze, le quatre mai, à trois heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante six ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir, est né en la maison d'Etienne + Béraud, située aux Deux Frères, en cette commune, un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Ambroise; lequel enfant est né de Jeanne Anglade, âgée de trente six ans ménagère, épouse dudit Etienne + Béraud, âgé de trente sept ans, sien et de long demeurant ensemble au dit lieu des Deux Frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de cinquante quatre ans et de Claude Béraud, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu des Deux Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les deux témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite. + Georges. Les deux mots ci-dessus sont approuvés.

ponchon

Victor Chaboissier

N° 8

Le 12 mai 1875

Champroux, Alphonse

Sexe masculin, fils légitime

Par acte reçu à la Mairie de St Genès-la-Tourette Champroux Alphonse a contracté mariage avec Mondalazac Marie Mention faite le 30 Sept. 1913 Le Maire.

décédé le 21 Mars 1962 à Varennes-sur-Morge (P-de-Dôme)

L'an mil huit cent soixante-quinze, le treize mai, à onze heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante six ans, sage femme domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du matin, est né, en la maison d'Antoine Champroux, située à Lassedat, en cette commune, un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Alphonse; lequel enfant est né de Marie Fayolle, âgée de trente ans, ménagère, épouse dudit Antoine Champroux, âgé de trente cinq ans, sien et de long demeurant ensemble au dit lieu de Lassedat, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante huit ans et d'Antoine Marghet, âgé de soixante cinq ans, cultivateurs, habitant tous deux le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les deux témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite.

ponchon

Victor Chaboissier

N° 9

Le 20 mai 1875

Dutour, Alfred

Sexe masc. fils légitime

(décédé le 31 mai 1875)

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt-un mai, à deux heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu François Dutour, âgé de trente sept ans, cultivateur, demeurant au Cluet, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à onze heures du soir, en sa maison sise au Cluet, de lui déclarant et de Marthe Mesmalin, âgée de vingt neuf ans, ménagère

N° 14

Du 1er 7bre 1875

Genebrier Gilbert-Françoise, sexe fém. fille légitime

que lecture du dit acte leur a été faite : + Gladel. Le présent vu sans renvoi et la rature d'un mot nul sans approuvée.

Chavignol

Victor Chaboisse

L'an mil huit cent soixante-quinze, le deux septembre, à dix heures du matin, par-devant nous, Victor Chaboisser, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Antoine Genebrier, âgé de quarante-trois ans, notaire, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jour d'hier, à dix heures du soir, en sa maison sise au dit bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Françoise-Artémise Mauté, âgée de trente-cinq ans, sans profession, son épouse; habitant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Gilberte-Françoise; les dites déclaration et présentation faites en présence de Marquet Antoine, âgé de soixante-cinq ans et de Brugère Pierre, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Genebrier

Victor Chaboisse

N° 15

Le 17 8bre 1875.

Chanion Claudine Françoise-Marie, sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-quinze, le dix-sept octobre, à quatre heures du soir, par-devant nous Victor Chaboisser, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jacques Chanion, âgé de trente-quatre ans, cultivateur, demeurant au Mas commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison sise au Mas. De lui déclarant et de Anne Dumas âgée de vingt-trois ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui audit lieu du Mas et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Claudine-Françoise-Marie. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Georges Parrot, âgé de soixante-quatre ans et de Claude Dubras, âgé de soixante ans, cultivateurs, habitant aussi au Mas; le père et le second témoin ont signé avec nous le présent acte, le premier témoin a déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Chanion, Dumas

Victor Chaboisse

N° 16

21 8bre 1875

Clavelier-Jeanne sexe féminin. fille légitime

L'An mil huit cent soixante-quinze, le vingt-un octobre à huit heures du matin, par devant nous Victor Chaboisser, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jacques Clavelier, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur, demeurant au Buisson commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison située audit lieu du Buisson. De lui déclarant et de Françoise Mayoux, âgée de vingt-un ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui lieu Buisson, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne; les dites déclarations et présentation ont été faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-huit ans, et d'Antoine Marquet, âgé de soixante-cinq, cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Clavelier

Victor Chaboisse

N° 17

25 8bre 1875

Cosson Jean-Pierre

son mariage fils légitime

Inscrit le 15 9bre 1875.

L'An mil huit cent soixante-quinze, le vingt-six octobre à onze heures du soir, par devant nous Victor Chaboisser, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Joseph Cosson, âgé de trente-huit ans, journalier de Chanvres, domicilié à Lespeyras en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu de Lespeyras. De lui déclarant et de Catherine Longechal, âgée de trente ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu de Lespeyras auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Pierre

son épouse), habitant avec lui au dit lieu du Cheil, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Alfred; la dite déclaration faite en présence d'Antoine Marquet âgé de soixante-cinq ans et de Pierre Brugère, âgé de soixante-huit ans, cultivateurs habitant tous deux le bourg d'Echandelys, chef-lieu de cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les deux témoins ont déclaré ne savoir le faire après que lecture leur en a été faite.

Victor

Victor Chaboissier

N° 10

Le 25 mai 1875

David, Gustave-Antoine
sexe masc. fils légitime

Décidé à Echandelys le 25 mai 1916. Le Maire.

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt-sept mai, à six heures du soir par devant nous, Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu David, Jean, âgé de vingt-neuf ans, chiffonnier, habitant à Cher en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en sa maison sise à Cher, le vingt-cinq du courant, à onze heures du soir, de lui déclarant et d'Antoinette Chautard, son épouse, âgée de vingt-un ans, ménagère, habitant avec lui au dit lieu de Cher, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Gustave-Antoine; la dite déclaration faite en présence de Brugère Pierre, âgé de soixante-huit ans, et d'Antoine Marquet âgé de soixante-cinq ans, cultivateurs habitant tous deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les deux témoins ont déclaré ne savoir le faire, après que lecture leur en a été faite.

Victor Chaboissier

N° 11

Le 4 juin 1875

Pointud, Anne-Joséphine
sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante-quinze, le quatre juin, à sept heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Pointud, Jean-Joseph, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à une heure du matin, en sa maison sise au dit lieu d'Echandelys, de lui déclarant et de Catherine Clavelier, âgée de vingt-trois ans, ménagère, son épouse, demeurant avec lui au bourg d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Joséphine; les dites déclaration et présentation faites en présence d'André Pointud, âgé de soixante-dix ans, et d'Antoine Clavelier, âgé de cinquante-trois ans, cultivateurs, habitant tous deux le bourg d'Echandelys; le père et les deux témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Pointud Clavelier

Pointud Victor Chaboissier

N° 12

Le 19 juillet 1875

Viallis, Anne-Louise
sexe fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt juillet, à six heures du soir, par-devant nous, Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Viallis Antoine âgé de quarante-deux ans, scieur de long, habitant aux Enclos, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à onze heures du soir, en sa maison sise au dit lieu des Enclos, lequel enfant, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Louise, est né de lui déclarant et de Françoise Dupuy, son épouse, âgée de trente-deux ans, ménagère, demeurant avec lui; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante-cinq ans et de Pierre Brugère, âgé de soixante-huit ans, cultivateurs, habitant tous deux le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les deux témoins ont déclaré ne savoir le faire, après que lecture leur en a été faite.

Viallis

Victor Chaboissier

N° 13

Le 12 août 1875

Savagne, Marie-Jeanne
sexe féminin légitime

Par acte du 5 avril 1895 inscrit à la mairie d'Issoire la nommée Savagne Marie-Jeanne a contracté mariage avec Lemery Louis. Par acte du 5 juin 1895 inscrit à la mairie d'Issoire

L'an mil huit cent soixante-quinze, le seize août, à une heure de soir, par-devant nous, Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Antonin Savagne âgé de vingt-six ans, tailleur d'habits, habitant le chef-lieu de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jour à trois heures du soir, en sa maison d'habitation sise au bourg d'Echandelys de lui déclarant et de Marguerite Gladelle âgée aussi de vingt-six ans, institutrice libre, habitant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Jeanne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-huit ans, et d'Antoine Marquet âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après

décédée à Issoire le 5 Mai 1956

Table Alphabétique.

	N.os des actes	Noms et prénoms des enfants.	Dates des naissances.
	7	Baraud, Ambroise	3 mai 1875
+	3	Bravard, Gustave-Louis	15 février
	8	Champroux, Alphonse	12 mai
	15	Chonion, Claudine-Françoise-Marie	17 octobre
	16	Clavelier, Jeanne	21 octobre
	17	Cesson, Jean-Pierre	25 octobre
+	10	David, Gustave-Antoine	25 mai
+	5	Derrode, François	26 avril.
+	1	Désarclaux, François	5 février.
	9	Dutour, Alfred	20 mai
	14	Genebrier, Gilberte-Marie	1.er septembre
	6	Gouniche, Eugénie	29 avril.
	4	Gouraud, Marie	27 février.
+	13	Lafigne, Marie-Jeanne	15 août.
	18	Montberon, Jeanne-Philomène	20 décembre
	11	Peintre, Anne-Joséphine	4 juin
	12	Viallis, Anne-Louise	19 juillet.
+	2	Vernet, Anne-Léonie	8 février.

La présente table est certifiée exacte par l'adjoint de la commune d'Echandelys, remplissant, en l'absence du maire, les fonctions d'officier de l'état civil.

Echandelys le 10 janvier 1876.

Rouzeil

les Etat Déclaratifs et présentation faites en présence de Pierre Bruyère âgé de soixante huit ans, de St Antoine Marquet, âgé de soixante-cinq ans, cultivateur habitants le bourg d'Echandelys; le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite de présent acte.

Victor Chaboissier

N° 18. L'an mil huit cent soixante-quinze le vingt-un décembre à cinq heures soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Gervais-l'Arbre (Puy-de-Dôme) est comparu François Montbesson, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur, domicilié à la Gardette commune de Tauxillanges, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier à dix heures du soir, de la mariée Antoinette Bonnefille, son légitime épouse, âgé de soixante-trois ans, domicilié à Chez, commune d'Echandelys de lui déclarante et de Jeanne Bonnefille, âgée de vingt-neuf ans, sans profession son épouse, habitant avec lui le lieu de la Gardette, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Philomène; les dites déclaration présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de soixante-huit ans, et d'Antoine Marquet, âgé de soixante cinq ans, cultivateurs, habitants à bourg d'Echandelys. Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Montbesson Victor Chaboissier

Etat est arrêté par nous André Rousset adjoint remplissant, en l'absence du maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, la présente rangée des naissances contenant Dix-huit actes pour l'année mil huit cent soixante-quinze. Ce jourd'hui premier janvier mil huit cent soixante-seize.

Rousset

Jeanne Philomène avec son fils légitime

décédée à St-Julien-de-Coppel Puy-de-Dôme le 9 Janvier 1969

les prénoms de Benoît-Claude, legué enfant qui vient d'être présenté par ses père et mère, et déclarent que ledit enfant est né de Louise Rousselon, âgée de trente-trois ans, ménagère, épouse dudit Jean Renaud Dubois, âgé de trente-neuf ans, vivant de long, tous deux habitant ensemble au dit lieu des Deux-frères; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de soixante-neuf ans et d'Antoine Marguet, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur en a été fait lecture. J.

Ponchon Rouvet

N° 3

Le 12 mars 1876.

Bourrerie Jean-Alfred

sexe masculin

fils légitime.

L'an mil huit cent soixante-seize, le douze mars, à sept heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-septans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, dans la maison de Jean Bourrerie, située au Chier en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Alfred; lequel enfant est né de Anne Blanchard, âgée de trente ans, ménagère, épouse dudit Jean Bourrerie, âgé de quarante-un ans, vivant de long, demeurant ensemble au dit lieu du Chier. La dite déclaration faite en présence d'Antoine Marguet, âgé de soixante-six ans, et de Pierre Brugère, âgé de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après qu'il leur en a été fait lecture. J.

Ponchon Victor Chaboissier

Par acte reçu à la Mairie du 13e Arrondissement de Paris le 1er avril 1905 Bourrerie Jean-Alfred a contracté mariage avec Eugénie Félicité Delbarre. Mention faite le 12 mai 1905. Le Maire

N° 1

Le 16 mars 1876

Rouvet Eugène-François

sexe masculin

fils légitime

L'an mil huit cent soixante-seize, le dix-sept mars, à une heure du soir, par-devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Blaise Rouvet, âgé de trente-quatre ans, métayer, habitant à Roure commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à sept heures du matin, en son domicile au domaine de Roure, de lui déclarant et de Marie Chalimbaud, âgée de vingt-huit ans, ménagère, son épouse, habitant avec lui à Roure, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Eugène-François. Les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marguet, âgé de soixante-six ans, et de Pierre Brugère, âgé de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; Et ont, le père et les témoins, déclaré ne savoir signer, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte. J.

Victor Chaboissier

Par acte reçu à la mairie de Brousse Rouvet Eugène-François a contracté mariage le 1er 7bre 1902 avec Chassaing Maria Constance. Mention faite le 15 7bre 1902. Le Maire Champroux

N° 5

Le 25 mars 1876.

Dumas Jeanne-Marie

sexe féminin

fille légitime

décédée à Paris (18eme) le 2 Mars 1952

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-cinq mars, à midi, par-devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-septans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean-Baptiste Dumas, sise au bourg d'Echandelys, que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né d'Antoinette Lapidon, âgée de vingt-deux ans, sans profession, épouse dudit Jean-Baptiste Dumas, âgé de vingt-six ans, chiffonnier, habitant ensemble au chef-lieu de cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente-huit ans, cultivateur, et de Marc-Antoine Lapidon, âgé de cinquante ans, maçon, habitant tous deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys. Et ont, la

TIMBRE 2/10 EN SUS 1F. 50C.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NAISSANCES.

ANNÉE 1876.

Le présent Registre, contenant trois **feuille, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous,** président **du Tribunal civil d'** Ambert**, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'** Echandelys **pendant l'année mil huit cent soixante-seize.**

Fait à Ambert **le** premier **décembre mil huit cent soixante-quinze.**

Chardon.

N° 1

Le 18 février 1876

Renaudias Jean-Joseph

son mari fils légitime jumeau

L'an mil huit cent soixante-seize, le dix-neuf février, à deux heures du soir, par devant nous André Roussel, adjoint, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Lonchay, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant de sexe masculin en la maison de Jean Renaudias, situé aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Joseph lequel enfant, qui est le frère aîné du garçon inscrit dans l'acte suivant, est né de Louise Roussel, âgée de trente-huit ans, ménagère, épouse de Jean Renaudias, âgé de trente-neuf ans, cultivateur, habitant ensemble audit lieu des Deux-Frères; ladite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de soixante-neuf ans, et d'Antoine Marquet, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys, qui a déclaré ne savoir signer après que lecture en a été faite.

Ponchon Roussel

N° 2

Le 18 février 1876

Renaudias Benoît-Claude

son mari fils légitime jumeau

L'an mil huit cent soixante-seize, le dix-neuf février, à deux heures du soir, par devant nous André Roussel, adjoint, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Lonchay, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Renaudias, situé aux Deux-Frères commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner

acte né Marie Farge, âgée de vingt-quatre ans, ménagère, fille de Jacques-Louis Gueyon, âgé de vingt-cinq ans, cultivateur, habitant ensemble au dit lieu de Lespeaux; ladite déclaration faite en présence de Catherine Marguerite, âgée de soixante-six ans, et de Pierre Bruge âgé de soixante-cinq ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après qu'il leur en a été faite lecture.

ponchon

Victor Chaboissier

N° 9

le 8 avril 1876

Gouttes Jean

sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante-seize, le huit avril, à trois heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-sept ans, sa femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, elle est née un enfant du sexe masculin en la maison de Damien Goutte, âgé de trente-sept ans, cultivateur, sise aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, légal enfant issu de Marie Barrière, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Damien Goutte, âgé de trente-sept ans, cultivateur, habitant ensemble audit lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de cinquante-six ans, et de Damien Goffre, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, habitant au dit lieu des Deux frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite du dit acte.

ponchon

Victor Chaboissier

N° 10

le 23 mai 1876

Michy Marie-Antoinette

sexe féminin

fille légitime

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-trois mai à trois heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jacques Michy, âgé de quarante et un ans, cultivateur, demeurant à Labat commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à deux heures du matin en la maison sise au dit lieu de Labat, de lui déclarant et de Marie Couprat, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui de Labat, et auquel il a déclaré vouloir lui donner les prénoms de Marie-Antoinette. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Damien Goffre, âgé de soixante-quatre ans, et de Joseph Coudeyras, âgé de cinquante-six ans, cultivateurs, habitant au dit lieu des Deux-frères, commune d'Echandelys. Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite du dit acte.

Par acte du 6 mai 1879 inscrit à la mairie d'Echandelys Michy Marie-Antoinette dont l'acte de naissance ci-contre a constaté le mariage avec Lauradoux arrêt mention faite le 23 Dec. 1900 le maire Thampon

Michij Victor Chaboissier

N° 11

le 27 mai 1876

Montel Jeanne-Marie-Françoise-Ulbain

sexe féminin

fille légitime

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-sept mai à quatre heures du soir, par-devant nous Victor Chaboissier maire officier de l'état civil de la comm d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Laurent-Louis Montel, âgé de trente-huit ans, cultivateur, demeurant au Buisson, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à neuf heures du matin, en la maison sise au dit lieu du Buisson, de lui déclarant, et de Anne Montel âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse, habitant

deux B

TIMBRE 2/10 EN SUS 1F. 50C

déclarante et les témoins, signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Lupidan Dumas ponchon Victor Chaboissier

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-cinq mars, à cinq heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Faurie, âgé de quarante-cinq ans, cultivateur, habitant à Langlade, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à trois heures du soir, en sa maison, sise à Langlade, de lui déclarant et de Françoise Dudoux, âgée de quarante-deux ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui audit lieu de Langlade et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pauline-Félicie. Les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante-six ans, et de Pierre Brugière, âgé de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont déclaré ne savoir signer après qu'il leur a été fait lecture dudit acte.

Faurie Victor Chaboissier

N° 6

le 25 mars 1876

Faurie, Pauline-Félicie
sexe féminin, fille légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 24 Juin 1901 Faurie Pauline Félicie dont la naissance est constatée ci contre a contracté mariage avec Genestier Etienne-Jean Mention faite le 11 Juin 1901
Le Maire
Champeroux

décédée à Beauxillanges le 9 Juillet 1966

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-six mars, à une heure du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Fonchon, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison du Jacques-Louis Redon, située à Lespeux, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Célérine, légal enfant qui est sœur jumelle de la fille inscrite dans l'acte suivant, née de Marie Farge, âgée de vingt-quatre ans, ménagère, épouse dudit Jacques-Louis Redon, âgé de vingt-neuf ans, cultivateur, domiciliés ensemble audit lieu de Lespeux; la déclaration faite en présence d'Antoine Marquet, âgé de soixante-six ans, et de Pierre Brugière, âgé de soixante-neuf ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, et les témoins ont déclaré ne savoir le faire après qu'il leur en a été fait lecture.

Victor Chaboissier

ponchon

N° 7

le 25 mars 1876

Redon Marie-Célérine
sexe féminin, fille légitime
Jumelle

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-six mars, à une heure du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Fonchon, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures un quart du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jacques-Louis Redon, situé à Lespeux, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoinette-Jeanne, légal enfant qui est sœur jumelle de la fille inscrite dans l'acte

N° 8

le 25 mars 1876.

Redon
Antoinette-Jeanne
sexe féminin, fille légitime
Jumelle

le prénom d'Anne, lequel enfant est né de Marie Sauget âgé de vingt-six ans, sans profession, épouse de Antoine Dumas, âgé aussi de vingt-six ans, tisseur de lang, habitant ensemble au lieu du Mas, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de soixante-sept ans, et de Damien Pupidon, âgé de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys; la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. J. J. + en l'absence du père, — Renvoi approuvé

D.V. / 1876 ponchon Pupidon Victor Chaboissier

N°. 15

Le 8 juillet 1876.

Communal Jean
sexe masculin
fils légitime

Sur acte reçu à Mouss[illegible] le 27 juin 1903 Communal Jean dont la naissance est ci contre a contracté mariage avec Brunel Madeleine. mention faite le 7 juillet 1903 Le Maire Champeaux

L'an mil huit cent soixante-seize, le huit juillet, à sept heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Communal, âgé de quarante-un ans, cultivateur, demeurant au Cheil, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison d'habitation, sise au Cheil, de lui déclarant, et de Marie Chassaing, âgée de trente-sept ans, son épouse, habitant ensemble au dit lieu du Cheil, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Dumas, âgé de soixante-sept ans, et de Damien Pupidon, âgé de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys; le père et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que il leur en a été fait lecture.

J. J. / 1876 Communal Pupidon Victor Chaboissier

N°. 16

Le 7 août 1876.

Dostrevie
Marie-Perrine.
sexe féminin
fille légitime.

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-sept août, à six heures du soir, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Noël Dostrevie, sise au bourg d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Perrine, lequel enfant est né d'Anne Chiodas, âgée de vingt-cinq ans, ménagère, épouse du dit Noël Dostrevie, âgé de trente-un ans, maréchal-ferrant, habitant tous au bourg d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente-huit ans, et de Damien Pupidon, âgé de soixante-neuf ans, menuisier, tous deux habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont, la déclarante et les témoins, signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. J.

Dumas Ponchon Pupidon Victor Chaboissier

N°. 17

Le 3 septembre 1876.

Genestier Marie
sexe féminin.
fille légitime.

Par acte reçu le 12 mars 1900 inscrit à la Mairie de St Amand-Roche-Savine, la nommée Genestier Marie sous la mention a été contracté mariage avec Degeorges Jean Marie François.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trois septembre, à onze heures du matin, par devant nous Victor Chaboissier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Pierre Genestier, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, demeurant aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, en sa maison, sise aux Deux-Frères, de lui déclarant et de Marie Genestier, âgée de quarante ans, ménagère, son épouse, demeurant avec lui au dit lieu des Deux-Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Coudeyras, âgé de cinquante-six ans, et de Jean Berauld, âgé de cinquante-huit ans, cultivateurs, habitant aussi aux Deux-Frères; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins

trois

TIMBRE 2/10 EN SUS 1F. 50C.

Nº 12

Le 23 mai 1876.

David-Marie-Antoinette-Léontine
fille légitime.

décédée à Brousse le 6 Mai 1966

Nº 13

Le 14 juin 1876.

Dutour
Jean-Marie-Joseph
Sexe masculin
fils légitime.

Par acte du 14 juillet 1903 inscrit à la mairie d'Echandelys Dutour Jean-Marie-Joseph dont l'acte de naissance est ci-contre a contracté mariage avec Josephine Moontel
Mention faite le 14 juillet 1903
Le Notaire,
Chanpreux

Nº 14

Le 24 juin 1876

Dumas Anne
Sexe féminin
fille légitime.

avec lui au Buisson, Marguerite il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie-Françoise-Urbaine. Ladite déclaration et présentation faites en présence de Claude Montel, âgé de soixante-onze ans, et de François Montel âgé de soixante-neuf ans, tous deux cultivateurs habitant à la Forestarie en cette commune; et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Montal Montel Montel Victor Chaboisier

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-neuf mai, à quatre heures du soir, par-devant nous Victor Chaboisier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Etienne David, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, demeurant au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à deux heures du matin, en sa maison d'habitation au dit lieu du Moulin-de-Gery, de lui déclarant, et de Catherine Berthely, âgée de trente-neuf ans, sans profession, son épouse, habitant avec lui au Moulin-de-Gery, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Antoinette-Léontine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Damien Loffre, âgé de soixante-quatre ans, et de Joseph Coudoyras âgé de cinquante-six ans, cultivateurs, habitants aux dites Graves, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir le faire, après lecture à eux faite dudit acte.

David Victor Chaboisier

L'an mil huit cent soixante-seize, le quatorze juin, à sept heures du soir, par-devant nous Victor Chaboisier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Marguerite Ponchon, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Antoine Dutour, sise à Darel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie-Joseph, légitime enfant entre de Marie-Magaud, âgée de trente-sept ans, ménagère, épouse dudit Antoine Dutour, âgé de quarante-un ans, sciant de long, habitant ensemble au dit lieu de Darel; la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas âgé de soixante-sept ans et de Damien Pupidon, âgé de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. /.

pupidon 24/6/1876 ponchon Victor Chaboisier

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-cinq juin, à quatre heures du soir, par-devant nous, Victor Chaboisier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Marguerite Ponchon, âgée de soixante-sept ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Claude Dumas, située au lieu de Mas, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner

Mention faite le Vingt juin 1900.
Le Maire
Champeau

ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Genestier

Victor Chambaud

Clos et arrêté par nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys le présent registre des naissances, pour l'année mil huit cent soixante seize, ce jour d'hui trente un Décembre mil huit cent soixante seize contenant Dix sept actes.

Genebrier

N°s du registre	N°s du registre	Noms et prénoms	Dates des naissances	N°s du registre	Noms et prénoms	Dates des naissances
	3	Bournerie Jean Alfred	12 Mars	9	Goutte Jean	8 Avril
	15	Communal Jean	8 Juillet	10	Michy Marie Antoinette	23 Mai
	12	David Marie Antoinette	27 Mai	11	Montel Jeanne Françoise Urbaine	27 Mai
+	16	Dotherie Marie Perrine	27 Août	7	Redon Marie	28 Mars
	16	Dumas Anne	28 Juin	8	Redon Antonine Jeanne	28 idem
+	14	Dumas Jean Marie	28 Mars	2	Renaudias Benoit Claude	18 Février
	5	Dumas Jean Marie	14 Juin	1	Renaudias Jean Joseph	18 idem
+	13	Dutour Jean Marie Joseph	28 Mars	4	Rouvet Eugène François	16 Mars
+	6	Faurie Pauline Félicie	3 Septembre			
	17	Genestier Marie				

Nous soussigné, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, certifions que la Table alphabétique ci-dessus dressée par nous, ce jourd'hui trente un Décembre mil huit cent soixante seize.

Genebrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TIMBRE 2/5 EN SUS 1F. 50c

NAISSANCES.

Le présent Registre, contenant trois **feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous,** juge **du Tribunal civil d'** Ambert **, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'** Echandelys, **pendant l'année mil huit cent soixante-dix-sept.**

ANNÉE 1877.

Fait à Ambert, **le** Premier **décembre mil huit cent soixante-seize.**

C. Bravet

N° 1

Le 17 Février 1877

Bravard Ernest Abel
ex. masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix sept, le dix sept Février ; à trois heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, Maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm, (Puy de Dôme) est comparue, en l'absence du père, Anne Bravard, âgée de cinquante deux ans, ménagère domiciliée au village du Cluel, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin dans la maison de Benoît Bravard, située au Cluel dans cette commune, que elle nous présente Auquelle elle a déclaré vouloir donner les prénoms d'Ernest Abel. lequel enfant est né de Marie Dufour, âgée de vingt cinq ans, ménagère épouse du dit Benoît Bravard, âgé de trente ans, chiffonier, demeurant ensemble au dit lieu du Cluel la dite déclaration faite en présence de François Sauvadet, âgé de cinquante quatre ans et d'André Dufour, âgé de soixante ans, cultivateurs domiciliés au village du Cluel, commune d'Echandelys, la déclarante a dit ne savoir signer et les témoins ont signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

Sauvadet Dufour

Genebrier.

N° 2

Le 7 Mars 1877

Roux Félix jean François
ex masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix sept, le sept Mars à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, Maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint-Germain l'Herm, Puy-de-Dôme est comparu jean Roux, âgé de quarante sept ans, cultivateur, demeurant au Buisson, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier à une

heures du soir en sa maison sise au dit lieu du Buisson, de lui déclarant et d'Antoinette Communal, âgée de trente sept ans, sans profession son épouse habitant avec lui au Buisson et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Félix Jean François. les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Marie Roux âgé de quarante quatre ans, cultivateur domicilié au village de la Forestrie, commune d'Echandelys et de Claude Roux, âgé de quarante trois ans, cultivateur, demeurant au dit lieu du Buisson, même commune d'Echandelys. et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. / Félix Roux Roux Roux

Maire

N° 3

Le 26 Mars 1877

Bournerie Marie Hélène Célestine sex. fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante dix sept, le vingt six Mars à une heure du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Jeanne Payet, âgée de trente six ans, sage-femme, domiciliée au village de Salat, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Claude Bournerie, sise au village du Pauplantas en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Hélène Célestine, lequel enfant est né de Jeanne Flot, âgée de vingt quatre ans, ménagère, épouse du dit Claude Bournerie, âgé de trente ans, scieur de long, habitant ensemble le dit lieu du Pauplantas, la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après lecture faite. Payet Gladel Dumas

Maire

N° 4

Le 27 Mars 1877

Barrière Maria Sex. fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante dix-sept, le vingt-sept mars à deux heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Benoît Barrière, âgé de quarante-trois ans, propriétaire-cultivateur, domicilié au village du Dom-Jean, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui vingt-six mars à onze heures du ~~matin~~ soir est né un enfant du sexe féminin en sa maison sise au lieu du Dom-Jean en cette commune, que il nous a présenté en auquel il a déclaré donner le prénom de Maria, lequel enfant est né de lui déclarant et de Jeanne Marguerite Brand, sa femme, âgée de quarante-deux ans, domiciliée en même village du Dom-Jean, la dite déclaration faite en présence de Antoine Chevalier, âgé de trente-trois ans, propriétaire-cultivateur, domicilié au village de Jean, commune d'Echandelys, et de Auguste Compas, âgé de cinquante-trois ans, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Tuyère, commune de Saint-Eloy, a dont le déclarant et le témoin signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite et qu'ils ont déclaré ne savoir

B. Barrière Chevalier Compas Genebrier

N°= 5

Le 29 Mars 1877

Cosson Jeanne Marie Henriette
1e fem.

L'an mil huit cent soixante dix sept, le vingt neuf Mars, à six heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bonchon, âgée de soixante huit ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Joseph Cosson, sise au village de Lospeyre en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie Henriette, lequel enfant est né d'Antoinette Longechal âgée de Vente trois ans, ménagère, épouse du dit Joseph Cosson, âgé de trente neuf ans, peigneur de chanvre, habitant ensemble au dit lieu de Lospeyre. La dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins, signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite.

Dumas Bonchon Gladel Genebrier

N°= 6

Le 2 Avril 1877

Porce Antoinette
1ex. fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante dix sept, le deux Avril, à six heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Anne Pissis, âgée de cinquante trois ans, ménagère, épouse de Sébastien Simonet, domiciliée au village de Cher en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison d'André Porce sise au village de Cher, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né d'Anne Pissis, âgée de trente trois ans, ménagère épouse du dit André Porce, âgé de quarante ans, scieur de long, habitant ensemble au dit lieu de Cher, la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys. Dont les témoins signé seuls avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite, la déclarante ayant déclaré ne le savoir

Dumas Gladel Genebrier

N°= 7

Le 3 Avril 1877

Barrière Louis Antoine
1ex. masc. fils légitimie

L'an mil huit cent soixante dix sept, le trois Avril à trois heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm, (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bonchon, âgée de soixante huit ans, sage-femme domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Pierre Barrière sise au moulin du Mas en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louis Antoine, lequel enfant est né de Marie Terrasse, âgée de vingt cinq ans, ménagère, épouse du dit Pierre Barrière âgé de vingt cinq ans, scieur de long habitant ensemble le dit lieu du Mas, la dite

Déclaration ~~et présentation~~ faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. Da rature de deux mots nuls et approuvés.

Dumas Ponchon

Gladels Thuaire

Gladel

L'an mil huit cent soixante dix sept, le treize Avril à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Jeanne Thuaire, âgée de trente six ans, sage femme domiciliée au village de Salut, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à sept heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Michel Dutour, sise au village de Chabreyras en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Gaspard; lequel enfant est né d'Antoinette Vaisse âgée de trente un ans, ménagère, épouse du dit Michel Dutour, âgé de trente trois ans, sieur de long habitant ensemble le dit lieu de Chabreyras. La dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Gladel Thuaire

Dumas Ponchon

N° 8

Le 12 Avril 1877

Dutour Gaspard

Sex. masc. fils légitime

N° 9

Le 17 Avril 1877

Dutour Joseph Antoine

Sex. masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie de Riom, Dutour Joseph Antoine a contracté mariage avec Morel Antoinette le 20 Sbre 1903 mention faite le 4 Sbre 1903

Le Maire

Champeau

décédé à Riom le 16 Novembre 1951

L'an mil huit cent soixante dix sept, le dix huit Avril ~~Avril~~ vingt Avril à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Jeanne Thuaire, âgée de trente six ans, sage femme, domiciliée au village de Salut, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Antoine Dutour, sise au village de Chabreyras en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Joseph Antoine, lequel enfant est né d'Annette Maryoux, âgée de vingt cinq ans, ménagère, épouse du dit Antoine Dutour, âgé de trente un ans, sieur de long, habitant ensemble le dit lieu de Chabreyras, la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite.

Gladel Thuaire

Dumas

N° 10

Le 19 Avril 1877

L'an mil huit cent soixante dix sept, le ~~dix~~ huit ~~Avril~~ vingt Avril à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint

Champroux Eugénie Marie

Sex. fem. fille légitime

Par acte du 7 janvier 1899 inscrit à la mairie d'Echandelys la Mme Champroux Eugénie Marie

Tout la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec le nommé Barlant Pierre mention faite le 23 7bre 1900.
Le Maire
Champroux

N° 11

Le 30 Avril 1877

Granet Philomène

Sex. fém. fille légitime

Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Panchon, âgée de soixante huit ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à quatre heures du soir est née un enfant du sexe feminin en la maison de Jean Marie Champroux, sise au village des Vers, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Eugénie Marie, lequel enfant est né de Marie Gidon âgée de vingt sept ans, épouse dudit Jean Marie Champroux, âgé de vingt neuf ans, sieur de long habitant ensemble le dit lieu des Vers. La dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, moissier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite. La rature de trois mots nuls est approuvée. / Panchon Gladelz Dumas Champroux

L'an mil huit cent soixante dix sept, le premier Mai, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Chuaire, âgée de trente six ans, sage-femme domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Laurent Granet sise au village de Labat en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Philomène, lequel enfant est né d'Annette Menut, âgée de trente sept ans, ménagère, épouse du dit Laurent Granet, âgé de quarante deux ans, sieur de long, habitant ensemble le dit lieu de Labat. La dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, moissier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. / Gladelz Chuaire Dumas

N° 12

Le 2 Mai 1877

Chabrier Marie Reine

Sex. fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante dix sept, le trois Mai, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Panchon, âgée de soixante huit ans, sage-femme domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Chabrier, sise au village de Lespeyre en cette commune qu'elle nous présente

N° 15

Le 18 Mai 1877

Poirchon Marie Thérèse sexe fém. fille légit

L'an mil huit cent soixante dix sept, le dix neuf Mai, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Boichon, âgée de soixante huit ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Marie Poirchon, sise au village de la Forestrie en cette commune, laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Thérèse, le quel enfant est né de Anne Rousel, âgée de vingt sept ans, épouse du dit Jean Marie Poirchon, âgé de trente huit ans, propriétaire cultivateurs, habitant ensemble le dit lieu de la Forestrie ; la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de quatre mots nuls est approuvée. /.

Gladel Poirchon Dumas

L'officier

N° 16

Le 23 Mai 1877

Large Jean Antoine Théodore sexe masc. fils légitime.

Par acte reçu à la mairie de Buy-les-Dômes le 7 juin 1902 Jean Antoine Théodore Large a contracté mariage avec Chapelle Marie Amélie le 6 + bre = 1902 - mention faite Le Maire Champroux

L'an mil huit cent soixante dix sept, le vingt cinq Mai, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Boichon, âgée de soixante huit ans, sage-femme domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Large, sise au village de Lozeux en cette commune, laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean Antoine Théodore, le quel enfant est né de Marie Grange, âgée de vingt quatre ans, épouse du dit Jean Large, âgé de vingt neuf ans, cultivateurs, habitant ensemble le dit lieu de Lozeux ; la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Gladel Boichon Dumas

L'officier

N° 17

Champroux Marie Félicie

sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent soixante dix sept, le vingt huit Mai à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Boichon, âgée de soixante huit ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys

décédée le 3 Janvier 1962
à Saint Julien-les-Villas
(Aube)

N° 13

Le 4 Mai 1877

Ponchon Jean

sex. masc. fils légitime

Par jugement en date du 26 octobre 1798, le tribunal civil d'Arcis a rectifié l'acte ci-contre en ce sens qu'au nom patronymique Anglade donné à tort à la mère de l'enfant sera substitué celui de Coudeyras reconnu seul exact

Dont mention faite le 30 Dbre 1898
L'officier de l'état civil

Par acte reçu à la mairie de Brousse le 11 novembre 1901 Ponchon Jean dont l'acte est ci contre a contracté mariage avec Mlle Dautoir Marie Elise

le 30 août

N° 14

Le 10 Mai 1877

Martin Louise Marie

sex. fém. fille légitime

et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Reine, lequel enfant est né de Claudine Brasse, âgée de trente deux ans, épouse du dit Pierre Chalvier, âgé de vingt quatre ans, vacher de long, habitant ensemble le dit lieu de Lespeyre la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite. /

Gladel par procu Dumas

L'officier

L'an mil huit cent soixante dix sept, le quatre Mai, à quatre heures du soir par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Chuaire, âgée de trente six ans, sage femme domiciliée au village de Lubat, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jacques Antoine Ponchon sise au village de Chalvergnas en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Jeanne Marie Anglade âgée de vingt ~~sept~~ deux ans cinq ans, ménagère, épouse dudit Jacques Antoine Ponchon, âgé de vingt sept ans, vacher de long, habitant ensemble le dit lieu de Chalvergnas. la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de deux mots nuls est approuvée. Chuaire

Gladel Dumas

L'officier

L'an mil huit cent soixante dix sept, le onze Mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Martin, âgé de trente quatre ans, chef cantonnier, domicilié au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier à dix heures du soir # en sa maison d'habitation, sise au bourg d'Echandelys et de Marie Louise Mallet, son épouse, âgée de vingt sept ans demeurant avec lui, auquel il a déclaré donner le prénom de Louise Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. # de lui déclarant, renvoi approuvé.

Martin Gladel Dumas

L'officier

Le 31 Mai 1877

Par acte en date du 1er juillet 1899 Champroux Marie Félicie dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Fragolle Stanislas à la mairie de St Germain de Rochefort. Dont mention faite par nous Maire le 11 7bre 1899. Le Maire Champroux

décédée à Usson (P.-de-D.) le 30 Avril 1965.

N° 18

Le 31 Mai 1877

Viallis Marie Cécile

Sexe fém., fille légitime

Par acte reçu en notre mairie le 16 8bre 1900 Viallis Marie-Cécile a contracté mariage avec Mosnier Antoine-Auguste Mention faite par nous Maire le 21 9bre 1900 Le Maire Champroux

Décédée à Beaulieu-Langes le 23 Décembre 1969

N° 19

Le 2 juin 1877

Rouvet Henri

Sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie Dammarie-sur-Saulx (Meuse) le 27 octobre 1900 Rouvet Henri dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Bonne Marie Julia Mention faite le 3 8bre 1901 Le Maire Champroux

Décédé à Dammarie-sur-Saulx (Meuse) le 5 décembre 1946.

ca quelle nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Champroux, sise au village de Lossedat, en cette commune que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Félicie, lequel enfant est né de Marie Fragolle, âgée de trente deux ans, épouse dudit Antoine Champroux âgé de trente sept ans, cultivateur de lui habitant ensemble le dit village de Lossedat, la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune de Echandelys. et ont les déclarants et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite.

par chon Gladel

Dumas

L'officier

L'an mil huit cent soixante dix sept, le premier juin à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bonchamp âgée de soixante huit ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à quatre heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Viallis, sise au bourg d'Echandelys que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Cécile, lequel enfant est né d'Eugénie Anglade, âgée de trente sept ans, épouse dudit Jean Viallis, âgé de trente huit ans, cultivateur de lui habitant ensemble le dit lieu de Lespeuse, la dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont les déclarants et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite.

Gladel par chon

Dumas

L'officier

L'an mil huit cent soixante dix sept, le trois juin à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bonchamp, âgée de soixante huit ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à ~~quatre heures du soir~~ dix heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Blaise Rouvet, situé au hameau de Roure en cette commune que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Henri, lequel enfant est né de Marie Chalambaud, âgée de vingt neuf ans, épouse dudit Blaise Rouvet, âgé de trente cinq ans, métayer habitant ensemble le dit lieu de Roure, en dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de

par acte reçu de Clermont Ferrand Henri a contracté mariage avec Marie Josephine Bonhomme le 5 février 1944
Mention du 15-2-1944
N° 20

Le 4 Juin 1877

Ponchon Francisque

Sexe masc. fils légitime

Par acte reçu en notre mairie le 29 7bre 1900. Ponchon Francisque dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Dufour Marie Marguerite
Mention faite le 29 7bre 1900
Le Maire
Champroux

N° 21

Le 9 Juillet 1877

Grange Julie Eugénie

Sex fém. fille légitime

---

décédée à Clermont-Ferrand le 14 Septembre 1953.

---

par acte reçu de Clermont Ferrand Henri a contracté mariage avec Marie Josephine Bonhomme le 5 février 1944
Mention du 15-2-1944
N° 20

Le 4 Juin 1877

Ponchon Francisque

Sexe masc. fils légitime

Par acte reçu en notre mairie le 29 7bre 1900. Ponchon Francisque dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Dufour Marie Marguerite
Mention faite le 29 7bre 1900
Le Maire
Champroux

N° 21

Le 9 Juillet 1877

Grange Julie Eugénie

Sex fém. fille légitime

---

décédée à Clermont-Ferrand le 14 Septembre 1953.

Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, manoeuvrier cordonnier habitant dans le dit lieu de la commune de Echandelys, et dont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Gladel Ponchon Dumoulin Thivoux

L'an mil huit cent soixante dix sept, le cinq juin à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon âgée de soixante huit ans, sage-femme domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à quatre heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Ponchon sise au village de Pionsat en cette commune que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Francisque, lequel enfant est né de Jeanne Bravard, âgée de trente sept ans, épouse dudit Claude Ponchon, âgé de quarante cinq ans, sieur de lieu, habitant ensemble le dit lieu de Pionsat. La dite déclaration faite en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, manoeuvrier cordonnier habitant dans les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys et ont les déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Ponchon Gladel Dumoulin Thivoux

L'an mil huit cent soixante dix sept, le dix juillet à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain d'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Julien Grange, âgé de trente quatre ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village du Moulin de Géry en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jour d'hier à onze heures du soir, de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au dit village du Moulin de Géry et de Marie Sinet son épouse, âgée de vingt huit ans demeurant avec lui auquel il a déclaré donner les prénoms de Julie Eugénie, la dite déclaration faite en présence de Antonin Lavigne, âgé de vingt huit ans, tailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt deux ans manoeuvrier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, Mont les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite, le déclarant a dit ne savoir signer. La rature de sept mots nuls est approuvée ainsi que le renvoi ci-après et comptée

Lavigne Gladel Grange Genebrier

N°. 22

Le 18 juillet 1877

Viallis Alexis
1ex masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix sept, le dix huit juillet à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Antoine Viallis, âgé de quarante quatre ans, propriétaire-cultivateur, domicilié au village des Cenclos en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jour d'hui à trois heures du matin de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au dit lieu des Cenclos et de Françoise Dupuy, son épouse, âgée de trente six ans, demeurant avec lui auquel il a déclaré donner le prénom d'Alexis. La dite déclaration faite et présentation faites en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys, et le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de huit mots nuls est approuvée.

Viallis Savignat Gladel

N°. 23

Le 17 Août 1877

Jouvadet Marie
sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent soixante dix sept le dix huit Août, à neuf heures du matin par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Jouvadet, âgé de vingt sept ans, charron domicilié au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jour d'hier à six heures du matin de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au bourg d'Echandelys et d'Anne Béal, son épouse, âgée d'Anne Béal, son épouse, âgée de vingt un ans demeurant avec lui auquel il a déclaré donner le prénom de Marie. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Dumas, âgé de trente neuf ans et de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, menuisier et cordonnier habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys; et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de huit mots nuls est approuvée.

Jouvadet Gladel
Dumas

N°. 24

Le 30 Décembre 1877

Ajdon Marie
sexe fém. fille naturelle.

L'an mil huit cent soixante dix sept le trente Décembre à six heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm est comparu François Ajdon, âgé de soixante quatre ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village des Vers commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à deux heures du matin la demoiselle Anne Ajdon, sa fille âgée de dix sept ans, sans profession, domiciliée au village des Vers, commune d'Echandelys est accouchée dans la maison dudit François Ajdon, son père, déclarant d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner

les nom et prénom de Gidon Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Gilbert Chantagrel, âgé de cinquante huit ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village des Vers même commune d'Echandelys et de Jean Gladel, aussi âgé de vingt trois ans, cordonnier demeurant au bourg d'Echandelys les déclarants et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de cinq mots nuls et approuvée

Gidon Chantagrel Gladelr

Genebrier

Clos et arrêté par nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys le présent registre des naissances contenant vingt quatre actes pour l'année mil huit cent soixante dix sept. Ce jourd'hui trente un Décembre mil huit cent soixante dix sept.

Le Maire d'Echandelys

Genebrier

N°s du Registre	Noms et prénoms	Dates des actes	N°s du registre	Noms et prénoms	Dates des actes
4	Barrière Maria	26 Mars	24	Gidon Marie	30 Décembre
7	Barrière Louis Antoine	3 Avril	11	Granet Philomène	30 avril
3	Bournerie Marie Hélène Célestine	26 Mars	21	Grange Julie Eugénie	9 juillet
1	Bravard Ernest Abel	17 Janvier	14	Martin Louise Marie	10 Mai
12	Chabrier Marie Reine	2 Mai	15	Pinthud Marie Thérèse	18 Mai
10	Champroux Eugénie Marie Françoise	19 Avril	13	Ponchon Jean	4 Mai
+ 17	Champroux Marie Félicie	27 Mai	20	Ponchon Françoise	4 juin
5	Conon Jeanne Marie Henriette	29 Mars	27	Samadet Marie	19 août
8	Dufour Gaspard	12 Avril	19	Rouet Henri	2 juin
9	Dufour Joseph Antoine	17 Avril	2	Rouse Félix Jean François	6 Mars
16	Farge Jean Antoine Théodore	2 Mai	22	Viallis Alexis	15 juillet
6	Force Antoinette	2 avril	18	Viallis Marie Cécile	31 Mai

La présente table est certifiée exacte par nous soussigné Antoine Louis Chabrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, ce jourd'hui trente un Décembre mil huit cent soixante dix sept. # Genebrier. Le renvoi et la rature de deux mots nuls sont approuvé

Le Maire d'Echandelys

Genebrier.

TIMBRE 2 50 1F. 50c.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NAISSANCES.

ANNÉE 1878.

Le présent Registre, contenant trois feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous, Président du Tribunal civil d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent soixante-dix-huit.

Fait à Ambert le cinq décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Chardon.

N° 1

Le 8 Avril 1878

Serindas Vienne

Sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix huit le neuf avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu en l'absence du père Vienne Serindas, âgé de soixante un ans, propriétaire-cultivateur, domicilié au village de Sagnerade, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Serindas sise au village de Sagnerade en cette commune, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Vienne, lequel enfant est né de Jeanne Serindas, âgée de vingt deux ans, épouse de Jean Serindas, âgé de vingt sept ans, propriétaires-cultivateurs, domiciliés au dit village de Sagnerade; la dite déclaration faite en présence d'Antonin Larigne, tailleur d'habits, âgé de trente ans et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, demeurant tous les deux au chef-lieu de la commune d'Echandelys. Dont les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Les sieurs Serindas a déclaré ne savoir signer. La rature d'un mot nul est approuvée

Gladel Larigne Genebrier

L'an mil huit cent soixante dix huit, le quatorze avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de

N° 2

Le 13 Avril 1878

Derrode Joseph
Sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix huit, le treize avril, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bouchon, âgée de soixante neuf ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Pierre Derrode sise au village du Cluel en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joseph, lequel enfant est né de Marie Sauvadet, âgée de vingt six ans, épouse du dit Jean Pierre Derrode, âgé de trente trois ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit lieu du Cluel. la dite déclaration faite en présence d'Antonin Lavigne, âgé de vingt neuf ans, tailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Gladel Lavigne. ponchon

Jenebrier

N° 3

Le 14 Avril 1878

Champroux Antoine
Sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix huit, le seize avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bouchon, âgée de soixante neuf ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Antoine Champroux, sise au village de Lossedat en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Marie Payolle, âgée de trente trois ans, épouse du dit Antoine Champroux, âgé de trente huit ans, propriétaires cultivateurs, demeurant ensemble au dit lieu de la Forestorie. la dite déclaration faite en présence d'Antonin Lavigne, âgé de vingt neuf ans, tailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. ponchon

Gladel Lavigne

Genebrier

N° 4

Le 16 Avril 1878

Vaisse Eugène Jean
Sexe masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix huit, le dix sept avril, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Chaire, âgée de trente sept ans, sage femme, domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys. laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à trois heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Vaisse, sise au village du Brissar en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Eugène Jean, lequel enfant est né de Jeanne Bravard, âgée de vingt

Deux

N.° 5

De 21 Avril 1878

Bourrerie Marie
Sex fém. fille légitime

N.° 6

De 25 Avril 1878

Chabrier Jeanne
Marie Anna Pauline
Sex fém. fille légitime

Par acte en date du 9 février 1901 reçu à la mairie de Vic-le-Comte Chabrier Jeanne Marie Anna Pauline dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Brosson Louis Jean mentionné fait le 10 Juin 1901

Le Maire

sept ans, épouse du dit Jean Vaisse, âgé de vingt six ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit village du Buisson, la dite déclaration faite en présence d'Antonin Savigné, âgé de vingt neuf ans, vailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite

Antoine Gladel Savigné Jeunevez.

L'an mil huit cent soixante dix huit le vingt deux avril, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm, (Puy de Dôme) est comparu Jean Bourrerie, âgé de quarante trois ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village du Chel en cette commune, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin, né le jour d'hier à sept heures du soir de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au dit village du Chel et d'Anne Blanchard, son épouse, âgée de trente deux ans, demeurant avec lui, auquel il a déclaré donner le prénom de Marie. les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt trois ans, cordonnier et d'Antonin Savigne, âgé de vingt neuf ans, vailleur d'habits, demeurant tous les deux au chef-lieu de la commune d'Echandelys. et tout le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. Gladel Savigné Bourrerie Jeunevez

L'an mil huit cent soixante dix huit, le vingt six avril, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Ponchon, âgée de soixante neuf ans, sage-femme domiciliée au bourg d'Echandelys. laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir est né un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie Anna Pauline. le quel enfant est né d'Anne Reinsagée de vingt neuf ans, épouse du dit Jean Chabrier, âgé de vingt quatre ans, propriétaires cultivateurs, domiciliés ensemble au dit lieu de la Forestrie. la dite déclaration faite en présence d'Antonin Savigne, âgé de vingt neuf ans, vailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys. et tout le déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Gladel Savigné ponchon Jeunevez

L'an mil huit cent soixante dix huit à trois heures du soir par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy

N° 7

Le 29 Avril 1878

Brigaud Marie justine
sex. fem. fille légitime

De Donc-/ est comparu en l'absence du père Pierre Marquet, âgé de cinquante cinq ans, domicilié au village du Chatbonnier, commune de Bournels, propriétaire cultivateur, lequel nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Joseph Brigaud sise au village de Barel en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a donner les prénoms de Marie justine. lequel enfant est né de Marie Marquet, âgée de vingt deux ans, épouse de Joseph Brigaud, âgé de vingt huit ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit village de ~~Bayeron~~ de Barel, la dite déclaration faite en présence d'Antonin Savigne, tailleur d'habits, âgé de trente ans et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, demeurant tous les deux au chef lieu de la commune d'Echandelys. et ont les déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Paraphé un mot nul est approuvée H. le trente Avril. ainsi approuvé morquet,

Savigne Gladel Turchon

N° 8

Le 6 Mai 1878

Champroux Jules
sex masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie de St Genis la Tourette le 30 7bre 1905 Champroux a contracté mariage avec Moiras Eugénie Antonine mention faite le 6 mars 1906 Le Maire Duglas

décédé à Chaméane le 19 Octobre 1959

L'an mil huit cent soixante dix huit le sept Mai, à deux heures du soir par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Boncheon, âgée de soixante neuf ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys. laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à une heure du soir est né un enfant du sexe masculin ~~en la maison~~ de ~~Jean~~ ~~Marie~~ Champroux en la maison de Jean Marie Champroux sise au village des Vergnes en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jules, lequel enfant est né de Marie Gidon, âgée de vingt sept ans, ménagère, épouse de Jean Marie Champroux, cultivateur de long, habitant ensemble le dit village des Vergnes. la dite déclaration faite en présence d'Antonin Savigne, âgé de trente ans, tailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, demeurant tous les deux au chef lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Paraphé de sept mots nuls et approuvée.

Savigne Gladel Turchon

N° 9

Le 9 Mai 1878

Chuzaire Vienne
sex masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix huit le sept Mai, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu en l'absence du père Vienne Chuzaire, âgé de soixante ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Cher, commune d'Echandelys. lequel nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Louis Chuzaire sise au village de Cher en cette commune qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Vienne. lequel enfant est né de Annette Vaisse âgée de vingt six ans, ménagère, épouse de Louis Chuzaire, âgé de vingt sept ans, cultivateur de long, habitant ensemble le dit village de Cher. la dite déclaration faite en présence d'Antonin Savigne, âgé de trente ans, tailleur d'habits

trois

Et de Jean Gladel âgé de vingt quatre ans, cordonnier, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. et dont les témoins signé seuls avec nous le présent acte après lecture faite, le déclarant ayant dit ne savoir signer.

Lavigne Gladel Jaubert

L'an mil huit cent soixante dix huit, le onze Mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Gendrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Chuzaire, âgée de trente sept ans, sage-femme, domiciliée au village de Salat, commune d'Echandelys. laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à neuf heures du soir est né un enfant de sexe masculin en la maison de Pierre Echallier sise au village de Chabreyras, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Eugène. lequel enfant est né de Annette Barteyre âgée de vingt trois ans, épouse du dit Pierre Echallier, âgé de vingt six ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit village de Chabreyras. la dite déclaration faite en présence d'Antonin Lavigne, âgé de vingt neuf ans, vailleur d'habits et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Le Maire Gladel Lavigne Jaubert

97e 10

de 10 Mai 1878

Echallier Eugène
sex. masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 27 août 1904 Echallier Eugène a contracté mariage avec Chevarin Marie Reine Félicie Mention faite le 27 juillet 1904
Le Maire
Frombonne

L'an mil huit cent soixante dix huit, le dix sept Mai, à quatre heures du soir par devant nous Antoine Gendrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) Marguerite Bonchon, âgée de soixante neuf ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à huit heures du matin est né un enfant de sexe masculin en la maison de Jean Marquet sise au bourg d'Echandelys quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Joseph Hippolythe. Marie le quel enfant est né de Françoise Bournerie, âgée de trente un ans, épouse de Dit Jean Marquet, âgé de trente huit ans, propriétaires — cultivateurs, habitant ensemble — le bourg d'Echandelys. ladite déclaration faite en présence d'Antonin Lavigne, âgé de vingt neuf ans, vailleur d'habits et de Jean Gladel âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. Il est comparu en l'absence du père. La rature d'un mot nul et le renvoi ont approuvés.

Gladel Lavigne Jaubert

97e 11

de 17 Mai 1878

Marquet
Joseph Hippolythe
sexe masc. fils légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 29 juin 1907 Marquet Joseph-Hippolyte dont l'acte ci-contre a contracté mariage avec Dupuy Marie Josephine Mention faite le 29 juin 1907
Le Maire
Angladon

décédé à Brousse le 14 Octobre 1966

L'an mil huit cent soixante dix huit, le neuf juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Gendrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père, Jeanne Chuzaire, âgée de trente sept ans, sage-femme, domiciliée au village de Salat, commune

97e 12

Le 9 juin 1878

Bonchon Antoinette Philomène
sex. fém. fille légitime

habitant le village de Condeyras en cette commune, et ont la déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Gladel Rouvet

Granget

N° 15

Le 19 juin 1878

Buisson Joséphine sa fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante dix huit, le dix neuf juin, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bonchar, âgée de soixante neuf ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin est né un enfant de sexe féminin en la maison de Charles Buisson sise au village du Moulin de Géry en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joseph ~~Hippolythe~~ Joséphine lequel enfant est né de Jeanne Paysse, âgée de trente neuf ans, épouse dudit Charles Buisson, âgé de quarante deux ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le village du Moulin de Géry, commune d'Echandelys. la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. La rature de deux mots nuls est approuvée.

pour acte Gladel Granget

N° 16

Le 23 juin 1878

Gouniche Henri sa masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante dix huit, le vingt quatre juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Chaire, âgée de trente sept ans, sage femme, domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys. laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à deux heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Gouniche, sise au village de Lafaye en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom ~~Valérie~~ de Henri; lequel enfant est né de Claudine Vacheron, âgée de trente trois ans, épouse dudit Jean Gouniche, âgé de trente neuf ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le village de Lafaye, commune d'Echandelys. la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. La rature d'un mot nul est approuvée. Gladel Chaire Granget

Lu avec reçu à la mairie d'Echandelys Gouniche Henri dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Martin Jeanne Maria le 25 juillet 1903 mention faite le 27 juillet 1903 Le Maire Champeau

N° 17

Le 4 juillet 1878

Condeyras Marie sa fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante dix huit, le quatre juillet, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Bonchar, âgée de soixante neuf ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 23 juillet 1904 Bouchon Antoinette Philomène pour la naissance et ci contre a contracté mariage avec Jacquard Michel Joseph
Pour mention le 23 juillet 1904
Le Maire

d'Echandelys ; la quelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de François Bouchon, sise au village du Pauplantas, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoinette Philomène. lequel enfant est né de Jeanne Montel âgée de quarante ans, épouse du dit François Bouchon, âgé de quarante deux ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit village du Pauplantas, la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Granige, âgé de vingt huit ans, tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier habitant tous les deux le chef lieu de la commune d'Echandelys ; Nous la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. Gladel

Thuaire

Transcription

N° 13

Le 16 juin 1878

Bournerie Antonin

Sex. mas. fils légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys Bournerie antonin dont l'acte ci contre a contracté mariage avec Bourdet Hélène Marie-antoinette le 15 9bre 1904
Pour mention le 17 9bre
Le Maire

L'an mil huit cent soixante dix huit, le seize juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'Et Civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Chuaire âgée de vingt sept ans, sage-femme, domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys ; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Bournerie, sise au village du Buisson en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antonin ; lequel enfant est né de Marie Bravard, âgée de quarante ans, épouse du dit Claude Bournerie, âgé de quarante huit ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit village du Buisson ; la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, demeurant tous les deux au chef-lieu de la commune d'Echandelys. et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. Gladel

Thuaire

Transcription

N° 14

Le 18 juin 1878

Gladel Antoine Auguste

Sex. masc. fils légitime

L'an mil huit cent soixante dix huit, le dix huit juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, domicilié au bourg d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui, à dix heures du matin, de lui déclarant, en sa maison d'habitation sise au chef-lieu de la commune d'Echandelys et de Victoire Antoinette Michelle Lavigne, son épouse, âgée de vingt ans et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Antoine Auguste. la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand, domicilié au bourg d'Echandelys et de Antoine Rouvet, âgé de trente trois ans, propriétaire cultivateur

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 28 juin 1902 Condyles Marie dont la naissance est constatée ci contre a contracté mariage avec Hospital Henri mention faite le 4 juillet 1902
Le Maire
Champroux

lui, à une heure du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Ste Etienne Caudeyras sise au village de Pane Frères en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Michelle Barthier, âgée de trente neuf ans, épouse dudit Ste Etienne Caudeyras, âgé de quarante un ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le village de Pane Frères en cette commune, la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, habitant tous les deux le chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Porchon Gladel Grange Jeune

N° 18

De 16 juillet 1878

Montel Joséphine fem. fille légit.

Par acte du 14 juillet 1903 inscrit à la mairie d'Echandelys Joséphine Montel dont l'acte de naissance est ci-contre a contracté mariage avec Jean-Marie-Joseph Dubour
Mention faite le 14 juillet 1903
Le Maire
Champroux

L'an mil huit cent soixante dix huit, le dix sept juillet, à quatre heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Ste Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Chnaire, âgée de trente sept ans, sage-femme, domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à une heure du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Montel Laurent Louis sise au village du Buisson en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joséphine, lequel enfant est né d'Anne Montel, âgée de trente trois ans, épouse dudit Montel Laurent Louis, âgé de quarante ans, propriétaires cultivateurs, habitant ensemble le dit village du Buisson, la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, demeurant tous deux au chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. La rature d'un mot nul est approuvée.
Gladel Chnaire Grange Jeune

N° 19

De 18 juillet 1878

Chevarin Jean Marie fils mar. fils légit.

N° 19 bis
Du 20 avril 1878 an duel Cne d'Echandelys naissance de Courdon Hélène-Marie-Antoinette fille légitime de Jacques et de Françoise Marie Chevarin ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Amberg le 26 Bre 1904 transcrit le 4 9bre 1904
Le Maire

L'an mil huit cent soixante dix huit, le dix neuf juillet, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Ste Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père Marguerite Archar, âgée de soixante neuf ans, sage-femme domiciliée au bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à huit heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Pierre Chevarin sise au village de la Cibaudie en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean Marie, lequel enfant est né de Marie Antoinette, âgée de vingt ans, épouse dudit Pierre Chevarin, âgé de vingt neuf ans, propriétaire cultivateurs, habitant ensemble le dit village de la Cibaudie, la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand et de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, demeurant tous deux au chef-lieu de la commune d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. La rature d'un mot nul est approuvée.
Porchon Gladel Grange Jeune

N°= 20

Le 8 Octobre 1878

Eugenie Gilberte Sauvadet fém. fille légit

L'an mil huit cent soixante dix huit le huit à cinq heures du soir par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu Antoine Sauvadet, âgé de vingt un ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Loredat, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin en sa maison d'habitation sise au dit village de Loredat qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms d'Eugénie Gilberte, lequel enfant est né de lui déclarant et de Marie Gommerie, son épouse, âgée de trente un ans, ménagère, habitant ensemble le dit lieu de Loredat. La dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, Visserand et de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Le renvoi est approuvé.

Gladel — Grangé — Sauvadet

N°= 21

4 9bre = 1878

Marie Elisa Marquet fém. fille légit

L'an mil huit cent soixante dix huit le dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu Jean Marquet, âgé de vingt quatre ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de la Boresterie commune d'Echandelys; lequel nous a déclaré que ce jour d'hui, à une heure du matin est né un enfant du sexe féminin en sa maison d'habitation sise au village de la Boresterie qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie Elisa, lequel enfant est né de lui déclarant et de Jeanne Marquet, son épouse, âgée de vingt ans, ménagère, habitant ensemble le dit lieu de la Boresterie; la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, Visserand et de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Et le dix sept Novembre.

Grangé — Gladel — Marquet — Grangé

N° 22

1er Décembre 1878

Jean Eugène Redon fils légit.

décédé à St Genès la Tourette le 9 Juillet 1963

L'an mil huit cent soixante dix huit, le premier Décembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu Jean Redon, âgé de vingt six ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village des Vers, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui, à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin en sa maison d'habitation sise au village des Vers qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Sylvain Eugène, lequel enfant est né de lui déclarant et de Marie Louise Redon, son épouse, âgée de vingt six ans, ménagère, habitant ensemble le dit village des Vers; la dite déclaration faite en présence de Jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, Visserand et de Jean Gladel, cordonnier, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys et ont le

déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite, / Hommune d'Echandelys. Le renvoi est approuvé.

Tracy Redon Gladel Jeune

N° 23

Le 15 Xbre 1878

Collange Eugénie
sex. fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante dix huit, le seize Décembre à dix heures du matin, par devant nous antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu jean Collange, âgé de vingt cinq ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village des Bordes, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir est né un enfant du sexe féminin en sa maison d'habitation sise au village des Bordes, commune d'Echandelys qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Eugenie, lequel enfant est né de lui déclarant et de Marie Vaissière, sans profession, âgée de vingt deux ans, ménagère, habitant ensemble le dit village des Bordes, la dite déclaration faite en présence de jean Germain Grange, âgé de vingt huit ans, tisserand et de jean Gladel, cordonnier âgé de vingt quatre ans, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys, et tous déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. /

Collange Gladel Jeune

N° 24

Le 29 Xbre 1878

Vaissière jean Antoine
sex. mas. fils légit.

Clos et arrêté par nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys le présent registre des actes de naissance contenant vingt trois actes pour l'année mil huit cent soixante dix huit.

Echandelys le trente Décembre mil huit cent soixante dix huit.

L'an mil huit cent soixante dix huit, le vingt neuf Décembre à onze heures du matin, par devant nous antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu jean Vaissière, âgé de vingt cinq ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village du Moulin de Géry, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui, à quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin en sa maison d'habitation, sise au village du Moulin de Géry, commune d'Echandelys qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de jean antoine, lequel enfant est né de lui déclarant et de Marie Vaissière, sa épouse, âgée de vingt trois ans, ménagère, habitant ensemble audit village du Moulin de Géry. la dite déclaration a été faite en présence de Mathieu Philibert Philibert Mathieu, âgé de quarante ans, aubergiste et de jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys, et tous déclarant et les

Echandelys, curé de Saint Germain Chérue (Arr. de Dôme) certifie
avoir lu la table ci dessus tracée par nous, ce jour d'hui trente un décembre
mil huit cent soixante six dix huit.

Jamesay

témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. La rature de cinquante deux mots nuls est approuvée

Daillous — Gladel — Mathieu — Jubin

Clos Arrêté par nous Antoine Genebrier, Maire Officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys le présent Registre des actes de naissances contenant cinq Trois actes pour l'année mil huit cent soixante dix huit

Echandelys le trente un Décembre mil huit cent soixante dix huit

Genebrier

Table alphabétique

Nos des actes	Noms et prénoms	Dates des naissances
15	Buisson Josephine	19 Juin
+ 13	Bournerie Antonin	14 Juin
5	Bournerie Marie	31 Avril
6	Chabrier Jeanne Marie Anna Pauline	25 Avril
3	Champrouse Antoine	16 Avril
+ 8	Champrouse Jules	6 Mai
19	Chevarin Jean Marie	18 Juillet
23	Collange Eugénie	15 Décembre
17	Couveyras Marie	4 Juillet
2	Derrode Joseph	13 Avril
14	Gladel Antoine Auguste	18 Juin
16	Gouniche Henri	29 Juin
+ 11	Marquet Joseph Hippolythe	17 Mai
21	Marquet Marie Elisa	17 Novembre
18	Monnet Joséphine	16 Juillet
12	Ponchon Antoinette Philomène	9 Juin
+ 22	Reydon Sylvain Eugène	1er Xbre
7	Reigard Marie Justine	29 Avril
20	Sauvade Eugénie Gilberte	18 8bre
1	Serindas Vienne	8 Avril
9	Thuaire Vienne	6 Mai
4	Vaisse Eugène Jean	16 Avril
24	Vaisse Jean Antoine	29 Xbre
10	Vachallier Eugène	10 Mai

Nous soussigné Maire et Officier de l'Etat civil de la commune

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NAISSANCES

ANNÉE 1879.

Le présent Registre, contenant six *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté et paraphé à chaque feuillet, par nous,* juge *du Tribunal civil d'* Ambert *, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'* Echandelys, *pendant l'année mil huit cent soixante-dix-neuf.*

Fait à Ambert, *le* Deux *décembre mil huit cent soixante-dix-huit.*

C. Bacros

N° 1

Le 4 janvier 1879

Chassagne Jeanne Marie sexe fém. fille légit.

Par acte reçu à la Mairie d'Echandelys le 30 mars 1901 Chassagne Jeanne Marie dont la naissance est constatée ci contre a contracté mariage avec Meunier Jean-Bapte. Mention faite le 10 8bre 1901 Le Maire Champroux

décédée le 10 Mars 1974 à Cunlhat (Puy-de-Dôme)

L'an mil huit cent soixante dix neuf le cinq janvier, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm (Puy-de-Dôme) est comparu en l'absence du père Jeanne Chuaire, âgée de trente huit ans, sage-femme, domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le hier, à cinq heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison du Sr Jean Chassagne sise au village de Labaye en cette commune, que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie, lequel enfant est né de Marie Dinis, âgée de trente quatre ans, épouse dudit Jean Chassagne, âgé de quarante ans, propriétaire cultivateurs, habitant ensemble le village de Labaye, section de la commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Jean Glandel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante ans, aubergiste, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. La rature de trente six mots nuls est approuvée.

Mathieu Glandel Chuaire Genebrier

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le cinq janvier, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm (Puy-de-Dôme)

N°2.

Le 5 Janvier 1879

Jean Marie Antoine Longechal sexe masc. fille légit

Par acte reçu à la Mairie de Tournoël le 16 septembre 1911 Longechal Jean-Marie Antoine a contracté mariage avec Thibenicho Marie-Lucie Mention faite le 15 janvier 1912 Le Maire,

est comparu Antoine Longechal, âgé de vingt huit ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Lozeroux en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du soir de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au dit village de Lozeroux et de Marguerite Lafarge, sa épouse, âgée de vingt trois ans, ménagère demeurant avec lui auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Marie Antoine ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans et de Thibilibert Mathieu, âgé de quarante ans, aubergiste demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. Lecture faite aux déclarant et témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Gladel Mathieu Gl Longechal

N°3.

Le 5 Février 1879

Courtat Jeanne Antoinette Hélène sex. fem. fille légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le cinq Février, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparu Jules Pierre Courtat, âgé de vingt huit ans, ~~propriétaire cultivateur~~, boulanger, domicilié au bourg d'Echandelys ; lequel nous a présenté un enfant du sexe ~~masculin~~ féminin, né ce jourd'hui à quatre heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Jeanne Barrière, sa épouse, âgée de vingt deux ans, ménagère demeurant avec lui auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Antoinette Hélène ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans et de St Jean Germain Grange, âgé de vingt sept ans, tisserand, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys ; et tous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. Rature de trois mots nuls et approuvée ainsi que le renvoi ci après. Hf féminin Gladel Courtat Grange

N°4

Le 5 Février 1879

Grangebierne Louis sex. mas. fils légit.

décédé à Riom (Puy-de-Dôme) le 10 Juillet 1960

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le ~~cinq~~ six Février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparu Jean Eutrope Grange, âgé de trente cinq ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village du Moulin de Géry, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hier à huit heures du soir en sa maison d'habitation sise au dit village du Moulin de Géry, de lui déclarant et de Marie Sinet sa épouse, âgée de trente ans, ménagère, demeurant avec lui auquel il a déclaré donner les prénoms de Pierre Louis. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans et de St Jean Germain Grange, tisserand, âgé de vingt sept ans, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et tous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite. Rature d'immeuble est approuvée.

Grange Gladel Grange

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le neuf Février, à deux heures du soir, par devant nous, Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'

nous le présent Acte après que lecture en a été faite.

Gladel (Adhérent) Bauvadet

Témoin

N° 8

Le 10 Avril 1879

Charloire Auguste Maurice
sex. masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dix Avril, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et Officier de l'état civil commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Joseph Charloire, âgé de vingt quatre ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village du Buisson, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jour d'hui à dix heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit village des Buissons, de lui déclarant né de Jeanne Terrasse, son épouse, âgée de vingt sept ans, ménagère demeurant avec lui auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Auguste Maurice, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans aubergiste, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de deux mots nuls est approuvée.

Gladel Charloire (Adhérent) Témoin

Suivant acte reçu à la mairie d'Echandelys le 15 9bre 1904 Rouget Jean Emile dans la naissance ci-contre a contracté mariage avec Farel Jeanne Félicie.
Donc mention
le 18 9bre 1904
L'Adjoint

N° 9

Le 12 Avril 1879

Jean Emile Rouget
sex. masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le douze avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et Officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Blaise Rouget, âgé de trente six ans, métayer, demeurant au domaine de Roure, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jour d'hui à une heure du matin en sa maison d'habitation sise au dit commune de Roure, commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jour d'hui à une heure du matin en sa maison d'habitation sise au dit commune de Roure, de lui déclarant né de Marie Chalinbaud, son épouse, âgée de trente neuf ans, ménagère, demeurant avec lui, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Jean Emile. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans et de Sr Philibert Mathieu, aubergiste, âgé de quarante sept ans, habitant tous les deux le bourg d'Echandelys. Et les témoins seuls signé avec nous le présent Acte après que lecture en a été faite, le déclarant a déclaré ne savoir signer. La rature de trois quatre mots nuls est approuvée.

Gladel (Adhérent) Témoin

Suivant acte reçu à la mairie 9e 10e arrt. Paris Coudert Jean Louis a contracté mariage le 8 juin 1906 avec Jobard Jeanne Augustine Joséphine

N° 10

Le 17 Avril 1879

Jean Coudert
sex. masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dix sept Avril, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et Officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu en l'absence du père Jean Coudert, âgé de cinquante trois ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Cher, commune d'Echandelys; lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à onze heures et demie du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison Coudert, sise au village de Cher en cette commune qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de Marie Rigaud, âgé de vingt cinq ans, femme en dol

N.° 5

Le 9 février 1879



Jeanne Marie Denonville sex. fém. fille légit

heure (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Renaudias, âgé de quarante-deux ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Vaux Frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jour d'hui, à huit heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit village de Vaux Frères, de lui déclarant et de Louise Roussel, âgée de trente six ans, ménagère, demeurant avec lui, auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Hilibert Mathieu, âgé de quarante ans, aubergiste, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture faite. Renaudias Gladel

Mathieu Jouvin

N.° 6

Le 26 Février 1879

Ponchon Antoinette sex. fém. fille légit

Par acte reçu en notre Mairie le 20 Mbre 1900 Ponchon donne la naissance ci-contre a contracté mariage avec Lehalier mention faite le 21 9bre 1900 Le Maire Champeaux

décédée à Cunlhat (P.-de-D) le 11 Mars 1971

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt six Février, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparu en l'absence du père Jeanne Chuaire, âgée de trente huit ans, sage femme, domiciliée au village de Salat, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jacques Antoine Ponchon sise au village de Chabreyras en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Antoinette, lequel enfant est né de Jeanne Marie Chabreyras, âgée de vingt sept ans, épouse dudit Jacques Antoine Ponchon, âgé de vingt neuf ans, propriétaire cultivateur, habitant ensemble le dit village de Chabreyras, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans et de Jean Jeanmain Grange, âgé de vingt sept ans, cordonnier et visérand, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Jouvin Gladel Chuaire

N.° 7

Le 24 Mars 1879

Jouvadet Roberte Eugénie sex. fém. fille légit

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt cinq Mars, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy de Dôme) est comparu Etienne Jouvadet, âgé de vingt neuf ans, charron, domicilié au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à cinq heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit bourg d'Echandelys, de lui déclarant et d'Anne Béal, son épouse, âgée de vingt deux ans, ménagère, demeurant avec lui, auquel il a déclaré donner les prénoms de Roberte Eugénie, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Hilibert Mathieu, âgé de quarante ans, aubergiste, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins signé avec

Décédé le
16 septembre 1939
à Echandelys

Antoine Couderc, âgé de vingt sept ans, propriétaire, cultivateur, habitant ensemble le dit village de Cher, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans, et de Jean Germain Grange, tisserand, âgé de vingt sept ans, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, Nous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Gladel Couderc Mathieu Grange

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt deux avril, à huit heures du matin, par devant Nous Antoine Genebrier, notaire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Antoine David, âgé de trente cinq ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Labat, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jour d'hier, à huit heures du soir, en sa maison d'habitation sise au dit village de Labat, de lui déclarant et de Marie Bonnet, son épouse, âgée de vingt six ans, ménagère, demeurant avec lui et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans et de Sr Hilibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous au bourg d'Echandelys, Nous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de trois mots nuls est approuvée.

Jean David
3e mas. fils légit.

Gladel Mathieu David Genebrier

Le père reçu à la mairie d'Echandelys le 2 juillet 1907 David Jean dont l'acte ci-contre a contracté mariage avec Mlle Barrière Anna-Maria suivant acte fait le 2 juillet 1907 à la mairie d'Orcival

N° 12

Le 27 Avril 1879

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt sept avril, à deux heures du soir, par devant Nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Claude Bourrerie, âgé de trente trois ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Champlantas, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jour d'hui, à neuf heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit village de Champlantas, de lui déclarant et de Jeanne Bol, son épouse, âgée de vingt sept ans, ménagère, demeurant avec lui auquel il a déclaré donner le prénom de Jean; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, cordonnier, âgé de vingt quatre ans et de Sr Hilibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous au bourg d'Echandelys, Nous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite

Jean Bourrerie
3e mas. fils légit.

Mathieu Bourrerie Gladel

N° 13

Le 13 Mai 1879

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le treize Mai, à dix heures du matin, par devant Nous Antoine Genebrier, Notaire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu en l'absence du père, Claude Genebrier, âgé de cinquante ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Pouzet frères, commune d'Echandelys; lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à sept heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Benoît Couteyras, son gendre, sise au village de Pouzet frères,

Couteyras Claude
3e mas. fils légit.

celle commune qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Claude ; lequel enfant est né de Catherine Genestier, âgée de vingt trois ans, épouse du dit Bernard Coudeyras, âgé de trente un ans, menuisier, habitant ensemble le dit Village de Deux Frères ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante cinq ans, aubergiste, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. dont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. sept. Le renvoi est approuvé.

Mathieu Gladel

Genestier

97e 14

Le 18 Mai 1879

Anna David
sexe fem. fille légit.

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 2 Juin 1904 Anna David dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Jean-François Agéjounette Mention faite le 3 Février 1904
Le Maire,
Champion

décédée à Paris (12ème Arrond.t)
le 2 Janvier 1968

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dix huit Mai, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm, (Puy-de-Dôme) est comparu Etienne David, âgé de quarante sept ans, propriétaire-cultivateur, domicilié au village du Moulin de Géry ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui, à cinq heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit village du Moulin de Géry, de lui déclarant et de Catherine Der Meley, sa épouse, âgée de quarante quatre ans, ménagère, demeurant avec lui et auquel il a déclaré donner le prénom de Anna. les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys ; et a le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. Gladel David

Mathieu

97e 18

Le 9 Juin 1879

Jean Barrière
sexe masc. fils légit.

Par acte reçu à la Mairie de Pouilly (Me Marne) Barrière Jean dont la naissance est ci-contre a contracté mariage le 6 juin 1909 avec Bouvier Florence-Rose-Ernestine
Mention faite le 24 8bre 1909
Le Maire,

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le sept Juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm, (Puy-de-Dôme) est comparue en l'absence du père Jeanne Duchon, âgée de soixante dix ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys ; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Pierre Barrière sise au Moulin de Mas, commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean. lequel enfant est né de Marie Terrasse, âgée de vingt sept ans, épouse du dit Pierre-Barrière, âgée de vingt huit ans, scieur de long, habitant ensemble le dit Moulin de Mas. les dites déclaration et présentation faites en présence des Sr Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, et de Sr ~~Philibert~~ Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys ; et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature d'un mot nul et approuvée par nous

Gladel Mathieu

N° 16

Le 16 juin 1879

Jean François Heure
sexe masc. fils légit.

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 16 octobre 1909 Heure Jean-François dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Courtine angèle-elmarie Marguerite mention faite le 16 8bre 1909 Le Maire,

décédé à Issoire le 7 Octobre 1961

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dix sept juin, à huit heures 4 du matin, par devant nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy de Dôme), est comparu Marien Heure, âgé de vingt huit ans, maçon, domicilié au village de Deuze Prières, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hier, à midi en sa maison d'habitation sise au dit village de Deuze-Prières, de lui déclarant et de Marie Chanion, son épouse, âgée de vingt trois ans, ménagère, demeurant avec lui et au quel il a déclaré donner les prénoms de Jean François; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et Sébastien Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys et ont déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. La rature d'un mot nul est approuvée.

Jean Gladel et Mathieu

Genebrier Maire

N° 17

Le 23 juin 1879

Claudius Jean Anglade
sexe masc. fils légit.

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 7 7bre 1907 Anglade Claudius Jean dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Chantard Anna. Mention faite le 7 7bre 1907 Le Maire Anglade

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt deux juin, à dix heures du soir, par devant nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm, département du Puy-de-Dôme, est comparue en l'absence du père; Jeanne Pouchon, âgée de soixante dix ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; la quelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à quatre heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison d'antoine anglade sise au village du Chel, commune d'Echandelys qu'elle nous présente auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claudius Jean; le quel enfant est né de Louise Chalimbaud, âgée de trente six ans, épouse du dit antoine anglade, âgé de quarante trois ans, cultivateur habitant ensemble le dit village du Chel, les dites déclaration et présentation faites en présence de Sr Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et Sébastien Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de trois mots nuls est approuvée.

Pouchon Gladel et Mathieu

Genebrier Maire

N° 18

Le 25 juin 1879

Anna Connelier
sexe fém. fille légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt cinq juin, à dix heures du matin, par devant nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain, l'herm (Puy de Dôme) est comparue en l'absence du père, Jeanne Chanaire, âgée de trente huit ans, sage-femme, domiciliée au village de Labat, commune d'Echandelys; la quelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à trois heures du

matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Connelier, sise au village de Cher en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Anna ; le quel enfant est né de Marie Mayoux épouse dudit Pierre Connelier, âgé de trente ans, propriétaire cultivateur, habitant ensemble le dit village de Cher, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Glandel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. et âgée de vingt quatre ans. le renvoi est approuvé.

Mayoux Glandel Mathieu

N° 19

Le 21 juin 1879

Etienne-Chanion

sex. masc. fils légit

Par acte reçu en cette mairie le 3 décembre 1910 Chanion Etienne dont l'acte est ci contre a contracté mariage avec Badou Marie-Francine Mention faite le 3 Xbre 1910 Le Maire Connes

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt cinq juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm, (Puy de Dome) est comparue en l'absence du père Jeanne Bonchon, âgée de soixante dix ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandelys ; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jacques Chanion, sise au village du Mas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne. le quel enfant est né de Anne Dumas, âgée de vingt neuf ans, épouse du dit Jacques Chanion âgé de trente six ans, propriétaire cultivateur, habitant ensemble le dit village du Mas. les dites déclaration et présentation faites en présence de Sr Jean Glandel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Bonchon Mathieu Glandel

N° 20

Le 20 juin 1879

Anna Joséphine Conveyres

sex. fém. fille légit.

Par acte reçu en notre mairie le 18 août 1900 Conveyres Anna-Josephine

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt six juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm (Puy de Dome) est comparu en l'absence du père Claude Genestier, âgé de cinquante ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Veix-Pères, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui, à dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Etienne Conveyres, cordonnier, sise au village de Veix Pères en cette commune — qu'il

N° 23
Le 13 Juillet 1879
Pointud
Eugénie.
Mariée le 4 Octobre 1919 à Echandelys avec Ducher Auguste François

L'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Pointud, propriétaire cultivateur, domicilié au village de la Foresterie, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jour d'hui né le jour d'hier à huit heures du soir, en sa maison d'habitation sise au dit village de la Foresterie, de lui déclarant, âgé de quarante deux ans et de Anna Rousset, son épouse, âgée de vingt neuf ans, ménagère, demeurant avec lui et auquel il a déclaré donner le prénom de Eugénie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys dont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. La rature de cinq mots nuls est approuvée.

Pointud Mathieu Gladel

N° 24
Le 16 Juillet 1879
Alexis Antoine Dubour ex masc. fils légit.

Par acte à la mairie de St Genès-Labourette le 18 9bre 1905 Dubour Alexis-Antoine dont l'acte est ci-contre a contracté mariage avec Baillou Marie-Adelaïde Dont mention faite le 2 mars 1906 Le Maire

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le seize juillet, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue, en l'absence du père, Jeanne Chuaire, âgée de trente huit ans, sage femme, domiciliée au village de Laval, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à six heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Michel Dubour sise au village de Chabreyras en cette commune auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Alexis-Antoine, lequel enfant est né d'Antoinette Voisse, âgée de trente ans, épouse du dit Michel Dubour, âgé de trente cinq ans, propriétaires-cultivateurs, habitant ensemble le dit village de Chabreyras, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys, et ont la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture lecture en a été faite

Gladel Mathieu Chuaire

N° 25
Le 7 août 1879
Guillaume Louis Chevarin 1er mar. fils légit.

Par acte reçu à la mairie de Signols le 26 avril 1908 Chevarin Guillaume Louis dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Champroux Marie dont mention faite le 5 juin 1908 Le Maire

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le sept août, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Antoine Chevarin, âgé de vingt sept ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village de Coupat, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jour d'hui, à sept heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit village de Coupat, de lui déclarant et de Catherine Ranglarie, son épouse ménagère, demeurant avec lui auquel il a déclaré donner les prénoms de Guillaume Louis; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Sr Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite. [illegible] âgée

Pour la naissance
est ci-contre
a contracté mariage
le avec Barbe
jean.
mention faite
le 21 9bre 1901
Le Maire
Champeau

nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Anna joséphine
lequel enfant est né de Marie Genestier, âgée de vingt ans épouse dit Antoine
Coudeyras, âgé de vingt cinq ans, propriétaire cultivateur, habitant ensemble le dit
village de Dause Frères; les dites Déclaration et présentation faites en présence de Jean
Glaudel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et Me Philibert Mathieu, âgé de quarante
ans, aubergiste, sept ans, aubergiste, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys dont le
déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.
La rature de deux mots nul et approuvé. Genestier Glaudel
Mathieu
Jurier

97e 21

Le 27 juin 1879

Léon Longechal
fils légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt sept juin, à dix heures du matin,
par devant nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la
commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy-de-Dôme)
est comparu Benoît Longechal, âgé de vingt six ans, propriétaire cultivateur,
demeurant au village du Moulin de Géry; lequel nous a présenté un enfant
du sexe masculin né ce jour d'hui, à sept heures du matin en sa maison d'
habitation sise au dit village du Moulin de Géry, de lui déclarant et de
Annette Montabrun, son épouse, âgée de vingt deux ans, ménagère, demeurant
avec lui auquel il a déclaré donner le prénom de Léon; les dites déclaration
et présentation faites en présence de Jean Glaudel, âgé de vingt quatre ans,
cordonnier et Me Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste,
demeurant tous deux au bourg d'Echandelys; et tous déclarant et les
témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été
faite.
Glaudel Mathieu Longechal
Jurier

Par acte reçu en
notre mairie
le 12 7bre 1906
Longechal donne
l'acte ci contre
a contracté mariage
avec Bourdy
Anna-Marie
Mention faite
le 12 7bre 1906

97e 22

Le 13 juillet 1879

Antoine Berand
fils légit.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le quatorze juillet, à huit heures du
matin, par devant nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la
commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy-de-Dôme) est comparue
en l'absence du père Jeanne Duchon, âgée de soixante dix ans, sage-femme,
domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier
à six heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Etienne
Berand sise au village de Dause-Frères, commune d'Echandelys, auquel elle
a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Jeanne Anglade, âgée de quarante ans, épouse dit Etienne Berand, âgé
de quarante un ans, propriétaire-cultivateur, habitant ensemble le dit
village de Dause-Frères; les dites déclaration et présentation faites en présence
de Mes Jean Glaudel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et Me Philibert
Mathieu, âgé de quarante sept ans, aubergiste, demeurant tous les deux
au bourg d'Echandelys; et tout la déclarante et les témoins signé avec nous le présent
acte après que lecture en a été faite.
Mathieu Glaudel Jurier

Par acte reçu à la
mairie d'Echandelys
le 6 7bre 1904. Berand
Antoine a contracté
mariage avec
Madeleine-
Clarisse-Mention faite
le 6 7bre 1904
Le Maire

Mention

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le quatorze juillet, à dix heures du matin
par devant nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune

X

N° 86

le 29 août 1879

Voine Marie Russias
22 mois. fils légit.

Par acte reçu à la Mairie de Cunlhat le 12 7bre 1904 Russias Jean l'acte est ci contre a contracté Mariage avec Mathieu Antoinette Eugénie Mention faite le 8 9bre 1904 Le Maire

décédé à Echandelys le 6 novembre 1949.

de dix neuf ans. Le renvoi est approuvé — .

(Mathieu) Gladel

Chevrier Greffier

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt neuf août, à dix heures du matin, par devant Nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu antoine Russias, âgé de vingt cinq ans, meunier, domicilié au hameau du Moulin-neuf, commune d'Echandelys. lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin en sa maison d'habitation sise au dit lieu du Moulin neuf, de lui déclarant et de Marie Canut, son épouse, âgée de vingt ans, ménagère, demeurant avec lui et auquel il a déclaré donner les prénoms d'antoine Marie. les dites déclaration et présentation faites en présence d'antoine Canut, âgé de cinquante neuf ans, propriétaire cultivateur, habitant aussi le Moulin neuf et de jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier, domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandelys et tous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Jean Russias Canut

Gladel Genebrier

N° 87

le 19 8bre 1879

Hélène Marie Martin
sexe. fém. fille légit.

mariée le 16 avril 1903 avec Chabrol jeune mention faite le 10 mai 1903 Le Maire Chauvet

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt Octobre, à huit heures du matin, par devant Nous antoine Genebrier Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu jean Martin, âgé de trente sept ans, chef cantonnier domicilié au bourg d'Echandelys. lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier, à dix heures du soir, en sa maison d'habitation sise au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et d'antoinette Marquet, son épouse, âgée de vingt neuf ans, ménagère, demeurant avec lui et auquel il a déclaré donner le prénom d'Hélène. les dites déclaration et présentation faites en présence de jean Gladel, âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de Philibert Mathieu, âgé de quarante sept ans, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys, et tous le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte après que lecture en a été faite.

Gladel Martin

Mathieu Chevrier

N° 88

le 3 9bre 1879

Marie Jeanne Mélanie Pierre
sexe. fém. fille légit.

Le Maire

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le trois Novembre à sept heures du matin par devant Nous antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'herm (Puy de Dôme) est comparu jean Pierre, âgé de trente quatre ans, propriétaire cultivateur, domicilié au village d'Enclet, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jour d'hier à huit heures du soir en sa maison d'habitation sise au dit Enclet, de lui déclarant et de Marie [illegible] son épouse, âgée de vingt sept ans ménagère, demeurant avec lui et auquel il a déclaré donner les prénoms de jeanne Mélanie, en leur domicile en présence de jean [illegible], âgé de vingt quatre ans, cordonnier et de jean [illegible], âgé de quarante cinq ans, demeurant tous deux au bourg de Echandelys, et tous le déclarant et les témoins

tigneum signé avec nous [illegible] que lecture lui en a été faite.

Gladel — Jurien

N° 89

Le 1er Xbre 1869

Dupidan David Maurice
sexe masc. fils légit.

décédé à Usson
le 28 Décembre 1969

L'an mil huit cent soixante-neuf et le premier décembre, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), comparu Damien Dupidan, propriétaire, demeurant au bourg d'Echandelys, âgé de soixante-deux ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui matin à neuf heures en la maison de habitation, lequel enfant il nous présente et déclare vouloir être prénommé David. Lequel déclarant a reconnu ledit enfant pour être issu de lui et de Anne Condeyras, sa femme, ménagère, âgée de vingt ans, ici présente, domiciliés ensemble au village de Pompignac, commune d'Echandelys. Les dites déclarations et présentation faites en présence de Etienne Chanudet, âgé de quarante-quatre ans, garde champêtre, et de Jean-Pierre Dumoulin, journalier, âgé de trente-huit ans, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, témoins majeurs, lecture faite, le déclarant a signé avec les témoins et nous.

Dupidan — Genebrier — Jurien

N° 90

Le 3 Xbre 1869

Champrouse Pierre Antoine
sexe masc. fils légit.

L'an mil huit cent soixante-neuf et le trois décembre, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), comparu Pierre Champrouse, âgé de quarante ans, propriétaire, demeurant au village de Condeyras, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré donner les prénoms de Pierre Antoine, né de lui déclarant et de Marie Viallis son épouse, âgée de trente-deux ans, demeurant avec lui au village de Condeyras-bas dans d'hui à trois heures du soir, les dites déclaration et présentation faites en présence de Etienne Chanudet, âgé de quarante-quatre ans, garde champêtre et de Jean-Pierre Dumoulin, âgé de trente-huit ans, journalier, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, témoins majeurs, lecture faite, le déclarant a signé avec les témoins et nous, après lecture faite. Un mot rayé nul.

Champrouse — Genebrier — Dumoulin — Jurien

Clos et arrêté par nous soussigné Maire de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances, contenant trente-cinq actes pour l'année mil huit cent soixante-neuf.

Fait en Mairie à Echandelys le trente un décembre mil huit cent soixante-neuf.

La rature de trois mots nuls est approuvée. Jurien

N° des actes	Noms et prénoms	Date de la naissance	N° des actes	Noms et Prénoms	Date de la naissan
17	Anglade Claudius Jean	26 Juin	16	Faure Jean François	16 Juin
18	Barrière Jean	6 Juin	20	Condeyras Genestier Anna Joséphine	26 Juin
12	Bournerie Jean	2 Avril	4	Grange Pierre Louis	5 Février
22	Berand Antoine	13 Juillet	2	Longechal Jean Marie Antoine	5 Janvier
30	Champrouse Pierre Antoine	2 Décembre	27	Martin Hélène	19 8bre
+ 1	Chasagne Jeanne Marie	4 Janvier	21	Longechal Léon	21 Juin
- 8	Charbire Auguste Maurice	10 Avril	5	Renaudias Jeanne Marie	9 Février
+ 6	Condeyras Marie Antoinette	26 Février	9	Rouvel Jean Emile	18 Avril
13	Condeyras Claude	12 Mai	24	Rusias Antoine Marie	+ 29 Août
10	Coudert Jean	17 Avril	7	Jaurabel Roberte Eugénie	24 Mars
+ 25	Chevarin Guillaume Louis	7 Août	3	Courdol Jeanne Antoinette Hélène	5 Février
+ 19	Chanion Etienne	25 Juin	18	Tournelier Anna	25 Juin
34	Dubourg Alexis Antoine	14 Juillet	29	Dupidan David Maurice	+ 1er Xbre
11	David Jean	21 Avril	18	Derode Jeanne Mélanie	2 9bre
+ 14	David Anna	18 Mai	23	Pinturaud Eugénie	+ 13 Juillet

Nous soussigné Maire de la commune d'Echandelys certifions exacte la table ci-dessus dressée.

Echandelys le 10 Janvier 1880 Jurien

Communal

Marié

Sexe féminin

Légitime

N° 3

Le 15 février 1880

Coudeyras

Georges-Etienne-Louis

Sexe masculin

Légitime

D. St Germain l'Herm Puy de Dôme, comparant Marguerite Vialle sa femme D. Ch. Sans Bruyères, âgée de soixante deux ans sage femme Demeurant au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui à une heure du matin de Jean Communal âgé de quarante deux ans et D. Marie Chassaing âgée de trente neuf ans auquel il a déclaré donner le nom de Marie, la déclaration en présence d'André Dutour âgé de soixante quatre ans propriétaire cultivateur demeurant au village de Cluel commune d'Echandelys et D. Claude Collange sans âgé de vingt six ans Demeurant au bourg d'Echandelys Les déclarants ont signé avec nous le présent acte ainsi que les témoins, après qu'il leur en a été donné lecture

parchon Dutour Collange Témoin

L'an mil huit cent quatre vingt, et le quinze février, à huit heures du soir par devant nous, Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme), Comparant Antoine Condeyras âgé de quarante cinq ans, aubergiste, Demeurant au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui à huit du soir de lui déclarant et de Marguerite Vialle, âgée de quarante ans; auquel il a déclaré donner les prénoms de Georges, Etienne Louis; les dites déclaration et présentation faites en présence de St Etienne Chassaing âgé de quarante cinq ans garde forestier et de St Noël Dastrevy, âgé de trente cinq ans Journalier Demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. Après lecture faite dudit acte, le déclarant a signé avec les témoins et nous maire

Condeyras Colly

Chassaing

Dastrevy Genebrier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TIMBRE 2/10 EN SUS 1F. 50C.

NAISSANCES.

ANNÉE 1880.

Le présent Registre, contenant trois *feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous,* juge *du Tribunal civil d'* Ambert *, département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'* Echandelys, *pendant l'année mil huit cent quatre-vingt.*

Fait à Ambert, *le* Premier *décembre mil huit cent soixante-dix-neuf.*

C. Bacot

N° 1

Le 24 Janvier 1880

Courdot

Jeanne-Marie Claudine

Sexe féminin

Légitime

Par acte reçu en notre mairie Courdot Jeanne Marie Claudine dont la naissance est ci contre a contracté mariage avec Jouhannet Pierre Marius le 9 juillet 1900. Mention faite le 21 9bre 1900 Lebrun

Marginal note: décédée à Fournols le 26 Août 1967.

N° 2

Le 13 janvier 1880

L'an mil huit cent quatre-vingt et le vingt-quatre janvier, à deux heures du soir, Par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-Lembron, (Puy-de-Dôme), comparu Sr Claud-Damien Chanson, âgé de cinquante-sept ans, propriétaire cultivateur, demeurant au village des Deux-frères, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à deux heures du matin de Jeanne Chanson, boulangère, en sa maison d'habitation et de Jeanne Damien, sa fille, épouse du Sr Chanson auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne-Marie-Claudine ; la dite déclaration et présentation faites en présence de Sr Jean-Pierre Duchamp, âgé de trente-huit ans, fermier rural et de Sr Etienne Chanson, âgé de quarante-cinq ans, garde-forestier, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. Et la déclarante a signé avec nous et les témoins la présente, après qu'il lui en a été fait lecture.

Damien Chanson Garrière

L'an mil huit cent quatre-vingt et le treize février à cinq heures du soir. Par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys sont

N° 4

Le 17 mars 1880

Champroux
Antoine Ambroise

Sexe masculin

Légitime

décédé à Echandelys le 1er Mai 1960

l'an mil huit cent quatre vingt — le dix sept mars à dix heures du matin, par devant nous, Antoine Genebrier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm (Puy de Dôme) comparait Antoine Champroux âgé de quarante ans, cultivateur propriétaire demeurant à Los de la commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui à cinq heures du matin de Jean Champroux âgé son fils âgé de trente deux ans et de Marie Gidon sa femme âgée de vingt neuf ans habitant tous deux le village de Vers commune d'Echandelys; auquel il a déclaré donner les prenoms d'Antoine Ambroise. Ledite Déclaration et présentation faites en présence de St Etienne Chanion âgé de quarante cinq ans, garde forestier et de Jean Pierre Duchamp facteur rural âgé de trente cinq, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, après lecture faite du dit acte, le déclarant a signé avec les témoins et nous maire

Champroux Genebrier Duchamp Chanion

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 27 7bre 1905 Champroux Jean a reconnu l'enfant ci-dessus et contracté mariage avec Raby Francine
Mention faite le 27 7bre 1905
Le Maire

N° 5

Le 30 mars 1881

Dutour
Michel

Sexe masculin

Légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 16 7bre 1905 Dutour Michel a reconnu l'enfant ci-dessus et contracté mariage avec Marie Anne Mayoux
Mention faite le 17 7bre 1905

L'an mil huit cent quatre vingt le trente Mars à dix heures du matin, par devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) Comparait Antoinette Terrasse, veuve de St Laurent Dutour, âgée de soixante deux ans, domiciliée au village de Chabreyras, commune d'Echandelys, laquelle nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui à une heure du matin de Jean Champroux, son fils, âgé de trente trois ans et de Anne Mayoux, épouse de ce dernier, âgée de vingt huit ans, propriétaires-cultivateurs, habitant ensemble le dit village de Chabreyras, auquel elle a déclaré donner le prénom de Michel; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Pierre Duchamp, âgé de trente cinq ans, facteur rural et de St Etienne Chanion, âgé de quarante cinq ans, garde-forestier demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. Après lecture de cet acte, la déclarante ayant déclaré ne savoir signer, les témoins ont seuls signé avec nous, maire.

Genebrier Duchamp Chanion

Par jugement en date du 26 octobre 1891 le Tribunal civil d'Issoire a rectifié l'acte ci-contre en ce sens qu'aux noms et prénoms de Champroux Jean dont il a fait un fils de l'instituteur substitués ceux de Dutour Antoine et que le prénom de Jean donné à la mère lors de sa naissance sera remplacé par celui d'Antoinette Dutour tels qu'ils figurent dans l'acte de naissance dressé le 30 décembre 1848 par l'officier de l'état civil
Champroux

L'an mil huit cent quatre-vingt et le vingt sept avril à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm Puy-de-Dôme, comparait Annet Amblard âgé de soixante-douze ans, grand-père maternel

N:6

Le 27 avril 1880

Dutour

Benoîte

sexe féminin

Légitime

Décédée le 15 Octobre 1960 à Clermont-Ferrand

de l'enfant, cultivateur, demeurant à Puy-Hautier commune de Journols, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui à deux heures du matin de Jean Vital Dutour âgé de vingt-neuf ans, sieur de long, domicilié à Parel et de anne amblard épouse de ce dernier, âgée de vingt-trois ans, ménagère, habitant le dit village de Parel, auquel il a déclaré donner le prénom de Benoîte; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Pierre Duchamp, âgé de trente-cinq ans, facteur rural et de Etienne Chonion, âgé de quarante-cinq ans, garde forestier, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, après lecture de cet acte, le déclarant ayant déclaré ne savoir signer, les témoins ont seuls signé avec nous, maire

Chonion Duchamp Journois

N° 7

Le 4 mai 1880

Farge

Marie-Valerine

Sexe féminin

Légitime

L'an mil huit cent quatre-vingt et le cinq mai à huit heures du matin, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Barthes Pierre cultivateur, âgé de soixante-un ans, demeurant à Lospeux commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier quatre mai à dix heures du soir, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie-Valerine, lequel enfant est né de Marie Grange âgée de vingt-sept ans, sans profession, demeurant à Lospeux, épouse de Jean Farge âgé de trente-trois ans, sieur de long, domicilié au dit lieu de Lospeux commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Jean Pierre Duchamp, âgé de trente-cinq ans, facteur rural et de Et. Etienne Chonion, âgé de quarante-cinq ans demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont les témoins signé avec nous maire, le déclarant ayant déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite.

Chonion Duchamp Journois

N° 8

Le 7 mai 1880

Farge

Anna-Antoine

Légitime

Sexe masculin

L'an mil huit cent quatre-vingt le sept mai à huit heures du matin, pardevant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Jeanne Farge, ménagère, âgée de cinquante ans, domiciliée à Parel commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui sept mai, à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Annet-Antoine, lequel enfant est né de Claudine Grivet âgée de trente-six ans, ménagère, demeurant à Parel commune d'Echandelys, épouse d'Etienne Farge, sieur de long, âgé de trente-six ans demeurant au même lieu de Parel, la dite déclaration faite en présence de Jean Pierre Duchamp, âgé de trente cinq ans, facteur rural et de Et. Etienne Chonion, âgé de quarante-cinq ans demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. Après lecture de cet acte, la comparante ayant déclaré ne savoir signer, les témoins ont seuls signé avec nous maire. un mot rayé nul approuvé.

Par acte reçu à la mairie de St Germain l'Herm Farge Jean Antoine ci contre a contracté mariage avec Louise Gachon le 3 octobre 1905. Le maire

Chonion Duchamp Journois

N° 9

Le 9 mai 1880

Echalier

Victorin Françoise

Sexe masculin

Légitime

décédé à Cunlhat le 17 octobre 1950

L'an mil huit cent quatre-vingt, le neuf mai, à huit heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Françoise Coudeyras, ménagère, âgée de soixante ans domiciliée à Chabreyras, commune d'Echandelys, grand'mère de l'enfant ci-après nommé, laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui neuf mai à quatre heures du soir est né un enfant du sexe masculin qu'elle nous

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 25 août 1903 Detralin Antonin fratricque a contracté mariage avec Poinsard Marie Antoinette mariage inscrit le 25 août 1903 Le Maire Chauvet

présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antonin-François, lequel enfant est né d'Antoinette Dartoyre âgée de vingt-cinq ans, ménagère, demeurant à Chabreyras commune d'Echandelys, épouse de Pierre Echaljer sieur de long âgé de vingt-huit ans demeurant au même lieu de Chabreyras, la dite déclaration faite en présence de Jean Pierre Duchamp, fermier rural et de St Etienne Chonion le premier âgé de trente-cinq ans, le second de quarante-cinq, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys. Après lecture de cet acte, la comparante ayant déclaré ne savoir signer, les témoins ont seuls signé avec nous.

Antonin Duchamp

L'an mil huit cent quatre-vingt le seize mai, à quatre heures du soir, par-devant Nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Etienne Lemoine, âgé de trente-cinq ans, cultivateur, domicilié à Montbonnet, commune de Prondines, lequel nous a déclaré que hier, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms de Maria, lequel enfant est né de Jean Lemoine, âgé de trente-un ans, cultivateur, et de Duchet, Antoinette, âgée de vingt-six ans, demeurant ensemble au lieu de Labas, commune d'Echandelys; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean-Pierre Duchamp, âgé de trente-cinq ans, fermier rural, et de St Etienne Chonion, âgé de quarante-cinq ans, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, les témoins ont signé avec nous après lecture faite, le déclarant a dit ne savoir signer.

Antonin Duchamp

N° 10

Lemoine. Maria

15 mai 1880

Sexe féminin. — Légitime

Par acte en date du 20 avril 1901 reçu à la mairie de Cunlhat, Lemoine Maria dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Fournioux Benoît suivant acte de mariage inscrit le 10 Bre 1901 Le Maire Pour renvoi N° 11 Champeau

L'an mil huit cent quatre-vingt, le seize mai, à huit heures du soir, par-devant nous Genebrier, Antoine, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean-Marie Gladel, cordonnier, âgé de vingt-six ans, du chef-lieu d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui, à deux heures du matin de lui déclarant, en sa maison d'habitation, et de Victorine-Antonietta-Michelle Lavigne, âgée de vingt ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Joséphine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean-Pierre Duchamp, âgé de trente-cinq ans, fermier rural, et d'Etienne Chonion, âgé de quarante-cinq ans, demeurant tous deux au chef-lieu d'Echandelys, et ont les témoins et le déclarant signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Gladel

Antonin Duchamp

N° 11

Gladel. Marie-Joséphine

16 mai 1880

Sexe féminin — Légitime

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix-sept mai, à dix heures du matin, pardevant nous Genebrier, antoine maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Anna Redon, âgée de vingt-trois ans, tante de l'enfant, domiciliée à la Forestérie, en cette commune, laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui

N° 12

Redon. Jean-Marie-Antoine

17 mai 1880

Sexe masculin. Légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 20 août 1964 Redon Jean marie Antoine dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Fougeray-Marie Alexandrine Dont procès-verbal fait le 20 août 1964 Le Maire

décédé à Clermont-Ferrand le 28 Décembre 1961

Dix-sept mai à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, qu'elle nous a présenté et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie-Antoine, lequel enfant est né de Jacques-Louis Redon, secteur de bourg, âgé de trente-trois ans, et de Marie-Françoise Pantier, son épouse âgée de trente-trois ans, demeurant tous deux au village de Lespeux, en cette commune; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean-Pierre Duchamp, facteur rural, âgé de trente-cinq ans, et de Chanion Etienne âgé de quarante-cinq ans, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, la déclarante a dit ne savoir signer, après que lecture en a été faite.

Chanion — Duchamp — Genebrier

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix-sept mai, à cinq heures du matin, par-devant Nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Marie-Pauline Condat, âgée de vingt-deux ans, sage-femme, domiciliée au bourg de Condat, laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui, dix-sept mai, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, qu'elle nous a présenté, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Ambroise-Jean lequel enfant est né de Fayolle, Jeanne, âgée de quarante-un ans, ménagère demeurant au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys, épouse de Charles Buisson, âgé de quarante-trois ans, sieur de long, demeurant au même lieu du Moulin-de-Gery; les dites déclaration et présentation faites en présence de Dumas, Jean, âgé de quarante-un ans, menuisier, et de Marquet, Antoine, âgé de vingt-deux ans, instituteur adjoint, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont les témoins et la déclarante signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. + soir. Un mot rayé nul et le mot soir ajouté renvoi approuvé.

Marquet — Dumas — Condat — Genebrier

L'an mil huit cent quatre-vingt, le vingt mai, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Genebrier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Boisier, Antoine, âgé de vingt-huit ans, oncle de l'enfant, domicilié à la Ruhière, commune d'Auzelles, lequel nous a déclaré que hier, dix-neuf mai, à midi, est né un enfant du sexe féminin, qu'il nous a présenté, et auquel il a déclaré donner le prénom de Célestine, laquelle enfant est née de Jeanne Pravard, âgée de vingt-sept ans ménagère, domiciliée au Buisson, commune d'Echandelys, et de Jean Vaisse, sieur de long, âgé de vingt-huit ans, demeurant au même lieu du Buisson, en cette commune; les dites déclaration et présentation faites en présence de M. Marquet Antoine, âgé de vingt-deux ans, instituteur adjoint, et de Dumas, Jean, âgé de quarante-un ans, menuisier, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys; les témoins ont signé avec nous le présent acte, la déclarant a dit ne savoir signer, après lecture faite.

Marquet — Dumas — Genebrier

N° 13

Buisson Ambroise-Jean

17 mai 1880

Sexe masculin - légitime

N° 14

Vaisse, Célestine

19 mai 1880

Sexe féminin - légitime

N°. 15

Échalier, Marie-Louise-Mélanie

7 Juin 1880

Sexe féminin-légitime

L'an mil huit cent quatre-vingt, le neuf juin, à trois heures du soir, par-devant nous Genebrier, Antoine, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Françoise Cordeyras, âgée de cinquante-neuf ans, cultivatrice, grand'mère de l'enfant, domiciliée à Chabreyras, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui, neuf juin, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, qu'elle nous a présenté, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Louise-Mélanie, lequel enfant est né de Marie Filot, âgée de trente-deux ans, ménagère demeurant au Buisson, commune d'Echandelys, épouse de Pierre Echalier, âgé de trente-neuf ans, sieur de long, domicilié au dit lieu de Buisson, en cette commune; les dites déclarations et présentation faites en présence de Chonion, Etienne, âgé de quarante-cinq ans, garde champêtre, et de Marquet, Antoine, âgé de vingt-deux ans, instituteur adjoint, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys; le déclarante ayant dit ne savoir signer, les témoins ont seuls signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Marquet Chonion Genebrier

N°. 16

Vaisse, Adrienne-Julie

10 Juin 1880

Sexe féminin. Légitime

Par acte reçu à la Mairie de Bergonne le 30 Août 1902. Marie adrienne Julie dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Roucher Jean Marius, Mention faite le 10 Août 1902

Le Maire

Champeaux

L'an mil huit cent quatre-vingt, le onze juin, à midi par-devant nous Genebrier Antoine, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, département du Puy-de-Dôme, est comparu Grange, Jean-Marie, âgé de vingt-trois ans, cocher, cousin de l'enfant, du Moulin de Gery, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que hier, dix juin, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms de Adrienne-Julie, lequel enfant est né de Louise Fayolle, âgée de vingt-huit ans, cultivatrice, domiciliée au Moulin-de-Gery en cette commune, épouse de Jean-Marie Vaisse, âgé de vingt-huit ans, sieur de long, du même lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys; les dites déclaration et présentation faites en présence de Chonion, Etienne, âgé de quarante-cinq ans, garde-champêtre, et de Marquet, Antoine, âgé de vingt-deux ans, instituteur adjoint, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys; et les témoins ont seuls signé avec nous le présent acte, le déclarant a déclaré ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture.

Marquet Chonion Genebrier

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix-sept juin, à cinq heures du soir, par-devant nous Genebrier, Antoine, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marc-Antoine Pupidon, âgé de vingt-sept ans, maçon, domicilié au bourg d'Echandelys, lequel nous

N° 17

Rupidon, Joseph-Etienne-Alphonse

16 Juin 1880

Masculin - légitime

Décédé à Condat les Montboissier le 9 Avril 1953.

Sur acte reçu à la Mairie de Condat le 8 juin 1908 Rupidon Joseph-Etienne Alphonse dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Carreus Antoinette Melina Mention faite le 13 juin 1908 Le Maire,

Marié à Condat les Montboissier le 8 mai 1937 avec Mlle Marguerite victoire Armanville Le 8 mai 1937 Le Maire

N° 18

Rupidon

a présenté un enfant du sexe masculin, ne hier seize juin, à sept heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu du bourg d'Echandelys, et de Jeanne Coudert, âgée de vingt-trois ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph-Etienne-Alphonse; les dites déclarations et présentation faites en présence de Rupidon Etienne, âgé de soixante ans, grand père de l'enfant, maçon, et de Dumas Jean, âgé de quarante-un ans, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Dumas Rupidon Rupidon Genebrier.

L'an mil huit cent quatre-vingt, le trois juillet, à six heures du soir, par-devant nous Genebrier, Antoine, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), est comparu Anna Coudeyras, âgée de vingt-huit ans tante et voisine de l'enfant, cultivatrice, habitant aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui, trois juillet, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, au dit lieu des Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous a présenté et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Catherine Genestier, âgée de vingt-quatre ans, cultivatrice, épouse de Benoît Coudeyras, âgé de trente-deux ans, scieur de long, domiciliés tous deux au lieu des Deux-Frères, en cette commune; les dites déclarations et présentation faites en présence de Dumas Jean, âgé quarante-un ans et de Marquet Antoine, instituteur adjoint, âgé de vingt-deux ans, demeurant tous les deux au bourg d'Echandelys; les témoins ont seuls signé avec nous le présent acte, la comparante a déclaré ne savoir le faire, après que lecture leur en a été faite.

Coudeyras. Antoinette

3 Juillet 1880

Sexe féminin - légitime

Par acte reçu à la mairie d'Echandelys le 20 avril 1907 Coudeyras Antoinette dont l'acte en ci contre a contracté mariage avec Buisson Jean Joseph Pour mention faite le 22 avril 1907 Le Maire Angeard

Dumas Marquet

N° 19

Gidon, Félix-Jean-Etienne

16 juillet 1880

Sexe masculin - Légitime

Par acte reçu à la mairie de Ulmo Mon dont l'acte en ci-contre a contracté mariage avec Lière Annette le 1er 7bre 1905 Dont mention faite le 12 7bre 1905 Le Maire

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix-sept juillet, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Gidon, Jean-Etienne, âgé de vingt-sept ans, sieur de long, habitant aux Vers commune de Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, seize juillet, au dit lieu des Vers, à huit heures du soir, de lui déclarant, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu des Vers, commune d'Echandelys, et de Marguerite-Francoise Grenouillet, âgée de vingt-trois ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Félix-Jean-Etienne; les dites déclarations et présentation, faites en présence de Dumas, Jean âgé de quarante-

N°. 22

Rouvet. Victor-Régis

21 septembre 1880

sexe masculin- légitime

Par acte reçu à la mairie de St Genès-Labourelle le 13 février 1904 Rouvet Victor Régis sous la naissance ci-contre a contracté mariage avec Mlle Rouvet
Anne
Mention faite le 17 mars 1904
Le Maire
Champroux

L'an mil huit cent quatre-vingt, le vingt-deux septembre, à midi par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jeanne Sarge, cultivatrice, âgée de cinquante ans, domiciliée à Parel, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que hier vingt-un septembre, à midi, est né un enfant du sexe masculin qu'elle nous a présenté et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Victor Régis; lequel enfant est né de Marie Chalimbaud, âgée de trente ans, sans profession, épouse de Blaise Rouvet, âgé de trente-huit ans, demeurant tous deux au dit lieu de Rouvet, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jean-Pierre Duchamp, facteur rural, âgé de trente-quatre ans et d'Etienne Chonion, âgé de quarante-quatre ans, garde forestier, domiciliés tous deux au bourg d'Echandelys, et ont les témoins signé avec nous le présent acte, la comparante a déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite. Chonion Duchamp Genebrier

N°. 23

5 octobre 1880

Couderas. Antoine

sexe masculin- légitime

Par acte reçu à la mairie de St Herme (Loire) Couderas Antoine dont l'acte est ci-contre a contracté mariage le 14 juillet 1908 avec Grange Eugénie
Mention faite le 14 mai 1909
Le Maire.

L'an mil huit cent quatre-vingt, le cinq octobre, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune de Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparue Anne Bourg, âgée de quarante-huit ans, grand'mère de l'enfant, cultivatrice des Deux-frères, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui, cinq octobre à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin qu'elle nous a présenté et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Marguerite-Julie Bourg, sans profession, âgée de vingt-ans, et d'Etienne Couderas, âgé de trente-quatre ans, menuisier, domiciliés tous deux aux Deux-frères, commune d'Echandelys; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Dumas, âgé de quarante-cinq ans, et de Jean-Pierre Duchamp, âgé de trente-quatre ans, facteur rural, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont les témoins signé avec nous le présent acte, la comparante a déclaré ne savoir, après lecture faite. Dumas Duchamp Genebrier

N°. 24

12 9bre 1880

Grange Louis Romain

masculin- légitime

L'an mil huit cent quatre-vingt, le Douze novembre à huit heures du matin par devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Jean Germain Grange, âgé de vingt-neuf ans, tisserand, domicilié à Belle-Vue commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que aujourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, au dit lieu de Belle-Vue, en cette commune, qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms

un ans, menuisier et de Duchamp, Jean-Pierre, âgé de trente-cinq ans facteur rural, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Gidon Dumas

Dumas

N° 20

Jouhannet Claudius Joseph Vincent Paul.

18 Juillet 1880

Sexe masculin légitime

Marié à Echandelys le 12 octobre 1908 à Blanchard Jeanne Marie
Le 12 octobre 1914
Le maire,
décédé à Echandelys le 18 Janvier 1962

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix neuf juillet, à dix heures du matin par-devant nous Antoine Genebrier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Claude Montel âgé de soixante-quinze ans, propriétaire, domicilié à la forestrie, en cette commune, lequel nous a déclaré que le jour d'hier, dix-huit juillet à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en sa maison, sise au lieu de la forestrie, commune d'Echandelys, qu'il nous a présenté, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Claudius-Joseph-Vincent-Paul; lequel enfant est né de Jouhannet, Guillaume âgé de vingt-neuf ans, maçon de bourg, et de Marie Montel, son épouse, âgée aussi de vingt-neuf ans, ménagère domiciliés tous deux au dit lieu de la forestrie, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Dumas, Jean, âgé de quarante-cinq ans, menuisier, et de Duchamp, Jean-Pierre, âgé de trente cinq ans facteur rural, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont les déclarant et témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Gidon Dumas Duchamp Jean

N° 21

Serindat Eugénie Philomène

26 Juillet 1880

Sexe féminin-légitime

Par acte passé à la mairie d'Auzelles Serindat Eugénie Philomène dont la naissance est constatée ci-contre a contracté mariage avec Mandrucher aux Carnet le 26 mai 1900
Mention faite par nous Maire le 20 9bre 1900
Le Maire
Chanzeau

L'an mil huit cent quatre-vingt, le vingt-sept juillet, à dix heures du matin par-devant nous Antoine Genebrier, maire, et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm (Puy-de-Dôme) est comparu Marie Redon, âgée de soixante ans, ménagère, grand'mère de l'enfant, demeurant à Lagnerade, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que hier vingt-six juillet, à six heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en sa maison d'habitation sise au dit lieu de Lagnerade, qu'elle nous a présenté, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Eugénie-Philomène, laquelle enfant est née de Jeanne Serindat, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse de Jean Serindat, âgé de trente-un ans, cultivateur demeurant tous deux au dit lieu de Lagnerade, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Dumas Jean, âgé de quarante-cinq ans, menuisier, et de Jean-Pierre Duchamp, âgé de trente-quatre ans, facteur rural, demeurant tous deux au bourg d'Echandelys, et ont seuls signé avec nous, les témoins, le présent acte, la déclarante a dit ne savoir signer, après lecture faite. Dumas Duchamp Jean

décédée à Auzelles (Puy-de-Dôme)
le 20 Avril 1960

Table alphabétique

Des naissances de l'année 1880

Nos des actes	Noms et Prénoms	Date de la naissance
13	Buisson, Ambroise-Jean	17 mai
4	Champroux, Antoine-Ambroise	17 mars
5	Champroux, Michel	30 mars
25	Chevaleyre, Marie-Eugénie-Camille-Amélie	26 novembre
2	Compénal, Marie.	13 février
18	Coudeyras, Antoinette	3 juillet
23	Coudeyras, Antoine	5 octobre
3	Coudeyras, Georges-Etienne-Louis	15 février
6	Dutour, Benoîte	27 avril
9	Echalier, Antonin-Francisque	9 mai
15	Echalier, Marie Louise-Mélanie	9 juin
8	Farge, Annet-Antoine	7 mai
7	Farge, Marie-Valérine	4 mai
19	Fidon, Félix-Jean-Etienne.	16 juillet
11	Gladel, Marie-Joséphine	16 mai
24	Grange, Alexis-Edouard.	12 novembre
20	Jouhannet, Claudius-Joseph-Vincent-Paul	18 juillet
10	Lemoine, Maria	15 mai
17	Pupidon, Joseph-Etienne-Alphonse.	16 juin
12	Redon, Jean-Marie-Antoine.	17 mai
22	Rouvet, Victor-Régis	21 septembre
21	Serindat, Eugénie-Philomène	26 juillet
1	Tourdot, Jeanne-Marie-Claudine	24 janvier
16	Vaisse, Adrienne-Julie	10 juin
14	Vaisse, Célestine	19 mai

Nous soussigné maire de la commune d'Echandelys certifions exacte la Table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys, le 5 janvier 1881

marié le 20 juin 1929 à Paris 12e arrondt avec Berthe Rosa Soligrac

N° 28

Le 26 9bre 1880

Chevalaye, Marie Eugénie Camille Amélie

Fille légitime

De Alexis-Edouard, lequel enfant est né De lui Déclarant et De Marie Rouvet, âgée de vingt ans, son épouse, sans profession, habitant avec eux Dit lieu De Belle-Vue, commune D'Echandelys; les Dites Déclarations et présentation faites en présence De jean Viallis, âgé De vingt-quatre ans, étudiant, et De Dumas jean, menuisier, âgé De quarante-un ans, habitant tous Deux au bourg D'Echandelys, et ont le père et les témoins signés avec nous le présent acte, après lecture faite.

Viallis Dumas Genebrier.

L'an mil huit cent quatre-vingt, le vingt-six Du mois De novembre à sept heures Du matin, pardevant nous Antoine Genebrier maire et officier De l'état civil De la commune D'Echandelys, canton De Saint Germain-l'Herm (Puy-De-Dôme), est comparu Chevalaye, Antoine, âgé De trente trois ans instituteur communal De cette commune, lequel nous a présenté un enfant Du sexe féminin né cejourd'hui à une heure Du matin, De lui Déclarant en sa maison D'habitation, sise au bourg D'Echandelys et De Gourbeyre Antoinette, âgée De trente-Deux ans, son épouse, et auquel il a Déclaré vouloir Donner les prénoms De Marie-Eugénie-Camille-Amélie, les Dites Déclaration et présentation faites en présence De jean Viallis, âgé De vingt-quatre ans, étudiant, et De Dumas, jean, âgé De quarante-un ans, menuisier Demeurant tous Deux au bourg D'Echandelys, et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Chevalaye D Viallis Dumas Genebrier

Clos et arrêté par nous, Maire de la commune D'Echandelys, le présent registre des naissances, contenant vingt-cinq actes pour l'année mil huit cent quatre-vingt.

Fait en Mairie d'Echandelys le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt

Dumas Genebrier

N° 10. Lemoine Raoul, marié à Pauty le 2 mai 1929